




RAPPORT ANNUEL 2017

Demain l'automobilité



Notre vision

C'est pour faciliter
la mobilité pour tous
que nous créons
des services personnalisés,
c'est pour mieux servir nos clients
que nous innovons.



Sommaire



12

L'essentiel 2017



18

Un nouveau cap

- 20 Le message de Clotilde Delbos
- 22 L'édito de Gianluca De Ficchy
- 26 La gouvernance



28

Le temps de la transformation

- 30 L'optimisation de la performance
- 36 L'ère de l'expérience client
- 42 La révolution des usages
- 48 Le choix de l'open culture



54

Des bases solides

- 56 Une année de consolidation de nos performances
- 60 La dynamique internationale

62

Rapports financiers et RSE





L'Alliance

est notre
raison d'être

Accompagner la croissance
durable et rentable
des marques de l'Alliance :
notre histoire et notre avenir.



L'auto

est notre territoire

De la propriété à l'usage
et au partage,
les besoins des clients
de l'Alliance changent.
Nous leur apportons
une solution de mobilité
automobile personnalisée.

A woman with reddish-brown hair, wearing a brown leather jacket over a light-colored shirt and light-colored pants, is looking down at her smartphone. She is standing in front of a white electric vehicle (EV) that is plugged into a charging station. The charging station has two charging ports with green lights. The license plate of the car is visible and reads "CT-450-HK". The word "bilité" is overlaid in large white text on the left side of the image.

bilité





Le client est notre moteur

Il est au centre
de notre vision
et de notre attention,
il inspire
notre transformation
et nos projets
les plus novateurs.

L'innovat

est notre
état d'esprit

INNOVATION

Un levier de motivation pour s'ouvrir à de nouvelles méthodes de travail afin de transformer rapidement nos idées en solutions concrètes.



ion



En 2017, RCI Bank and Services renforce ses performances, développe de nouveaux partenariats, mène des initiatives novatrices, et remporte de nombreux succès partout dans le monde.

Optimisation

Offres de financement, nouvelles activités, stratégies de développement... Partout dans le monde, RCI Bank and Services développe des solutions innovantes pour soutenir sa performance et son développement.

Espagne

NOMINATION AUX GOOGLE AWARDS



En septembre 2017, RCI Bank and Services España est arrivée finaliste de sa catégorie au « Google Premier Partner Awards ». Une reconnaissance qui marque la pertinence de sa stratégie en ligne pour générer du trafic sur ses sites internet et gagner de nouveaux clients.

Argentine

BOOSTER LES VENTES EN CRÉANT CREDI NISSAN



Grâce à ses ventes, Nissan occupe aujourd'hui la 9^e place en Argentine. Pour booster la marque, RCI Banque Succursale Argentine a lancé Credi Nissan en octobre 2017, une initiative qui devrait apporter près de 10 000 contrats en 2018.



Inde

FINANCEMENT DE RENAULT KWID : UNE OFFRE GAGNANTE

Nissan Renault Financial Services India a lancé une offre de financement de Kwid en rupture avec le marché : des mensualités et un apport initial relativement bas pour le marché. Un succès ! Fin juin 2017, un acheteur sur cinq de Kwid finançait son véhicule avec Renault Finance.

Colombie

LANCEMENT DE L'ACTIVITÉ « VÉHICULES D'OCCASION »



RCI Colombia se développe à bonne allure. Fin 2017, la filiale travaillait avec 26 des 27 concessionnaires Renault du pays, et dépassait ses objectifs de vente de véhicules d'occasion de près de 37 % avec 765 contrats signés.



Allemagne

UNE ÉQUIPE QUI PERFORME

Renault Bank est arrivée première des 24 sociétés proposant des financements automobiles au classement du magazine financier allemand Focus Money. Il récompense le travail accompli par notre filiale pour apporter le meilleur niveau de satisfaction aux clients à l'égard de ses offres et de son service client.

Centré Client

Cette année, les filiales du groupe se sont mobilisées pour offrir aux clients de l'Alliance un parcours toujours plus simple et fluide, notamment grâce à de nouvelles solutions digitales. Des initiatives locales souvent étendues à nos autres marchés.

France / Autriche ON DIGITALISE !



En France, le livret d'épargne ZESTO propose la souscription 100 % en ligne. En Autriche, Renault Bank direkt propose l'ouverture d'un dossier en ligne en quatre étapes seulement. Leur point commun ? Améliorer la satisfaction et la fidélité des clients en optimisant leur parcours sur les sites internet www.livretzesto.fr et www.renault-bank-direkt.at.

Pays-Bas UN CRÉDIT AUTO 100 % DIGITAL



Aux Pays-Bas, grâce à RCI Financial Services, nos clients particuliers Renault, Dacia et Nissan souscrivent en concession leur crédit automobile - pour véhicule neuf ou d'occasion - sur tablette tactile. Plus simple, plus rapide.



Royaume-Uni NOS OFFRES ÉPARGNE RÉCOMPENSÉES

RCI Bank UK a remporté trois prix lors des « 2017 Savings Champion Annual Awards ». Un succès qui vient récompenser la stratégie de notre banque en ligne au Royaume-Uni : proposer des offres simples, accessibles et compétitives.

Slovénie
90%
DES CONTRATS
CONCLUS AVEC
LA E-SIGNATURE
FIN 2017

Désormais les concessions slovènes de l'Alliance et leurs clients bénéficient de la signature électronique des contrats. Le processus est conforme à la législation, les signatures sont vérifiées et les documents électroniques immédiatement archivés grâce à une solution respectant les critères de sécurité les plus exigeants.

Espagne UNE VALIDATION DU CONTRAT DE FINANCEMENT PLUS RAPIDE !

RCI Bank and Services España a déployé une nouvelle technologie de vérification automatique de toutes les pièces justificatives : l'« Optical Character Recognition ». Près de 55 % des documents fournis par les clients sont désormais validés à fin 2017. Une technologie similaire est en cours de déploiement au Brésil, et d'expérimentation en Italie, en France, en Russie et en Allemagne.



Services

En 2017, nous avons poursuivi notre stratégie : proposer à nos clients des offres accessibles, compétitives, efficaces, et toujours plus de services.

Espagne

UNE OFFRE PERFORMANTE POUR LES PROFESSIONNELS



Durant 3 mois, RCI Bank and Services a proposé aux professionnels espagnols acheteurs d'un véhicule utilitaire : Trafic, Master ou Kangoo, un pack Autonomos. Gratuit la première année, celui-ci comprenait l'assurance de leur chiffre d'affaires en cas d'immobilisation du véhicule ainsi qu'une assistance juridique. Une offre qui a remporté un beau succès auprès de 641 clients.

Corée du sud

LANCEMENT RÉUSSI POUR RENAULT SAMSUNG DIRECT INSURANCE

Lancée par RCI Insurance Services Korea, l'offre Renault Samsung Direct Insurance est une première sur le marché coréen. Cette offre



d'assurance tous risques, issue d'un partenariat signé avec AXA Direct, a déjà séduit à fin juin 2017, 10 % des clients de Renault Samsung Motors lors de l'achat de leur véhicule.

Inde

NISSAN RENAULT FINANCIAL SERVICES INDIA LANCE UNE GAMME COMPLÈTE DE SERVICES



Extension de garantie, accessoires, assurance emprunteur... Chaque contrat de financement d'un véhicule Renault est vendu avec au moins

deux services. En juin 2017, l'assurance emprunteur a été souscrite par 90 % des clients Kwid et près de la moitié des clients particuliers de Nissan Renault Financial Services India.

Roumanie

CREDIT BOX : UNIQUE EN SON GENRE



Destinée aux clients particuliers de Dacia, Credit Box propose une offre de financement dégressive innovante : plus les clients souscrivent à des services, plus leur taux baisse ; jusqu'à atteindre un niveau parmi les plus attractifs du marché.

Suède et Danemark

BEAU SUCCÈS POUR L'OFFRE RENAULT CARE MAINTENANCE

Lancée en septembre 2016, cette offre est montée en puissance rapidement. Cet abonnement mensuel à un service de maintenance et de réparation est distribué dans les réseaux Renault et Dacia. Il fidélise les clients, bonifie la valeur de la marque et soutient les ventes de véhicules particuliers et utilitaires des marques Renault et Dacia dans la région Nordic.



Innovation

Nouvelles mobilités, Fintech, Data, Blockchain... RCI Bank and Services s'engage aux côtés des innovateurs et prépare l'intégration de nouvelles technologies et solutions au cœur de son business model.

UK
PRÉVENTION
DE LA FRAUDE
EN LIGNE :
RCI FINANCIAL
SERVICES ET
FORTER
INNOVENT



Dans le cadre du partenariat entre la Direction de l'Innovation de RCI Bank and Services et l'accélérateur 500 Startups, RCI Financial Services a développé une collaboration avec Forter*. Ensemble, leurs équipes ont conçu et développé une solution de détection des fraudes qui préserve la qualité de l'expérience client.

* Forter : startup spécialisée dans la détection de la fraude en ligne.

CHALLENGE HELLO TOMORROW : IDENTIFIER LES SOLUTIONS DE DEMAIN

RCI Bank and Services est partenaire du Challenge annuel Hello Tomorrow. En 2017, il a permis d'identifier et soutenir 70 projets parmi 3 000 candidats issus de plus de 100 pays ; des projets technologiques et scientifiques pour construire un futur désirable mais aussi anticiper l'évolution de l'ensemble des secteurs professionnels dans les années à venir. Pour Guillaume Vandenesch, co-directeur d'Hello Tomorrow, « C'est véritablement la première année que l'on voit autant de projets utilisant l'Intelligence Artificielle, tous secteurs confondus ». Une occasion unique d'analyser les grandes tendances dans la santé, l'automobile, la banque, l'énergie... qui auront un impact profond sur nos modes de vie et de consommation.



CITYMAKERS : EXPLORER LES NOUVELLES MOBILITÉS

Les usages de la voiture évoluent en profondeur et génèrent de nouveaux challenges. C'est pourquoi RCI Bank and Services s'est engagé aux côtés du Groupe Renault, de Nissan, d'AXA et de la Mairie de Paris dans le programme CityMakers lancé au sein de l'accélérateur NUMA le 20 juin 2017. L'objectif : expérimenter durant dix mois, en open innovation, des solutions pour les nouvelles mobilités.



NOTRE CONTRIBUTION SUR LA BLOCKCHAIN À LA CONFÉRENCE EDCON

En février 2017, RCI Bank and Services a activement participé à la conférence Edcon qui s'est déroulée à ESCP Europe. En tant que membre des consortiums R3 et Labchain, RCI Bank and Services y a présenté ses intérêts dans l'exploration de la Blockchain et a pu y nouer des contacts stratégiques pour ses futures recherches.

PARTENAIRE POUR LA 2^e FOIS DU WEEK-END FINTECH LABS

100 participants, issus de secteurs variés, se sont réunis en mai 2017 pour créer une startup dans le domaine de la Fintech en 50 heures chrono.

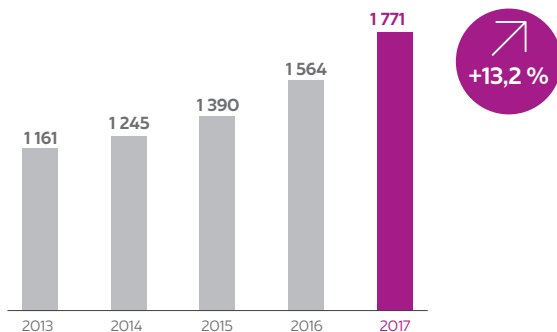
Deux de nos collaboratrices ont fait partie de l'équipe des mentors. Les trois meilleurs projets ont pu « pitcher » lors de Viva Technology, le rendez-vous mondial de l'innovation en juin à Paris.



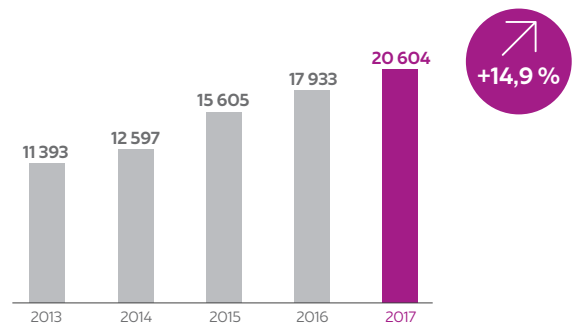
Une année de croissance record et d'amélioration de la rentabilité

Les principaux indicateurs 2017 marquent une croissance à deux chiffres, le fruit d'une stratégie de développement, d'innovation et d'optimisation performante.

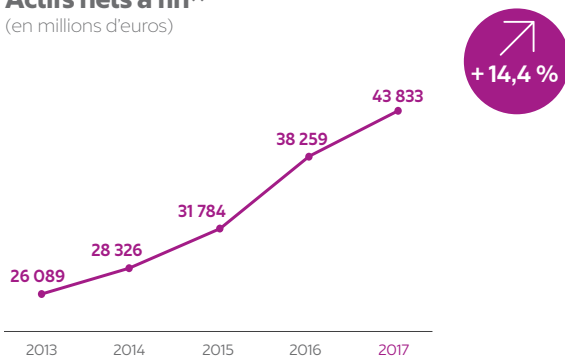
Nombre total de dossiers véhicules
(en milliers)



Nouveaux financements
(hors prêts personnels et cartes de crédit / en millions d'euros)

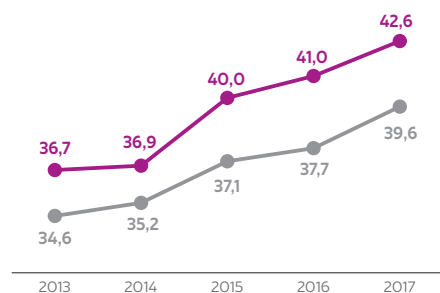


Actifs nets à fin⁽¹⁾
(en millions d'euros)



(1) Actifs nets à fin : encours net total + opérations de location opérationnelle nettes d'amortissements et de provisions.

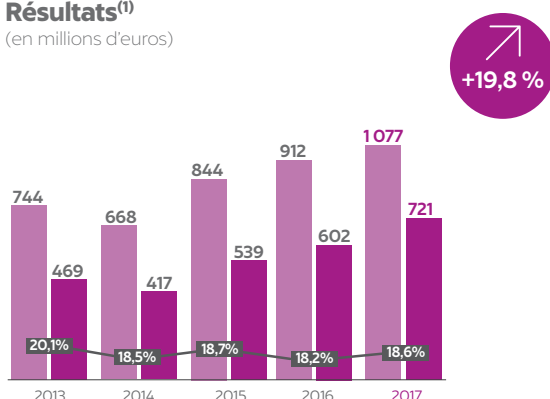
Taux d'intervention toutes marques
(en pourcentage des immatriculations)



■ TI Groupe RCI hors S.M.E.⁽¹⁾ ■ TI Groupe RCI

(1) SME : Sociétés Mises en Équivalence (Turquie, Russie, Inde)

Résultats⁽¹⁾
(en millions d'euros)



■ Résultats avant impôts ■ Résultats après impôts (part des actionnaires de la société mère)

■ Return On Equity (ROE)⁽²⁾

(1) à la suite d'une correction relative à l'étalement des commissions d'assurance chez RCI Banque S.A. Sucursal en España, les comptes consolidés de 2014 ont été retraités.

(2) ROE 2014 hors éléments non récurrents (-77 m€).

Filiale à 100 % du Groupe Renault, RCI Bank and Services développe des offres de financement et de services qui simplifient l'accès à l'automobile aux clients des marques de l'Alliance.



3 400

COLLABORATEURS



36

PAYS SUR 5 CONTINENTS



6

MARQUES



42,6%

DES
IMMATRICULATIONS
FINANCÉES⁽¹⁾



1,77

MILLION
DE NOUVEAUX
DOSSIERS DE
FINANCEMENTS



20,6

MILLIARDS €
DE NOUVEAUX
FINANCEMENTS



39,6

MILLIARDS €
D'ACTIFS
PRODUCTIFS MOYENS



4,4

MILLIONS
DE CONTRATS
DE SERVICES VENDUS



1,63

MILLIARD €
DE PRODUIT
NET BANCAIRE



1077

MILLIONS €
DE RÉSULTATS
AVANT IMPÔTS



14,9

MILLIARDS €
DE DÉPÔTS
COLLECTÉS

(1) 42,6 % : véhicules neufs de l'Alliance financés / immatriculations véhicules neufs de l'Alliance. Périmètre RCI Bank and Services hors sociétés mises en équivalence.

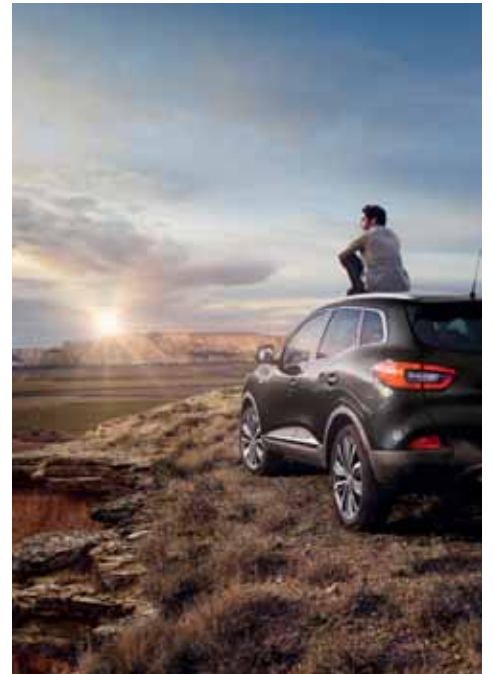


Un nouveau cap





- 20 Le message de **Clotilde Delbos**
 - 22 L'édito de **Gianluca De Ficchy**
 - 26 **La Gouvernance :**
Comité Exécutif
& Conseil
d'Administration
-



Le message de **Clotilde Delbos**

Président du Conseil d'Administration

**La performance
va continuer,
la transformation
va réussir,
je n'ai aucun doute.**



Le secteur automobile est à l'aube d'un certain nombre de disruptions. Les changements technologiques sont constants, les services embarqués et les services de mobilité se développent, la voiture devient électrique, connectée et autonome. Le secteur bancaire connaît lui aussi son lot de disruptions et les *FinTech* révolutionnent notre relation à la banque.

Dans le même temps, la digitalisation challenge RCI Bank and Services comme toutes les autres entreprises et nous incite à revoir nos façons de faire, en intégrant par exemple l'intelligence artificielle. Ces nouveaux modes de travail et outils s'inscrivent dans un contexte réglementaire toujours plus exigeant, et en particulier dans le monde bancaire - RCI Bank and Services opérant sous la supervision de la Banque Centrale Européenne depuis janvier 2016.

Banque d'un constructeur automobile mondial, RCI Bank and Services se trouve à la croisée de tous ces chemins, et nous envisageons ces mutations comme de véritables opportunités.

Une captive automobile est un atout indispensable pour un constructeur. Les études le prouvent : elle contribue au développement des marques, mais surtout à la fidélité et à l'image du constructeur. RCI Bank and Services est adossée à toutes les marques de l'Alliance et elle a le contact avec le client final. C'est la position idéale pour tester de nouveaux services.

Nous avons donc avec RCI Bank and Services un très beau laboratoire. Elle a la taille et l'agilité qu'il faut pour travailler de concert avec des startups, en tirer le meilleur et développer des plateformes de mobilité ou de services au bénéfice de l'Alliance.

Ce qui fait la force d'une entreprise, ce sont ses collaborateurs, plus encore dans une banque où il n'y a pas ou peu de propriété intellectuelle, juste des systèmes et des hommes. Pour réussir dans ce nouveau rôle, RCI Bank and Services a de solides atouts totalement liés à ses collaborateurs. Ils ont su garder cet esprit d'entreprendre et cette créativité qui font la réactivité de la banque face à tous ces défis. Beaucoup d'initiatives ont été lancées ces dernières années pour recueillir des idées de tous les collaborateurs, leur permettre de les défendre et de les développer quand elles font sens. Deuxième atout, la culture de la performance est inscrite dans l'ADN des collaborateurs de RCI Bank and Services. Les résultats records depuis plusieurs années en termes de performances commerciales et financières en témoignent. Enfin, l'expertise financière des collaborateurs et le souci de conformité dans la réalisation de nos opérations constitue un atout majeur pour le Groupe Renault et l'Alliance.

Je me déplace fréquemment dans différents pays de l'Alliance, et j'ai donc l'occasion de rencontrer les équipes RCI Bank and Services dans ces pays. Partout je ressens le dynamisme, l'envie de contribuer, la coopération entre les équipes et une grande reconnaissance de Renault pour les équipes de RCI Bank and Services. La performance va continuer, la transformation va réussir, je n'ai aucun doute. Mais il faut rester vigilant et redoubler d'innovation car les petites structures émergent vite et les grandes banques convoitent notre marché très rémunérateur. À RCI Bank and Services de développer le lien entre les services et le véhicule lui-même pour rester l'interlocuteur privilégié des clients et si possible l'unique, parce que le meilleur.



Un nouveau cap

L'édito de **Gianluca De Ficchy**

Directeur Général



Restez aux niveaux de performance les plus élevés est notre premier grand défi.



2017 est une nouvelle année de performance au meilleur niveau.

Dans un contexte de marché favorable, marqué par la progression des immatriculations de l'Alliance, RCI Bank and Services a atteint des résultats remarquables dans tous les domaines : une nouvelle augmentation du taux d'intervention à 42,6 %*, 320 000 véhicules d'occasion financés et 4,4 millions de services vendus. Nous avons réalisé un montant de nouveaux financements record de 20,6 milliards d'euros et les actifs productifs moyens se sont établis à 39,6 milliards, en hausse de 19 % par rapport à 2016. Ces performances conjuguées à une très bonne maîtrise du risque et de nos frais de fonctionnement ont généré un produit net bancaire de 1 628 millions d'euros en progression de 10,6 %. Enfin, le ROE a atteint son meilleur niveau à 18,6 %.

Cette performance n'est pas l'exploit d'une année. Tous ces indicateurs progressent d'une manière constante au niveau consolidé depuis 2013 et d'une manière homogène dans toutes les régions du monde. Cette croissance organique témoigne de la pertinence de la stratégie commerciale développée avec les marques de l'Alliance, qui se sont appropriées le financement non seulement comme un levier de rentabilité, mais aussi comme un véritable levier commercial. Le contexte de taux favorable a fait baisser le coût de la ressource et favorisé les opérations promotionnelles sur le financement, renforçant l'efficacité commerciale de nos offres.

Trois acquisitions marquent notre nouveau cap vers la mobilité.

En 2017, nous avons pris une participation majoritaire dans Karhoo, agrégateur de comparaison d'offres de taxis et de VTC, fait l'acquisition de Marcel, plateforme de réservation de VTC, et de Yuso, solution de gestion en temps réel de flottes de taxis et VTC. Ce sont trois briques essentielles pour le développement des projets de mobilité qui sont au cœur de la stratégie de l'Alliance.



42,6 %
DE TAUX
D'INTERVENTION
HORS SME



4,4
millions
DE SERVICES
VENDUS



1 077 M€
DE RÉSULTAT
AVANT IMPÔTS

* Hors sociétés mises en équivalence (Russie, Turquie et Inde)



Acquérir l'expérience, les technologies et les compétences qui nous permettront d'aider l'Alliance à déployer ses projets de mobilité.

Forts de ces atouts, nous déployons la nouvelle vision de RCI Bank and Services.

C'est pour faciliter la mobilité pour tous que nous créons des services personnalisés. C'est pour mieux servir nos clients que nous innovons.

Concrètement, nous devons proposer des services personnalisés pour que chacun trouve sa solution de mobilité. Les clients demeurent le centre de notre attention et l'innovation, un levier pour mieux répondre à leurs besoins.

RCI Bank and Services a engagé une transformation majeure : nous allons passer d'une activité longtemps centrée sur l'automobile et le financement à une activité centrée sur les nouveaux usages, les services personnalisés.

Nos priorités stratégiques sont placées sous le signe de l'automobilité.

Il faut le rappeler : notre entreprise est au service des marques de l'Alliance et notre plan stratégique s'inscrit dans le sillage des plans *Drive The Future* de Renault et *M.O.V.E. to 2022* de Nissan. Dans ce cadre, nous avons identifié trois axes pour accompagner le développement des marques.

RCI Bank and Services est avant tout une financière de marques, un outil de ventes et de fidélisation rentable. Nous avons atteint un niveau de performance très élevé dans tous les domaines. Rester aux niveaux de performance les plus élevés est notre premier grand défi. Nous devons aussi continuer à optimiser notre business model, atteindre le niveau d'excellence et saisir toutes les opportunités qui permettraient encore de progresser.

C'est dans les services que RCI Bank and Services a réalisé la croissance la plus significative. Nous avons vendu 4,4 millions de services en 2017 contre 2,1 millions en 2014. Jusqu'ici, nous avons développé la vente de services de façon traditionnelle. Ils sont, dans la majorité des cas, vendus au moment de l'acquisition d'un véhicule dans une concession avec un financement.

Nous avons très peu exploité d'autres opportunités de vente de services, avec ou même sans un financement, non seulement dans le réseau mais aussi via d'autres canaux. Conquérir ce potentiel de nouveaux clients implique de créer de nouveaux produits et de déployer une stratégie multicanale, qui sera tout l'enjeu des années à venir. C'est notre deuxième axe stratégique.

Devenir un opérateur de services de mobilité est notre troisième axe stratégique. Depuis deux ans, nous expérimentons de nouvelles solutions avec les activités BtoB pour acquérir l'expérience, les technologies et les compétences qui nous permettront d'aider l'Alliance à déployer ses projets de mobilité. RCI Bank and Services va continuer d'investir dans ce sens.

Nous embarquons tous les collaborateurs dans notre transformation.

Ces dernières années, nous avons développé une culture de la performance, commerciale et financière, dans chaque domaine et chaque filiale, et nous avons réussi grâce aux hommes et aux femmes de RCI Bank and Services.

Notre défi aujourd'hui : nous adapter aux nouveaux besoins de mobilité des clients de l'Alliance. Nous devons à la fois orienter tous nos métiers vers la satisfaction client et nous transformer tout en maintenant un haut niveau de performance. Cela veut dire acquérir une proximité et une sensibilité du client final, en même temps qu'une grande agilité dans le développement de solutions simples et abordables. Parce que demain, c'est bien le client qui définira les produits qu'il souhaite acheter. La volonté de se transformer et l'implication des collaborateurs sont les gages de notre réussite.



La volonté de se transformer et l'implication des collaborateurs sont les gages de notre réussite.

Nous avons donné les moyens aux pays de mener à bien cette transformation. En commençant par investir dans des lieux de travail adaptés aux nouveaux besoins des collaborateurs. Il fallait avoir un pôle au centre de l'écosystème parisien, nous avons emménagé dans notre nouveau siège social rue d'Uzès, au cœur du 2^e arrondissement. Nous avons déménagé ou revisité nos bureaux en Espagne, en Italie, en Allemagne et au Royaume-Uni. Nous avons recruté massivement, investi dans de nouvelles sociétés, dans la transformation digitale et la modernisation des systèmes.

RCI Bank and Services a tous les atouts nécessaires. La mobilisation des collaborateurs est à la mesure des enjeux, notre dernière enquête* le montre avec un taux d'engagement de 75 %. Et tout cela me donne confiance dans la capacité de RCI Bank and Services à devenir un référent de l'automobilité au service de l'Alliance.

*Enquête Hays Group réalisée fin 2017 auprès de l'ensemble des collaborateurs du groupe RCI Bank and Services.

La Gouvernance



Le Conseil d'Administration



Clotilde Delbos
Président du Conseil
d'Administration



Farid Aractingi
Directeur de l'Audit,
de la Maîtrise des Risques
et de l'Organisation
Groupe Renault



Gianluca De Ficchy
Directeur Général

Le Comité Exécutif



Une équipe engagée pour la réussite de la stratégie de RCI Bank and Services.

De gauche à droite :

Jean-Philippe Vallée
Directeur Clients et Opérations

Umberto Marini
Directeur des Systèmes d'Information

Alice Altemaire
Directeur Comptabilité et Contrôle de la Performance

Jean-Marc Saugier
Directeur Financement et Trésorerie

Gianluca De Ficchy
Directeur Général

Patrick Claude
Secrétaire Général et Directeur de la Gestion des Risques

Hélène Tavier
Directeur des Ressources Humaines

Enrico Rossini
Directeur Commercial



Thierry Koskas
Directeur Commercial
Groupe Renault



Isabelle Landrot
Directeur Performance & Contrôle Asie-Pacifique,
Groupe Renault



Bernard Loire
Directeur Général
Nissan France



Stéphane Stoufflet
Directeur Assurances & Operations Spécifiques,
Groupe Renault



Le temps de la transformation





30 L'optimisation
de la performance

36 L'ère de
l'expérience client

42 **La révolution**
des usages

48 Le choix
de l'open culture



L'optimisation de la performance

Renforcer l'accessibilité de nos offres, améliorer la fidélisation de nos clients et développer notre performance sur les marchés porteurs ou les services : nous optimisons sans cesse notre business model pour soutenir durablement les ventes des marques de l'Alliance. Cet effort s'appuie sur nos grands relais de performances au-delà du financement des ventes aux particuliers, nous devons poursuivre la conquête des clients professionnels, accompagner l'achat de véhicules d'occasion, - mais aussi proposer des services innovants et personnalisés pour tous nos clients, notamment grâce aux fonctionnalités qu'offre désormais la voiture connectée.

En 2017, la performance commerciale exceptionnelle de RCI Bank and Services, adossée aux résultats très positifs des marques de l'Alliance, s'est opérée au sein d'un secteur automobile dynamique et en pleine mutation. Pour nous, ces changements majeurs sont autant d'opportunités de croissance et de leviers de performance. Parmi eux, citons le marché très porteur des flottes de véhicules et les services de *tracking* associés, la forte hausse des ventes de véhicules d'occasion, segment qui reste à conquérir, et le développement très important du marché locatif pour les clients particuliers dont les canaux de distribution évoluent. Mais l'optimisation de notre performance s'appuie également sur un changement de paradigme

majeur : passer d'une approche centrée sur le véhicule (*car centric*) à une approche centrée client (*customer centric*). Cela nécessite de développer d'autres services, davantage liés à la mobilité plutôt qu'au véhicule, à travers les services *stand alone* par exemple, ou des services additionnels sur de nouveaux canaux digitaux. Cela implique, d'autre part, d'exploiter les nouvelles fonctionnalités de la voiture connectée pour collecter et analyser les données - coût, consommation, comportement de conduite - afin de construire des services sur-mesure toujours plus personnalisés et performants.

Développer d'autres services, davantage liés à la mobilité qu'au véhicule.

Les réalisations

RCI Bank and Services adapte toujours mieux ses offres et continue de développer sa performance partout dans le monde.



ITALIE

La personnalisation de nos campagnes digitales, un levier de croissance

En affinant sa segmentation client via sa nouvelle plateforme CRM*, RCI Bank and Services en Italie a augmenté de 11,5 % ses ventes de services d'assurance en 2017 versus 2016. Cette plateforme permet à notre filiale de mieux cibler ses

offres. Elle développe ainsi des campagnes personnalisées multicanales et communique de façon pertinente et régulière avec l'ensemble de ses clients. Les équipes ont ainsi gagné en autonomie et en précision pour proposer aux clients l'offre adéquate, au bon moment. Les résultats ? Le délai de mise sur le marché d'une nouvelle offre peut être réduit de 50 %, et la pertinence de l'offre avec le profil client a permis à la filiale italienne de gagner 3 % de taux de conversion.

* Customer relationship management

+11,5%
de ventes
de services
d'assurance

MAROC

RCI Finance Maroc crée trois nouvelles offres pour mieux cibler ses principaux prospects

En 2017, RCI Finance Maroc a développé une approche davantage centrée client en créant de nouvelles offres mieux adaptées aux besoins de ses prospects prioritaires particuliers, commerçants, artisans et professions libérales. Ainsi, en 2018, elle s'apprête à lancer trois nouvelles offres de financement :

- « Clé en main », une offre pour les clients à la recherche de financement sans apport ;
- « Financement gratuit » pour les clients à la recherche de mensualités réduites ;
- « Balloon » (avec option d'achat), pour les clients disposant d'un petit apport et souhaitant des mensualités raisonnables.

L'offre pourra évoluer chaque mois afin de s'adapter aux modèles vendus ainsi qu'aux types de clientèles.



FRANCE

ClaD : analyser des données clients pour des offres plus adaptées

Avec le projet ClaD, notre filiale française DIAC analyse avec davantage de finesse ses données clients, dispose d'un outil performant pour en tirer des enseignements opérationnels et peut ainsi mieux répondre à leurs attentes. À titre d'exemple, en 2017, nos équipes – en collaboration avec celles de Renault – ont pu, grâce à cette analyse, adapter l'offre de financement de Twingo. Les montants des mensualités et de l'apport ont ainsi été ajustés à la réalité des attentes des acheteurs potentiels. Une formule pertinente, puisque cette nouvelle offre a contribué à l'augmentation des ventes de Twingo.

33%
de taux
d'intervention
assurance
en 2017



ВЫГОДА ДО **400 000** РУБ.
КРЕДИТ ОТ **16 000** РУБ./МЕС.
КАСКО В ПОДАРОК

NISSAN INTELLIGENT MOBILITY

RUSSIE

Casco : une offre d'assurance pour pénétrer le marché russe

En Russie, la pratique du marché veut que les clients souscrivant à un financement, contractent une assurance tous risques. En 2017, RN Bank a atteint un taux d'intervention assurance de 33 % (contre 0 % en 2013) grâce à une stratégie innovante mise en place depuis 2014. RN Bank a tout d'abord lancé une offre Mini Casco avec une couverture d'assurance plus limitée mais intégrant la perte totale du véhicule. Avec Mini Casco, les clients ont ainsi eu accès à un financement à prix réduit. RN Bank a ensuite enrichi son programme d'assurance avec une offre *full* Casco, pouvant être packagée avec le financement. Par ailleurs, RN Bank a mis en place une gestion des sinistres garantissant le retour des clients dans le réseau après-vente des marques de l'Alliance.



+12%
de ventes
de VO
en 2 mois



IRLANDE

RCI Banque Irlande contribue aux ventes des véhicules d'occasion Renault et Dacia

Le label Renault Sélection garantit la qualité des véhicules d'occasion vendus au sein des réseaux Renault et Dacia en Irlande. Pour accompagner son lancement, RCI Banque Irlande a décidé de proposer une offre de financement avec le taux le plus attractif du marché : 1,7 %, associé à deux ans de garantie et d'assistance, une réelle flexibilité pour les clients particuliers. Un succès : les ventes de VO ont augmenté de 12 % en septembre et octobre 2017, par rapport à la même période en 2016. Cette opération marque la volonté de RCI Bank and Services d'accompagner le constructeur sur le marché très porteur du véhicule d'occasion. Rien qu'en Europe, il s'élevait à 13 millions de véhicules en 2016, soit 3 fois plus que celui du véhicule neuf.



+25,4%
de ventes de services
vs 2016

ALLEMAGNE

Télémarketing : près de 22 000 nouveaux contrats de services signés

Pour favoriser la vente de services pour les clients disposant d'une offre de financement, nos équipes en Allemagne ont mis en place un nouveau dispositif de télémarketing. Ainsi, les ventes de services via télémarketing de la filiale ont augmenté de 25,4 % en 2017 versus 2016. Les deux principales clés de succès : des prestataires soigneusement sélectionnés et un parcours client simplifié. Ces derniers peuvent en effet conclure leur contrat tout simplement par téléphone, grâce au *Voice Recording*.



ITALIE

Nouveaux services connectés pour une gestion optimale et personnalisée des flottes de véhicules professionnels

Durant quatre mois, RCI Bank and Services a proposé à ses clients professionnels en Italie de tester gratuitement un panel de services connectés. Parmi eux, le tableau de bord *Bulbthings* a permis aux gestionnaires de flottes de consulter les données relatives aux coûts d'utilisation des véhicules.

Autre service testé : le suivi via une plateforme des données relatives à la géolocalisation et aux comportements de conduite des conducteurs (horaires d'utilisation des véhicules, consommation de carburant, kilométrage...).

Ces derniers ont été rendus possibles grâce à un partenariat réalisé avec Octo Telematics, leader mondial des services de télématique. Grâce à l'installation de ses boîtiers sur les véhicules permettant la remontée et l'analyse des données, un score de conduite de chaque automobiliste a été établi.

Les conducteurs ont ainsi été incités à améliorer leur comportement grâce à une application mobile. Les résultats de ce test ont été positifs : les gestionnaires de flottes ont mieux maîtrisé leurs coûts et les conducteurs ont amélioré leur comportement sur les routes, et ainsi leur sécurité.

À la fin de ces quatre mois, l'appétence des clients a été mesurée et RCI Bank and Services proposera à l'avenir ces services sur-mesure et personnalisés aux clients.

CORPORATE

MY Z.E. BATTERY : transférer son contrat de location de batterie d'un client à un autre en quelques clics



Face à l'augmentation du marché des véhicules électriques d'occasion, les équipes VE de RCI Bank and Services en collaboration avec Renault, ont conçu un espace client MY Z.E. BATTERY dédié à la gestion des contrats de location de batterie. Sécurisé, simple d'utilisation et 100 % digital, il permet à un vendeur de véhicule électrique de transférer son contrat de location de batterie à un nouvel acquéreur.

Le processus est simple : le vendeur y dispose d'un espace personnel sécurisé dans lequel il renseigne les coordonnées de l'acheteur.

Celui-ci reçoit une invitation pour se connecter à son propre espace et renseigne ses informations. À l'aide d'un simulateur, l'acheteur choisit l'offre de location de batterie qui lui convient, le signe électroniquement et charge ses pièces justificatives. Une fois la vente du véhicule finalisée, le client n'a plus qu'à télécharger le certificat de cession.

Une solution gagnant-gagnant : RCI Bank and Services optimise les actions de son service client, sécurise la collecte des contrats et les clients bénéficient d'une solution simple et efficace.

Cette solution est disponible en Belgique depuis octobre 2017.

Et demain ?



2017 a été une année de performance commerciale exceptionnelle.

Enrico ROSSINI DIRECTEUR COMMERCIAL RCI BANK AND SERVICES

Comment qualifieriez-vous la performance commerciale de RCI Bank and Services en 2017 ? À quoi est-elle due ?

2017 a été une année de performance commerciale exceptionnelle. Cela s'explique par des indicateurs commerciaux au vert, une très bonne performance pour les contrats de véhicules neufs, une performance en nette hausse depuis trois ans pour les dossiers de véhicules d'occasion (+ 16 % de contrats par rapport à l'année précédente) et enfin la vente de services, associés ou non au financement progresse de plus de 27,0 %. En outre, les performances très positives des marques Renault et Nissan - et les synergies que nous avons su mettre en place avec celles-ci - nous ont permis d'augmenter le nombre de nos opérations commerciales.

En 2017, quels sont les changements majeurs que vous constatez sur le marché des particuliers ? Quels sont les nouveaux services et prestations associées que RCI Bank and Services va devoir développer pour répondre aux nouvelles attentes de ses clients ?

Trois mutations majeures sont en cours. D'abord, l'augmentation importante de la part des produits locatifs, dont la flexibilité et la durée sont des outils majeurs de fidélisation de nos clients.

Ensuite, l'arrivée de sociétés de location longue durée, jusqu'à aujourd'hui focalisées sur le client professionnel, et qui s'intéressent maintenant au client particulier, entraîne une modification des canaux de distribution, qui s'ouvrent aux agences bancaires ou aux supermarchés.

Dans ce contexte, nous devons à la fois être force de proposition pour les concessionnaires, afin de les garder dans notre parcours client, et développer de nouvelles offres ciblées plus flexibles directement vers les particuliers. Enfin, le développement des véhicules connectés révolutionne notre business model et nous incite à packager de nouveaux services, analyser les données collectées et leurs impacts... et avoir une approche commerciale innovante.

Concernant les véhicules de flottes, quelles transformations observez-vous ? Quels sont leurs impacts ?

Nos clients sont en demande d'outils d'analyse liés à l'usage du véhicule et au comportement de conduite. Ce « *fleet track* » ou un monitoring en temps réel, permet d'établir une estimation du coût de consommation et de maintenance, mais également d'avoir des informations précises sur le comportement de conduite et donc d'estimer le coût global de gestion d'une flotte. Grâce à cela, on peut mettre en place des systèmes d'animation destinés aux conducteurs, qui vont leur permettre d'adopter une conduite plus propre et une usure maîtrisée du véhicule.

Quelle sera la part du *stand alone* dans la stratégie de RCI Bank and Services en matière de ventes de services ?

Jusqu'à présent, la vente et les services à nos clients passaient par le réseau de concessionnaires, avec des services et des assurances proposés à l'achat du véhicule. Nous élargissons désormais notre potentiel de clients, en explorant trois sources.

D'abord, le portefeuille des clients que nous finançons, pour leur proposer des services supplémentaires.

Ensuite, celui des clients que nous n'avons pas financés, mais qui ont acheté un véhicule Renault ou Nissan dans le réseau de concessionnaires, à qui nous pouvons adresser des produits spécifiques pour les fidéliser encore plus aux marques de l'Alliance.

Enfin, les prospects de la vente de véhicules d'occasion entre particuliers et pour lesquels nous aimerions jouer un rôle en leur proposant d'autres services.



+16%
DE FINANCEMENTS
DE VÉHICULES
D'OCCASION



+27,0%
DE SERVICES
VENDUS EN 2017

Optimiser la performance de nos activités est un des piliers de la stratégie de l'entreprise : quels sont les impacts de cette culture de la performance pour les équipes ?

Au sein de nos équipes, le changement de culture en mode « agile » est amorcé. Chaque jour, nous apprenons de nos meilleures pratiques comme de nos échecs, et apprenons à tester les solutions, à réagir et à réajuster nos services en fonction des expériences de nos clients. Nous sortons de quatre ans de croissance en volume, sur les véhicules neufs comme sur les véhicules d'occasion. Cette culture du succès, à travers la recherche de « *super targets* », est donc déjà dans notre ADN. Notre défi, dès demain, sera de garder cette culture de la performance sur notre périmètre historique et de nous appuyer sur sa réussite pour, en même temps, faire entrer dans notre ADN un esprit d'innovation, une curiosité, une envie d'aller vite dès demain, d'explorer des activités nouvelles. Je suis confiant dans notre capacité à réussir les deux.

L'ère de l'expérience client

Simple, personnalisé, flexible : le service attendu par nos clients devient de plus en plus exigeant. Pour y répondre, nous les écoutons activement, nous leur proposons des offres plus segmentées, des parcours clients sur-mesure. Être centré client est une priorité pour chacun d'entre nous, partout dans le monde.

Nos réalisations 2017 témoignent des profonds changements qui touchent notre marché et les consommateurs. Nos équipes apprennent à travailler plus rapidement, en relation avec leur écosystème, et surtout en écoutant attentivement nos clients et prospects, particuliers comme professionnels. Grâce aux réseaux sociaux, à l'étude annuelle la Voix du Client, aux échanges avec nos partenaires, ou encore à nos équipes commerciales, et aux services clients, nous identifions les nouvelles attentes consommateurs et les besoins auxquels nous devons répondre.

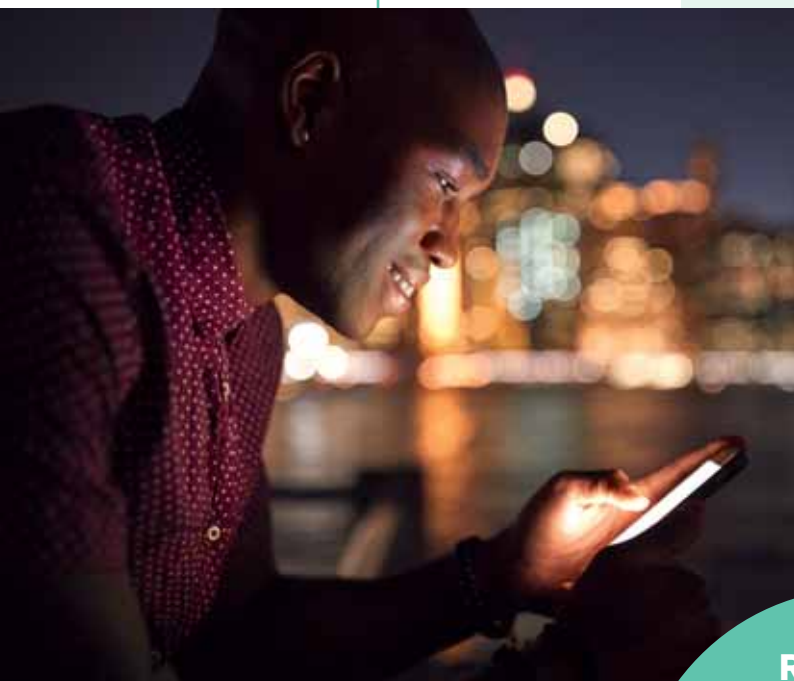
Développement d'applications, digitalisation du processus de souscription en

Corée du Sud, enrichissement des canaux de communication promotionnels ou serviciels, développement d'offres et de services personnalisables... les initiatives réussies sont nombreuses. Elles essaient et inspirent chacune de nos filiales. Innover pour améliorer l'expérience de nos clients contribue à notre croissance et à notre image de marque. Notre ambition ? Proposer une expérience enrichie à l'ensemble des clients des marques de l'Alliance.

Toutes nos actions doivent permettre la transformation de l'entreprise afin qu'elle devienne centrée sur le client.

Les réalisations

En 2017, RCI Bank and Services a développé de nombreux services, notamment digitaux, pour fluidifier et faciliter l'expérience client.



FRANCE

Les clubs DIAC et Nissan Finance : des espaces clients privilégiés

Lancés en octobre 2016, les clubs DIAC et Nissan Finance permettent à chaque client titulaire d'un contrat de financement d'accéder 24h/24 et 7j/7 à son espace personnalisé. Sa devise ? Joindre l'agréable... à l'agréable. Chaque client peut ainsi gérer son contrat à distance et bénéficier d'offres et d'avantages exclusifs grâce à nos partenaires (culture, loisir, tourisme, maison...). Accessibles depuis un smartphone ou une tablette, les clubs DIAC et Nissan Finance ont conquis leurs utilisateurs, puisqu'ils ont rassemblé près de 105 000 visiteurs rien qu'en 2017. Grâce à ce programme relationnel de qualité, DIAC a également pu atteindre son objectif de 30 % d'opérations clients menées en ligne, un taux qui a doublé par rapport à 2016.

RN Bank, 1^{re} financière de marque à proposer une application de paiement mobile en Russie



RUSSIE

En six mois, dans une approche « *test and learn* », nos équipes russes ont développé une application pour les clients des marques Renault, Nissan, Infiniti et Datsun. Disponible sur Apple Store et Google Play depuis novembre 2017, elle permet d'enrichir et de faciliter leur parcours. Ils peuvent consulter leur échéancier, recevoir des relevés bancaires ou contacter directement leur service client.

Trois possibilités pour régler ses mensualités : le paiement en ligne, le prélèvement automatique et, grâce à la géolocalisation du partenaire le plus proche, le paiement en liquide - une pratique courante sur le marché russe. De plus, à chaque paiement réalisé dans les temps, les clients cumulent des points qui leur donnent droit à des avantages exclusifs. Bien accueillie par les clients des marques de l'Alliance, cette application avait déjà été téléchargée près de 25 500 fois fin décembre 2017. Depuis février 2018, les clients de RN Bank peuvent également souscrire une assurance directement depuis l'application.



BRÉSIL

Des vidéos de bienvenue personnalisées pour une expérience client enrichie

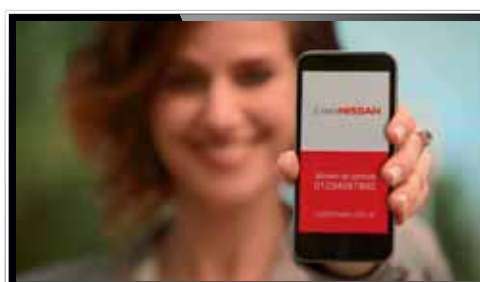
Depuis décembre 2017, chaque nouveau client de Banco Renault et Credi Nissan Banco reçoit, le lendemain de sa souscription, une vidéo de deux minutes qui résume les caractéristiques de son contrat. Cette innovation, imaginée par Banco RCI Brasil, a su séduire les clients brésiliens : en un mois, plus de 3 000 vidéos ont été envoyées, chacune visionnée 1,7 fois en moyenne. Ces vidéos de bienvenue ont aussi permis de diminuer le nombre d'appels reçus par le centre d'appel concernant des questions basiques et ont entraîné une hausse des inscriptions à l'espace client.



BRÉSIL

Une campagne de réservations en ligne réussie pour Renault Kwid

RCI Bank and Services a accompagné le lancement, stratégique au Brésil, de Renault Kwid, grâce à un système de réservation en ligne et de e-paiement 100 % digital et sécurisé. Le parcours client avait été pensé pour être aussi fluide, simple et transparent que possible, et inspiré des meilleures pratiques du marché. Résultats : 4 fois plus de réservations que prévu et une offre de financement RCI Bank and Services pré-approuvée pour 80 % des réservations. Après nouvelle ZOE en octobre 2016 et Alpine Première Edition en décembre 2016, c'est la troisième fois que RCI Bank and Services accompagne le constructeur dans sa stratégie de e-paiement.



CORÉE DU SUD

Une stratégie « mobile first »

Véritable application « tout en un », Kakao a révolutionné la vie des Sud-Coréens. Grâce à ce qui était au départ une simple appli de SMS gratuite, ils peuvent désormais réserver un taxi, faire des achats en ligne, commander des fleurs, programmer un itinéraire, etc. Depuis mi-2017, Kakao Banque octroie des crédits automobiles, 100 % sur mobile. Pour s'adapter à ce nouvel environnement, RCI Financial Services Korea a créé sa propre page Kakao fin 2017. Une solution efficace pour générer du trafic qualifié vers son site, puisque les visiteurs sont pré-identifiés grâce à leur profil Kakao.

En 2018, RCI Financial Services Korea lancera un *chatbot* dédié par SMS – pour répondre aux questions les plus fréquentes de ses clients. La filiale a également pour projet de développer un système d'acceptation 100 % *online* en utilisant l'identification client via Kakao et la reconnaissance vocale très en vogue en Corée du Sud.

PARTOUT, TOUT LE TEMPS

Grâce à l'application RCI Connect, chaque client gère facilement, depuis son espace client, son contrat de financement, son assurance et ses services. Mais RCI Connect va plus loin, en proposant des offres exclusives, des opérations de *gamification*, des conseils personnalisés et des nouveaux services, comme la géolocalisation de la place de parking. Des nouveautés particulièrement appréciées des clients au Royaume-Uni, où le téléchargement de l'application a augmenté de plus de 300 % au cours du second semestre 2017.



**RCI Connect :
une application
ultra personnalisée
et des services
innovants**



ESPAGNE

Un espace client ultra personnalisé grâce à une segmentation pointue

Chaque client est unique. RCI Bank and Services España l'a bien compris et a déployé un espace ultra personnalisé pour créer un lien unique avec chacun de ses clients. Comment ? Grâce à une segmentation préalable basée sur des critères d'âge, de situation personnelle ou professionnelle. Elle permet de proposer des offres de financement ou de services adaptés à leurs attentes mais aussi des avantages exclusifs négociés avec des partenaires (bien-être, loisir, voyage, etc.). Pour aller plus loin, une opération de *gamification* a été mise en place. Une démarche qui a permis de conquérir et de fidéliser nos clients : en un mois, le nombre de visites sur la page a été multiplié par 4.



8,3/10
la note moyenne
de nos clients

Mise en place d'un programme mondial Voix du Client

Écouter la voix de nos clients est essentiel pour mieux comprendre leurs attentes, mesurer leur satisfaction et améliorer leur expérience. C'est pourquoi nous avons mené des enquêtes en ligne et des *focus* groupes dans près du tiers des pays où nous sommes présents en 2017. Au total, plus de 30 000 clients nous ont répondu. Invités à noter RCI Bank and Services de 0 à 10, nos clients nous ont attribué une note de satisfaction moyenne de 8,3 avec 56 % de clients « extrêmement satisfaits ». En outre, plus de la moitié recommanderait RCI Bank and Services à leur entourage. Des résultats très encourageants.

Leurs principales attentes ? Construire une relation personnalisée avec l'entreprise, se sentir reconnus et valorisés, et avoir une relation de qualité avec notre service client, tout au long de leur parcours.

Et demain ?



En 2018, nous allons continuer sur cette lancée dans le digital, particulièrement pour le réseau, qui joue un rôle clé dans l'expérience de nos clients.

François Guionnet Directeur Général DIAC

Le succès des produits « sur-mesure » n'est-il pas le signe d'une évolution des attentes des clients : plus de souplesse, plus de réactivité, plus de services ?

C'est une tendance de fond pour tous nos clients, et il faut s'attendre à ce qu'elle se renforce encore.

Les particuliers sont attirés par nos offres de financement et les services associés. Résultat : leur taux de satisfaction est 4 fois supérieur à celui des clients qui achètent comptant et, selon notre dernière enquête, 90 % des clients qui ont souscrit à l'offre Easy Pack en 2015 vont la renouveler. Pour les clients entreprise, nous venons de lancer Easy Loc Pro : un socle de prestations, auquel peuvent s'ajouter trois solutions complémentaires, pour couvrir tous les besoins des clients professionnels autres que les grands comptes afin de proposer l'offre la plus adaptée à chaque typologie de client.

Quel est le poids du digital dans l'expérience client de demain ?

Le parcours client digital devient clé, les Clubs DIAC et Nissan Finance en sont d'excellents exemples.

Grâce à eux, nous avons atteint 30 % d'opérations clients menées en ligne, un taux qui a doublé en un an.

Ils offrent à nos clients une expérience positive : sur le même espace, ils ont accès à des prestations en ligne et des avantages partenaires, avec une vraie qualité de parcours client. Ces Clubs rassemblent déjà 120 000 visiteurs réguliers, sur un portefeuille total de 500 000 clients, soit encore une belle marge de progression.

En 2018, nous allons continuer sur cette lancée dans le digital, particulièrement pour le réseau, qui joue un rôle clé dans l'expérience de nos clients.

Nous allons notamment lancer un site regroupant des vidéos et des tutoriels de vente de nos offres commerciales, un portail synthétisant notre relation commerciale et une application mobile pour envoyer aux vendeurs des informations sur nos dernières promotions en temps réel.

Pierre-Yves Beaufls Directeur Général RCI FINANCIAL SERVICES KOREA

Comment les sud-coréens consomment-ils aujourd'hui ?

70 % de la population est équipée d'un smartphone, toutes générations confondues. Et les sud-coréens communiquent essentiellement par SMS. Appeler un client est considéré comme intrusif, presque impoli.

Ici, pour commander un taxi, acheter des fleurs, payer un service, programmer un itinéraire... tout se fait sur Kakao. Cette application propose sans cesse de nouveaux services. Le papier disparaît, même dans le cadre de la signature de contrats. La réglementation permet la digitalisation des processus de signature, et le pays est doté de bureaux indépendants dédiés à la vérification de l'identité comme de la solvabilité des clients.

Avec plus de 50 % du pays connecté à Kakao, il était indispensable pour RCI Bank and Services d'être présent sur cette application.



Que faites-vous pour répondre à leurs attentes ?

Kakao est une porte d'entrée devenue incontournable. Nous avons de plus en plus de concurrents qui y sont présents. Pour créer du trafic sur notre site, nous avons créé une page d'accès à nos services sur l'application. Nous y développons actuellement d'autres services améliorant l'expérience de nos clients : par exemple, un *chatbot* répondra très prochainement aux questions les plus fréquentes de nos clients par SMS, *via* Kakao Talk.

Parallèlement, nous sommes en train de digitaliser l'intégralité du processus de souscription à nos offres. C'est indispensable pour accélérer notre développement. Et comme tout se digitalise, les concessions elles-mêmes sont en train de se réinventer. Ici tout va très vite. Les Sud-Coréens sont des développeurs hors pair et sont très en avance en matière de digital : c'est une belle opportunité pour tester de nouveaux services que nous pourrons ensuite déployer ailleurs dans le monde.



L'écoute active de leurs attentes et le déploiement de services personnalisés sont deux éléments essentiels pour développer la confiance et la fidélité de nos clients.

Carlos de la Torre

Directeur Général RCI Bank and Services España

Quelles actions avez-vous menées pour renforcer l'attention portée à vos clients en Espagne ?

Afin de proposer des offres et des services toujours au plus près de leurs attentes, nous avons mis en place un système de suivi et d'écoute active de la voix de nos clients. Que ce soit sur les réseaux sociaux ou *via* leurs espaces personnalisés, nous collectons et analysons tous les commentaires de nos clients et nous nous engageons à les contacter en cas de question. Pour une analyse complète, nous avons également mené trois enquêtes de satisfaction dans le cadre du programme Voix du Client, piloté par les équipes Corporate de RCI Bank and Services. Enfin, nous avons réorganisé nos équipes du département *Customer Care* pour un suivi optimal et personnalisé de chacun de nos clients.

Et demain ? Quels nouveaux services allez-vous déployer pour enrichir l'expérience de vos clients espagnols ?

Nous avons choisi d'élargir nos moyens de communication avec nos clients afin de proposer le canal le plus pertinent pour chacune de leurs opérations. Nous allons notamment privilégier les échanges *via* SMS ou WhatsApp pour les notifier, par exemple, que leur contrat est en cours de finalisation ou bien les informer d'une évolution réglementaire qui demande une action de leur part. Pour autant, un suivi personnalisé de la relation est également très important : dorénavant chaque client qui contacte notre centre d'appel est suivi par un conseiller unique. Bientôt, il pourra même le voir, puisque nous allons lancer les appels vidéo afin de créer plus de proximité. Nous allons aussi mettre en place la signature en mobilité. Nos vendeurs se déplaceront directement chez les clients avec une tablette pour leur faire signer le contrat. Une innovation qui facilitera notamment les démarches des clients flottes. La signature à distance quant à elle, permettra aux clients de finaliser la mise en place de leur contrat grâce un simple code reçu par SMS ou e-mail.

La révolution des usages

Les clients, et notamment les jeunes générations, souhaitent de moins en moins être propriétaires de leur véhicule. Face à cette transformation et l'émergence de nouvelles technologies, RCI Bank and Services poursuit ses investissements pour créer et proposer de nouveaux services d'automobilité.

Gâce à sa proximité historique avec les clients de l'Alliance, RCI Bank and Services a toujours su s'adapter à l'évolution de leurs usages et proposer des offres pertinentes, comme la location avec option d'achat (LOA), ou la location longue durée (LDD) dès le début des années 2010. Aujourd'hui, ces offres représentent plus de 50 % de nos nouveaux financements en Europe.

D'ici 2050, 70 % de la population mondiale sera urbaine. Aujourd'hui, de nouvelles tendances apparaissent : dans les grandes villes, les particuliers veulent davantage pouvoir commander un taxi ou un VTC à la demande, ou avoir simplement recours au covoiturage ou bien à l'auto partage. Par ailleurs, les entreprises doivent répondre à de nouvelles évolutions législatives. En France, par exemple, toutes

les entreprises de plus de 100 salariés doivent désormais proposer un plan de mobilité pour favoriser l'utilisation des modes de transports alternatifs plutôt que la voiture personnelle.

Les villes devront, elles aussi, proposer des solutions de mobilité alternatives pour réduire la pollution et la congestion sur les infrastructures existantes. En 2017, RCI Bank and Services a déployé de nouvelles offres répondant à ces nouveaux défis, avec l'ambition de devenir opérateur de services de mobilité.

RCI Bank and Services passe d'une activité longtemps centrée sur l'automobile à une activité centrée sur les nouveaux usages de ses clients.

Les réalisations

RCI Bank and Services explore les nouvelles mobilités et investit pour proposer des solutions de mobilité en lien avec les nouveaux usages de ses clients. Souhaitant désormais accéder à l'automobile sans nécessairement posséder leur véhicule, les particuliers se tournent de plus en plus vers les solutions d'auto partage ou de véhicule avec chauffeur. Nos clients entreprise souhaitent quant à eux optimiser l'utilisation de leur parc en le mutualisant entre leurs collaborateurs. Les collectivités locales veulent également optimiser l'utilisation des véhicules pour elles-mêmes et leurs usagers. C'est pourquoi RCI Bank and Services développe depuis deux ans déjà des solutions intégrées de mobilités, innovantes et sur-mesure. Les acquisitions réalisées en 2017 viennent renforcer l'ambition de devenir un opérateur de mobilité référent sur le marché du B2B.



Déjà 175 000 taxis et VTC accessibles dans le monde entier

KARHOO

La mobilité en tant que service est aujourd'hui la tendance majeure en matière de mobilité urbaine. Les consommateurs veulent se déplacer facilement d'un endroit à un autre, en bénéficiant de choix et de transparence. Avec la relance commerciale de Karhoo, RCI Bank and Services poursuit son ambition de devenir un opérateur de services de mobilité B2B et proposer aux entreprises des solutions d'automobilité simples, attractives et personnalisées. Karhoo, dont RCI Bank and Services est l'actionnaire majoritaire, regroupe des sociétés de taxis et de VTC sur une même plateforme de réservation intégrée. Grâce à elle, les salariés d'entreprises ou les clients d'« agents » (plateformes de réservation, agence aérienne, etc.), peuvent, partout dans le monde et en temps réel, réserver, suivre et payer leurs courses. Ils bénéficient aussi d'un vaste choix de flottes de véhicules et de services.

La plateforme est capable de gérer jusqu'à 10 millions de transactions par mois. 175 000 véhicules sont déjà disponibles à travers le monde sur la plateforme Karhoo, en faisant un acteur majeur du secteur B2B2C. Karhoo emploie aujourd'hui 75 collaborateurs, contre 2 en décembre 2016, dont plus de 50 % travaillent dans le département dédié aux nouvelles technologies.

Proposée sous forme de marque blanche, Karhoo génère des gains de productivité et des économies pour les entreprises. Elles disposent dorénavant d'une plateforme de réservation et de paiement qui leur offre la possibilité d'automatiser et de standardiser les déplacements de leurs salariés ou de leurs clients, et ce, à une échelle internationale. Grâce à Karhoo, les sociétés de taxis et de flottes bénéficient quant à elles d'une forte visibilité auprès de nouveaux utilisateurs ainsi que d'une solution de gestion complète des réservations et des transactions de leurs clients. Karhoo leur donne également accès à une technologie de pointe grâce à laquelle elles peuvent progresser et rester compétitives face aux grandes entreprises possédant des ressources technologiques.



BIENVENUE MARCEL !

Une plateforme de VTC alternative par sa qualité de service et sa dimension écoresponsable

En août 2017, RCI Bank and Services a choisi d'investir dans Marcel, plateforme de réservation de VTC en Ile-de-France regroupant 1 300 chauffeurs et ayant déjà séduit 100 000 clients. Les particularités de Marcel ? N°1 de la pré-réservation en France, avec 78 % de ses courses commandées à l'avance, la startup dispose également d'un service client reconnu pour la qualité de son service avec 97 % de taux de satisfaction. Marcel est aussi un acteur socialement responsable du marché, grâce une politique de compensation carbone volontaire pour chaque kilomètre parcouru, une volonté d'encourager l'écoconduite auprès de ses chauffeurs et l'utilisation de véhicules électriques. Enfin, 40 % des courses réalisées en 2017 sur Marcel l'étaient par des salariés en déplacement professionnel, en lien avec la stratégie de mobilité B2B de RCI Bank and Services.



OPEN INNOVATION

Covoiturage : une expérimentation réussie pour RCI Bank and Services et la startup Karos

En juin 2017, le Groupe Renault, NUMA et leurs partenaires, dont RCI Bank and Services, lançaient CityMakers, un programme d'open innovation dédié à la transition vers une mobilité urbaine plus flexible et durable. RCI Bank and Services a choisi de se positionner sur le challenge dédié à la simplification de l'utilisation de moyens de transports différents lors d'un déplacement en Ile-de-France.

Afin de tester l'appétence de ses collaborateurs au court-voiturage® et aux déplacements intermodaux, RCI Bank and Services a choisi de travailler avec la startup Karos, leader du court-voiturage® en France. Ainsi, pendant dix semaines, une cinquantaine de salariés a testé l'application Karos. Les résultats sont encourageants : 24 minutes et 6€ de pouvoir d'achat de gagnés en moyenne par trajet. De plus, 50 % d'entre eux ont reçu au moins cinq propositions de covoiturage par jour. Grâce à cette collaboration avec la startup Karos, RCI Bank and Services appréhende mieux les enjeux du covoiturage et des déplacements intermodaux.



Une technologie automatisée de gestion des flottes



YUSO



Fidèle à sa volonté de participer au développement de l'automobilité et des Smart Cities, RCI Bank and Services a fait l'acquisition en août 2017 de Yuso, une solution automatisée de gestion des flottes pour taxis, VTC et services de livraison reposant sur une technologie de *Dispatch Management System*. Dans le cadre du *ride-hailing*, elle permet déjà aux transporteurs urbains d'optimiser leur flotte en calculant, en temps réel, les itinéraires de leurs clients et la disponibilité de leurs chauffeurs. À terme, RCI Bank and Services envisage de mettre cette technologie innovante au service des marques de l'Alliance.

Et demain ?



Henry Gascuel
DIRECTEUR DE L'INNOVATION
RCI BANK AND SERVICES

Comment RCI Bank and Services accompagne les nouveaux usages de mobilité de ses clients ?

En 2017, nous avons poursuivi le développement de notre filiale RCI Mobility en collaboration avec les marques de l'Alliance. Elle propose des solutions d'auto partage aux entreprises, afin de faciliter les déplacements de leurs salariés.

2 000 véhicules, dont plus de 80 % dans le cadre du programme Renault MOBILITY, sont aujourd'hui accessibles 24h sur 24 et 7 jours sur 7 via une application mobile en France.

En 2018, cette offre sera déployée en Europe.

Notre ambition est de proposer des solutions de mobilité, innovantes et sur-mesure à l'ensemble des clients des marques de l'Alliance.

Grâce à Karhoo, nous facilitons la vie des entreprises qui disposent d'une solution globale de simplification des processus de gestion, de facturation des déplacements de leurs salariés et ce, où qu'ils soient dans le monde. Nous avons également fait l'acquisition de Yuso, une technologie de *dispatch management system*, mise à la disposition des opérateurs de mobilité : elle leur permet de répartir les courses en temps réel et d'optimiser la gestion de leurs flottes. Enfin, l'empreinte écoresponsable et la forte proportion de clients entreprises de Marcel, sont parfaitement alignées sur notre stratégie B2B.

Pourquoi avoir choisi de vous rapprocher de l'écosystème des startups ? Quels enseignements en tirez-vous ?

Afin de rester à la pointe des dernières technologies et d'innover de façon continue, RCI Bank and Services a choisi de développer un écosystème à l'extérieur de son entreprise dans une démarche d'open innovation. En 2017, nous avons notamment travaillé avec des partenaires reconnus tels que l'accélérateur Techstars Paris, le programme d'open innovation CityMakers et 500 Startups.

Nous avons ainsi identifié des acteurs à fort potentiel sur les nouvelles mobilités ou les services connectés. Nos équipes mobilisées sur ces projets ont aussi pu tester et adopter de nouvelles méthodes de travail, plus agiles et innovantes.

On parle de plus en plus de *Mobility as a Service*. Que cela implique-t-il pour RCI Bank and Services ?

Le *Mobility as a Service*, ou MaaS, c'est la capacité d'agrèger toutes les offres de mobilité disponibles d'une zone géographique donnée dans une seule interface, et d'offrir ainsi à l'utilisateur un service personnalisé et sans couture de la réservation au paiement de son déplacement.

Bien souvent, ce déplacement repose sur une combinaison de modes de transports publics, privés ou partagés. Cette tendance de fond confirme notre stratégie d'ouverture à des partenaires extérieurs. Par exemple, dans le cadre de CityMakers, nous avons testé une solution de mobilité intermodale avec la startup Karos afin de mieux appréhender les enjeux. Demain, l'ensemble de nos offres devra s'intégrer dans les applications développées par les marques de l'Alliance mais également par des partenaires extérieurs.

Quel est le rôle des villes dans l'élaboration des solutions de mobilité de demain ? Comment collaborez-vous avec elles ?

Elles sont incontournables. Nous constatons une réelle prise de conscience des métropoles partout dans le monde. À Paris, le niveau de congestion du réseau routier a augmenté de 7 points entre 2008 et 2016. 32 % des émissions de gaz à effet de serre sont liées au transport routier en Île-de-France. Notre rôle est de les accompagner en apportant notre expertise et un socle commun de solutions de mobilité urbaine à adapter en fonction de leurs besoins. C'est notamment ce que nous avons fait avec la Mairie de Paris dans le cadre de l'expérimentation CityMakers.



Comment allez-vous accompagner l'Alliance dans sa stratégie de nouvelles mobilités d'ici 2022 ?

Les villes de demain seront intelligentes et les véhicules en seront devenus des parties intégrantes. Notre ambition est de proposer des solutions de mobilité, innovantes et sur-mesure à l'ensemble des clients des marques de l'Alliance. Nos récentes acquisitions vont nous permettre de proposer des services à la demande pour les clients B2B et B2C mais aussi de nous positionner comme un fournisseur de services pour les professionnels de la mobilité. Ces deux axes stratégiques seront des briques essentielles pour le développement des projets de mobilités qui sont au cœur de la stratégie de l'Alliance.

Demain, l'ensemble de nos offres devra s'intégrer dans les applications développées par les marques de l'Alliance mais également par des partenaires extérieurs.

Le choix de l'open culture

Le choix de l'open culture illustre notre volonté de nous adapter aux mutations de notre environnement en opérant une transformation au sein de l'entreprise. Pour cela, nous souhaitons développer des méthodes de travail plus innovantes pour accélérer les projets et intégrer de nouvelles compétences.

Notre métier est de faciliter la mobilité pour tous. Or la révolution numérique a transformé les attentes de nos clients et de nouveaux opérateurs ont fait leur apparition sur le marché. En interne, nos équipes changent aussi : en particulier les nouvelles générations, familières du digital, qui ont l'habitude de travailler en mode collaboratif. Elles veulent partager une vision, tout en développant leur autonomie et leur sens de l'initiative. De même, notre environnement interne évolue : pour aller plus vite et proposer des offres et services novateurs, nous collaborons de plus en plus avec des startups. Autant de nouveaux interlocuteurs avec de nouvelles méthodes de travail que les collaborateurs doivent appréhender. Pour toutes ces raisons, nous avons voulu repenser nos pratiques et opérer un changement de culture.

Notre plan de transformation des Ressources Humaines, initié en 2016,

s'appuie sur l'open culture, une forte volonté d'ouverture. L'enjeu a été d'observer ce qui se faisait ailleurs pour insuffler un esprit d'innovation et développer de nouvelles méthodes de travail plus « orientées clients ». L'entreprise a en effet besoin de se nourrir d'idées neuves venues de l'extérieur et de découvrir de nouveaux talents. De plus, il s'est avéré essentiel de favoriser l'émergence d'une culture du digital partagée par tous, dans un environnement de travail collaboratif, encourageant chacun à être proactif.

Cette démarche s'est traduite par des partenariats avec des startups et des accélérateurs, des formations spécifiques, des challenges avec de grandes écoles, l'emménagement de différentes filiales européennes dans de nouveaux locaux...

L'open culture, c'est la volonté de nous ouvrir aux nouvelles méthodes de travail, aux idées et aux talents, venus de l'extérieur.

Les réalisations

Pour accompagner la transformation, la culture de l'entreprise doit évoluer en profondeur. RCI Bank and Services crée les conditions de cette évolution culturelle.

FRANCE ET CORPORATE

Nos collaborateurs s'initient au code informatique

En septembre et décembre 2017, dans le cadre du programme « *Go, Learn & Enjoy* » - un programme de sensibilisation des collaborateurs au digital, à l'innovation et à la culture client - 32 collaborateurs ont été formés au langage HTML par la startup Coding Days. L'opportunité pour nos collaborateurs d'acquérir les connaissances propres au développement d'un site web et de mieux travailler et échanger avec les équipes techniques lors de ce type de projet.



**Banco RCI
Brasil entre
au palmarès
Great Place
to Work**

BRÉSIL

Dans l'État de Paraná, au Brésil, notre filiale est entrée dès sa première année de participation à la 24^e place du classement des meilleures entreprises où il fait bon travailler. Basée sur l'évaluation de nos salariés, ils sont au total 82 % à avoir souhaité répondre à l'enquête menée par l'Institut Great Place to Work. Cette certification vient récompenser la politique des Ressources Humaines de Banco RCI Brasil et renforcer son attractivité auprès de futurs candidats.

FRANCE ET CORPORATE

NUMA Paris : nos collaborateurs au cœur de l'innovation

Dans le cadre du dispositif de sensibilisation des collaborateurs « Go, Learn & Enjoy », près de 181 collaborateurs ont visité NUMA Paris, lieu emblématique d'innovation qui accompagne les entrepreneurs Tech, startups et entreprises, à développer leur projet. Au programme des 13 visites : découverte de sa démarche, de ses activités (coworking, accélérateur, programme d'open innovation, etc.), puis rencontres avec des startups innovantes « accélérées ». Une découverte et des échanges riches qui ont permis à chacun de mieux appréhender les enjeux de la digitalisation, d'ouvrir de nouvelles pistes de réflexion sur le travail collaboratif... et de s'inspirer des méthodes de travail des startups.

ROYAUME-UNI

De nouveaux bureaux propices aux synergies entre les équipes

Juillet 2017, les 300 collaborateurs de RCI Financial Services ont emménagé dans de nouveaux bureaux sur le même site que les équipes de Renault et Nissan, au sein du quartier de Maple Cross à Londres. L'objectif : favoriser les synergies avec les constructeurs, proposer des espaces de travail collaboratifs pour dynamiser les échanges et renforcer la convivialité.



Notre volonté est d'incarner notre ambition d'être une banque innovante, proche de ses clients dans notre nouvel environnement de travail. Dans sa conception, il favorise les interactions entre nos équipes et les constructeurs, et le bien-être des collaborateurs.

Aurea Maestre, DRH
RCI Bank and Services España

ESPAGNE

RCI Bank and Services España rejoint les équipes de Renault España

Fin juillet 2017, les 160 collaborateurs de RCI Bank and Services España ont rejoint les équipes Renault España au sein du *business park* « Avenida de Europa », au Nord de Madrid. Les espaces fonctionnels et digitalisés ont été conçus pour favoriser le travail en équipe, les échanges informels et conviviaux.



Le siège social de l'entreprise déménage dans Paris



Ce déménagement permet de multiplier les échanges avec les constructeurs et de mener des projets communs. Ce nouvel environnement de travail, aux couleurs de RCI Bank and Services, favorise la créativité et le bien-être des collaborateurs. ▶

Rachel Overland, DRH
RCI Financial Services

EUROPE

ESCP Europe : un challenge dédié à la mobilité automobile des moins de 30 ans

100 élèves du *Master in European Business* de l'ESCP Europe répartis sur quatre campus - Londres, Paris, Madrid et Berlin - ont eu deux mois pour proposer un produit ou un service d'automobilité dédié aux moins de 30 ans qui soit à la fois innovant, pertinent et à forte valeur ajoutée.

Auto partage, covoiturage, *pay as you drive*, *pay how you drive*, etc. : tous les projets présentés ont fait la part belle aux nouvelles formes de mobilité.

Les études qualitatives et quantitatives menées par les étudiants ont démontré que les jeunes conducteurs sont à la recherche d'offres digitales, flexibles et respectueuses de l'environnement.

À l'issue de la grande finale opposant l'équipe gagnante de chacun des campus, c'est l'équipe de Londres qui a remporté le concours avec le projet « Turnkey », une application mobile d'auto partage d'une durée de 3 à 12 mois, terrain encore inoccupé sur le marché.



CORPORATE

Déménagement du siège social de l'entreprise dans Paris

RCI Bank and Services se transforme et déménage ses activités corporate rue d'Uzès, au cœur d'un écosystème mixte entre métiers de la banque, de l'assurance et ceux de la net économie.

Au terme de dix mois de préparation, environ 300 collaborateurs ont emmenagé le 22 janvier 2018 au sein d'un bâtiment fraîchement rénové, combinant style haussmannien et architecture industrielle. Lumineux, il a été conçu pour offrir des espaces de travail ouverts, conviviaux et collaboratifs favorisant la communication, la transversalité et le travail en équipe.



Et demain ?



L'open culture nous permet de nous nourrir des idées et des solutions qui ont fait leurs preuves à l'extérieur.

Hélène Tavier

DIRECTEUR
DES RESSOURCES HUMAINES
RCI BANK AND SERVICES

Selon vous, quelles mutations en cours ont influencé la mise en place d'un plan de transformation ?

Nous sommes déterminés à proposer, toujours plus rapidement, des offres et des services innovants, connectés et personnalisés qui facilitent l'accès à la mobilité. Cela a des impacts sur notre état d'esprit, nos méthodes de travail, notre organisation physique et notre gestion des talents et des compétences.

L'open culture nous permet de nous nourrir des idées et des solutions qui ont fait leurs preuves à l'extérieur. C'est aussi une culture d'entreprise toujours plus tournée vers le client, vers son expérience, ses nouveaux usages, sa mobilité au sens large. C'est une démarche forte dans laquelle chaque collaborateur est partie prenante.

Cette open culture est un état d'esprit ...

Nous développons un esprit « orienté client », nourri d'innovation et de créativité. Chacun a un rôle à jouer : il ne s'agit plus seulement de déployer nos process mais d'être proactif - faire remonter les besoins, apporter des idées, apprendre et s'adapter constamment. Pour les managers, cela signifie porter une vision, donner du sens et amener chacun vers plus d'autonomie. C'est aussi un axe fort de notre politique de recrutement : nous voulons séduire de nouveaux talents, mais aussi des profils « entrepreneurs ».

Car le monde va vite : il faut tester rapidement nos idées auprès des utilisateurs, apprendre à ne pas faire parfaitement et accepter le droit à l'erreur, dans une logique « *test and learn* ».

C'est un vrai changement : nous souhaitons initier plus de projets, que l'on fait « pivoter » en cours de route pour mieux répondre à nos besoins et que l'on doit savoir arrêter s'ils ne répondent pas à nos attentes. L'objectif pour tous : être au plus près des besoins des clients finaux.

En interne, quels sont les projets emblématiques de cette open culture ?

Notre programme d'acculturation au digital, à l'innovation et à la culture client « *Go, Learn & Enjoy* », porté par des collaborateurs pour les collaborateurs, a fait la promotion du passeport digital (sur 760 participants, 650 l'ont obtenu).

Nous avons aussi initié de nouvelles formations : des visites d'incubateurs (13 visites au NUMA Paris, pour 181 salariés), des ateliers de formation au digital (89 ateliers pour 240 salariés).

Notre partenariat avec la startup Coding Days a permis à 32 collaborateurs de comprendre le code informatique. Nous allons lancer le programme « Spark » au Royaume-Uni, en France et en Corée du Sud.

150 collaborateurs vont apprendre à transformer en trois jours une idée en un véritable projet, grâce à des méthodes inspirées de l'univers des startups.

Les projets lauréats seront ensuite incubés dans notre écosystème.

L'open culture, cela veut aussi dire adopter de nouveaux espaces de travail ?

Dans des lieux comme le NUMA Paris, les collaborateurs ont découvert un environnement stimulant, créatif et collaboratif qui permet de travailler autrement. Cela nous a aussi inspiré pour concevoir nos locaux à Paris : de nombreux écrans, un Lab innovation dédié à l'open innovation, la Factory (un espace projet) et des espaces de coworking. Nous nous sommes rapprochés de l'écosystème des startups et sommes à mi-chemin des constructeurs Renault et Nissan.

Toujours dans cette logique, nous avons changé de locaux à Malte, en Angleterre, en Espagne et avons rénové nos bureaux en Allemagne. Nous allons poursuivre ces changements dans d'autres filiales de RCI Bank and Services.

Cela plaît déjà à nos collaborateurs : en Allemagne par exemple, nous avons gagné 20 points de satisfaction des collaborateurs (de 50 à 70 %).



En 2018 et d'ici 2022, comment cette open culture va-t-elle se renforcer ?

Nous allons continuer d'être une entreprise apprenante, d'acculturer les collaborateurs au digital, l'innovation et à la culture client, poursuivre le développement des projets transversaux mais aussi l'intrapreneuriat en transformant des initiatives en véritables projets. Nous allons traiter nos collaborateurs comme nos clients, en adaptant nos outils à leurs attentes pour bâtir un environnement de travail stimulant. Cela veut dire que nous ferons des focus groupes, afin d'améliorer les services de l'entreprise et de créer toujours plus de proximité et de transversalité entre les collaborateurs.

Nous allons poursuivre notre enquête de satisfaction interne annuelle, dont les résultats en 2017 sont très encourageants, puisque nous avons 91 % de répondants volontaires sur toute l'entreprise qui font remonter un taux d'engagement en hausse de 73 à 75 % et un taux d'*enablement* qui passe de 66 à 69 %, c'est-à-dire une vraie logique « je veux et je peux ». Enfin, nous allons développer un nouveau portail de formation, faire évoluer notre parcours employé, repenser l'intégration des nouveaux venus... les projets sont nombreux et seront relayés dans toutes nos filiales.



Des bases solides





56 Une année de consolidation de nos performances

60 La dynamique internationale



Une année de consolidation de nos performances

Pour RCI Bank and Services, partenaire financier stratégique des réseaux de distribution de l'Alliance, l'année 2017 aura été marquée par des résultats solides sur ses deux grands marchés – Clientèle et Réseaux. Parmi les marqueurs forts de l'année, une hausse importante des actifs productifs moyens, un coût du risque à un niveau historiquement bas et un produit net bancaire en forte progression.

Des actifs productifs moyens en forte hausse



Conséquence du dynamisme commercial de l'année 2017, les actifs productifs moyens (APM) s'établissent désormais à 39,6 Md€, enregistrant une augmentation de 19,0 %

par rapport à 2016, une progression encore plus forte que celle des trois années précédentes.

Les actifs productifs moyens sont en hausse sur toutes les régions par rapport à l'an dernier, la région Europe étant celle qui progresse le plus, en masse.

Sur ce montant, 29,9 Md€ sont directement liés à l'activité clientèle, en hausse de 18,5 %, résultat direct de la performance commerciale sur les véhicules neufs et les véhicules d'occasion.

A noter enfin, la belle performance de notre filiale colombienne, qui pour sa première année de consolidation contribue pour plus de 200 M€ d'actifs productifs moyens.



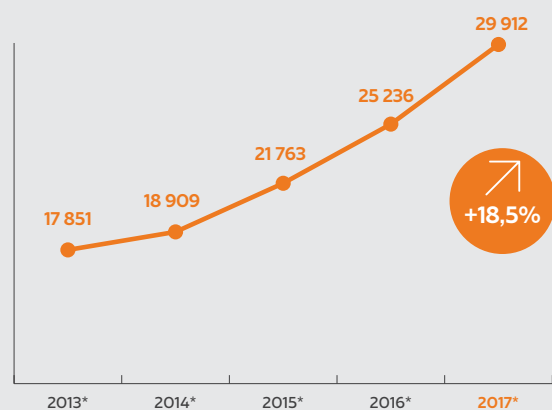
2017 a été une nouvelle année de croissance du marché automobile sur l'ensemble du périmètre d'intervention du financement réseaux, avec une

progression très significative sur la région Amériques. Dans ce contexte, la progression des marques a été importante, Renault (+6,7 %) et Nissan (+4,4 %), et ce dans l'ensemble des régions avec un retour à la croissance au Brésil.

L'activité de financement réseaux progresse de presque 20,6 % à 9,7 Md€, progression en lien avec la forte hausse des immatriculations des marques sur les différents pays où RCI Bank and Services est présent. Cette progression des ventes des marques de l'Alliance a eu un effet favorable sur la rentabilité des réseaux.

Actifs productifs moyens Clientèle⁽¹⁾

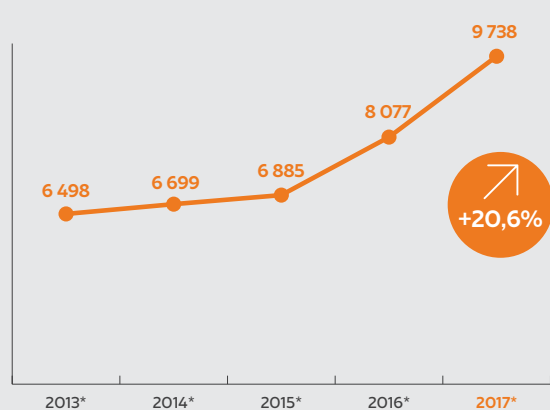
(en millions d'euros)



(1) Encours Productifs Moyens, y compris activité de location opérationnelle

Actifs productifs moyens Réseaux⁽¹⁾

(en millions d'euros)



(1) Encours Productif Moyen



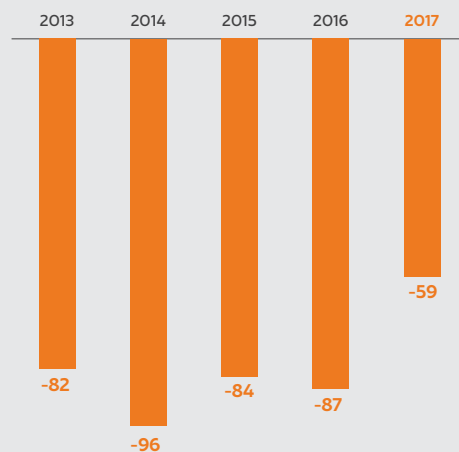
Un coût du risque à un niveau historiquement bas

Dans le contexte de croissance commerciale, le coût du risque s'établit à un niveau historiquement bas de 0,11 % des actifs productifs moyens contre 0,31 % en 2016, bénéficiant en particulier de l'amélioration de l'environnement économique.

Porté par une conjoncture économique favorable conduisant à une baisse des masses douteuses dans le portefeuille, le coût du risque clientèle diminue à 0,19 % des APM en 2017, contre 0,33 % en 2016.

Coût du risque Clientèle

(en millions d'euros et hors risque pays)



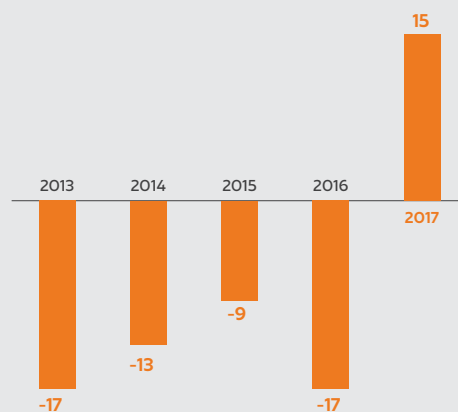
L'amélioration de l'environnement économique, variable utilisée dans la calibration des provisions sur encours réseaux sains, conduit également à des reprises de provisions sur le portefeuille de financement aux concessionnaires.

Le coût du risque net est ainsi négatif (produit) et s'établit à - 0,15 % contre 0,21 % en 2016.

Ainsi, 2017 enregistre une reprise de provisions de 15,0 M€, résultant d'autre part d'une baisse des encours douteux de 28 % liée aux opérations de restructurations financières menées avec les réseaux et les constructeurs.

Coût du risque Réseaux

(en millions d'euros et hors risque pays)





Un soutien financier aux réseaux de distribution de l'Alliance

En proposant aux réseaux de distribution des marques de l'Alliance des solutions adaptées à leurs besoins, RCI Bank and Services agit en véritable partenaire financier.

RCI Bank and Services apporte son soutien financier aux réseaux de distribution des marques de l'Alliance dans 29 pays.

Ce rôle implique plusieurs missions : garantir et maintenir la bonne santé financière des réseaux de distribution de l'Alliance dans tous les pays ; gérer, suivre et maîtriser le risque financier des concessionnaires en toute indépendance.



29 PAYS PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION DU CRÉDIT RÉSEAUX

Un engagement : financer l'essentiel

Il s'agit de financer tout ce qui est essentiel aux concessionnaires de l'Alliance pour pérenniser leur activité : stocks de véhicules neufs et d'occasion, pièces détachées, besoins de trésorerie à court terme, prêts de restructuration, etc.

Afin d'optimiser son partenariat, RCI Bank and Services développe des outils et des services digitaux visant à faciliter le quotidien des distributeurs et des clients.

Un développement renforcé à l'international

En 2017, RCI Bank and Services a poursuivi son développement à l'international.

En Turquie, l'activité financement des stocks de véhicules neufs de la marque Renault lancée fin 2016 a été intégralement déployée en 2017 auprès de 66 concessionnaires, représentant un encours de 120 M€ à fin décembre 2017.

Trois projets constructeurs ont également été entamés sur le second semestre 2017 pour l'implantation de l'activité Financements réseaux dans trois pays sur le premier trimestre 2018 : Lada en Russie, Mitsubishi Motors aux Pays-Bas et Nissan en Argentine.



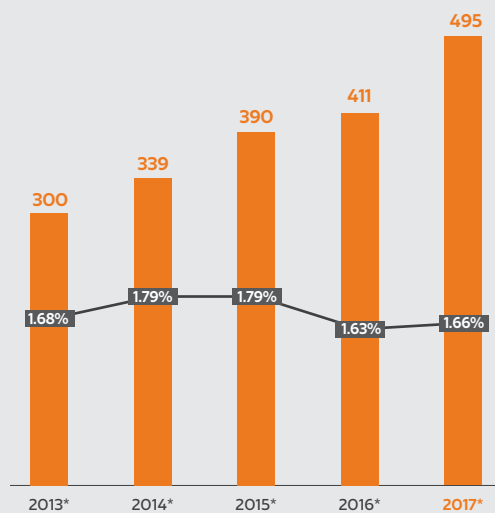
Un produit net bancaire en progression

Véritable partenaire stratégique des marques de l'Alliance, RCI Bank and

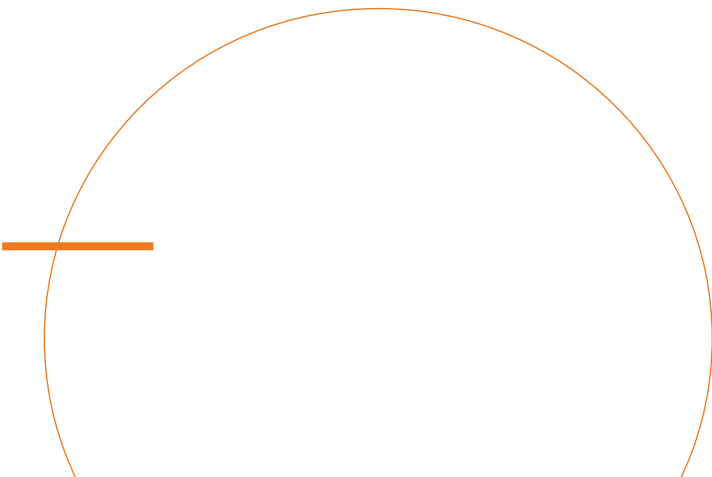
Services affiche sur l'année 2017 un record d'activité sur les services, la marge sur services représentant alors 30% de la part du Produit Net Bancaire (PNB). Ainsi, ce dernier atteint 1 628 M€ en 2017, soit une progression de 10,6 % par rapport à 2016. Cette croissance s'explique par la hausse conjuguée des activités de financement (progression des actifs productifs moyens (APM) de 19,0 %) et des activités de Services (+ 20,5 % comparé à 2016). Le produit net bancaire exprimé en pourcentage des APM s'établit à 4,11 % (contre 4,41 % en 2016). Cette baisse s'explique en partie par la réduction du poids de la région Amériques dans les encours en raison de la croissance en Europe, ainsi que par l'augmentation des provisions pour risque sur valeurs résiduelles au Royaume-Uni.

Marge sur services

(en millions d'euros et en % de l'APM⁽¹⁾ Clientèle)



(1) Actifs Productifs Moyens.



Une croissance rentable partout dans le monde

Cette année encore, RCI Bank and Services améliore sa rentabilité et poursuit avec succès son développement à l'international.

Marché voitures particulières et petits véhicules utilitaires ⁽¹⁾		Taux d'intervention financements RCI Banque (%)	Nouveaux dossiers véhicules (Milliers)	Nouveaux financements hors cartes et PP (M€)	Actifs nets à fin ⁽¹⁾ (M€)	dont actifs nets à fin ⁽¹⁾ Clientèle (M€)	dont actifs nets à fin Réseaux (M€)	Actifs productifs moyens (M€)	Produit net bancaire (M€)	Résultat avant impôts (M€)
Europe	2017	43,3 %	1 318	17 061	39 028	28 785	10 243	35 105	1 314	854
	2016	41,5 %	1 197	15 175	33 934	24 408	9 526	29 574	1 192	731
dont Allemagne	2017	44,1 %	184	2 739	6 808	5 333	1 475	6 265	212	145
	2016	39,9 %	155	2 196	5 871	4 402	1 469	5 207	184	127
dont Espagne	2017	54,2 %	161	1 870	4 207	3 279	928	3 627	115	83
	2016	52,4 %	139	1 611	3 426	2 656	770	2 965	95	65
dont France	2017	46,7 %	455	5 815	13 315	9 606	3 709	11 736	336	196
	2016	44,4 %	425	5 270	11 632	8 253	3 379	10 136	346	184
dont Italie	2017	60,0 %	196	2 769	5 264	3 960	1 304	4 608	111	66
	2016	57,7 %	163	2 168	4 251	3 156	1 095	3 491	72	33
dont Royaume-Uni	2017	29,1 %	129	1 803	4 787	3 897	890	4 651	100	57
	2016	33,5 %	146	2 132	4 548	3 635	913	4 356	106	66
dont autres pays	2017	31,1 %	193	2 065	4 647	2 710	1 937	4 218	440	308
	2016	29,2 %	170	1 797	4 206	2 306	1 900	3 419	388	256
Asie-Pacifique (Corée du Sud)	2017	57,4 %	72	1 095	1 561	1 541	20	1 469	63	43
	2016	52,3 %	70	1 014	1 400	1 389	11	1 200	54	36
Amériques	2017	38,8 %	190	1 644	2 637	2 049	588	2 543	212	141
	2016	37,7 %	139	1 084	2 377	1 925	452	2 090	190	119
dont Argentine	2017	35,9 %	54	388	499	344	155	435	59	43
	2016	33,6 %	42	291	379	289	90	284	55	39
dont Brésil	2017	37,8 %	111	1 041	1 880	1 498	382	1 908	139	94
	2016	39,7 %	96	793	1 998	1 636	362	1 806	136	80
dont Colombie	2017	51,6 %	25	215	258	207	51	200	14	4
	2016	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Afrique - Moyen-Orient - Inde	2017	21,8 %	53	253	416	331	85	369	23	15
	2016	18,2 %	43	224	389	321	68	331	23	11
Eurasie	2017	26,7 %	138	552	191	179	12	164	15	24
	2016	24,7 %	115	437	159	149	10	117	12	15
Total groupe RCI Banque	2017	39,6 %	1 771	20 604	43 833	32 885	10 948	39 649	1 628	1 077
	2016	37,7 %	1 564	17 933	38 259	28 192	10 067	33 313	1 472	912

(1) Actifs nets à fin : encours net total à fin + opérations de location opérationnelle nettes d'amortissements et de provisions.

Les indicateurs d'activité commerciale (taux de pénétration, nouveaux dossiers, nouveaux financements) incluent les sociétés consolidées par mise en équivalence.

Europe



- 1 317 739 nouveaux dossiers véhicules
- 43,3 % : taux d'intervention financements
- 39 028 M€ : actifs nets à fin

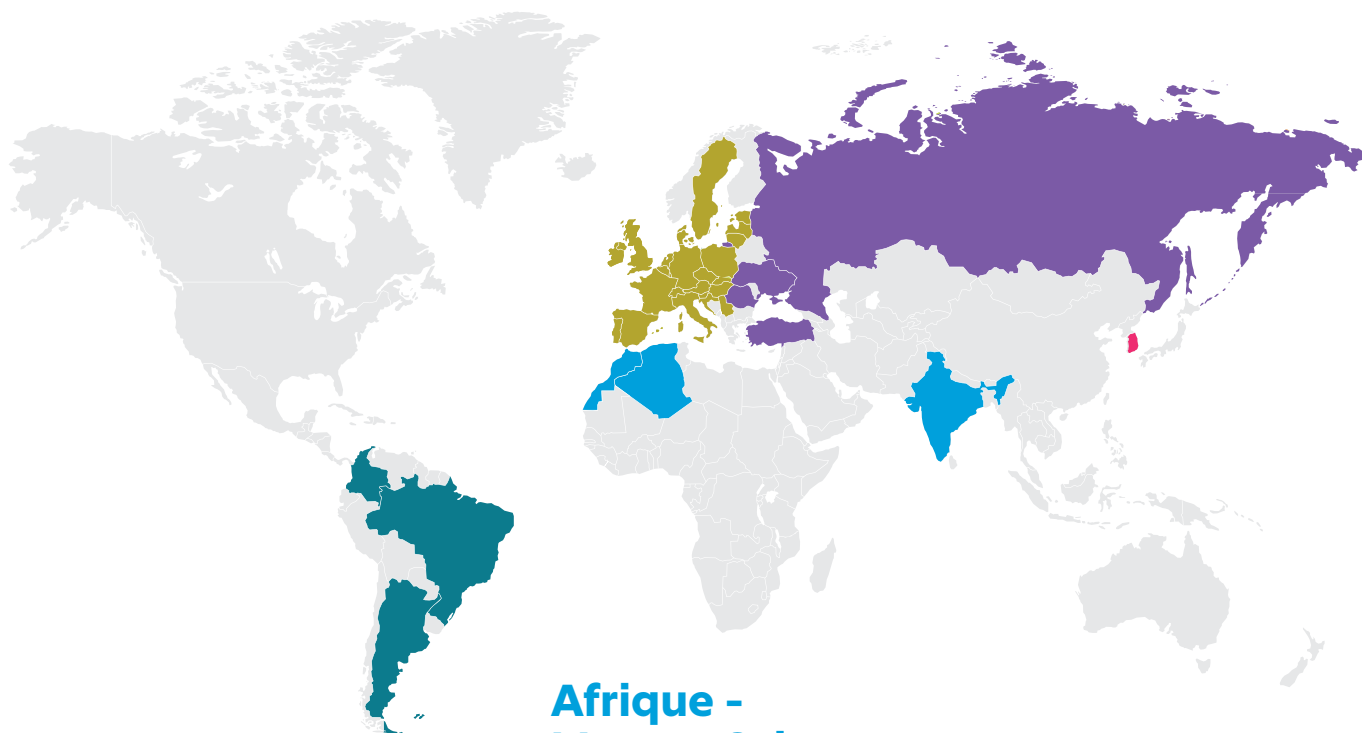
France	Lituanie
Allemagne	Luxembourg
Autriche	Pays-Bas
Belgique	Pologne
Croatie	Portugal
Danemark	République tchèque
Espagne	Royaume-Uni
Estonie	Serbie
Hongrie	Slovaquie
Irlande	Slovénie
Italie	Suède
Lettonie	Suisse

Eurasie



- 138 078 nouveaux dossiers véhicules
- 26,7 % : taux d'intervention financements
- 191 M€ : actifs nets à fin

Roumanie
Russie
Turquie
Ukraine



Amériques



- 190 333 nouveaux dossiers véhicules
- 38,8 % : taux d'intervention financements
- 2 637 M€ : actifs nets à fin

Argentine
Brésil
Colombie

Afrique - Moyen-Orient - Inde



- 53 012 nouveaux dossiers véhicules
- 21,8 % : taux d'intervention financements
- 416 M€ : actifs nets à fin

Algérie
Inde
Maroc

Asie - Pacifique



- 71 854 nouveaux dossiers véhicules
- 57,4 % : taux d'intervention financements
- 1 561 M€ : actifs nets à fin

Corée du Sud

*de taux d'intervention financements entre 2016 et 2017

**hors Inde

Rapports financiers et RSE



- 63** Politique financière
 - 67** Les risques - Pilier III
 - 133** Rapport sur le gouvernement d'entreprise
 - 143** États financiers consolidés
 - 215** Informations sociales et sociétales
 - 239** Informations générales
 - 252** Organigramme
-



Politique
financière

La Banque Centrale Européenne a maintenu sa politique monétaire inchangée tout au long de l'année 2017 et annoncé l'extension de son programme d'achat de titres jusqu'à septembre 2018, tout en réduisant l'ampleur de 80 à 30 Md€ par mois. Elle a également signalé que la politique actuelle de taux bas serait maintenue au-delà de la période d'assouplissement quantitatif.

En parallèle, la Réserve Fédérale américaine a entamé la réduction de la taille de son bilan et remonté ses taux à trois reprises, portant ainsi la cible des Fed Funds à 1,25-1,50 %, une hausse de 75 bp par rapport à 2016.

Pour faire face à la poussée d'inflation résultant de la dépréciation de la Livre, la Banque d'Angleterre a également relevé ses taux directeurs de 25 bp, à 0,50 %.

La courbe des taux de swap en Euro a connu une légère pentification au cours de l'année. À fin 2017, le swap 5 ans s'établissait ainsi autour de 0,30 %, un niveau proche du point haut atteint au cours de l'été et en hausse d'environ 20 bp sur l'année.

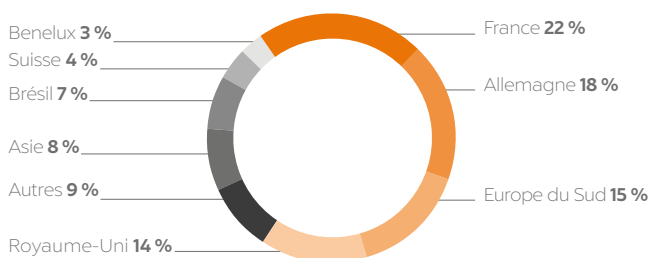
Après un léger élargissement en début d'année, les spreads de crédit ont connu un resserrement important après les élections françaises.

Pour accompagner la croissance de son activité commerciale, le groupe a émis l'équivalent de 6 Md€ sous format obligataire public et allongé la maturité de sa dette en émettant pour la première fois à huit ans. Six émissions en Euro, alternant coupons fixes et variables, ont été complétées par une émission en Franc Suisse et une transaction en Livre Sterling. L'entreprise a inauguré et utilisé à deux reprises un format double tranche, combinant émission à taux fixe et émission à taux variable, et a étendu sa courbe de crédit à taux variable en lançant sa première émission à sept ans sous ce format. En parallèle, quelques émissions sous format privé ont également été réalisées pour un montant de 365 M€.

Par ailleurs, la titrisation privée de prêts automobiles au Royaume-Uni a vu sa période revolving étendue pour une année supplémentaire et son montant porté à 1,1 MdGBP, en hausse de 200 MGBP.

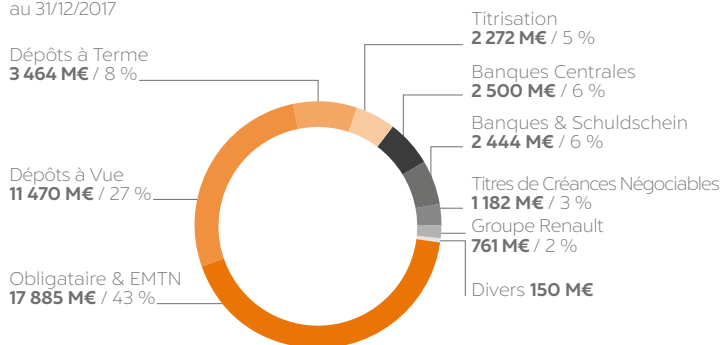
Répartition géographique des ressources nouvelles à 1 an et plus (hors dépôts et TLTRO)

au 31/12/2017



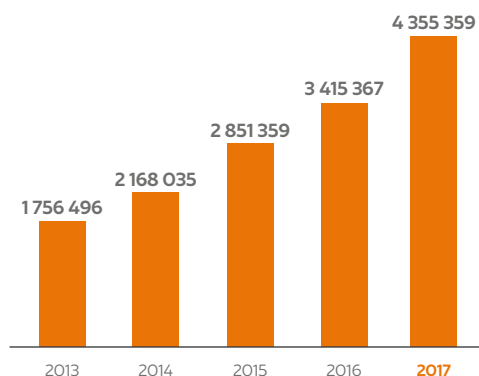
Structure de l'endettement

au 31/12/2017



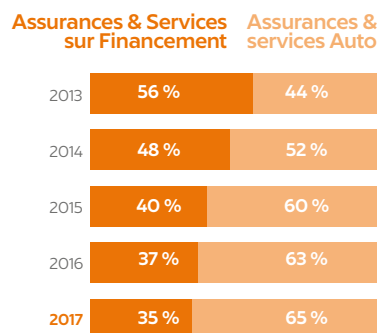
Contrats de services (en nombre)

au 31/12/2017



Mix services (en pourcentage)

au 31/12/2017



Cette alternance de maturités, de types de coupons et de formats d'émission, s'inscrit dans la stratégie de diversification des sources de financement poursuivie depuis plusieurs années par le groupe et permet de toucher le plus grand nombre d'investisseurs.

En complément, les entités du groupe au Brésil, en Corée du Sud, au Maroc, en Argentine et pour la première fois en Pologne ont également réalisé des emprunts obligataires sur leurs marchés domestiques.

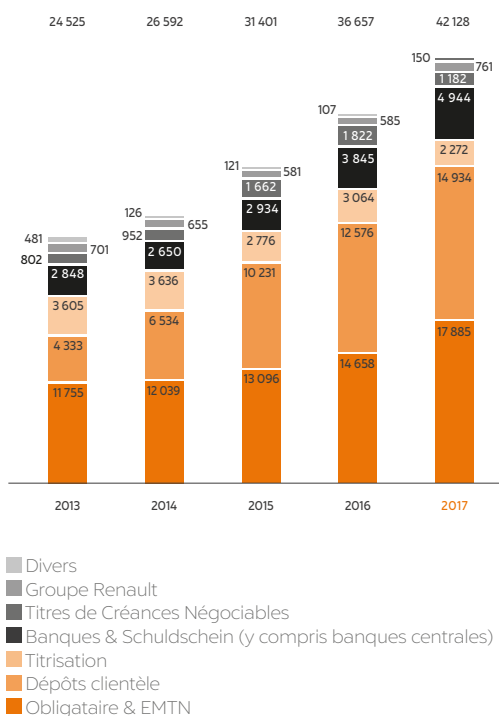
Les dépôts de la clientèle particulière progressent de 2,4 Md€ depuis décembre 2016 et atteignent 14,9 Md€ au 31 décembre 2017, représentant 34 % des actifs nets, ce qui correspond à l'objectif de l'entreprise de disposer de dépôts clientèle représentant environ un tiers des financements accordés à ses clients.

Ces ressources, auxquelles s'ajoutent, sur le périmètre Europe, 4,4 Md€ de lignes bancaires confirmées non tirées, 3,6 Md€ de collatéral éligible aux opérations de politique monétaire de la BCE, 1,8 Md€ d'actifs liquides de haute qualité (HQLA) ainsi qu'un montant d'actifs financiers de 0,4 Md€, permettent au groupe d'assurer le maintien des financements accordés à ses clients pendant près de 12 mois sans accès à la liquidité extérieure.

Dans un environnement complexe et volatil, la politique prudente menée par le groupe depuis plusieurs années s'est montrée particulièrement justifiée. Elle permet de protéger la marge commerciale de chaque entité tout en assurant la sécurité du refinancement de ses activités. Elle est définie et mise en œuvre au niveau consolidé et s'applique à toutes les entités de financement du groupe.

Évolution de l'endettement (en millions d'euros)

au 31/12/2017



La sensibilité du bilan se mesure également par des risques de marchés (taux, change, contrepartie) très faibles et quotidiennement contrôlés sur base consolidée.

La sensibilité globale au risque de taux du groupe s'est maintenue en dessous de la limite de 50 M€ fixée par le groupe.

Au 31 décembre 2017, une hausse des taux de 100 points aurait un impact sur la marge nette d'intérêts (MNI) du groupe de :

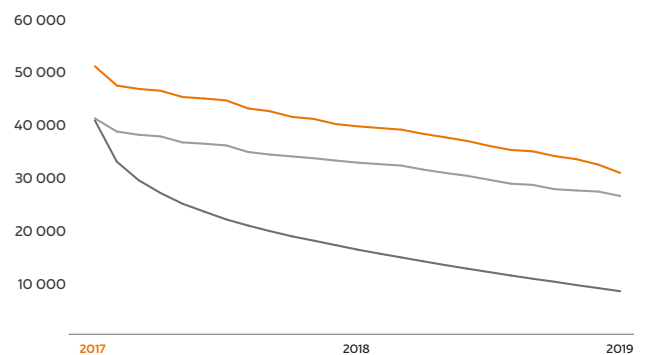
- + 4,7 M€ en EUR,
- + 0,4 M€ en KRW,
- + 0,2 M€ en MAD,
- 2,9 M€ en GBP,
- 0,7 M€ en CHF,
- 0,4 M€ en BRL,
- 0,2 M€ en PLN.

La somme des valeurs absolues des sensibilités dans chaque devise s'élève à 10,1 M€.

La position de change consolidée du groupe atteint 8,3 M€.

Position de liquidité statique* (en millions d'euros)

au 31/12/2017

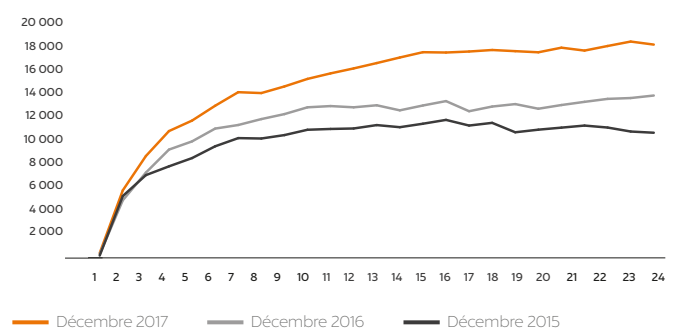


— Passif statique + réserve de liquidité — Passif statique — Actif statique

Actif statique : écoulement des actifs au fil du temps sans hypothèse de renouvellement
Passif statique : écoulement des passifs au fil du temps sans hypothèse de renouvellement

Gap de liquidité statique* (en millions d'euros)

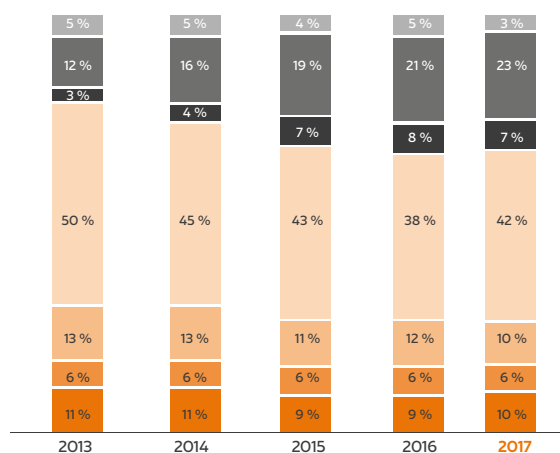
au 31/12/2017



* Périmètre Europe.

Structure du passif

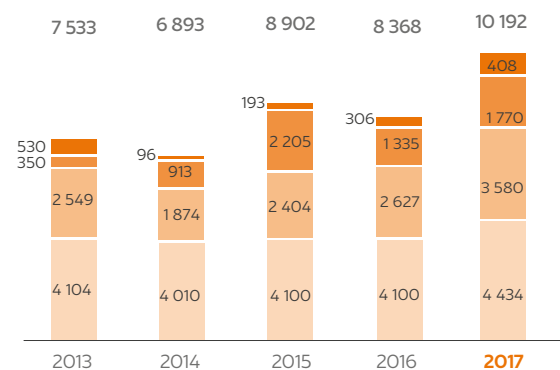
au 31/12/2017



- Dettes à court terme
- Dépôts à vue
- Dépôts à terme
- Financement long terme senior
- Financement long terme sécurisé
- Autres Passifs
- Capital

Réserve de liquidité* (en millions d'euros)

au 31/12/2017



- Actifs financiers (hors HQLA)
- Actifs liquides (HQLA)
- Actifs mobilisables à la BCE
- Lignes de crédit confirmées

* Périmètre Europe.

Émissions et programmes du groupe

Les émissions du groupe sont réalisées par sept émetteurs : RCI Banque, DIAC, Rombo Compania Financiera (Argentine), RCI Financial Services Korea Co Ltd (Corée du Sud), Banco RCI Brasil (Brésil), RCI Finance Maroc et RCI Leasing Polska (Pologne).

Emetteur	Instrument	Marché	Montant	S&P ⁽¹⁾	Moody's ⁽¹⁾	Autres ⁽¹⁾
RCI Banque S.A.	Programme Euro CP	euro	2 000 M€	A-2 (perspective stable)	P2	R&I : A-2 (perspective positive)
RCI Banque S.A.	Programme Euro MTN	euro	20 000 M€	BBB (perspective stable)	Baa1 (perspective positive)	R&I : BBB+ (perspective positive)
RCI Banque S.A.	Programme NEU CP ⁽²⁾	français	4 500 M€	A-2 (perspective stable)	P2	
RCI Banque S.A.	Programme NEU MTN ⁽³⁾	français	2 000 M€	BBB (perspective stable)	Baa1 (perspective positive)	
Diac S.A.	Programme NEU CP ⁽²⁾	français	1 000 M€	A-2 (perspective stable)		
Diac S.A.	Programme NEU MTN ⁽³⁾	français	1 500 M€	BBB (perspective stable)		
Rombo Compania Financiera S.A.	Programme obligataire	argentin	3 000 MARS		Aa1 (perspective stable)	Fix Scr : AA (arg) (perspective stable)
RCI Financial Services Korea Co Ltd	Emissions obligataires	sud coréen	1 495 MKRW ⁽⁴⁾			KR, KIS, NICE : A+
Banco RCI Brasil S.A.	Emissions obligataires	brésilien	3 157 MBRL ⁽⁴⁾		Aaa.br	
RCI Finance Maroc	Programme BSF	marocain	1 000 MMAD			
RCI Leasing Polska	Programme obligataire	polonais	500 MPLN			

⁽¹⁾ Notations au 19/02/2018.

⁽²⁾ Negotiable European Commercial Paper (NEU CP), nouvelle dénomination des Certificats de Dépôts.

⁽³⁾ Negotiable European Medium-Term Note (NEU MtTN), nouvelle dénomination des Bons à Moyen Terme Négociables.

⁽⁴⁾ Encours.



Les risques Pilier III

INTRODUCTION

Les informations qui suivent sont relatives aux risques de RCI Banque et sont communiquées conformément aux exigences de publication du pilier III des accords de Bâle, transposées en droit européen à travers le règlement (UE) n° 575/2013 (CRR) et la directive 2013/36/UE (CRD IV).

Ces informations sont publiées sur base consolidée (article 13 du CRR) et elles correspondent aux éléments requis dans la huitième partie du CRR (articles 431 et suivants).

Le rapport Pilier III de RCI Banque est publié annuellement dans son ensemble, mais certains éléments importants ou plus changeants sont communiqués chaque semestre, ou seulement de manière transitoire (article 492 du CRR).

Aucune information significative, sensible ou confidentielle n'est omise à ce titre (article 432 du CRR).

Le rapport sur les risques est publié sous la responsabilité du Secrétariat Général et Direction de Gestion des Risques de RCI Banque. Les informations contenues dans le présent rapport ont été établies conformément à la procédure de production du Pilier III validée par le Comité Réglementaire de RCI Banque.

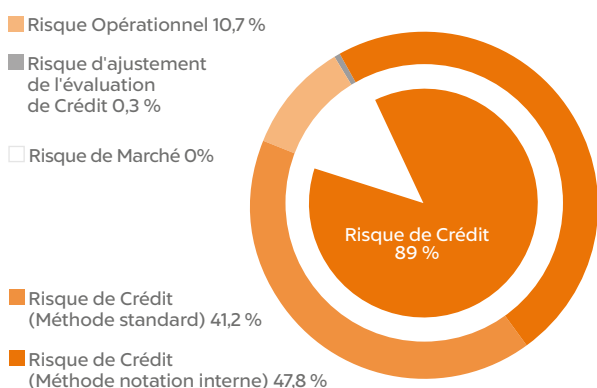
CHIFFRES CLÉS

1 - CHIFFRES CLÉS ET RENTABILITÉ

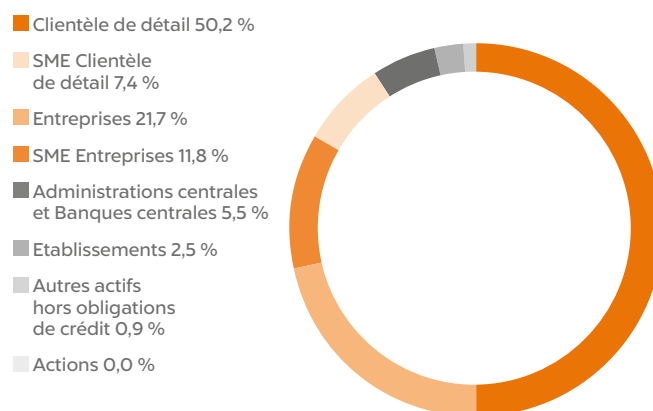
Ratios prudentiels	
Ratio de solvabilité Core Tier 1 - phasé	15,01 %
Ratio de Levier - phasé	8,59 %
LCR - Moyenne arithmétique des 3 derniers mois	220 %
ROA - Rentabilité des Actifs ⁽¹⁾	
	1,5 %

(1) Rendement des actifs calculé en divisant le bénéfice net par le total du bilan (CRD IV, article 90-4)

2 - EXIGENCE EN FONDS PROPRES PAR TYPE DE RISQUE



3 - EXPOSITIONS PAR TYPE D'EXPOSITION



I - GOUVERNANCE ET ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

A - POLITIQUE DE GOUVERNANCE DES RISQUES - RISK APPETITE FRAMEWORK

POLITIQUE DE GOUVERNANCE DES RISQUES : PRINCIPES-CLÉS

La capacité à maîtriser les risques encourus ou potentiels dans ses activités au quotidien, à partager la bonne information, à prendre les mesures adéquates en temps et en heure, à promouvoir un comportement responsable à tous les niveaux de l'entreprise, sont des facteurs-clés de la performance du groupe RCI et les piliers de son dispositif de gestion des risques.

Ainsi, et conformément aux exigences réglementaires (CRD IV / CRR), la Politique de Gouvernance des Risques du groupe RCI, adoptée par la Direction générale et le Conseil d'administration de RCI Bank and Services, est construite autour des principes suivants :

- l'identification des principaux risques auxquels RCI Banque doit faire face, au regard de son « business-model », de sa stratégie et de l'environnement où elle opère ;
- la détermination et la formalisation de l'appétence au risque par le Conseil d'administration et sa prise en compte lors de la définition des objectifs stratégiques et commerciaux ;
- la clarification des rôles de différents intervenants dans la gestion des risques et une responsabilisation de l'ensemble du management sur le respect de la Politique de Gouvernance des Risques et des limites ;
- l'amélioration des circuits de communication (verticaux et horizontaux) et des lignes de reporting permettant la remontée des alertes au niveau adéquat et le traitement à temps de tout dépassement éventuel des limites définies ;
- le contrôle des risques par des fonctions indépendantes des fonctions opérationnelles.

La Politique de Gouvernance des Risques s'applique à l'ensemble des entités consolidées du groupe RCI et est déployée à tous les niveaux de l'organisation, dans chaque ligne métier, pour l'ensemble des risques et processus.

La liste des risques identifiés dans la cartographie du groupe fait l'objet d'une revue régulière (a minima, une fois par an), toute modification entraînant par ailleurs un contrôle de cohérence avec les dispositifs ICAAP / ILAAP. Le cadre d'appétence au risque peut quant à lui être précisé et le dispositif de contrôle renforcé lorsque les risques de matérialisation ou la criticité d'un risque apparaissent plus forts.

Les orientations en matière de gestion des risques sont prises en compte lors de l'élaboration de chaque plan stratégique, et conduisent à un examen des risques associés. Cette analyse est animée par le Directeur de la Gestion des Risques et fait partie intégrante du plan soumis pour validation au Comité Stratégique du Conseil d'administration.

Les instances de gouvernance, Comité exécutif d'une part, Comité des Risques du Conseil d'administration d'autre part, veillent à la cohérence et à l'équilibre entre :

- la stratégie de développement et les objectifs commerciaux,
- et la stratégie et les orientations en matière des risques.

Le Conseil d'administration de RCI Banque confirme que les systèmes de gestion des risques mis en place sont appropriés pour préserver la liquidité et la solvabilité de l'entreprise dans le cadre de sa stratégie et eu égard à son profil de risque.

Risk Appetite Framework

Le « RAF » (« Risk Appetite Framework » ou cadre d'appétence au risque) défini par le Conseil d'administration est la ligne directrice de la stratégie du groupe en matière de risques qui fixe les orientations et les limites de la stratégie de RCI Banque à respecter au sein de l'entreprise.

Au sein dudit dispositif, l'appétence au risque (« Risk Appetite ») se définit pour RCI Banque comme le niveau global et les types de risques que le Conseil d'administration est prêt à assumer, en ligne avec la capacité de l'entreprise et au regard des objectifs stratégiques et commerciaux.

L'appétence au risque est traduite au niveau opérationnel par des limites et seuils d'alerte associés. Les indicateurs utilisés pour définir ces limites, qui peuvent être qualitatifs et/ou quantitatifs, sont en place pour les risques majeurs de l'entreprise, de même que le processus de remontée des alertes au niveau du Conseil d'administration.

Le Comité des Risques du Conseil d'administration de RCI s'assure du bon fonctionnement de ce dispositif qui fait l'objet d'une revue globale une fois par an à minima. En parallèle, les risques les plus critiques sont présentés trimestriellement au Comité des Risques du Conseil d'administration.

B - ORGANISATION DU CONTRÔLE DES RISQUES

Le contrôle du dispositif de pilotage des risques chez RCI est assuré sur trois niveaux par des fonctions distinctes :

- **La 1^{ère} ligne de contrôle** est exercée par les fonctions opérationnelles en charge de la gestion des risques au quotidien dans le cadre des activités de leur domaine de compétence. Ces fonctions décident et sont responsables de la prise de risque dans la conduite des opérations et des objectifs qui leur sont assignés. Elles exercent cette responsabilité dans le cadre des règles de gestion et des limites de risque définies par les directions métier « Corporate ».
- **La 2^{ème} ligne de contrôle regroupe les :**
 - les directions métiers « Corporate » en charge de la définition, des règles, des méthodes de gestion, de la mesure et du suivi des risques à l'échelle de l'entreprise. Chaque Direction dans son domaine de compétence, pilote et anime le dispositif de maîtrise des risques via des « guidelines » et objectifs déclinés par pays. Le suivi des risques fait l'objet de comités dédiés périodiques à la fois dans les filiales et en central.
 - les contrôleurs internes des entités du Groupe qui contrôlent le niveau de conformité des opérations aux règles de gestion définies dans les procédures. Ils vérifient notamment la pertinence de la 1^{ère} ligne de contrôle.
 - la Direction de la Gestion des Risques qui,
 - s'assure de la fiabilité des indicateurs de mesure du risque, de la complétude des dispositifs de pilotage de chaque risque et de l'exercice effectif de ce pilotage ;
 - veille à la cohérence de la politique de risques avec le cadre d'appétence au risque (« RAF ») ;
 - contrôle, plus spécifiquement, l'efficacité des circuits de reporting et de remontée d'alertes et l'adéquation des actions correctives élaborées en cas de défaillances ;
 - exerce un rôle central dans la surveillance de la conformité des pratiques du groupe à la réglementation applicable.
- **La 3^{ème} ligne de contrôle** est la fonction d'audit interne qui vise à fournir au Conseil d'administration et à la Direction générale de RCI Banque une assurance sur le degré de maîtrise des opérations et du pilotage exercé par les deux premières lignes.

Ces différentes lignes rapportent aux comités ci-après :

- le Conseil d'administration et ses comités spécialisés, notamment le Comité des Risques et le Comité des Comptes et de l'Audit,
- le Comité exécutif,

- les Comités opérationnels de gestion des risques au sein des fonctions de l'entreprise (au niveau local et en central).

Le contenu de l'information reportée au Comité des Risques du Conseil est arrêté au cours des réunions de ce même comité sur la base des propositions du membre du Comité Exécutif concerné et du Directeur de la Gestion des Risques. Les mesures d'exposition sur chaque risque sont réalisées selon une fréquence adaptée à chaque risque (de quotidienne pour des risques tels que celui de taux d'intérêt ou la surveillance des dépôts de la clientèle à mensuel dans le cas général). Ces mesures sont effectuées au niveau de chaque entité et consolidés. La Direction des Risques centralise la réalisation du tableau de bord trimestriel fourni au Comité des Risques du Conseil.

LES INSTANCES DE GOUVERNANCE

Le Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration, comme les Dirigeants effectifs, ont été nommés sur la base de leur honorabilité, leurs connaissances de l'activité et des métiers de la société, leurs compétences techniques et générales, ainsi que de leur expérience, issue pour certains, de leur fonction dans les sociétés actionnaires.

Ils disposent par ailleurs collectivement des connaissances, des compétences et de l'expérience nécessaires à la compréhension de l'ensemble des activités de la société, y compris les principaux risques auxquels elle est exposée, du secteur financement de ventes, ainsi que de l'Alliance Renault-Nissan-Mitsubishi et du secteur automobile.

Chacun exerce ses fonctions dans le respect de la réglementation en vigueur concernant la limitation de cumul des mandats.

I.1. Mandats exercés par les mandataires sociaux de RCI Banque

	Mandats exercés au sein de RCI Banque S.A.	Nombre de mandats supplémentaires exercés au sein du Groupe Renault	Nombre de mandats supplémentaires exercés en dehors du Groupe Renault
Clotilde DELBOS	Président du Conseil	1 mandat non-exécutif	-
Farid ARACTINGI	Administrateur	2 mandats non-exécutifs	2 mandats non-exécutifs
Patrick CLAUDE	Directeur Général Délégué et Directeur de la Gestion des risques	10 mandats non exécutifs	-
Gianluca DE FICCHY	Directeur Général et Administrateur	6 mandats non-exécutifs	-
Thierry KOSKAS	Administrateur	2 mandats non-exécutifs	-
Isabelle LANDROT	Administrateur	-	-
Bernard LOIRE	Administrateur	1 mandat non-exécutif	-
Stéphane STOUFFLET	Administrateur	3 mandats non-exécutifs	-

Au 31 décembre 2017, le Conseil d'administration de RCI Banque est ainsi composé de sept administrateurs, dont deux femmes.

Sur recommandation du Comité des nominations, et conformément à la législation française, le Conseil d'administration a fixé l'objectif d'atteindre progressivement la proportion de 40 % minimum d'administrateurs de chaque sexe, en privilégiant les candidatures de femmes lors des prochaines nominations.

Dans le cadre de sa mission de surveillance, afin de garantir une gestion efficace et prudente de l'établissement, le Conseil d'administration détermine, en lien avec les objectifs stratégiques fixés, le profil du risque de RCI, donne des orientations en matière de la gestion des risques pour application/ déclinaison au sein du groupe aux dirigeants effectifs et au Comité exécutif, et contrôle leur mise en œuvre.

Pour cela, le Conseil d'administration de RCI Banque s'appuie sur cinq comités spécialisés : le Comité des Risques, le Comité des Comptes et de l'Audit, le Comité des Rémunérations, le Comité des Nominations et le Comité Stratégique.

• Le Comité des risques

Le Comité des risques conseille le Conseil d'administration sur la stratégie et l'appétence en matière de risques de toute nature, tant actuels que futurs, et l'assiste lorsque celui-ci contrôle la mise en œuvre de cette stratégie. Ce comité s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2017. Il a notamment eu pour mission l'examen de la cartographie des risques et la validation de la définition des risques, l'analyse et la validation des limites de risque groupe RCI, en adéquation avec l'appétence au risque du Conseil, et en vue d'assister le Conseil en termes de contrôle. Il reçoit dans ce cadre un tableau de bord trimestriel de l'exposition de RCI Banque sur les risques majeurs. En vue de conseiller le Conseil d'administration, le comité a par ailleurs approuvé

le Rapport sur le contrôle interne, les dispositifs ICAAP et ILAAP, ainsi que le plan de redressement.

• Le Comité des comptes et de l'audit

Le Comité des comptes et de l'audit s'est quant à lui réuni trois fois en 2017. Il a notamment eu pour mission la présentation et le suivi des états financiers et de leur élaboration, ainsi que le suivi des contrôles légaux des états financiers sociaux et consolidés. Il a également procédé à l'examen du plan d'audit et l'analyse des audits réalisés. Le comité a par ailleurs assuré le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes, et l'approbation de leurs services non audit.

• Le Comité des rémunérations

Le comité des rémunérations s'est réuni deux fois en 2017. Il a notamment eu pour mission l'examen de la politique de rémunération et du système de Part Variable du groupe RCI Banque pour 2017. Le comité a également examiné la rémunération des mandataires sociaux et du Directeur de la gestion des risques, ainsi que la politique de rémunération des personnes ayant une incidence sur le risque et la gestion des risques.

• Le Comité des nominations

Le comité des nominations s'est réuni deux fois en 2017. Il a notamment eu pour mission de recommander des administrateurs au Conseil d'administration. Il a également été en charge de la revue annuelle du Conseil d'administration, notamment sa structure, sa composition, la diversité des connaissances, les compétences et expériences des administrateurs, ainsi que la définition d'administrateur indépendant et les objectifs de représentation équilibrée homme-femme.

• Le Comité stratégique

Le comité stratégique s'est réuni quatre fois en 2017. Il a notamment eu pour mission l'analyse du déploiement du plan stratégique, ainsi que l'examen et la validation de différents projets stratégiques.

Le Comité exécutif

Le Comité exécutif est l'instance à laquelle sont rapportés les plans d'actions définis face à des dépassements de seuil d'alerte ou de limite. C'est également l'instance d'arbitrage lorsque les actions de réduction du risque affectent les autres objectifs de l'entreprise. Le Comité exécutif pilote l'activité et les risques conformément aux orientations (« Risk Appetite Framework ») définies par le Conseil d'administration via le Comité des Risques.

Autres instances en charge du pilotage des risques

En central, le pilotage de chaque risque est réalisé dans des Comités spécifiques, qui sont, notamment, en charge de :

- définir des objectifs risque en ligne avec la politique risque et le cadre d'appétence au risque (« RAF »),
- formaliser le périmètre du pilotage exercé, veiller au respect des seuils d'alertes et des limites définis,
- faire évoluer autant que nécessaire les méthodes et les outils de gestion du risque.

Au niveau local, les comités dédiés pilotent la gestion opérationnelle des risques en ligne avec le cadre défini.

C - PROFIL DE RISQUE – RISK APPETITE STATEMENT

Le profil de risque est déterminé par l'ensemble des risques inhérents aux activités qu'exerce RCI Banque en Europe et dans le monde, qui sont identifiés dans la cartographie des risques du groupe et qui font régulièrement l'objet d'une évaluation.

Le profil de risque est pris en compte pour élaborer et mettre en place des règles de gestion desdits risques, afin notamment d'orienter la prise de décisions sur les risques en ligne avec le niveau d'appétence au risque du Conseil d'administration et la stratégie du groupe RCI.

La surveillance du profil de risque s'effectue via des indicateurs et des limites suivis trimestriellement dans le tableau de bord des risques présenté au Comité des Risques du Conseil d'administration. En cas de dépassement des seuils définis, un plan d'action spécifique est mis en place. De façon plus exceptionnelle, et notamment dans le cadre du plan stratégique, le cadre d'appétence au risque peut faire l'objet d'ajustements sans remise en cause du profil de risque global de RCI.

RCI Banque vise à soutenir le développement commercial des marques automobiles de l'Alliance Renault - Nissan - Mitsubishi, notamment à travers son rôle central dans le

financement des réseaux de concessionnaires et dans la fidélisation des clients. Cela se traduit par :

- le maintien d'une rentabilité et d'une solvabilité fortes, gage de fiabilité de cet engagement vis-à-vis de l'actionnaire ;
- une politique de refinancement s'appuyant sur la diversification des sources de refinancement et la constitution d'une réserve de liquidité adéquate ;
- le développement d'offres de financement et de services multicanaux assurant une relation continue avec les clients, répondant aux attentes de ces derniers et participant à l'image de marque du groupe.

Les décisions sur la prise de risques auxquels s'expose RCI sont basées sur une approche responsable et mesurée. Les principaux risques font l'objet d'un pilotage et d'un encadrement strict, en ligne avec l'appétence au risque définie par le Conseil d'administration :

- le **risque de solvabilité** est piloté en vue de maintenir une marge de sécurité par rapport aux exigences prudentielles et un rating « investment grade » par les agences de notation ;

- le **risque de liquidité** fait l'objet d'un pilotage quotidien. Il est géré avec l'objectif de permettre à l'entreprise d'assurer la continuité de son activité pendant une période minimale dans divers scénarios de stress incluant des hypothèses de fermeture des marchés et de fuite des dépôts. Une limite de 6 mois de continuité d'activité a été fixée sur le périmètre de refinancement centralisé (3 mois sur les filiales en refinancement local), des seuils d'alerte étant définis sensiblement en amont de ces niveaux.

- le **risque de crédit** :

a) **clientèle** (particuliers / entreprises) est piloté tant au niveau du portefeuille que de la nouvelle production. Sa gestion s'appuie sur le suivi du coût du risque par rapport aux objectifs définis ;

b) **réseau** s'appuie sur la surveillance de la situation financière des concessionnaires qui contribue à la maîtrise du risque de crédit sur les encours tout en assurant la pérennité des réseaux ;

Pour ces deux risques l'objectif est de contenir le coût du risque global au niveau consolidé à 1 % maximum rapporté aux encours.

- le **risque de taux d'intérêt** est suivi quotidiennement et est encadré par une limite de sensibilité de 50 M€ en cas de variation des taux de 100 points de base (déplacement parallèle de la courbe des taux) ou en cas de rotation de 50 points de base autour de l'axe 2 ans de la courbe des taux ;

- les **risques opérationnels** y compris les risques de non-conformité (juridiques, fiscaux, LAB-FT, fraudes, de réputation, informatiques, protection des données personnelles etc.) font l'objet d'une cartographie, de

procédures et de contrôles spécifiques, ainsi que d'un suivi dans des comités dédiés. Un reporting au niveau du Comité des Risques du Conseil d'administration et/ ou du Comité exécutif assure le respect des seuils d'alerte et des limites, fixés à un niveau faible dans l'objectif de minimiser tout risque de sanctions et d'atteinte à l'image et à la réputation du groupe.

D - TEST DE RÉSISTANCE

Les stress tests, tests de résistance, ou simulations de crises constituent une mesure privilégiée de la résilience du Groupe, de ses activités et de ses portefeuilles, et font partie intégrante du management des risques. Les stress tests s'appuient sur des scénarios économiques hypothétiques, sévères mais plausibles.

Le dispositif de stress tests comprend :

- un exercice annuel de stress global dans le cadre du processus ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process). Il couvre l'ensemble des activités du groupe et s'appuie, en 2017, sur quatre scénarios principaux, un scénario central sur la base de la trajectoire budgétaire, un scénario de crise macro-économique, deux scénarios de stress interne auxquels s'ajoute un scénario combiné. Les projections de pertes potentielles au titre des risques de l'établissement sont estimées sur trois ans ;
- des stress tests de liquidité permettant de s'assurer que l'horizon durant lequel le groupe peut continuer à opérer est respecté dans un environnement de marché stressé ;
- des stress tests appréhendant la sensibilité du groupe au risque de taux et de change. Le risque de taux est mesuré à l'aide de scénarios de translation et de déformation des courbes de taux ;
- des stress-tests définis par l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) et mis en œuvre dans le cadre de la supervision BCE (Banque Centrale Européenne) sur la base d'une méthodologie commune aux banques participantes.

E - POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération des personnes dont les activités professionnelles ont un impact significatif sur le profil de risque de RCI Banque est présentée et validée en Comité des rémunérations et en Conseil d'administration.

Le Comité des rémunérations s'est réuni deux fois au cours de l'année 2017. Il est composé au 31 décembre 2017 de C. Delbos, T. Koskas et S. Stoufflet.

La composante fixe de la rémunération traduit le niveau de responsabilité du poste occupé.

La composante variable de la rémunération a vocation à récompenser les résultats atteints. Cette rémunération variable dépend fortement de l'atteinte de résultats financiers et commerciaux consolidés du groupe RCI Banque.

La rémunération variable est plafonnée à un pourcentage du salaire fixe. Ce pourcentage est systématiquement inférieur à 100 %, RCI Banque respecte donc la réglementation sur les rémunérations variables.

Les critères utilisés pour mesurer la performance sont le montant de la marge opérationnelle consolidée groupe, le montant de la marge commerciale sur les nouveaux contrats de financement et services, mesurée par pays et en consolidé, le coefficient d'exploitation ainsi que la contribution individuelle évaluée par le supérieur hiérarchique. La marge opérationnelle, qui est influencée par les risques auxquels RCI Banque est exposé, est un élément clé dans le dispositif de rémunération variable. En effet, si l'objectif de marge opérationnelle n'est pas atteint, le plafond de rémunération variable se voit matériellement restreint.

Si au contraire cet objectif est atteint, la performance commerciale est intégrée. Les paramètres ci-dessus ont été choisis d'une part pour récompenser l'atteinte d'un objectif commercial et d'autre part pour prendre en considération le résultat financier qui intègre l'ensemble des coûts supportés par l'entreprise et notamment ceux afférents aux risques pris.

Sur l'exercice 2017, les personnes ayant un impact significatif sur le profil de risque sont au nombre de 80. Leur rémunération fixe 2017 représente un total de 9 519 558 euros. Leur rémunération variable 2017 représente un total de 2 561 332 euros, soit 26,90 % du total de la rémunération fixe, ou encore 21,20 % du grand total de leur rémunération fixe et variable.

Les activités de RCI Banque portant exclusivement sur le financement et les services automobile, il n'y a pas lieu de ventiler ces montants par domaine d'activité.

Aucun salarié ne perçoit de rémunération annuelle supérieure à 1 000 000 euros.

Au cours de l'année 2017, le total des rémunérations versées par le groupe RCI Banque aux membres de l'organe de direction s'est élevé à 2 444 723 euros.

RCI Banque n'attribue pas d'action, ni de stock option.

Une partie de la rémunération variable des personnes dont les activités professionnelles ont un impact significatif sur le profil de risque de RCI Banque fait l'objet d'un différé sur une durée de trois ans au-delà du premier versement, qui lui-même intervient à l'issue de l'exercice de référence.

Cette politique d'étalement des rémunérations variables a été mise en place par RCI Banque à compter de l'exercice 2016, avec une première application à l'issue de cet exercice, début 2017.

En application de la Directive 2013/36/EU et au regard du principe de proportionnalité, RCI Banque a décidé que :

- la Politique d'étalement des rémunérations variables ne s'applique qu'aux bénéficiaires éligibles à une

rémunération variable d'un montant supérieur à 50 000 euros

- En fonction du montant de rémunération variable auquel le bénéficiaire est éligible, les règles suivantes s'appliquent :
 - De 50 001 euros à 83 300 euros, la rémunération variable à laquelle le Bénéficiaire est éligible au-delà de 50 000 euros est différée sur une période de trois années
 - Au-delà de 83 300 euros : 40 % de la rémunération variable est différée sur une période de trois années
- Au cours de chacune des 3 années de différé, un tiers du montant différé peut être libéré, à condition que RCI Banque ait atteint un certain niveau de Résultat Avant Impôt, exprimé en pourcentage de l'encours productif moyen
- Le montant attribué dès l'année suivant l'exercice de référence est payé à 50 % en numéraire et à 50 % par le versement de fonds sur un Compte à Terme Subordonné
- De même, au cours de chacune des 3 années de différé, le montant libéré est payé à 50 % en numéraire et à 50 % par le versement de fonds sur un Compte à Terme Subordonné.

En cas d'évènement grave affectant la solvabilité de RCI Banque, le Bénéficiaire peut, en application des dispositions légales et réglementaires en vigueur, voir la valeur des fonds affectés au Compte à Terme Subordonné réduite à zéro de manière définitive et la rémunération y afférente perdue. Dans une telle hypothèse, un retrait des fonds à l'issue de la période de blocage est, en

conséquence, impossible et aucune rémunération ne sera due.

Le Compte à Terme Subordonné sera totalement effacé et verra sa valeur de remboursement réduite à zéro en cas de survenance d'un des évènements ci-dessous :

- Le Ratio de Solvabilité CET1, défini selon les termes de l'article 92 (1) (a) du CRR, est inférieur à 7 % ;
- Le régulateur bancaire met en œuvre une Procédure de Résolution à l'encontre de RCI Banque.

Enfin, lorsque le Bénéficiaire fait l'objet d'une enquête et/ou d'une procédure disciplinaire en raison d'un potentiel manquement ou acte ou faute qui aurait pu avoir un impact direct ou indirect sur le Résultat Avant Impôt ou la Marge Opérationnelle de RCI Banque, ou qui pourrait caractériser un défaut d'honorabilité ou de compétence, l'attribution du montant différé est suspendue jusqu'à ce que les résultats de l'enquête ou de la procédure disciplinaire soient connus. Dans l'hypothèse où aucun manquement ou aucune faute ne serait caractérisé et en l'absence de sanction, l'éligibilité du Bénéficiaire à la rémunération différée serait maintenue. Dans le cas contraire, le Bénéficiaire ne serait plus éligible à cette rémunération différée.

Ainsi, compte tenu de l'organisation interne du groupe RCI Banque et de la nature, l'étendue et la faible complexité de ses activités, RCI Banque a mis en place, pour les personnes dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque, une politique de rémunération qui garantit un principe de versement différé et conditionnel. Ce principe sera régulièrement réévalué si l'exposition aux risques devait évoluer.

II - GESTION DU CAPITAL ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

A - CHAMP D'APPLICATION – PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL

Le périmètre prudentiel utilisé pour calculer le ratio de solvabilité est identique au périmètre de consolidation décrit dans l'annexe des États financiers IFRS, à l'exception des dérogations décrites ci-dessous au titre des méthodes de consolidation prudentielle du CRR.

RCI Banque n'a pas opté pour l'option dite des « conglomérats » ; par conséquent, le ratio de solvabilité est calculé « hors assurance », éliminant au numérateur et au dénominateur les contributions des compagnies d'assurances du groupe.

Dérogations au titre du chapitre 2 section 2 du CRR (consolidation prudentielle) :

Les sociétés d'assurances implantées à Malte sont mises en équivalence conformément à l'article 18.5 du CRR.

Par ailleurs, les entités consolidées comptablement par la méthode de l'intégration proportionnelle avant l'application de la norme IFRS 11 et désormais consolidées comptablement par la méthode de mise en équivalence, restent prudemment consolidées par intégration proportionnelle conformément à l'article 18.4 du CRR. L'information sur ces entités ainsi que leur méthode de consolidation comptable sont présentées dans les États financiers consolidés en note 8.

En ce qui concerne les ratios de liquidité, seules sont retenues les entités en intégration globale dans le périmètre prudentiel, conformément à l'article 18.1 du CRR.

Les différences principales entre les deux périmètres s'expliquent par le changement de méthode de consolidation de l'entité turque, mise en équivalence dans le périmètre comptable et en intégration proportionnelle

dans le périmètre réglementaire, ainsi que par les sociétés d'assurance du groupe, en intégration globale dans le périmètre comptable mais mises en équivalence dans le périmètre réglementaire.

II.1. Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires

En millions d'euros	Valeurs comptables périmètre de consolidation publiable	Valeurs comptables périmètre de consolidation réglementaire	Valeurs comptables des éléments soumis au :				
			Risque de crédit	Risque de contrepartie	Dispositions relatives à la titrisation	Risque de marché	Non soumis ou soumis à déduction FP
ACTIF							
Caisse et Banques centrales	1 303	1 303	1 303				
Instruments dérivés	123	123		123			
Actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers	1 287	1 143	1 143				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 124	1 119	1 119				
Prêts et créances sur la clientèle	43 430	43 764	43 883				-119
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance							
Créances d'impôts courants	267	36	36				
Créances d'impôts différés	112	87	27				60
Comptes de régularisation et actifs divers	1 009	1 017	1 017				
Actifs non courants destinés à être cédés							
Participations dans les entreprises associées et coentreprises	102	149	149				
Opérations de location opérationnelle	839	839	839				
Immobilisations corporelles et incorporelles	29	29	23				6
Ecarts d'acquisition	84	84					84
Total Actif	49 709	49 692	49 537	123			31
PASSIF							
Banques centrales	2 500	2 500					2 500
Instruments dérivés	118	118		4			113
Dettes envers les établissements de crédit	2 444	2 444					2 444
Dettes envers la clientèle	15 844	16 400	20				16 380
Dettes représentées par un titre	21 339	21 339					21 339
Dettes d'impôts courants	136	64					64
Dettes d'impôts différés	422	422					422
Comptes de régularisation et passifs divers	1 632	1 550	-3				1 552
Dettes liées aux actifs destinés à être cédés							
Provisions	124	124					124
Provisions techniques des contrats d'assurance	418						
Dettes subordonnées	13	13					13
Capitaux propres	4 719	4 719					4 719
Total Passif	49 709	49 692	17	4			49 670

II.2. Principales sources d'écart entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions

En millions d'euros	Total	Éléments soumis au			
		Cadre du risque de crédit	Cadre du risque de contrepartie	Dispositions relatives à la titrisation	Cadre du risque de marché
Valeur comptable de l'actif sur le périmètre de consolidation réglementaire	49 660	49 537	123		
Valeur comptable du passif sur le périmètre de consolidation réglementaire	22	17	4		
Total net sur le périmètre de consolidation réglementaire	49 639	49 520	119		
Hors-bilan	2 116	2 116			
Ecart de valorisation	147	25	122		
Écart découlant des règles de compensation différentes, autres que ceux déjà inscrits à la ligne 2	-865	-864	-1		
Écart découlant de la prise en compte des provisions	437	437			
Ecart découlant des filtres prudentiels					
Valeur réglementaire des expositions	51 474	51 234	240		

II.3. Aperçu des différences de périmètre de consolidation (entité par entité)

Nom de la Société	Méthode de consolidation IFRS	Méthode de consolidation prudentielle			Description de la société
		Intégration globale	Intégration proportionnelle	Ni consolidé ni déduit	
RCI Financial Services B.V.	Intégration globale	X			Société de financement et services
RCI Finance S.A.	Intégration globale	X			Etablissement de crédit
RCI Versicherungs-Service GmbH	Intégration globale	X			Courtier d'assurances
Courtage S.A.	Intégration globale	X			Courtier d'assurances
RCI Financial Services Ltd	Intégration globale	X			Etablissement de crédit
RCI Leasing Romania IFN S.A.	Intégration globale	X			Etablissement de crédit
RCI Zrt	Intégration globale	X			Etablissement de crédit
RCI Finance Maroc S.A.	Intégration globale	X			Etablissement de crédit
OOO RN Finance Rus	Intégration globale	X			Société de financement et services
RDFM S.A.R.L.	Intégration globale	X			Courtier d'assurances
RCI Broker de asigurare S.R.L.	Intégration globale	X			Courtier d'assurances
RCI Finance C.Z., S.r.o.	Intégration globale	X			Société de financement et services
RCI Financial Services Korea Co. Ltd	Intégration globale	X			Etablissement de crédit
RCI Gest Seguros - Mediadores de Seguros Lda	Intégration globale	X			Courtier d'assurances
RCI Finantare Romania S.r.l.	Intégration globale	X			Société de financement et services
Corretora de Seguros RCI Brasil S.A.	Intégration globale	X			Courtier d'assurances
Banco RCI Brasil S.A.	Intégration globale	X			Etablissement de crédit
Rombo Compania Financiera S.A.	Intégration globale	X			Etablissement de crédit

Nom de la Société	Méthode de consolidation IFRS	Méthode de consolidation prudentielle			Description de la société
		Intégration globale	Intégration proportionnelle	Ni consolidé ni déduit	
Diac Location S.A.	Intégration globale	X			Société de financement et services
RCI Banque S.A.	Intégration globale	X			Etablissement de crédit
RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland	Intégration globale	X			Etablissement de crédit
RCI Banque S.A. Succursale Italiana	Intégration globale	X			Etablissement de crédit
RCI Banque Sucursal Argentina	Intégration globale	X			Etablissement de crédit
RCI Banque S.A. Sucursal Portugal	Intégration globale	X			Etablissement de crédit
RCI Banque S.A. Bančna podružnica Ljubljana	Intégration globale	X			Etablissement de crédit
RCI Banque S.A. Sucursal En España	Intégration globale	X			Etablissement de crédit
Renault Finance Nordic Bankfilial till RCI Banque S.A., Frankrike	Intégration globale	X			Etablissement de crédit
RCI Banque S.A. Niederlassung Österreich	Intégration globale	X			Etablissement de crédit
RCI Banque, Branch Ireland	Intégration globale	X			Etablissement de crédit
RCI Banque Spółka Akcyjna Oddział w Polsce	Intégration globale	X			Etablissement de crédit
RCI Bank UK	Intégration globale	X			Etablissement de crédit
Diac S.A.	Intégration globale	X			Etablissement de crédit
Autofin S.A.	Intégration globale	X			Société de financement et services
RCI Financial Services S.A.	Intégration globale	X			Société de financement et services
RCI Leasing Polska Sp. z o.o.	Intégration globale	X			Société de financement et services
RCI Financial Services, S.r.o.	Intégration globale	X			Société de financement et services
Renault Crédit Car S.A.	Mise en équivalence			X	Société de financement et services
Administradora de Consórcio RCI Brasil Ltda	Intégration globale	X			Etablissement de crédit
Overlease S.A.	Intégration globale	X			Société de financement et services
ES Mobility S.R.L.	Intégration globale	X			Société de financement et services
ORFIN Finansman Anonim Sirketi	Mise en équivalence		X		Etablissement de crédit
RN SF BV	Mise en équivalence			X	Etablissement de crédit
RCI Financial Services LTD	Intégration globale			X	Compagnie d'assurance
RCI Services Algérie S.A.R.L.	Non consolidé			X	Société de financement et services
RCI Financial Services Ukraine LLC	Non consolidé			X	Société de financement et services
RCI Finance SK S.r.o.	Non consolidé			X	Société de financement et services
RCI Servicios Colombia S.A.	Non consolidé			X	Société de financement et services
RCI Usluge d.o.o	Non consolidé			X	Société de financement et services
Overlease in Liquidazione S.R.L.	Non consolidé			X	Société de financement et services
RCI Services, d.o.o.	Non consolidé			X	Société de financement et services
ORF Kiralama Pazarlama ve Pazarlama Danismanligi A.S.	Non consolidé			X	Société de financement et services
RCI Brasil Serviços e Participações Ltda	Non consolidé			X	Société de financement et services
RCI Services KFT	Non consolidé			X	Société de financement et services
RCI Insurance Service Korea Co. Ltd	Non consolidé			X	Courtier d'assurances
ORF Kiralama Pazarlama ve Pazarlama Danismanligi A.S.	Non consolidé			X	Société de financement et services

Les risques - Pilier III

Nom de la Société	Méthode de consolidation IFRS	Méthode de consolidation prudentielle			Description de la société
		Intégration globale	Intégration proportionnelle	Ni consolidé ni déduit	
RCI Brasil Serviços e Participações Ltda	Non consolidé			X	Société de financement et services
RCI Services KFT	Non consolidé			X	Société de financement et services
RCI Insurance Service Korea Co. Ltd	Non consolidé			X	Courtier d'assurances
BARN B.V	Non consolidé				
RN Bank Ltd	Non consolidé				
Nissan Renault Financial Services India Private Limited	Mise en équivalence			X	Société de financement et services
RCI Lizing d.o.o.	Non consolidé			X	Etablissement de crédit
RCI Mobility SAS	Non consolidé			X	Société commerciale
RCI Colombia S.A. Compania de Financiamiento	Intégration globale	X			Etablissement de crédit
Bulb Software Ltd	Non consolidé			X	Société commerciale
RCI COM SA	Intégration globale	X			Société commerciale
Flit Technologies Ltd	Non consolidé			X	Société commerciale
Class & Co	Non consolidé			X	Société commerciale

B - RATIO DE SOLVABILITÉ

RATIO DE SOLVABILITÉ (FONDS PROPRES ET EXIGENCES)

RCI Banque a obtenu de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution courant septembre 2007 une dérogation à l'assujettissement sur base individuelle des établissements de crédit français Diac S.A. et RCI Banque S.A., les conditions d'exemption posées par l'article 4.1 du règlement CRBF n° 2000-03 étant respectées par le groupe.

Le passage à la directive 2013/36/UE (CRD IV) ne remet pas en cause les exemptions individuelles accordées par l'ACPR avant le 1^{er} janvier 2014, sur la base de dispositions réglementaires préexistantes.

RCI Banque respecte toujours le cadre des prescriptions de l'article 7.3 du CRR :

- il n'existe pas d'obstacle au transfert de fonds propres entre filiales ;
- les systèmes de mesure et de contrôle des risques au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne sont mis en œuvre sur base consolidée, filiales incluses.

En conséquence, le groupe RCI Banque est exonéré du respect sur la base individuelle du ratio de solvabilité sur chacune des sociétés financières françaises. Néanmoins, il suit mensuellement l'évolution de ce ratio au niveau consolidé du groupe.

Le ratio de solvabilité global « Pilier I » ressort à 15,04 % au 31 décembre 2017 (dont Core Tier one 15,01 %) contre 15,77 % au 31 décembre 2016 (dont Core Tier one 15,74 %).

Ces ratios incluent les bénéfices intermédiaires de l'année 2017, conformément à l'article 26.2 du CRR et aux conditions de la décision BCE 2015/4. Par rapport à décembre 2016, la baisse du ratio de solvabilité s'explique par une augmentation significative des expositions du groupe (+ 6 460 M€) et par le recalibrage en juin 2017 de certains paramètres des modèles de notation interne utilisés pour le calcul des risques pondérés. Ces deux effets ont pour conséquence une hausse des risques pondérés de 4 819 M€.

Le total des fonds propres est supérieur au plancher « Bâle I ».

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément au règlement (UE) n° 575/2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (CRR).

À fin décembre 2017, RCI Banque doit appliquer les coussins de fonds propres suivants :

- un coussin de conservation à 1,25 % du total des expositions pondérées en risque,
- un coussin contracyclique appliqué sur les expositions en Suède et en Norvège à 1,5 % ainsi qu'en République Tchèque pour 0,5 % et représentant 0,02 % du total des expositions pondérées en risque.

IMPACTS DE LA NORME IFRS 9 INSTRUMENTS FINANCIERS APPLICABLE AU 1^{ER} JANVIER 2018

La norme IFRS 9 « Instruments Financiers » publiée par l'IASB en juillet 2014 remplacera la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » relative au classement et à l'évaluation des instruments

financiers. Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation pour risque de crédit des instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres, des engagements de financement et garanties financières donnés, des créances de location et actifs de contrats, ainsi qu'en matière de comptabilité de couverture générale (ou micro-couverture).

La norme IFRS 9, adoptée par l'Union Européenne le 22 novembre 2016, entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

Sous réserve des travaux de contrôle et de validation en cours, l'application de la norme IFRS 9 devrait avoir un impact maximum sur le ratio de solvabilité de la banque au 1^{er} janvier 2018 estimé à - 0,20 %.

II.4. Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul du coussin de fonds propres contracyclique

En millions d'euros	Expositions générales de crédit		Expositions du portefeuille de négociation		Exposition de titrisation		Exigences de fonds propres			Pondérations des exigences de fonds propres	Taux de coussin de fonds propres contra cyclique	
	Valeur exposée au risque pour l'approche standard	Valeur exposée au risque pour l'approche NI	Somme des positions longues et courtes du portefeuille de négociation	Valeur des expositions du portefeuille pour les modèles internes	Valeur exposée au risque pour l'approche standard	Valeur exposée au risque pour l'approche NI	Dont expositions générales de crédit	Dont expositions du portefeuille de négociation	Dont expositions de titrisation			Total
Ventilation par pays												
Argentine	512						34			34	0,02	
Autriche	650						46			46	0,02	
Belgique	405						33			33	0,02	
Brésil	1 765						112			112	0,05	
Suisse	837						58			58	0,03	
République Tchèque	248						17			17	0,01	0,50 %
Allemagne	342	7 056					154			154	0,08	
Espagne	522	3 918					179			179	0,09	
France	1 504	13 229					572			572	0,28	
Grande-Bretagne	708	4 319					211			211	0,10	
Hongrie	74						6			6	0,00	
Irlande	478						31			31	0,02	
Inde	30						6			6	0,00	
Italie	652	5 002					219			219	0,11	
Corée du Sud	145	1 531					52			52	0,03	
Luxembourg												
Maroc	484						34			34	0,02	
Malte	72						14			14	0,01	
Pays-Bas	663						53			53	0,03	
Norvège	3											1,50 %
Pologne	802						57			57	0,03	
Portugal	665						49			49	0,02	
Roumanie	198						13			13	0,01	
Russie	163						13			13	0,01	
Suède	249						20			20	0,01	2,00 %
Slovénie	229						16			16	0,01	
Slovaquie	33						3			3	0,00	
Turquie	303						18			18	0,01	
Autres pays	293						19			19	0,01	
Total par pays	13 029	35 056					2 037			2 037	1,00	0,02 %

Conformément à la méthode de calcul du coussin contracyclique, seules sont comprises les exigences de fonds propres précisées à l'article 140(4) de la CRD IV.

II.5. Montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement

En millions d'euros	Montants
Montant total d'exposition au risque	29 589
Taux de coussin contracyclique spécifique à l'établissement	0,02 %
Exigences de coussin contracyclique spécifique à l'établissement	7

RCI Banque n'est pas soumise au coussin prévu pour les établissements d'importance systémique (article 131 de la CRD IV) et ne supporte pas d'exigence pour risque systémique (article 133 de la CRD IV).

C - FONDS PROPRES

FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (COMMON EQUITY TIER 1 « CET 1 »)

Les fonds propres de base correspondent au capital social et aux primes d'émission associées, aux réserves, aux résultats nets d'impôts non distribués ainsi qu'aux autres éléments du résultat global accumulés et intérêts minoritaires après application des dispositions transitoires relatives aux filtres prudentiels.

Les principaux filtres prudentiels applicables au groupe sont :

- l'exclusion des réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie ;
- l'exclusion des pertes ou les gains enregistrés par l'établissement sur ses passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement ;
- l'exclusion des intérêts minoritaires – soumis à un phase-in ;
- la déduction progressive des impôts différés actifs (IDA) dépendant de bénéfices futurs liés à des déficits reportables – soumis à un phase-in ;
- les actifs incorporels et les écarts d'acquisition.

Les participations supérieures à 10 % dans les entités du secteur financier et les IDA dépendant de bénéfices futurs liés à des différences temporelles sont inférieures, après application du seuil, à la double franchise de 17,5 % commune et reçoivent donc une pondération à l'actif de 250 %.

Les phase-in suivants sont appliqués en 2017 :

- les intérêts minoritaires sont déduits des fonds propres réglementaires à hauteur de 80 % en 2017 contre 60 % en 2016,
- les montants à fin décembre 2013 des IDA dépendant de bénéfices futurs liés à des déficits reportables sont déduits des fonds propres réglementaires à hauteur de 60 % contre 40 % à fin 2016.

Il est à noter que les fonds propres de base CET1 de RCI Banque représentent 99,8 % des fonds propres prudentiels totaux à fin décembre 2017 comme à fin 2016.

Les fonds propres de catégorie 1 augmentent de 542 M€ par rapport au 31 décembre 2016 à 4 442 M€, RCI Banque ayant inclus le résultat de l'année 2017 et ne prévoyant pas de distribuer de dividende à son actionnaire.

FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (ADDITIONAL TIER 1 « AT1 »)

Ils correspondent aux instruments de capital dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement (en particulier les sauts dans la rémunération), tels que décrits dans les articles 51 et 52 du CRR.

Le groupe RCI Banque ne détient aucun instrument de ce type.

FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (COMMON EQUITY TIER 2 « CET 2 »)

Ils correspondent aux instruments de dettes subordonnées d'une durée minimale de 5 ans et ne comportant pas de remboursement anticipé au cours des 5 premières années, tels que décrits dans les articles 62 et 63 du CRR.

Ces instruments subissent une décote pendant la période des cinq années précédant leur échéance.

Le groupe RCI Banque classe dans cette catégorie les titres participatifs Diac pour 7 M€ à fin décembre 2017.

II.6. Principales caractéristiques des instruments de fonds propres

Caractéristiques	Informations pertinentes
Émetteur	DIAC S.A.
Identifiant unique	FR0000047821
Droit(s) applicable(s) de l'instrument	Droit français
Éligible au niveau individuel/(sous-) consolidé ou combiné	Éligible au niveau consolidé (RCI Banque)
Type d'instrument	T2
Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires	7 M€
Valeur nominale de l'instrument	1000 FRF soit 152,45€
Classification comptable	Dettes subordonnées
Date d'émission initiale	1 ^{er} avril 1985
Perpétuel ou à échéance déterminée	Perpétuel
Option de rachat de l'émetteur	Pas d'option d'achat
Coupon fixe ou flottant	Coupon variable
Taux du coupon et indice éventuel associé	En fonction du résultat net, encadré par un minimum du TAM (flooré à 6,5 %) et de 130 % du TAM
Existence d'un mécanisme de hausse de rémunération (step-up) ou d'une autre incitation au rachat	Pas de step-up ni d'incitation au remboursement
Convertible ou non	non convertible
Mécanisme de dépréciation	non
Rang en cas de liquidation	Titres subordonnés de dernier rang sans clause de réhaussement. Les titres participatifs sont juniors à la dette sénior de l'émetteur. En cas de liquidation de la société, les détenteurs du titre ne sont désintéressés qu'après remboursement de toutes les créances.

De même sont déduits des fonds propres, dans le cadre de l'approche avancée du risque de crédit, la différence négative entre le solde des provisions et des pertes attendues. Lorsque le montant des pertes attendues est inférieur aux ajustements de valeurs et dépréciations collectives, le solde est ajouté aux fonds propres complémentaires dans la limite de 0,6 % des risques pondérés des expositions traitées en méthode « notations internes ».

Comme à fin décembre 2016, aucun montant n'est ajouté aux fonds propres de catégorie 2 à fin décembre 2017.

Aucun filtre transitoire ne s'applique aux fonds propres de catégorie 2 pour le groupe RCI Banque.

II.7. Composition des Fonds Propres prudeniels par catégories

En millions d'euros	Montant à la date de publication	Référence règlement (UE) N° 575/2013	Montant soumis à traitement pré-règlement ou résiduel en vertu du règlement (UE) N° 575/2013
Fonds propres de base de catégorie 1 : instruments et réserves			
Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	814	26 (1), 27, 28, 29, EBA list 26 (3)	
<i>dont : actions ordinaires</i>	100	EBA list 26 (3)	
<i>dont : instruments de type 2</i>	714	EBA list 26 (3)	
<i>dont : instruments de type 3</i>		EBA list 26 (3)	
Bénéfices non distribués	1 668	26 (1) (c)	
Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves, pour inclure les gains et les pertes non réalisés conformément au référentiel comptable applicable)	1 481	26 (1)	
Fonds pour risques bancaires généraux		26 (1) (f)	
Montant des éléments éligibles visé à l'article 484, paragraphe 3, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des CET1)		486 (2)	
Injection de capitaux publics éligibles jusqu'au 1 ^{er} janvier 2018 en vertu de droits antérieurs		483 (2)	
Intérêts minoritaires (montant autorisé en CET1 consolidés)	7	84, 479, 480	
Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant)	721	26 (2)	
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires	4 691		
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : ajustements réglementaires			
Correction de valeur supplémentaires (-)		34, 105	
Immobilisations incorporelles (nets des passifs d'impôt associés) (-)	-90	36 (1) (b), 37, 472 (4)	
Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles nets des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'art 38, §3 sont réunies (-)	-60	36 (1) (c), 38, 472 (5)	
Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie	9	33 (a)	
Montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées	-124	36 (1) (d), 40, 159, 472 (6)	
Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant d'actifs titrisés (-)		32 (1)	
Pertes ou les gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	5	33 (b)	
Actifs de fonds de pension à prestations définies (-)		36 (1) (e), 41, 472 (7)	
Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments CET1 (-)		36 (1) (f), 42, 472 (8)	
Détentions d'instruments CET1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (-)		36 (1) (g), 44, 472 (9)	
Détentions directes et indirectes d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important Mt < 10% net des positions courtes éligibles (-)		36 (1) (h), 43, 45, 46, 49 (2) (3), 79, 472 (10)	
Détentions directes et indirectes d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important Mt < 10% net des positions courtes éligibles (-)		36 (1) (i), 43, 45, 47, 48 (1) (b), 49 (1) to (3), 79, 470, 472 (11)	
Montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent une pondération de 1250%, lorsque l'établissement a opté pour la déduction		36 (1) (k)	

En millions d'euros

	Montant à la date de publication	Référence règlement (UE) N° 575/2013	Montant soumis à traitement préréglément ou résiduel en vertu du règlement (UE) N° 575/2013
<i>dont : participations qualifiées hors du secteur financier (-)</i>		36 (1) (k) (i), 89 to 91	
<i>dont : positions de titrisations (-)</i>		36 (1) (k) (ii) 243 (1) (b) 244 (1) (b) 258	
<i>dont : positions de négociation non dénouées (-)</i>		36 (1) (k) (iii), 379 (3)	
Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles Mt < 10% nets des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'art 38, § 3, sont réunies (-)		36 (1) (c), 38, 48 (1) (a), 470, 472 (5)	
Montant au-dessus du seuil de 15% (montant négatif)		48 (1)	
<i>dont : détentions directes et indirectes, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles il détient un investissement important</i>		36 (1) (i), 48 (1) (b) 470, 472 (11)	
Ensemble vide dans l'UE			
<i>dont : actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles</i>		36 (1) (c), 38, 48 (1) (a), 470, 472 (5)	
Résultats négatifs de l'exercice en cours		36 (1) (a), 472 (3)	
Charges d'impôt prévisibles relatives à des éléments de CET1 (-)		36 (1) (l)	
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de base de catégorie 1 eu égard aux montants soumis à un traitement pré-CRR			
Ajustements réglementaires relatifs aux gains et pertes non réalisés en application des articles 467 et 468			
<i>dont : filtre pour perte non réalisée</i>		467	
<i>dont : filtre pour gain non réalisé</i>		468	
Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres de base de catégorie 1 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR	11	481	
Déductions AT1 éligibles dépassant les fonds propres AT1 de l'établissement (-)		36 (1) (j)	
Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	-248		
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	4 442		
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : instruments			
Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents		51, 52	
<i>dont : classés en tant que capitaux propres en vertu du référentiel comptable applicable</i>			
<i>dont : classés en tant que passifs en vertu du référentiel comptable applicable</i>			
Montant des éléments éligibles visé à l'article 484, paragraphe 4, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des AT1		486 (3)	
Injection de capitaux publics éligibles jusqu'au 1 ^{er} janvier 2018 en vertu de droits antérieurs		483 (3)	
Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers		85, 86, 480	
<i>dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus</i>		486 (3)	
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires			
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : ajustements réglementaires			
Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments AT1 (-)		52 (1) (b), 56 (a), 57, 475 (2)	
Détentions d'instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (-)		56 (b), 58, 475 (3)	
Détentions directes et indirectes d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important Mt < 10% net des positions courtes éligibles (-)		56 (c), 59, 60, 79, 475 (4)	

Les risques - Pilier III

En millions d'euros	Montant à la date de publication	Référence règlement (UE) N° 575/2013	Montant soumis à traitement préréglément ou résiduel en vertu du règlement (UE) N° 575/2013
Détentions directes et indirectes d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important Mt < 10% net des positions courtes éligibles (-)		56 (d) , 59, 60, 79, 475 (4)	
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de base de catégorie 1 eu égard aux montants soumis à un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus (N° 575/2013)			
Mt résiduels déduits des fonds propres additionnels de cat 1 eu égard à la déduction des fonds propres de base de cat 1 au cours de la période de transition conformément à l'art 472 (UE) N° 575/2013			
<i>dont : propres instruments de fonds propres</i>		472, 472 (3) (a), 472 (4), 472 (6), 472 (8)	
<i>dont : Investissement non important secteur financier</i>		(a), 472 (9), 472 (10)	
<i>dont : Investissement important secteur financier</i>		(a), 472 (11) (a)	
Mt résiduels déduits des fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard à la déduction des fonds propres de catégorie 2 au cours de la période de transition conformément à l'article 475 du règlement (UE) N° 575/2013			
<i>dont : propres instruments de fonds propres</i>		477, 477 (3), 477 (4) (a)	
<i>dont : Investissement non important secteur financier</i>			
<i>dont : Investissement important secteur financier</i>			
Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres additionnels de catégorie 1 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR		467, 468, 481	
Déductions T2 éligibles dépassant les fonds propres T2 de l'établissement (-)		56 (e)	
Total des ajustements réglementaires aux fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)			
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)			
Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	4 442		
Fonds propres de catégorie 2 : instruments et provisions			
Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	7	62, 63	
Montant des éléments éligibles visé à l'article 484, paragraphe 5, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des T2		486 (4)	
Injection de capitaux publics éligibles jusqu'au 1 ^{er} janvier 2018 en vertu de droits antérieurs		483 (4)	
Instruments de fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans les lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers		87, 88, 480	
<i>dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus</i>		486 (4)	
Ajustements pour risque de crédit		62 (c) et (d)	
Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements réglementaires	7		
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : ajustements réglementaires			
Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments et emprunts subordonnés T2 (-)		63 (b) (i), 66 (a), 67, 477 (2)	
Détentions d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (-)		66 (b), 68, 477 (3)	
Détentions directes et indirectes d'instruments et d'emprunts subordonnés d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement Mt < 10% net des positions courtes éligibles (-)			
<i>dont : nouvelles détentions non soumises aux dispositions transitoires</i>		66 (c), 69, 70, 79, 477 (4)	
<i>dont : détentions existant avant le 1^{er} janvier 2013 soumises aux dispositions transitoires</i>			

En millions d'euros

**Montant
à la date de
publication**

**Référence
règlement (UE)
N° 575/2013**

**Montant soumis
à traitement
préréglément ou
résiduel en vertu
du règlement (UE)
N° 575/2013**

Détentions directes et indirectes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important Mt < 10% net des positions courtes éligibles (-)

66 (d), 69, 79, 477
(4)

Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2 eu égard aux montants soumis à un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) N° 575/2013 (montants résiduels CRR)

Montants résiduels déduits des fonds propres de catégorie 2 eu égard à la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'article 472 du règlement (UE) N° 575/2013

dont : propres instruments de fonds propres

472, 472 (3) (a), 472

dont : Investissement non important secteur financier

(4), 472 (6), 472 (8)

dont : Investissement important secteur financier

(a), 472 (9), 472 (10)
(a), 472 (11) (a)

Mt résiduels déduits des fonds propres de catégorie 2 eu égard à la déduction des fonds propres additionnels de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'article 475 du règlement (UE) N° 575/2013

dont : propres instruments de fonds propres

475, 475 (2) (a), 475

dont : Investissement non important secteur financier

(3), 475 (4) (a)

dont : Investissement important secteur financier

Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres de catégorie 2 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR

467, 468, 481

Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 2 (T2)

Fonds propres de catégorie 2 (T2)

7

Total des fonds propres (TC = T1 + T2)

4 450

Actifs pondérés eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) N° 575/2013 (montants résiduels CRR)

dont : ajustement du seuil de 15%, part des investissements importants des CET1, élément non déduit des CET1 (règlement UE n° 575/2013) (montant résiduel)

472, 472 (5), 472 (8)
(b), 472 (10) (b), 472
(11) (b)

dont : ajustement du seuil de 15%, part des actifs d'impôt différé, élément non déduit des CET1 (règlement UE n° 575/2013) (montant résiduel)

dont : élément non déduit des éléments AT1 (règlement UE n° 575/2013) (montant résiduel)

475, 475 (2) (b),
475 (2)
(c), 475 (4) (b)

dont : élément non déduit des éléments T2 (règlement UE n° 575/2013) (montant résiduel)

477, 477 (2) (b), 477
(2) (c), 477 (4) (b)

Total des actifs pondérés

29 589

Ratios de fonds propres et cousins

Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant d'exposition au risque)

15,01%

92 (2) (a), 465

Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage du montant d'exposition au risque)

15,01%

92 (2) (b), 465

Total fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition au risque)

15,04%

92 (2) (c)

Exigence de coussin spécifique à l'établissement (exigence de CET1 conformément à l'art 92 §1a), plus exigence de coussin de conservation de fonds propres et contracyclique, plus coussin pour le risque systémique, plus coussin pour établissement systémique (coussin EISM ou autre EIS), en % du montant d'exposition au risque)

1,27%

CRD 128, 129, 130

dont : exigence de coussin de conservation de fonds propres

1,25%

dont : exigence de coussin contracyclique

0,02%

dont : exigence de coussin pour le risque systémique

Les risques - Pilier III

En millions d'euros	Montant à la date de publication	Référence règlement (UE) N° 575/2013	Montant soumis à traitement préréglément ou résiduel en vertu du règlement (UE) N° 575/2013
<i>dont : coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EISm) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)</i>		CRD 131	
Fonds propres de base de catégorie 1 disponibles pour satisfaire aux exigences de coussins (en pourcentage du montant d'exposition au risque)	10,51%	CRD 128	
(sans objet dans la réglementation de l'UE)			
(sans objet dans la réglementation de l'UE)			
(sans objet dans la réglementation de l'UE)			
Montants inférieurs aux seuils pour déduction (avant pondération)			
Détentions directes et indirectes de fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant < 10%, net des positions courtes éligibles)		36 (1) (h), 45, 46, 472 (10), 56 (c), 59, 60, 475 (4), 66 (c), 69, 70, 477 (4)	
Détentions directes et indirectes d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessous du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles)		36 (1) (i), 45, 48, 470, 472 (11)	
Ensemble vide dans l'UE			
Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au-dessous du seuil de 10%, nets des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'art 38, § 3, sont réunies)		36 (1) (c), 38, 48, 470, 472 (5)	
Plafonds applicables lors de l'inclusion de provisions dans les fonds propres de catégorie 2			
Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche standard (avant application du plafond)		62	
Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche standard	152	62	
Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)		62	
Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	85	62	
Instruments de fonds propres soumis à exclusion progressive (applicable entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2022 uniquement)			
Plafond actuel applicable aux instruments des CET1 soumis à exclusion progressive		484 (3), 486 (2) et (5)	
Montant exclu des CET1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)		484 (3), 486 (2) et (5)	
Plafond actuel applicable aux instruments des AT1 soumis à exclusion progressive		484 (4), 486 (3) et (5)	
Montant exclu des AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)		484 (4), 486 (3) et (5)	
Plafond actuel applicable aux instruments des T2 soumis à exclusion progressive		484 (5), 486 (4) et (5)	
Montant exclu des T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)		484 (5), 486 (4) et (5)	

D - EXIGENCES EN FONDS PROPRES

Les exigences prudentielles sont déterminées conformément aux textes et dispositions transitoires applicables à compter du 1^{er} janvier 2014 aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, publiés au

Journal Officiel de l'Union européenne le 26 juin 2013 : règlement (UE) n° 575/2013 et directive 2013/36/EU transposée par l'ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014. L'évolution à la hausse des exigences en fonds propres est due principalement à la hausse globale de l'activité du groupe RCI Banque.

II.8. Aperçu des actifs pondérés des risques (RWA)

En millions d'euros	RWA		Exigences min en fonds propres
	12/2017	09/2017	12/2017
Risque de crédit (hors risque de crédit de contrepartie)	25 676	26 612	2 054
<i>dont : approche standard (SA)</i>	11 528	13 298	922
<i>dont : approche fondée sur les notations internes «fondation» (F-IRB)</i>	254	169	20
<i>dont : approche fondée sur les notations internes «avancée» (A-IRB)</i>	13 894	13 145	1 112
<i>dont : approche IRB pour les actions en pondération simple ou MI</i>			
Risque de contrepartie (CCR)	168	183	13
<i>dont : méthode de l'évaluation au prix du marché</i>			
<i>dont : méthode de l'exposition initiale</i>			
<i>dont : approche standard (SA)</i>	91	104	7
<i>dont : approche par modèle interne</i>			
<i>Expo. au risque pour les contributions au fonds de défaillance d'une CCP</i>			
<i>dont : risque d'ajustement de l'évaluation de crédit</i>	77	79	6
Risque de règlement			
Expositions de titrisation dans le portefeuille d'intermédiation bancaire			
<i>dont : méthode de notation interne</i>			
<i>dont : méthode de la formule prudentielle</i>			
<i>dont : méthode de l'évaluation interne</i>			
<i>dont : méthode standard</i>			
Risque de marché			
<i>dont : méthode standard</i>			
<i>dont : approche fondée sur les modèles internes</i>			
Grands risques			
Risque opérationnel	3 178	2 945	254
<i>dont : approche élémentaire (BIA) du ROp</i>			
<i>dont : approche standard (SA)</i>	3 178	2 945	254
<i>dont : approche par mesures avancées</i>			
Montants < seuils de déduction (pondérés à 250 %)	568	579	45
Ajustement du plancher			
Total	29 590	30 319	2 367

E - PILOTAGE DU CAPITAL INTERNE

Le besoin en capital interne correspond à l'évaluation des fonds propres nécessaires pour faire face à l'ensemble des risques de RCI Banque (Pilier I + Pilier II).

Il correspond à la valeur plancher en termes de capital que le management du groupe estime nécessaire pour faire face à son profil de risque et à sa stratégie.

Le pilotage du capital est mis en œuvre par la Direction « Comptabilité et Contrôle de la Performance » et la Direction « Financements et Trésorerie » avec l'aval de la Direction des Risques et de la Direction générale sous la supervision et le contrôle du Conseil d'administration de RCI Banque.

La politique du groupe RCI Banque en matière de gestion du capital vise à optimiser l'utilisation des fonds propres pour maximiser le rendement à court et long terme pour l'actionnaire, tout en maintenant un niveau de capitalisation (ratio Core Tier one) cohérent avec la cible de rating nécessaire pour optimiser le refinancement.

Le groupe RCI détermine en conséquence sa cible interne de solvabilité, en cohérence avec le respect de ses objectifs et le respect des seuils réglementaires.

À cette fin, le groupe s'est doté d'un processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (Internal Capital Adequacy Assessment Process, ICAAP) lui permettant de répondre aux 2 objectifs principaux suivants :

- Évaluer périodiquement et conserver à moyen terme les fonds propres réglementaires appropriés pour couvrir l'ensemble des natures de risques auxquelles est exposé le groupe RCI Banque, aussi bien dans des conditions normales dites « centrées » que stressées. Ces conditions sont simulées via des scénarios de stress au moins 1 fois par an.
- Assurer en permanence au groupe RCI un accès au marché en lui permettant de maintenir en toutes situations de stress son rating, ses ratios de solvabilité et autres indicateurs analysés par le marché, en comparaison directe avec la concurrence.

Ainsi dans le respect des textes réglementaires, l'ICAAP procède à une approche multidimensionnelle, prenant notamment en compte les principes généraux suivants :

- Alignement au profil et à la stratégie de risques groupe :

l'ICAAP est intégré aux processus clés du groupe : la définition des modèles économiques, le processus budgétaire et de prévisions, le processus d'identification des risques, le cadre d'appétit aux risques, l'ILAAP (Internal Liquidity Adequacy Assessment Process) et le plan de rétablissement.

- **Approche proportionnelle s'appuyant sur une revue périodique** de son appétit aux risques, de son profil et de son niveau de capital qui sont adaptés à son modèle économique, sa taille et sa complexité.

- Planification et fixation des limites de risques :

RCI effectue une prévision de ses besoins en fonds propres en se basant sur le processus de prévision fixés par l'ICAAP et définit des limites lui permettant de rester en adéquation avec l'appétit au risque validé par le Conseil d'administration de RCI Banque.

- **Suivi, contrôle et supervision :** RCI réalise un suivi régulier du cadre d'appétit aux risques (Risk Appetite Framework) ainsi que des indicateurs et seuils de l'ICAAP à tous les niveaux de l'entreprise lui permettant ainsi d'assurer la conformité aux seuils fixés.

F- RATIO DE LEVIER

La réglementation Bâle III / CRD IV introduit le ratio de levier dont l'objectif principal est de servir de mesure complémentaire aux exigences de fonds propres basées sur les risques pondérés afin d'éviter un développement excessif des expositions par rapport aux fonds propres.

L'article 429 du règlement sur les exigences de fonds propres (CRR) précise les modalités relatives au calcul du ratio de levier ; il a été modifié et remplacé par le règlement délégué (UE) n° 62/2015 du 10 octobre 2014 paru au JOUE le 18 janvier 2015. Le ratio de levier est calculé comme le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et le total d'expositions, qui comprend les actifs au bilan ainsi que le hors bilan évalués selon une approche prudentielle.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la publication du ratio de levier est obligatoire (article 521-2a du CRR) au moins une fois par an (CRR a.433) et conjointement à celle des états financiers (BCBS270 article 45).

À l'issue de la période actuelle d'observation (2013-2016), les établissements bancaires devront à compter du 1^{er} janvier 2018 respecter un ratio de levier minimum, évoqué à 3 % par le Comité de Bâle.

Le ratio de levier du groupe RCI Banque, estimé selon les règles CRR / CRD IV et intégrant l'acte délégué d'octobre 2014, atteint 8,59 % au 31 décembre 2017.

II.9. Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier

En millions d'euros

Total de l'actif selon les états financiers publiés	49 709
Ajustement pour les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la consolidation réglementaire	-17
Ajustements pour instruments financiers dérivés	186
Ajustement pour les éléments de hors bilan (Conversion des expositions de hors bilan en montants de crédit équivalents)	2 119
Autres ajustements	-271
Total de l'exposition aux fins du ratio de levier	51 726

RCI ne dispose d'aucun actif fiduciaire non comptabilisé conformément à l'article 429.11 du CRR.

II.10. Ratio de levier

En millions d'euros

Expositions au bilan	
Éléments du bilan (dérivés, SFT et actifs fiduciaires exclus, mais sûretés incluses)	49 546
Actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1	-248
Total des expositions au bilan (hors dérivés, SFT et actifs fiduciaires)	49 298
Expositions sur dérivés	309
Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées (net des marges de variation en espèces éligibles)	309
Total des expositions sur dérivés	309
Autres expositions de hors bilan	
Expositions de hors bilan en valeur notionnelle brute	2 396
Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents	-277
Total autres expositions de hors bilan	2 119
Fonds propres et mesure de l'exposition totale	
Fonds propres de catégorie 1	4 442
Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier	51 726
Ratio de levier	8,59 %

Choix en matière de dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres : Définition transitoire

II.11. Ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, SFT et expositions exemptées)

En millions d'euros

Total des expositions au bilan (excepté dérivés, SFT et expositions exemptées)	49 546
Expositions du portefeuille de négociation	49 546
Expositions du portefeuille bancaire, dont :	
- Expositions considérées comme souveraines	2 826
- Expositions aux gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales et entités du secteur public non considérés comme des emprunteurs souverains	55
- Établissements	1 131
- Expositions sur la clientèle de détail	27 847
- Entreprises	16 111
- Expositions en défaut	239
- Autres expositions (notamment actions, titrisations et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit)	1 337

II.12. Déclaration des éléments qualitatifs

Descriptions des procédures utilisées pour gérer le risque de levier excessif

RCI Banque suit le ratio de levier sur une base mensuelle avec une information au niveau du Comité exécutif. Ce ratio est également inclus dans le tableau de bord des risques transmis sur base trimestrielle au Comité des risques du Conseil d'administration. Une limite interne a été fixée et un système d'alerte a été mis en place.

Description des facteurs qui ont eu un impact sur le ratio de levier au cours de la période à laquelle se rapporte le ratio de levier communiqué par l'établissement

RCI Banque présente un ratio de levier Bâle III à 8,59 % à fin décembre 2017 contre 8,63 % à fin décembre 2016. Le ratio est stable avec une progression des expositions (notamment en Europe) en ligne à celle du capital Tier 1.

G - PILOTAGE DU RATIO DE LEVIER

Le pilotage du ratio de levier consiste à la fois à calibrer le montant de fonds propres « Tier 1 » (numérateur du ratio) et à encadrer l'exposition levier du groupe (dénominateur du ratio) pour atteindre l'objectif de 5% minimum de ratio

que s'est fixé le groupe, supérieur au minimum de 3 % évoqué par les recommandations du Comité de Bâle.

Un suivi mensuel s'assure que le ratio de levier est en ligne avec l'objectif fixé.

III - RISQUE DE CRÉDIT

A - EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT

L'EAD comprend ici les expositions de crédit telles qu'inscrites au bilan et en hors bilan. Par ailleurs le périmètre prudentiel est différent du périmètre de consolidation comptable. La valeur des expositions de crédit du tableau ci-dessus est donc différente de celle de la Note 17 de l'annexe aux comptes consolidés relative aux actifs financiers par durée restant à courir.

RCI Banque utilise trois niveaux de classification de créances à risque et détermine les dépréciations sur base individuelle ou collective. La présentation et les principes d'évaluation sont décrits dans la partie E de l'annexe des États financiers consolidés.

Les niveaux de classification sont :

- Sain : Pas d'incident de paiement. Si changement de statut, le retour en 'Sain' a lieu lorsque les arriérés ont été apurés.
- Incidenté : Incident de paiement inférieur à trois mois pour l'activité Clientèle, selon expertise interne ou base statistique pour l'activité Réseaux.
- Douteux : défini à partir de plusieurs critères dont principalement la présence d'impayés de plus de 3 mois ou d'une procédure collective. S'y ajoutent quelques critères utilisés spécifiquement dans la surveillance des réseaux de concessionnaires pour caractériser un risque très élevé de non-respect des échéances.

III.1. Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)

En millions d'euros	Expositions non garanties	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par du collatéral	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit
Prêts	43 699		864		
Titres de dette	937				
Total	44 636		864		
<i>dont en défaut</i>	564				

III.2. Montants totaux et moyens d'expositions nettes

En millions d'euros	Expositions nettes en fin de période	Expositions nettes moyennes sur la période
Administrations centrales ou banques centrales		
Etablissements		
Entreprises	11 336	9 199
<i>dont : PME</i>	2 875	2 566
Clientèle de détail	23 283	20 016
<i>Garanties par une hypothèque sur un bien immobilier</i>		
<i>Expositions renouvelables éligibles</i>		
<i>Autre retail</i>	23 283	20 016
<i>- PME</i>	2 524	2 156
<i>- Non-PME</i>	20 759	17 860
Actions		
Approche Notation Interne	34 619	29 215
Administrations centrales ou banques centrales	2 783	1 907
Administrations régionales ou locales	44	39
Entités du secteur public	17	20
Banques multilatérales de développement		4
Organisations internationales	67	88
Etablissements	1 204	1 323
Entreprises	5 756	6 273
<i>- dont : PME</i>	3 163	2 522
Clientèle de détail	6 035	5 304
<i>- dont : PME</i>	1 225	1 128
Garanties par une hypothèque sur un bien immobilier		
<i>- dont : PME</i>		
Expositions en défaut	85	91
Éléments présentant un risque particulièrement élevé		
Obligations garanties		
Créances / étés et entreprises à évaluation crédit CT	96	107
Organismes de placement collectif (OPC)		
Expositions sur actions	176	147
Autres expositions	89	582
Total approche standard	16 351	15 886
Total	50 970	45 101

III.3. Ventilation géographique des expositions

En millions d'euros	France	Allemagne	Grande-Bretagne	Italie	Espagne	Brésil	Corée du sud	Suisse	Portugal	Pologne	Pays-bas	Autres pays	Total
Entreprises	6 466	1 559	895	1 365	1 052								11 336
Clientèle de détail	6 590	5 454	3 335	3 581	2 825		1 497						23 283
Approche Notation Interne	13 056	7 013	4 231	4 946	3 877		1 497						34 619
Admin centrales ou BC	1 833	91	131	177	94	192	148	2	29	38		49	2 783
Admin régionales ou locales	44			0									44
Entités du secteur public						17							17
Bq multilat. de dévt													
Organisations internationales												67	67
Etablissements	506	181	197	111	35	1		1	10	20	28	113	1 204
Entreprises	530	167	47	372	473	380	93	372	421	406	349	2 148	5 756
Clientèle de détail	484	16	392	196	8	1 519	33	438	216	376	255	2 103	6 035
Expositions en défaut	4	0	3	0	1	35	2	2	6	4	0	29	85
Créances / éts et entreprises à évaluation crédit CT	56	13	9	0		11	8						96
Organismes de placement collectif (OPC)													
Expositions sur actions	26										47	102	176
Autres expositions	-717	155	267	104	41	5	10	25	22	17	11	149	89
Total approche standard	2 767	623	1 045	960	652	2 159	293	839	704	860	690	4 759	16 351
Total	15 823	7 636	5 275	5 906	4 528	2 159	1 790	839	704	860	690	4 759	50 970

III.4. Concentration des expositions par industrie ou par type de contrepartie

En millions d'euros	Adminis- trations centrales ou banques centrales	Établis- sements	Autres entreprises financières	Ménages	Entreprises non- financières	Dont								Autres expositions	Total
						Industrie manufac- turière	Cons- truction	Commerce	Transports et entre- posage	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Activités de services administratifs et de soutien	Santé humaine et action sociale	Autres secteurs		
Administrations centrales ou banques centrales															
Etablissements															
Entreprises non financières					13 860	555	780	9 592	276	251	1 378	291	736	13 860	
Ménages				20 759										20 759	
Actions															
Approche Notation Interne				20 759	13 860	555	780	9 592	276	251	1 378	291	736	34 619	
Administrations centrales ou banques centrales	2 783													2 783	
Administrations régionales ou locales			44											44	
Entités du secteur public			17											17	
Banques multilatérales de développement															
Organisations internationales			67											67	
Etablissements		1 204												1 204	
Entreprises non financières					8 209	440	215	6 096	228	57	458	63	651	8 209	
Ménages				3 581										3 581	
Garanties par une hypothèque sur un bien immobilier															
Expositions en défaut	0		0	26	59	2	1	49	1	0	2	0	3	85	
Éléments présentant un risque particulièrement élevé															
Obligations garanties															
Créances / éts et entreprises à évaluation crédit CT		89			8			6					2	96	
Organismes de placement collectif (OPC)															
Expositions sur actions														176	176
Autres expositions														89	89
Total approche standard	2 784	1 292	127	3 607	8 275	442	216	6 151	229	57	460	64	656	265	16 351
Total	2 784	1 292	127	24 366	22 136	998	996	15 743	505	308	1 838	355	1 392	265	50 970

III.5. Maturité des expositions

En millions d'euros	Echu et à vue	≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	Maturité indéterminée	Total
Administrations centrales ou banques centrales						
Etablissements et autres entreprises financières						
Entreprises non financières	483	10 811	2 548	18		13 860
Ménages	52	7 826	12 658	223		20 759
Autres expositions						
Total approche notation interne	535	18 637	15 206	241		34 619
Administrations centrales ou banques centrales	1 712	685	363	23		2 784
Etablissements et autres entreprises financières	885	179	333	22		1 419
Non-financial corporations	1 009	5 726	1 219	107	214	8 275
Ménages	12	1 513	2 032	50		3 607
Autres expositions					265	265
Total approche standard	3 618	8 104	3 948	201	480	16 351
Total	4 153	26 741	19 154	443	480	50 970

III.6. Qualité de crédit des expositions par classe d'exposition et par instrument

En millions d'euros	Expositions brutes en défaut	Expositions brutes non-défaut	Ajustements pour risque de crédit spécifique	Ajustements pour risque de crédit général	Sorties du bilan cumulées	Valeur nette	Charges d'ajustement risque de crédit pour la période
Administrations centrales ou banques centrales							
Etablissements							
Entreprises	63	11 325	-22	-29		11 336	7
<i>dont : PME</i>	28	2 871	-13	-11		2 875	12
Clientèle de détail	341	23 328	-222	-164		23 283	1
<i>Garanties par une hypothèque sur un bien immobilier</i>							
<i>Expositions renouvelables éligibles</i>							
<i>Autre retail</i>	341	23 328	-222	-164		23 283	1
<i>PME</i>	56	2 522	-35	-19		2 524	3
<i>Non-PME</i>	284	20 806	-187	-145		20 759	-2
Actions							
Approche Notation Interne	404	34 653	-244	-193		34 619	8
Administrations centrales ou banques centrales	0	2 783		0		2 784	0
Administrations régionales ou locales	0	44				44	
Entités du secteur public		17				17	
Banques multilatérales de développement							
Organisations internationales		67				67	
Etablissements							
Entreprises	77	5 811	-24	-55		5 808	4
<i>dont : PME</i>	70	3 205	-22	-42		3 210	9
Clientèle de détail	93	6 070	-61	-35		6 067	28
<i>dont : PME</i>	17	1 232	-10	-7		1 231	-1
<i>Garanties par une hypothèque sur un bien immobilier</i>							
Éléments présentant un risque particulièrement élevé							
Obligations garanties							
Créances / éts et entreprises à évaluation crédit CT		96				96	
Organismes de placement collectif (OPC)							
Expositions sur actions		181		-5		176	-5
Autres expositions		89				89	
Total approche standard	170	16 362	-86	-96		16 351	27
Total	574	51 015	-329	-289		50 970	35
<i>dont : prêts</i>	551	40 425	-329	-289		40 358	35
<i>dont : titres de créance</i>		955				955	
<i>dont : expositions de hors bilan</i>	0	2 525				2 525	

III.7. Qualité de crédit des expositions par industrie ou type de contrepartie

En millions d'euros	Expositions brutes en défaut	Expositions brutes non-défaut	Ajustements pour risque de crédit spécifique	Ajustements pour risque de crédit général	Sorties du bilan cumulées	Valeur nette	Charges d'ajustement risque de crédit pour la période
Administrations centrales ou banques centrales	0	2 783		0		2 784	0
Etablissements		1 292				1 292	
Autres entreprises financières	0	127				127	
Ménages	352	24 384	-238	-132		24 366	-5
Entreprises non financières	222	22 157	-92	-151		22 136	45
<i>dont : industrie manufacturière</i>	10	997	-3	-7		998	2
<i>dont : construction</i>	15	993	-4	-7		996	2
<i>dont : commerce</i>	156	15 767	-74	-107		15 743	33
<i>dont : transports et entreposage</i>	6	504	-1	-3		505	1
<i>dont : activités spécialisées, scientifiques et techniques</i>	4	308	-1	-2		308	1
<i>dont : activités de services administratifs et de soutien</i>	13	1 842	-3	-14		1 838	3
<i>dont : santé humaine et action sociale</i>	2	357	-1	-3		355	1
<i>dont : autres secteurs</i>	16	1 390	-4	-9		1 392	2
Autres expositions		270		-5		265	-5
Total	574	51 015	-329	-289		50 970	35

III.8. Qualité de crédit des expositions par zone géographique

En millions d'euros	Expositions brutes en défaut	Expositions brutes non-défaut	Ajustements pour risque de crédit spécifique	Ajustements pour risque de crédit général	Sorties du bilan cumulées	Valeur nette	Charges d'ajustement risque de crédit pour la période
France	234	15 773	-126	-59		15 823	28
Allemagne	27	7 652	-25	-19		7 636	-4
Grande-Bretagne	25	5 339	-10	-79		5 275	-19
Italie	74	5 895	-42	-20		5 906	3
Espagne	35	4 541	-27	-21		4 528	5
Brésil	54	2 141	-19	-17		2 159	22
Corée du sud	38	1 791	-35	-4		1 790	-9
Suisse	5	839	-3	-1		839	-1
Portugal	9	707	-3	-9		704	-1
Pologne	9	867	-5	-10		860	-3
Pays-bas	2	697	-2	-7		690	2
Autres pays	62	4 774	-33	-43		4 759	12
Total	574	51 015	-329	-289		50 970	35

III.9. Âge des expositions échues

En millions d'euros	Valeurs comptables brutes					
	≤ 30 jours	> 30 jours et ≤ 60 jours	> 60 jours et ≤ 90 jours	> 90 jours et ≤ 180 jours	> 180 jours et ≤ 1 an	> 1 an
Prêts	522	30	22	51	20	252
Titres de créances						
Total expositions	522	30	22	51	20	252

III.10. Expositions non-performantes et faisant l'objet de mesures de renégociation

En millions d'euros	Valeurs comptables brutes des expositions performantes et non-performantes						
		dont performantes mais échues > 30 à 90 j	dont performantes mais renégociées	dont non-performantes	dont en défaut	dont dépréciées	dont renégociées
Prêts	44 563	52	72	564	564	564	55
Titres de créances	937						
Expositions hors bilan	2 423			2	2		

En millions d'euros	Dépréciations cumulées, provisions et ajustements négatifs de juste valeur de risque de crédit				Collatéral et garanties financières reçues	
	sur expositions performantes	dont renégociées	sur expositions non-performantes	dont renégociées	sur expositions non-performantes	dont renégociées
Prêts	-210	0	-401	-41	103	5
Titres de créances						
Expositions hors bilan						

III.11. Variations du stock d'ajustements au risque de crédit spécifique et général

En millions d'euros	Ajustements pour risque de crédit spécifique sur base cumulée	Ajustements pour risque de crédit générale sur base cumulée
Solde d'ouverture	411	242
Hausses dues aux montants provisionnés pour pertes sur prêts estimées au cours de l'exercice	183	100
Réductions dues à des montants repris pour pertes sur prêts estimées au cours de l'exercice	-44	-68
Reprises sur dépréciations liées à des sorties d'actif du bilan	-199	
Transferts entre dotations aux dépréciations		
Impacts liés à la variation des taux de change	50	-64
Regroupements et cessions d'entreprises		
Autres ajustements		
Solde de clôture	401	210
Recouvrements sur les ajustements pour risque de crédit enregistrés directement au compte de résultat	12	
Ajustements pour risque de crédit spécifique enregistrés directement au compte de résultat	123	

III.12. Variations des stocks de prêts et de titres de dette en défaut

En millions d'euros	Montant brut des expositions en défaut
Prêts et titres de dette en défaut à la fin de la période précédente	614
Défauts sur prêts et titres de dette survenus depuis la dernière période	351
Retours à un état non défaillant	-269
Montants annulés	-123
Autres variations	
Prêts et titres de dette en défaut à la fin de la période considérée	573

Les expositions en défaut et ajustements de valeurs sur les « autres catégories d'exposition » sont non significatifs.

B - DISPOSITIF DE GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Pour la Clientèle comme pour les Réseaux, la politique de prévention des risques de crédit vise à s'assurer de l'atteinte des objectifs de coût du risque fixés dans le cadre du processus budgétaire pour chaque pays, pour chacune de ses marques et pour chacun de ses marchés principaux.

RCI Banque utilise des systèmes avancés de score et, à chaque fois que l'information est disponible, des bases de données externes pour évaluer la capacité des clients particuliers et entreprises à faire face à leurs engagements. Un système de notation interne est également utilisé pour évaluer les prêts aux concessionnaires. RCI Banque monitorise constamment sa politique d'acceptation pour tenir compte des conditions de l'environnement économique.

GESTION DES RISQUES CLIENTÈLE

La politique d'acceptation est ajustée et les outils (scores d'octroi, complétés par des règles complémentaires) optimisés régulièrement dans ce but. Le recouvrement des créances incidentées ou en défaut fait également l'objet d'ajustement de moyens ou de stratégie en fonction de la typologie de clientèle et des difficultés rencontrées.

La résiliation contractuelle peut ainsi être accélérée face au risque que la créance ne devienne irrécouvrable à très court terme. Au niveau Corporate, le département Risque et Opérations Clients pilote le coût du risque des filiales et anime les plans d'actions destinés à atteindre les objectifs fixés. Les conditions d'octroi sont notamment soumises à des règles centrales strictes, et la gestion des financements et de leur recouvrement fait l'objet de suivis approfondis. Les performances des filiales en matière de qualité d'acceptation et d'efficacité du recouvrement sont analysées dans le cadre du reporting Risque mensuels, et elles sont présentées au Corporate par les filiales lors de comités mensuels ou bimestriels en fonction de la significativité du pays.

Le traitement des créances restructurées (forbearance) est conforme aux orientations du Comité de Bâle et aux recommandations de la Banque Centrale Européenne. Ce traitement est fixé dans une procédure cadre elle-même déclinée dans les procédures de gestion/recouvrement locales.

GESTION DES RISQUES RÉSEAUX

Au niveau de chaque filiale, la clientèle Réseaux est suivie quotidiennement au travers d'indicateurs court terme qui, associés aux indicateurs long terme, permettent l'identification en amont de toute affaire présentant un risque de non-recouvrement partiel ou total. Au sein des filiales disposant d'un modèle interne, la note interne joue un rôle essentiel dans l'identification des affaires présentant un risque de défaut accru.

Au niveau Corporate, le département Financement Réseaux établit le corpus de procédures du contrôle des risques. Les clients identifiés comme risqués sont classés en statut incidenté pré-alerte ou douteux alerte. Les clients les plus risqués font l'objet d'une revue lors des comités des risques au sein des filiales. Ces derniers réunissent les Directeurs locaux des constructeurs et de RCI Banque en relation avec le réseau, afin de décider les plans d'actions et mesures conservatoires nécessaires à la maîtrise des risques.

RÉSULTAT À FIN DÉCEMBRE 2017 POUR L'ACTIVITÉ CLIENTÈLE

Le coût du risque comptable, qui reflète la variation du stock de provisions et les passages en perte des créances irrécouvrables, est la métrique principale de gestion du risque. La méthode dite « provisionnement économique », utilisée dans les principaux pays RCI sur l'activité Clientèle, permet de mesurer si le niveau de risque s'améliore ou se dégrade. En effet, le montant des provisions pour risque de crédit est déterminé comme suit :

- d'une part, s'agissant de l'encours incidenté non douteux, grâce à l'utilisation de taux de mutation de cet encours

non douteux au douteux et du taux de perte statistique moyen à l'entrée en douteux (LGD âge 0),

- d'autre part, s'agissant de l'encours douteux, par le taux de perte statistique moyen de l'âge de la créance douteuse (LGD âge n).

De ce fait, toute dégradation de la qualité des encours et de la performance du recouvrement se traduira par une hausse de la charge de provisions.

Le coût du risque Clientèle à fin décembre 2017 s'établit à 0,19 % des actifs productifs moyens, soit 57,6 M€, au-dessous du niveau de décembre 2016 à 0,33 % pour 83,0 M€. Ce niveau de risque historiquement bas montre la capacité de RCI Banque à maintenir la qualité de son portefeuille dans le contexte de croissance commerciale. Il bénéficie par ailleurs d'impacts positifs résultant d'une amélioration des pertes en cas de défaut en France, ainsi que de l'amélioration du contexte économique en Amérique du Sud.

En définitive, la maîtrise de la chaîne du risque tant en amont, au niveau des processus d'acceptation, qu'en aval, au niveau du recouvrement a permis aux entités du groupe d'atteindre encore une fois un niveau de coût du risque très faible. Après la crise financière, depuis 2009, le coût du risque n'a jamais dépassé 0,60 % des encours productifs moyens.

Les encours douteux sont stables en valeur absolue à 452 M€ mais continuent à diminuer en pourcentage des encours totaux. Ils représentent désormais 1,38 % des créances totales à fin 2017 contre 1,58 % à fin 2016. Cette baisse en valeur relative s'explique évidemment par la hausse des encours productifs de RCI, mais également par les politiques de cessions de créances douteuses, conjuguées à un meilleur contrôle de l'acceptation et une amélioration du recouvrement dans la plupart des filiales.

Le taux de couverture des encours douteux est de 65,7 % à fin 2017, en nette baisse par rapport à fin 2016 (72,8 %), ce qui s'explique principalement par l'effet de la mise à jour du taux de perte en cas de défaut sur la France, et qui traduit en même temps les effets positifs des cessions sur le rajeunissement du portefeuille douteux.

L'encours des créances restructurées en statut sain et défaut s'élève à 116,8 M€, en hausse par rapport à fin décembre 2016 (107,2 M€).

RÉSULTAT À FIN DÉCEMBRE 2017 POUR L'ACTIVITÉ RÉSEAUX

RCI Banque a maintenu sa politique de soutien aux constructeurs et à leurs réseaux de distribution par la mise à disposition de solutions de financement adaptées. À ce titre, le pilotage des stocks en lien avec les constructeurs et leur adéquation avec les situations de marché sont restés une priorité.

Le coût du risque de l'activité de financement des réseaux s'établit, en reprise, à hauteur de 0,15 % de l'encours productif moyen, soit un produit net de 14,6 M€. L'amélioration des indicateurs macro-économiques et sectoriels explique en partie cette reprise de provision, en particulier dans les pays d'Europe du Sud.

Enfin, en 2017, l'encours douteux a diminué, passant de 123 M€ à 89 M€ soit 0,85 % de l'encours réseaux avec uniquement 11 M€ d'abandon sur la période, confirmant l'embellie générale.

L'encours des créances restructurées se limite à 9,9 M€, un niveau faible et en légère baisse (10,4 M€ à 12/2016), qui traduit le faible risque sur le financement Réseaux.

C - DIVERSIFICATION DE L'EXPOSITION DU RISQUE DE CRÉDIT

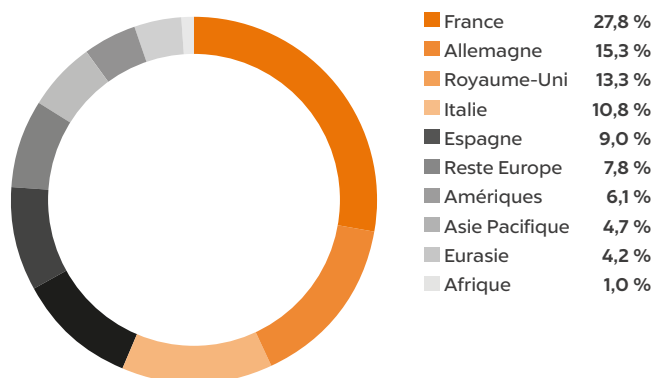
L'encours clientèle RCI en croissance de 18,16 % à 33,5 milliards d'euros est réparti sur 25 pays (hors Inde et Ukraine), avec une forte représentativité de l'Europe. Le poids des pays du G7 (homologués IRB ou en voie d'homologation pour le Brésil) a augmenté à 86,8% du total RCI en 2017 vs. 86,0 % en 2016. Cette augmentation traduit le dynamisme des marchés où RCI opère hors Royaume-Uni qui, malgré la progression de son encours de 4,9 % sur 2017, voit sa part passer de 13,3 % en 2016 à 11,8 % en 2017 et fait l'objet d'un suivi particulier compte tenu des perspectives économiques négatives consécutives au vote du « Brexit ».

S'agissant de la répartition par produits de l'activité clientèle, le crédit représente 67 % des encours dans les sept marchés principaux de RCI Banque (France, Allemagne, Italie, Espagne, Royaume-Uni, Brésil et Corée - ou G7), le leasing 21 %, et enfin la Location Longue Durée 12 % (le G7 représente 88 % des encours clientèle de RCI Banque, périmètre consolidé).

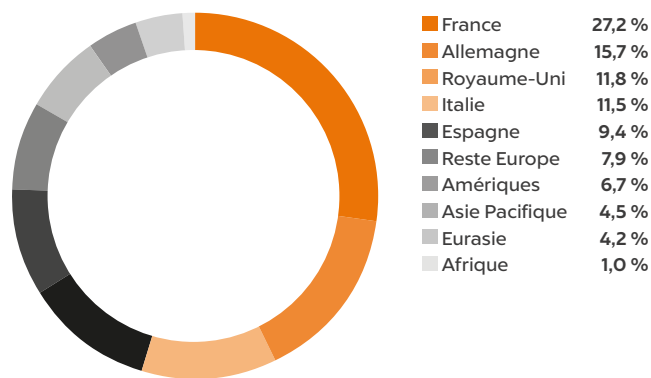
Au regard de la répartition par type de clientèle, les Particuliers constituent le plus gros contingent avec 65 % des encours G7, vs 34 % Entreprises, et 1 % Souverains.

III.13. Exposition au risque de crédit activité clientèle

Clientèle 12/2016



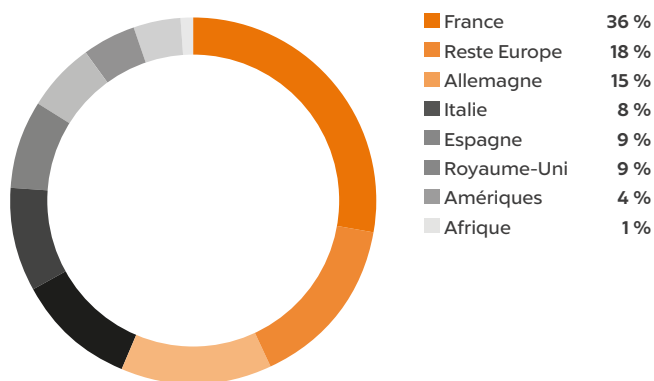
Clientèle 12/2017



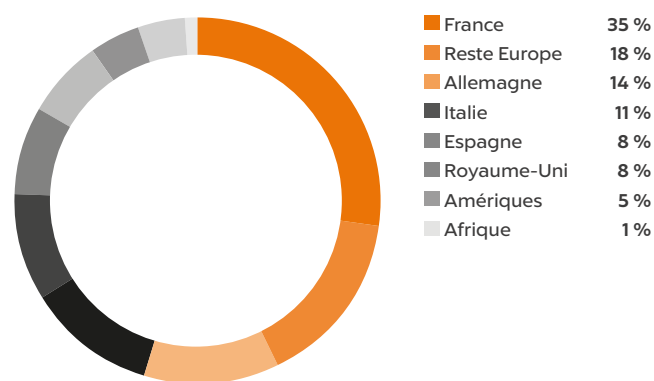
L'encours réseaux RCI est réparti sur 25 pays consolidés avec une forte représentativité en Europe. Le poids des pays est resté relativement stable. Néanmoins, le poids de l'Italie porté par un marché en croissance (+ 6,7 %) et une excellente performance des marques de l'alliance (+ 13,6 % pour Renault et + 11,3 % pour Nissan) a fortement augmenté. La consolidation de la nouvelle filiale en Colombie et la croissance du marché Argentin expliquent la hausse du poids de l'Amérique alors que le Brésil reste à un niveau stable.

III.14. Exposition au risque de crédit activité réseau

Réseaux 12/2016



Réseaux 12/2017



D - ACTIFS PONDÉRÉS

RCI Banque utilise la méthode avancée pour évaluer le risque de crédit pour les encours de la clientèle dans les pays suivants : France, Allemagne, Espagne, Italie, Corée du Sud et Royaume-Uni. Pour tous les autres expositions et risques, RCI Banque utilise la méthode standard.

E - MÉTHODE AVANCÉE

Dans sa lettre du 28 janvier 2008, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a autorisé RCI Banque à utiliser son système avancé de notations internes pour la valorisation de ses risques de crédit à compter du 1^{er} janvier 2008.

RCI Banque a retenu les méthodes les plus avancées proposées par la réforme dite Bâle II / III pour la mesure

et la surveillance de ses risques de crédit, l'ensemble des paramètres est donc estimé en interne. Les valorisations sont appliquées au calcul des risques sur les expositions des marchés Grand Public, Entreprises et Réseaux. Six grands pays (Allemagne, Espagne, France, Italie, Corée du Sud et Royaume-Uni) sont traités selon l'approche avancée basée sur les notations internes. Suite à l'homologation des 4 premiers pays début 2008, le déploiement de cette démarche s'est effectué au Royaume-Uni en 2010 puis poursuivi en Corée du Sud en 2011 pour l'activité Grand Public ainsi que pour l'affacturage France.

a) Organisation

Les outils et processus de calcul des actifs pondérés au titre des risques de crédit, ainsi que la publication d'états permettant l'optimisation du pilotage des risques de

crédit, sont sous la responsabilité de la Direction Clients et Opérations.

La consolidation du ratio de solvabilité, la production des états réglementaires et l'évaluation du capital interne sont assurées par la Direction de la Comptabilité et Contrôle de la Performance.

b) Système d'information

La base commune des risques (BCR) compile les données liées au risque de crédit provenant des applicatifs d'acceptation, de gestion et comptables, sur les trois marchés et pour les pays les plus significatifs.

La BCR alimente un environnement décisionnel permettant de réaliser des analyses de risque et le progiciel Risk Authority (RAY) calcule le ratio de solvabilité. RAY est également alimenté par des données en provenance du système de gestion des opérations de refinancement KTP Cristal et de l'outil de consolidation Sycomore Business Object Finance. Depuis juin 2010, RAY publie également les états réglementaires destinés au superviseur.

Les données collectées et calculées dans ces systèmes d'information sont contrôlées techniquement et fonctionnellement tout au long de la chaîne de production, de la collecte des informations à partir des systèmes amont jusqu'aux résultats finaux. Ces contrôles de qualité font l'objet d'un suivi mensuel et sont situés au niveau de la chaîne en fonction de la criticité de la donnée.

Suite à l'analyse de ces contrôles, des plans d'actions sont mis en œuvre.

Le système d'information mis en place permet de disposer des axes nécessaires à l'analyse du ratio. Ainsi, des états mensuels affichent les composantes du montant d'actifs pondérés au titre de la méthode avancée (probabilité de défaut, pertes en cas de défaut, expositions, pertes attendues, etc.) selon plusieurs critères :

- un découpage des encours sains et des encours en défaut, par type de financement ;
- une séparation entre les expositions provenant du bilan et celles provenant du hors-bilan ;
- une décomposition par pays ;
- une répartition par catégorie de clientèle (particuliers, professionnels personnes physiques, petites entreprises, moyennes et grandes entreprises selon le chiffre d'affaires, très grandes entreprises et le réseau de concessionnaires);
- une distribution selon les caractéristiques du client (âge du client ou de l'entreprise, secteur d'activité,...), selon les caractéristiques du financement (durée initiale, montant d'apport,...) et selon les caractéristiques du bien financé (véhicule neuf ou occasion, modèles...).

- Ces axes sont également utilisés pour l'analyse mensuelle du coût du risque de gestion évalué à partir des entrées en défaut réellement constatées et des taux de pertes observés.

c) Segmentation des expositions en méthode avancée

L'ensemble des informations chiffrées relatives aux expositions en risque de crédit concerne les expositions brutes, c'est-à-dire avant application des Facteurs de Conversion en Equivalent Crédit et des Techniques de Réduction des Risques.

Les taux moyens de pondération (risques pondérés/expositions) s'élèvent à 39 % pour le portefeuille Clientèle de détail et à 45 % pour le portefeuille Entreprises en méthode de notation interne avancée et 91 % pour la méthode en notation interne de base.

Les facteurs de conversion appliqués aux expositions unitaires du hors-bilan sont les taux réglementaires (exclusivement 100 %). Les taux moyens calculés ressortent à 100 % pour les engagements de financement à la clientèle (représentant 1 062 M€), et à 100 % pour les autorisations en faveur des Entreprises (représentant 416 M€).

III.15. Méthode NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et fourchettes de PD

En millions d'euros	Valeur brute d'origine Actif	Expositions de hors bilan avant FCEC	FCEC moyen	Expositions après CRM et FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	LGD moyenne	Maturité moyenne (Années)	Risques pondérés (RWA)	Densité de RWA	Pertes attendues	Provisions
Portefeuille entreprises NI de base :												
0,00 à <0,15	3			3	0,03 %	28	45,00 %	2,5	0	15,28 %		
0,15 à <0,25												
0,25 à <0,50	82			82	0,35 %	16	45,00 %	2,5	51	62,28 %	0	
0,50 à <0,75												
0,75 à <2,50	163			163	1,01 %	62	45,00 %	2,5	157	96,18 %	1	
2,50 à <10,00	31			31	4,07 %	9	45,00 %	2,5	46	148,28 %	1	
10,00 à <100,00	0			0	13,13 %	2	45,00 %	2,5	0	225,00 %	0	
100 (Défaut)												
Sous-total entreprise NI de base	278			278	1,15 %	117	45,00 %	2,5	254	91,23 %	1	
Portefeuille entreprises NI avancée :												
0,00 à <0,15	272	35	100 %	306	0,03 %	442	39,17 %	1,9	35	11,34 %	0	0
0,15 à <0,25												
0,25 à <0,50	1 213	56	100 %	1 232	0,34 %	617	17,63 %	1,3	241	19,58 %	1	-1
0,50 à <0,75	3 046	34	100 %	2 534	0,74 %	633	16,11 %	1,3	553	21,81 %	2	-2
0,75 à <2,50	3 401	150	100 %	3 515	1,43 %	3 905	22,40 %	1,3	1 498	42,61 %	10	-7
2,50 à <10,00	2 345	104	100 %	2 373	4,86 %	2 393	23,98 %	1,4	1 628	68,58 %	24	-12
10,00 à <100,00	356	34	100 %	390	19,34 %	427	33,41 %	1,8	627	160,49 %	27	-9
100,00 (Défaut)	60	3	100 %	63	100,00 %	137	66,59 %	1,2	145	230,41 %	30	-22
Sous-total entreprise NI avancée	10 693	416	100 %	10 414	3,14 %	8 554	21,84 %	1,4	4 725	45,38 %	95	-51
Portefeuille clientèle de détail :												
0,00 à <0,15	2 318	275	100 %	2 593	0,11 %	434 271	42,62 %		299	11,54 %	1	-1
0,15 à <0,25	1 439	137	100 %	1 576	0,22 %	230 081	38,17 %		267	16,93 %	1	0
0,25 à <0,50	2 849	91	100 %	2 940	0,33 %	330 673	45,55 %		778	26,44 %	4	-3
0,50 à <0,75	4 346	75	100 %	4 421	0,54 %	354 521	36,19 %		1 277	28,89 %	9	-8
0,75 à <2,50	8 129	360	100 %	8 489	1,21 %	689 338	44,66 %		4 163	49,04 %	46	-56
2,50 à <10,00	2 490	113	100 %	2 603	4,52 %	205 634	41,98 %		1 556	59,78 %	49	-35
10,00 à <100,00	697	10	100 %	706	24,29 %	62 836	42,95 %		677	95,78 %	74	-60
100,00 (Défaut)	340	1	100 %	341	100,00 %	45 106	83,21 %		152	44,72 %	278	-222
Sous-total clientèle de détail	22 607	1 062	100 %	23 669	3,26 %	2 352 460	42,74 %		9 169	38,74 %	464	-386
Total tous portefeuilles	33 578	1 478	100 %	34 361	3,21 %	2 361 131	36,42 %		14 148	41,17 %	560	-437

d) Axe emprunteur - paramètre Probabilité de Défaut (PD)

La méthodologie de notation interne développée dès 2004 à des fins de réévaluation mensuelle du risque de la clientèle s'appuie sur :

- un modèle d'ordonnement du risque de défaut ;
- une méthode de quantification de la probabilité de défaut associée.

i) Modèle d'ordonnement du risque

L'ordonnement du risque des contreparties est issu d'un score intégrant à la fois les caractéristiques du client et son comportement de paiement. La méthodologie est ajustée à chaque typologie de clientèle pour tenir compte de la nature des informations à disposition et habituellement utilisées par les experts métier pour apprécier le risque.

Le tableau ci-après reprend la cartographie des modèles développés.

ii) Affectation à une classe de risque et quantification de la PD associée à chaque classe

Les échelles de notation comportent un nombre de classes ajusté à la granularité du portefeuille. La clientèle de détail est répartie en dix classes pour le portefeuille sain et une classe défaut ; les portefeuilles sains Entreprises et Réseaux étant ventilés sur sept classes.

L'exigence de fiabilité de la notation interne a cependant conduit à découper chaque portefeuille « pays / segment de clientèle » de façon spécifique : pour un même segment, le risque d'une classe en France, mesuré par sa PD représentative, n'est pas le même que celui de cette même classe en Espagne.

La PD associée à chaque classe est calculée en tenant compte des taux de défaut constatés historiquement.

III.16. Segmentation des expositions en méthode avancées et PD moyennes par pays

Catégorie d'exposition	Nature de modèle (Interne/Externe)	PD moyenne portefeuille sain au 31/12/2017
Clientèle de détail	Interne	1,51 %
Petites et moyennes entreprises	Interne	3,40 %
Grandes entreprises	Interne	1,86 %
Réseau	Interne	2,50 %

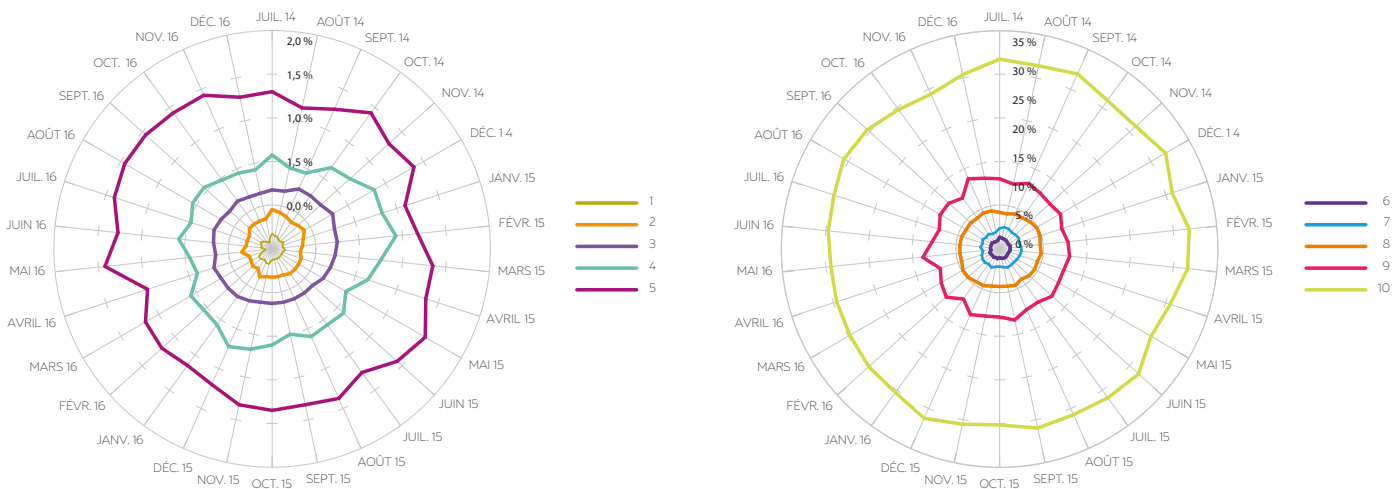
iii) Contrôle des modèles de PD

Les chiffres communiqués dans cette section proviennent des bases de backtesting qui sont dans la continuité des bases de modélisation. Les chiffres des sections précédentes correspondent à l'utilisation des paramètres. Ainsi, il peut y avoir des écarts de règles de gestion. Par exemple, les taux de défaut et les PD issus de l'univers du backtesting s'appuient uniquement sur le portefeuille sain. De plus, dans les backtestings, si une contrepartie appartient à un groupe de consolidation dont le chiffre d'affaires est supérieur à 50 millions d'euros, la classe d'exposition des composants du groupe ne sera pas impactée ce qui peut induire des différences de volumétrie et d'affectation.

Dans de nombreux pays, le backtesting des modèles de PD a fait ressortir une capacité intacte des modèles à hiérarchiser les risques, mais aussi une surestimation des PD par classe. À noter que les procédures internes de backtesting se concentrent sur les calibrages par classe de risque et ce au cours du temps et non par classe d'exposition avec des moyennes de PD en effectif et non en encours.

Cette situation est illustrée sur les graphes ci-après.

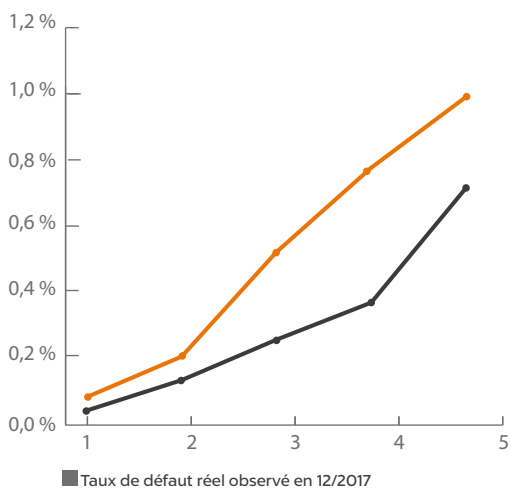
III.17. Historique taux de défaut par classe



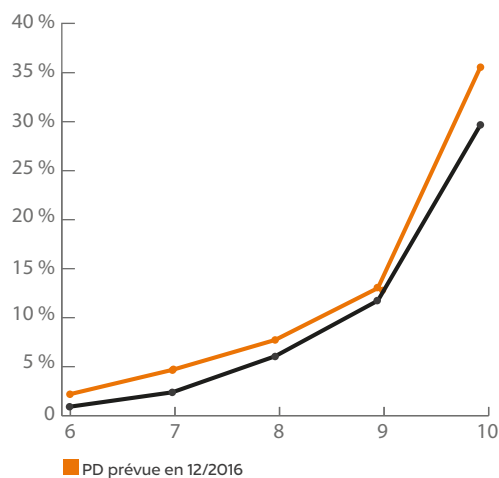
Compte tenu de la concentricité des courbes par classe de risque, la discrimination du modèle est satisfaisante.

III.18. Backtesting du modèle PD Grand Public Allemagne à fin décembre 2017

Classes 1 à 5



Classes 6 à 10



La courbe orange des PD calibrées pour la gamme des ratings considérés est strictement supérieure à la courbe grise des taux de défaut réel observé. Le modèle PD Grand Public Allemagne est donc suffisamment calibré à décembre 2017.

Lorsque que des notes externes sont disponibles (i.e. pour les très grandes entreprises françaises), une matrice de

migration entre les notes internes et externes est calculée dans le cadre des exercices de backtesting. Un calcul annuel de taux de concordance est effectué selon les deux scénarios suivants : sans écart de note et avec un écart d'une note en valeur absolue (près de 99 %).

III.19. Approche IRB – Backtesting des PD par catégorie d'exposition

Catégorie d'exposition	Fin de l'exercice précédent 31/12/2016		Nombre de débiteurs		Débiteurs en défaut au cours de l'année 2017	Dont nouveaux débiteurs au cours de l'année 2017	Taux de défaut annuel historique moyen
	PD moyenne pondérée	Moyenne arithmétique de la PD par débiteur	Fin de l'exercice précédent (31/12/2016)	Fin de l'exercice (31/12/2017)			
Clientèle de détail	1,07 %	1,42 %	1 934 687	2 186 539	20 405	1 383	1,19 %
PME	3,65 %	3,28 %	138 804	154 511	3 261	293	2,75 %
Grandes entreprises	1,74 %	1,82 %	1 558	1 761	10	1	0,49 %
Réseau	1,94 %	2,35 %	2 061	1 988	16	1	1,69 %

Conformément aux pratiques de RCI, la moyenne historique capte la profondeur d'historique maximale et ne se limite donc pas seulement aux cinq dernières années.

Sur l'ensemble des catégories d'exposition, les PD sont supérieures au taux de défaut. De plus, les backtestings trimestriels des modèles de probabilité de défaut permettent de garantir la performance de chaque modèle tant au niveau du conservatisme que de la discrimination mais aussi la stabilité.

e) Axe transaction – paramètre Pertes en cas de défaut (LGD)

Les pertes économiques sont estimées à partir des flux actualisés des récupérations pour le Grand Public et les Entreprises, ou bien des abandons de créances pour le Réseau, sur la base de données historiques remontant en général à au moins 7 ans. Les frais imputables au recouvrement sont pris en compte selon les phases de gestion traversées. Une analyse a permis de regrouper les transactions en segments représentatifs de niveaux de pertes homogènes.

La quantification de ces pertes par segment résulte d'un modèle statistique dont les vecteurs principaux sont l'analyse générationnelle des récupérations et la vitesse de recouvrement.

III.20. Segmentation des expositions en méthode avancées et LGD moyennes par pays

Catégorie d'exposition	Pays IRBA	Segmentation de la population	Type de modèle	Nature du modèle	LGD moyenne portefeuille sain au 31/12/2016	Taux de perte calculé au dernier Backtesting
Clientèle de détail PME Grandes entreprises	France	Crédit	Statistique	Interne	43,89 %	43,07 %
		Leasing			41,27 %	40,50 %
	Allemagne	Crédit	Statistique	Interne	24,41 %	23,21 %
		Leasing			38,89 %	32,69 %
	Espagne	Crédit VN	Statistique	Interne	42,50 %	40,38 %
		Crédit VO			57,80 %	47,47 %
		Leasing			43,10 %	35,40 %
	Italie	Segment unique	Statistique	Interne	50,64 %	50,07 %
	Royaume-Uni	Segment unique	Statistique	Interne	46,61 %	40,79 %
	Corée	Segment unique	Statistique	Interne	54,70 %	47,13 %
Réseau	G5 ^(*)	R1 VN	Combiné	Interne	12,10 %	1,10 %
		R1 autres			22,90 %	2,30 %
		R2			21,00 %	6,80 %

(*) G5 : France, Allemagne, Espagne, Italie, Royaume-Uni

Les LGD sont mises à jour annuellement afin de tenir compte des informations les plus récentes dans l'estimation du paramètre. Le backtesting de LGD consiste à comparer le taux de perte moyen long terme avec la LGD calibrée au précédent exercice. Tous les modèles de LGD sont conservateurs car le taux de perte calibré est systématiquement plus élevé que le taux de perte moyen observé.

La moyenne des pertes en cas de défaut sur le portefeuille sain est de 42,1 % pour la Clientèle de détail et 42,4 % pour le segment Entreprises, ce dernier se décomposant en 43 % pour les Entreprises hors Réseaux et 16,9 % pour les Réseaux.

La perte attendue (EL) pour la Clientèle augmente de 12,1% par rapport à décembre 2016 (+ 55 M€), ce qui est essentiellement imputable à l'EL sain :

- EL défaut (hausse de + 1,5 %) : cette variation s'explique par la hausse contenue du portefeuille défaut en montant au cours de la période (348 M€ d'EAD en décembre 2017, vs 344 M€ en décembre 2016), expliquée par la diminution des taux d'entrées en défaut, une bonne conjoncture économique globale, la maîtrise des processus de recouvrement amiable (impayés de moins de 90 jours), et enfin par les cessions de portefeuille douteux. La LGD défaut s'améliore légèrement de 7bps, participant à la faible hausse de l'EL défaut.
- EL sain (hausse de + 28,9 %) : la hausse s'explique essentiellement par la forte augmentation des encours Clientèle dans un contexte de croissance de l'activité

pour les marques de l'Alliance, combinée à la hausse de la pénétration RCI et du montant moyen financé. Parallèlement, la LGD s'accroît légèrement au cours de la période (+ 71bps) tandis que la hausse de la PD (+ 15bps) résulte de l'application de marges de conservation prudentielles supplémentaires qui participent à la hausse de l'EL sain.

f) L'utilisation opérationnelle des notations internes

i) Clientèle

• Politique d'octroi

Sur le périmètre Clientèle, les clients faisant une demande de financement sont systématiquement notés ; cette situation préexistante aux notations « bâloises » sur certains segments de marché, notamment les particuliers, a été systématisée avec la mise en place de Bâle II. Cela permet une première orientation du dossier dans le processus de décision, le processus d'étude se concentrant sur les risques « intermédiaires ». Au-delà du processus opérationnel, la politique d'acceptation est régulièrement ajustée en fonction des taux de défaut et de l'analyse de rentabilité par niveau de probabilité de défaillance et de perte en cas de défaut.

• Recouvrement

Les modèles statistiques utilisés dans le cadre du calcul des risques pondérés et de la perte attendue permettent une réactualisation mensuelle de la probabilité de défaillance

Les risques - Pilier III

déterminée à l'octroi par intégration du comportement de paiement client. Cette réactualisation, qui assure une bonne visibilité sur la perte attendue du portefeuille dans le cadre du « processus budget » est également un outil de plus en plus utilisé pour anticiper l'activité des plateformes de recouvrement amiable et contentieux. Sur la base des mêmes informations clients, des « scores de recouvrement » ont été déployés sur l'Espagne et la Corée du Sud pour améliorer l'efficacité du processus.

ii) Réseaux

Sur le périmètre Réseaux, toutes les contreparties sont systématiquement notées. L'ensemble des pans qui composent la notation, ou la notation elle-même, est intégré dans les processus opérationnels clés d'acceptation, de gestion et de suivi de l'activité et des risques.

Le provisionnement de l'activité financement des réseaux repose sur la catégorisation des contreparties, individuellement, et à partir de l'examen d'indicateurs objectifs de dépréciation. La notation interne est la base de cette différenciation

g) Procédures de surveillance de la notation interne

Le dispositif de notation interne fait l'objet d'une surveillance mensuelle des résultats, de la performance des modèles et des principales données qui le constituent, par les équipes de modélisation.

Avec une fréquence à minima annuelle, les évolutions constatées entraînent une analyse formalisée selon un protocole standard décrit dans une procédure.

Les écarts entre les prévisions des modèles et le réel sont analysés et synthétisés dans un compte rendu formalisé qui intègre également la quantification de l'impact au niveau des exigences en fonds propres.

Les éléments de performance des modèles de notation sont par ailleurs rapportés de façon annuelle au Comité exécutif lors d'une présentation spécifique.

Les différents éléments de notation interne et de contrôle du dispositif produits par les équipes de modélisation sont revus de façon indépendante par l'unité de validation des modèles du Service Contrôle des Risques pour s'assurer de leur pertinence et de leur conformité réglementaire.

III.21. État des flux des expositions de risque de crédit en Notation Interne

Cette section rend compte des causes de variations trimestrielles des RWA.

En millions d'euros	Montant des RWA	Exigences de fonds propres	En millions d'euros	Montant des RWA	Exigences de fonds propres
Actifs pondérés au 30/06/2017	13 432	1 075	Actifs pondérés au 30/09/2017	13 314	1 065
Montant des actifs	719	57	Montant des actifs	1 245	100
Qualité des actifs	-831	0	Qualité des actifs	-658	0
Mise à jour des modèles	0	0	Mise à jour des modèles	262	21
Méthodologie et politique	0	0	Méthodologie et politique	0	0
Acquisitions et cessions	0	0	Acquisitions et cessions	0	0
Mouvement de devises	-7	0	Mouvement de devises	-14	0
Autres	0	0	Autres	0	0
Actifs pondérés au 30/09/2017	13 314	1 132	Actifs pondérés au 31/12/2017	14 148	1 186

Entre septembre 2017 et juin 2017, le niveau de RWA s'est légèrement infléchi suite à une amélioration de la qualité du portefeuille dans un contexte de croissance d'encours.

La variation à la hausse de RWA entre les deux derniers trimestres s'explique d'une part par l'augmentation de l'encours qui est supérieure à l'attrition et à l'amortissement du portefeuille avancé et d'autre part par un calibrage à la hausse. À noter, la qualité des actifs s'est améliorée et les directions des taux de parité contribuent à limiter l'augmentation de RWA.

F - MÉTHODE STANDARD

Les expositions au risque de crédit traitées en méthode standard sont composées des encours de financement des ventes des filiales non traitées en méthode avancée, des créances envers les établissements de crédits et banques centrales, ainsi que de l'ensemble des autres actifs consolidés ne correspondant pas à des obligations de crédit.

Afin de calculer l'exigence de fonds propres au titre du risque de crédit en méthode standard, RCI Banque utilise l'agence de notation externe Moody's sur le périmètre des souverains, organisations internationales, établissements et investissements corporate. Le rapprochement de ces notations avec les échelons de qualité de crédit prévus

par la réglementation est conforme aux prescriptions du superviseur. Au-delà de ce cadre, le recours à une notation externe non directement applicable est inexistant. Sur les expositions non notées, le groupe RCI Banque applique les pondérations règlementaires, conformément aux dispositions mentionnées dans le CRR.

Pour les opérations de couverture, les valeurs des expositions au risque de crédit de contrepartie des instruments dérivés de taux ou de change sont déterminées selon la méthode d'évaluation au prix du marché en ajoutant, au coût de remplacement courant, l'exposition de crédit potentielle future en fonction de l'échéance résiduelle. Ces opérations concernent encore les pays non couverts par la réglementation EMIR.

III.22. Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC)

En millions d'euros	Expositions avant FCEC et ARC		Expositions après FCEC et des ARC		RWA et densité des RWA	
	Montants au bilan	Montants hors-bilan	Montants au bilan	Montants hors-bilan	RWA	Densité des RWA
Administrations centrales ou banques centrales	2 759	24	2 759	12	565	20,37 %
Administrations régionales ou locales	38	6	38	3	8	20,15 %
Entités du secteur public	17		17		17	100,00 %
Banques multilatérales de développement						
Organisations internationales	67		67			
Etablissements	1 186	17	1 186	4	280	23,49 %
Entreprises	5 244	512	5 091	400	5 408	98,48 %
Clientèle de détail	5 744	291	5 743	189	4 431	74,69 %
Garanties par une hypothèque sur un bien immobilier						
Expositions en défaut	83	2	66	2	86	125,54 %
Catégories de risque plus importants						
Obligations garanties						
Créances / éts et entreprises à évaluation crédit CT	40	57	40	11	24	46,97 %
Organismes de placement collectif (OPC)						
Actions	176		176		400	227,39 %
Autres éléments	1 292	17	1 292	17	969	74,06 %
Total	16 644	926	16 476	638	12 187	71,21 %

ARC : Atténuation du Risque de Crédit

FCEC : Facteur de Conversion des Expositions de Crédit.

III.23. Méthode Standard - Exposition par classe d'actifs et par pondération de risque

En millions d'euros	Risque pondéré													Total	Dont non-noté			
	0 %	2 %	4 %	10 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	250 %	370 %	1250 %			Autres	Déduits	
Administrations centrales ou banques centrales					0		132		238		194						565	
Administrations régionales ou locales					8				0								8	8
Entités du secteur public									17								17	17
Banques multilatérales de développement																		
Organisations internationales																		
Etablissements					211		67		2								280	207
Entreprises					7		56		5 346		0						5 408	5 346
Clientèle de détail									4 431								4 431	4 431
Garanties par une hypothèque sur un bien immobilier																		
Expositions en défaut									33		52						86	85
Catégories de risque plus importants																		
Obligations garanties																		
Créances / éts et entreprises à évaluation crédit CT					8		0				16						24	16
Organismes de placement collectif (OPC)																		
Actions									26		373						400	400
Autres éléments					85				885								969	969
Total					319		255	4 431	6 547	68	568						12 187	11 478

G - TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le groupe RCI Banque n'utilise pas les accords de compensation pour réduire le risque de Crédit commercial.

Les techniques d'atténuation sont admises uniquement sous forme d'espèces et sont utilisées seulement selon les deux conventions ci-dessous afin de couvrir le risque de crédit propre au réseau de distribution des constructeurs.

Pour les expositions traitées selon la méthode des notations internes, les exigences en fonds propres au titre du risque de crédit tiennent compte d'une sûreté financière (sous la forme de convention gage espèces) accordée par le constructeur Renault d'un montant de 700 M€ et protégeant RCI Banque contre le risque de défaillance des filiales Renault sur le financement des stocks. Cette

protection est répartie uniformément sur chaque exposition du périmètre concerné dans les traitements du progiciel RAY. À fin décembre 2017 et après application de la décote liée à l'asymétrie de devises, l'impact sur la valeur des expositions de 826 M€ (catégorie entreprises uniquement) est de 695 M€.

En méthode standard, les exigences en fonds propres au titre du risque de crédit tiennent compte d'une sûreté financière (sous la forme de Letras de Cambio) protégeant la filiale brésilienne CFI RCI Brasil contre le risque de défaillance de son réseau de concessionnaires pour un montant à fin décembre 2017 de 169 M€, réduisant les expositions à 22 M€ en catégorie entreprises, à 146 M€ en PME, et moins de 1 M€ pour les entreprises de la clientèle de détail. Cette protection est affectée individuellement à chaque exposition concernée.

III.24. Impact sur les RWA des dérivés de crédit utilisés comme technique de CRM

En millions d'euros	RWA avant dérivés de crédit	RWA
Expositions en Notation Interne de Base		
Administrations centrales et banques centrales		
Etablissements		
Entreprises - PME		
Entreprises - Financement spécialisé		
Entreprises - Autres	254	254
Expositions en Notation Interne Avancée		
Administrations centrales et banques centrales		
Etablissements		
Entreprises - PME	1 297	1 297
Entreprises - Financement spécialisé		
Entreprises - Autres	3 428	3 428
Clientèle de détail - Expositions garanties par des biens immobiliers PME Clientèle de détail - Expositions garanties par des biens immobiliers non-PME Clientèle de détail - Expositions renouvelables éligibles		
Clientèle de détail - Autres PME	1 104	1 104
Clientèle de détail - Autres non-PME	8 065	8 065
Actions en approche NI		
Actifs autres que des obligations de crédit		
Total	14 148	14 148

H - RISQUE DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE

GESTION DES RISQUES DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE

RCI Banque est exposé au risque de crédit non commercial, ou risque de contrepartie, qui résulte de la gestion de ses flux de règlement et du placement de ses excédents de trésorerie ainsi que de la gestion de la couverture de ses risques de change ou de taux d'intérêt, dans le cas où une contrepartie n'honorerait pas ses engagements dans ces types d'opérations financières.

La gestion du risque de contrepartie est assurée par un dispositif de limites définies par RCI Banque, puis validée par son actionnaire dans le cadre de la consolidation des risques de contrepartie du Groupe Renault. Un suivi quotidien et une synthèse au management permettent le pilotage de ce risque.

Les techniques d'atténuation du risque de contrepartie sur opérations de marché permettent de se protéger partiellement ou en totalité du risque d'insolvabilité des contreparties.

- RCI Banque traite ses dérivés de taux et de change utilisés en couverture de son bilan sous convention ISDA ou FBF et dispose ainsi d'un droit juridiquement exécutoire en cas de défaut ou d'évènement de crédit (Cf. Note 20 aux

Etats financiers consolidés : Accords de compensation et autres engagements similaires). La réglementation EMIR (European Market Infrastructure Regulation) a publié en 2012 une série de mesures visant à améliorer la stabilité et la transparence du marché des dérivés. La mesure principale est l'utilisation de chambres de compensation pour les transactions sur produits dérivés et la collatéralisation de ces transactions. RCI Banque enregistre les transactions sur swaps de taux standardisés en chambre de compensation. Ces transactions font l'objet d'un dépôt de marge initial et d'échanges réguliers de collatéral au titre des marges de variation.

- Les opérations de placement ne font pas l'objet de couverture pour réduire l'exposition de crédit.

RCI Banque n'a pas de dispositif particulier pour la gestion du risque de corrélation.

En cas de dégradation de sa note de crédit, RCI Banque peut être amené à constituer des réserves complémentaires dans le cadre de ses opérations de titrisations. Au 31/12/2017, les sorties de trésorerie au titre des réserves additionnelles à constituer en cas de dégradation du rating de trois crans s'élèvent à 87 M€.

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE

III.25. Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie par approche

En millions d'euros	Notionnel	Coût de remplacement / Valeur de marché	Exposition future potentielle	exposition positive attendue effective	Multipl-cateur	EAD après atténuation du risque de crédit	Expositions pondérées par le risque (RWA)
Evaluation au prix du marché							
Exposition initiale							
Approche Standard		240				240	91
Méthode des Modèles internes (dérivés et opérations de financement sur titres)							
<i>dont : opérations de financement sur titres</i>							
<i>dont : dérivés et opérations à règlement différé</i>							
<i>dont : provenant d'une convention de compensation multiproduits</i>							
Sûretés financières: méthode simple (opérations de financement sur titres)							
Sûretés financières: méthode générale (opérations de financement sur titres)							
Valeurs en risques pour les opérations de financement sur titres							
Total							91

III.26. Approche standard - Exposition au RCC par portefeuille et pondération du risque

En millions d'euros	Risque Pondéré								Total	Dont non-noté
	0 %	10 %	20 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Autres		
Administrations centrales ou banques centrales										
Administrations régionales ou locales										
Entités du secteur public										
Banques multilatérales de développement										
Organisations internationales										
Etablissements			20	52					72	14
Entreprises			0	0		14	0		14	14
Clientèle de détail										
Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme			4	0					4	
Autres éléments										
Total			24	52		14	0		91	28

III.27. Impact de la compensation et du collatéral affecté aux expositions

En millions d'euros	JV brute positive ou valeur comptable	Bénéfices de la compensat.	Exposition de crédit après compensat.	Sûretés détenues	Exposition de crédit nette
Dérivés	240	43	198	2	196
Opérations de financement sur titres					
Compensation multiproduits					
Total	240	43	198	2	196

III.28. Composition du collatéral pour les expositions au risque de crédit de contrepartie

En millions d'euros	Sûretés utilisées dans les transactions sur dérivés				Sûretés utilisées (titrisations)	
	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste Valeur de la sûreté fournie		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste Valeur de la sûreté fournie
	Ségrégué	Non-ségrégué	Ségrégué	Non-ségrégué		
Encaisse – monnaie locale			78	1		
Encaisse – autres monnaies		2		1		
Dettes souveraine locale						
Autres dettes souveraines						
Dettes publique						
Obligations d'entreprises						
Actions						
Autres sûretés						10
Total	2	79	1	10		10

III.29. Expositions aux CCP

En millions d'euros	EAD (après CRM)	RWA
Expositions envers une CCP éligible		16
Expo opé auprès de CCP éligibles (hors marge ini et contributions aux FG)	24	5
<i>(i) dont Dérivés de gré à gré</i>	24	5
<i>(ii) dont Produits dérivés négociés sur les marchés organisés</i>		
<i>(iii) dont Opérations de financement sur titres</i>		
<i>(iv) dont Ensembles provenant d'une convention de compensation multiproduits approuvée</i>		
Marge initiale subdivisée	55	
Marge initiale non-subdivisée		
Contribution préfinancée d'un fonds de défaillance		
Calcul alternatif des exigences en fonds propres des expositions		
Expositions envers une CCP non-éligible		
Expo opé auprès de CCP non-éligibles (hors marge ini et contributions aux FG)		
<i>(i) dont Dérivés de gré à gré</i>		
<i>(ii) dont Produits dérivés négociés sur les marchés organisés</i>		
<i>(iii) dont Opérations de financement sur titres</i>		
<i>(iv) dont Ensembles provenant d'une convention de compensation multiproduits approuvée</i>		
Marge initiale subdivisée		
Marge initiale non-subdivisée		
Contribution préfinancée d'un fonds de défaillance		
Contribution non-financés d'un fonds de défaillance		

IV - RISQUE D'AJUSTEMENT DE L'ÉVALUATION DE CRÉDIT

Pour tous les dérivés de gré à gré, en l'absence de recours à des dérivés reconnus comme protection de crédit, le groupe RCI Banque détermine une exigence de fonds propres pour risque de CVA « Credit Valuation Adjustment ».

Cette charge en capital est destinée à couvrir les pertes en cas d'aggravation de la qualité de la contrepartie entraînant une diminution de la valeur des dérivés.

L'exigence est calculée par la méthode standard définie à l'article 384 du règlement (UE) n° 575/2013.

IV.1. Exigences de fonds propres - Ajustement de l'évaluation de crédit

En millions d'euros	Exposition	RWA
Portefeuilles soumis à l'ajustement de l'évaluation de crédit en avancée		
(i) Composante Valeurs en risques (y compris multiplicateur x 3)		
(ii) Composante Valeurs en risques en période de tensions (y compris multiplicateur x 3)		
Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA standard	226	77
Méthode de l'exposition initiale		
Total soumis à l'exigence de l'ajustement de l'évaluation de crédit	226	77

V - TITRISATION

RCI Banque utilise la titrisation comme un instrument de diversification de son refinancement. RCI Banque agit exclusivement dans un objectif de refinancement de ses activités et n'investit pas dans des titrisations dont les créances sous-jacentes sont originées par des sociétés hors groupe.

Dans le cadre de ses activités de refinancement, le groupe titre certains de ses portefeuilles de créances accordés à la clientèle de particuliers ou entreprises. Les titres créés dans le cadre de ces opérations permettent au groupe soit de se refinancer, soit d'accroître son encours d'actifs pouvant être utilisé comme collatéral auprès de la Banque Centrale Européenne.

Au titre de la réglementation prudentielle, aucun transfert de risque considéré comme significatif n'a été constaté suite à ces opérations. Elles n'ont pas d'impact sur le capital réglementaire du groupe. Les véhicules portant les créances cédées sont consolidés par le groupe. Le groupe reste exposé à la majorité des risques et avantages sur ces créances ; par ailleurs, ces dernières ne peuvent faire parallèlement l'objet de mise en garantie ou de cession ferme dans le cadre d'une autre opération.

Toutes les opérations de titrisation du groupe répondent à l'exigence de rétention de 5 % du capital économique mentionné à l'article 405 du règlement (UE) n° 575/2013.

Le montant des créances de financement des ventes maintenu au bilan s'élève à 10 391 M€ au 31 décembre 2017 (9 768 M€ au 31 décembre 2016), soit :

- pour les titrisations placées sur le marché : 971 M€
- pour les titrisations auto-souscrites : 6 727 M€
- pour les titrisations privées : 2 693 M€

Le stock d'actifs titrisés est détaillé en Note 12 des États financiers consolidés. Au 31 décembre 2017, le montant total des financements obtenus à travers des titrisations privées est de 1 682 M€, le montant des financements obtenus par des titrisations publiques placées sur les marchés est de 765 M€.

VI – RISQUE DE MARCHÉ

A - PRINCIPE DE GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ

Les objectifs et stratégies poursuivies par RCI Banque relatifs au risque de change sont décrits dans la partie « Etats financiers consolidés – les risques financiers » – Annexe 2.

En l'absence de portefeuille de négociation, la totalité du risque de marche résulte de la position de change du groupe. Cette dernière est principalement liée à l'exposition de change structurelle sur les titres de participation des filiales en dehors de la zone Euro. RCI Banque est exposée au risque de variation des parités de change qui peut affecter négativement sa situation financière.

Le dispositif spécifique de contrôle des risques de marché s'inscrit dans le cadre du dispositif global de contrôle interne du groupe RCI Banque.

B - GOUVERNANCE ET ORGANISATION

La gestion des risques de marché (risque global de taux, de liquidité et de change) et le respect des limites qui s'y rapportent sont placés, pour l'ensemble du périmètre groupe RCI Banque, sous la supervision de la Direction Financements et Trésorerie de RCI Banque qui en assure le pilotage direct sur le périmètre des filiales en refinancement centralisé ou indirect, à travers un reporting et des comités mensuels, sur les filiales en refinancement local. Le système des limites qui encadre le dispositif est validé par le Conseil d'administration et périodiquement actualisé.

Une liste des produits autorisés, validée par le Comité financier de RCI Banque, précise les instruments de change et de taux ainsi que la nature des devises susceptibles d'être utilisés au titre de la gestion des risques de marché.

C - MESURE, SUIVI ET TRAITEMENT PRUDENTIEL

Le Service des Risques Financiers, rattaché au Département Contrôle Permanent (Secrétariat Général et Direction de la Gestion des Risques), assure la production d'un reporting quotidien et la surveillance de l'exposition du groupe aux risques financiers.

Depuis mai 2009, RCI Banque a été autorisé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution à exclure les actifs durables et structurels de sa position de change. En conséquence, la position de change se situant en dessous du seuil de 2 % des fonds propres tel que défini à l'article 351 du règlement (UE) n° 575/2013, RCI Banque ne calcule pas d'exigences en fonds propres au titre du risque de change.

D - EXPOSITION

Les filiales de Financement des ventes ont l'obligation de se refinancer dans leur propre devise et ne sont donc pas exposées au risque de change. L'exposition résiduelle de RCI Banque sur les autres postes d'actifs et passifs (ex. ICNE sur emprunts en devise) est maintenue à un niveau négligeable pour RCI Banque. Au 31 décembre 2017, la position de change consolidée du groupe RCI Banque s'établit à 8,3 M€.

Enfin, les fonds propres et les résultats annuels des filiales de RCI Banque hors zone Euro sont eux-mêmes soumis aux fluctuations de change et ne font pas l'objet d'une couverture spécifique.

VII – RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT POUR DES POSITIONS DE PORTEFEUILLE

A - ORGANISATION DE LA GESTION DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque global de taux d'intérêt représente l'impact d'une variation des taux sur la marge brute financière future. L'objectif du groupe RCI Banque est de limiter au maximum ce risque afin de protéger sa marge commerciale.

Le dispositif spécifique de contrôle du risque de taux s'inscrit dans le cadre du dispositif global de contrôle interne du groupe RCI Banque. Les objectifs et stratégies poursuivies par RCI Banque relatifs au risque de taux sont décrits dans la partie « Etats financiers consolidés – les risques financiers » – Annexe 2.

B - GOUVERNANCE ET ORGANISATION

La Direction Financements et Trésorerie assure le refinancement des entités du groupe éligibles au refinancement centralisé. Elle emprunte les ressources nécessaires à la continuité de l'activité commerciale (émission d'obligations et de titres de créances négociables, titrisations, emprunts interbancaires...), procède aux équilibres actif-passif et aux ajustements de trésorerie des sociétés du groupe, tout en gérant et minimisant l'exposition au risque de taux du portefeuille par l'utilisation d'instruments de couverture appropriés (swaps de taux d'intérêt et de change et opérations de change au comptant et à terme). Les principes de politique financière s'étendent à l'ensemble des filiales consolidées du groupe RCI Banque et sont adaptés et déclinés au sein des filiales en refinancement local. Ces dernières sont soumises aux mêmes exigences de suivi des risques financiers que les autres filiales du groupe : respect des limites de risque de taux et de change, suivi du risque de liquidité, limitation du risque de contrepartie et suivi spécifique par le biais d'un Comité financier dédié et d'un reporting ad hoc.

Les opérations sur instruments financiers réalisées par la holding RCI Banque sont, pour l'essentiel, liées à sa fonction de centrale de refinancement du groupe. Pour tenir compte de la difficulté à ajuster exactement la structure des emprunts avec celle des prêts, une souplesse limitée est admise dans la couverture du risque de taux pour chaque filiale. Cette souplesse se traduit par l'attribution d'une limite de risque pour chaque filiale validée par le Comité financier, déclinaison individuelle de la limite globale définie par le Conseil d'administration de RCI Banque.

Un système de gestion groupe permet un calcul quotidien de la sensibilité du bilan de chaque entité aux variations de la courbe des taux.

Le Service des Risques Financiers, rattaché au Département Contrôle Permanent (Secrétariat Général et Direction de la Gestion des Risques), assure le contrôle de l'exposition du groupe mesurée par ce système ainsi que le respect des limites de sensibilité affectées à chaque entité.

C - MESURE ET SUIVI

Le suivi du risque de taux est effectué quotidiennement : un calcul de sensibilité par devise, par entité de gestion, par portefeuille d'actifs permet de vérifier que chaque entité respecte les limites individuelles qui lui ont été accordées. Cette mesure de la sensibilité au risque de taux est réalisée selon une méthodologie commune à l'ensemble du groupe RCI Banque. Le dispositif permet de maintenir à faible niveau l'exposition globale du groupe ainsi que l'exposition de chaque entité.

L'indicateur suivi en interne, la sensibilité actualisée (Economic Value - EV), consiste à mesurer à un instant t l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur la valeur de marché des flux du bilan d'une entité. La valeur de marché est déterminée par l'actualisation des flux futurs aux taux

de marché à l'instant t . Cette mesure sert à fixer les limites applicables aux entités de gestion du groupe.

Conformément aux évolutions réglementaires (EBA/GL/2015/08), RCI Banque mesure également :

- la sensibilité de la marge nette d'intérêts (MNI) à 12 mois (indicateur encadré par des limites internes),
- la sensibilité de la marge nette d'intérêts (MNI) sur l'ensemble de l'échéancier du bilan (indicateur encadré par des limites internes),
- la sensibilité de la valeur économique des Fonds Propres (EVE - indicateur sans limites associées).

Différents scénarios d'évolution de la courbe des taux sont considérés, incluant différents chocs dont :

- le choc de 100 bps, utilisé pour la gestion des limites internes,
- le choc standard de 200 bps, défini par les orientations réglementaires,
- le choc suite à une rotation de 50 bps de la courbe de taux autour d'un axe 2 ans.

Les calculs sont basés sur des échéanciers (gap hors tombées d'intérêts) actif et passif moyens mensuels qui intègrent les opérations à taux fixe et les opérations à taux variable jusqu'à leur prochaine date de révision.

Les tombées d'encours sont déterminées en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (remboursements anticipés, etc.). Par ailleurs, les mesures de sensibilité de la MNI tiennent compte d'une allocation des fonds propres des filiales au financement des actifs commerciaux les plus longs.

Le calcul de sensibilité est effectué quotidiennement par devise et par entité de gestion (centrale de refinancement, filiales de financement des ventes françaises et étrangères) et permet une gestion globale du risque de taux sur le périmètre consolidé groupe RCI Banque. Le suivi est réalisé par le Service des Risques Financiers, qui est rattaché à la Direction de la Gestion des Risques. La situation de chaque entité, au regard de sa limite, est vérifiée chaque jour, et des directives de couverture immédiate sont données aux filiales si la situation l'impose. Le résultat des contrôles fait l'objet d'un reporting mensuel au Comité financier qui s'assure du respect des limites par les différentes entités du groupe et des procédures en vigueur. Par ailleurs, les indicateurs de mesure du risque de taux sont présentés trimestriellement au Comité des Risques du Conseil d'Administration.

D - EXPOSITION

Sur l'année 2017, la sensibilité globale au risque de taux de RCI Banque s'est maintenue en dessous de la limite fixée par le groupe à 50 M€ en cas de choc uniforme de 100 bps sur l'ensemble de la courbe de taux.

Les risques - Pilier III

Ventilation par devises de la sensibilité à la MNI suite à une hausse des taux de 100 bps (en MEUR) au 31 décembre 2017 :

- + 4,7 M€ en EUR,
- + 0,4 M€ en KRW,
- + 0,2 M€ en MAD,
- - 2,9 M€ en GBP,
- - 0,7 M€ en CHF,
- - 0,4 M€ en BRL,
- - 0,2 M€ en PLN,

Au 31 décembre 2017, la somme des sensibilités dans chaque devise s'élève à 1,6 M€, dont -16,5 M€ pour la MNI 12 mois. La somme des valeurs absolues des sensibilités dans chaque devise s'élève à 10,1 M€.

VII.1. Sensibilité de l'EVE et de la MNI 12 mois de RCI Banque calculée à partir des scénarios prudentiels de choc réglementaires

En millions d'euros	EVE		MNI 12 mois	
	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016
Hausse parallèle de la courbe de 200 bp	-368	-297	-43	-30
Baisse parallèle de la courbe de 200 bp	342	272	33	20
Pentification de la courbe	45	45		
Aplatissement de la courbe	-103	-90		
Hausse des taux courts	-246	-209		
Baisse des taux courts	220	184		
Maximum (valeurs absolues)	368	297	43	30
	31/12/2017		31/12/2016	
Fonds propres prudentiels de base (Tier 1)	4 442		3 900	

Les calculs ci-dessus sont réalisés sur la base d'hypothèses normées par l'EBA. La différence constatée entre un choc à la hausse et son symétrique à la baisse s'explique par la prise en compte du délai d'ajustement de la tarification plus long dans le premier cas.

L'impact d'un mouvement de taux adverse sur la marge nette d'intérêts des prochains des 12 prochains mois est faible, en conformité avec les objectifs de gestion prudente de la société. Il est par construction significatif sur la valeur économique du capital (Economic Value of Equity ou EVE), indicateur qui, par définition, ne prend pas en compte les fonds propres, contrairement à la gestion actif-passif opérationnelle quotidienne du risque de taux.

VIII - RISQUE DE LIQUIDITÉ

A - PRINCIPE DE GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité se définit comme le risque de ne pas pouvoir faire face à ses flux de trésorerie sortants ou à ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable. La liquidité étant une ressource rare, RCI Banque se doit de disposer à tout moment de ressources financières suffisantes pour assurer la pérennité de son activité et de son développement.

RCI Banque renforce régulièrement son dispositif de gestion du risque de liquidité tout en respectant les préconisations de l'ABE. Le Conseil d'administration, et son Comité des Risques, approuvent le dispositif ILAAP (« Internal Liquidity Adequacy Assessment Process ») et son cadre procédural. Ces documents définissent les principes, les normes et la gouvernance encadrant la gestion du risque de liquidité ainsi que les indicateurs et les limites suivis au sein du groupe RCI Banque.

Le groupe vise à optimiser son coût de refinancement tout en maîtrisant son risque de liquidité et en respectant les contraintes réglementaires. RCI Banque vise également à disposer de sources d'accès à la liquidité multiples. Ainsi, le plan de financement est construit dans une optique de diversification des passifs, par produit, par devise et par maturité.

B - GOUVERNANCE ET ORGANISATION

Les principes et les normes de gestion du risque de liquidité sont établis au niveau des instances de gouvernance du groupe :

- Le Conseil d'administration fixe le niveau de tolérance au risque en matière de liquidité dans le cadre de l'appétit au risque, et examine régulièrement la situation de liquidité du groupe. Il valide la méthodologie et les limites, et approuve le plafond d'émissions obligataires annuel.
- Le Comité financier, instance de suivi des risques financiers du groupe, pilote le risque de liquidité en fonction de l'appétit défini par le Conseil d'administration.
- La Direction Financements et Trésorerie met en œuvre la politique de gestion de la liquidité et exécute le plan de financement en tenant compte des conditions du marché et dans le respect des règles et des limites internes.
- Le suivi du respect des limites est assuré par le Service des Risques Financiers, rattaché au Département Contrôle Permanent (Secrétariat Général & Direction de la Gestion des Risques).

Le Conseil d'administration et le Comité des Risques ayant approuvé un faible niveau d'appétit pour le risque de liquidité,

le groupe s'impose des normes internes strictes pour permettre à RCI Banque de maintenir la continuité de son activité pendant une période donnée dans des scénarios de stress. Le Comité financier est informé chaque mois de l'horizon pendant lequel l'entreprise peut assurer la continuité de son activité en utilisant sa réserve de liquidité dans divers scénarios de stress. Ces scénarios comprennent des hypothèses de fuite des dépôts, de perte d'accès à de nouveaux financements, d'indisponibilité partielle de certains éléments de la réserve de liquidité ainsi que des prévisions de production de nouveaux crédits. Les hypothèses de fuite des dépôts stressées sont très conservatrices et font l'objet de backtestings réguliers.

Un plan d'urgence établi permet d'identifier les actions à mener en cas de stress sur la situation de liquidité.

C - MESURE ET SUIVI

Le dispositif de gestion du risque de liquidité s'appuie sur des indicateurs de risques suivis mensuellement en Comité financier. Ces indicateurs reposent sur les éléments suivants :

La liquidité statique

Cet indicateur mesure l'écart entre le passif et l'actif à une date donnée sans hypothèse de renouvellement de passif ou d'actif. Il matérialise des impasses ou « gaps » de liquidité statique. La politique du groupe est de refinancer ses actifs par des passifs d'une durée égale ou supérieure, maintenant ainsi des gaps de liquidité statique positifs sur l'ensemble des pôles du bilan.

La réserve de liquidité

Le groupe vise à disposer en permanence d'une réserve de liquidité en adéquation avec l'appétit pour le risque de liquidité. La réserve de liquidité est constituée d'actifs financiers à court terme, d'actifs hautement liquides (HQLA), d'actifs financiers, de collatéral éligible aux opérations de politique monétaire de la Banque Centrale Européenne et de lignes bancaires confirmées. Elle est revue chaque mois par le Comité financier.

Les Scénarios de stress

Le Comité financier est informé chaque mois de l'horizon pendant lequel l'entreprise peut assurer la continuité de son activité en utilisant sa réserve de liquidité dans divers scénarios de stress. Les scénarios de stress comprennent des hypothèses de fuite des dépôts, de perte d'accès à de nouveaux financements, d'indisponibilité partielle de certains éléments de la réserve de liquidité ainsi que des prévisions de production de nouveaux crédits. Les hypothèses de fuite des dépôts stressées sont très conservatrices et font l'objet de backtestings réguliers.

D - RATIOS RÉGLEMENTAIRES ET CHARGES PESANT SUR LES ACTIFS

Le pilotage de la liquidité du groupe vise également au respect de ratios réglementaires cibles (LCR) et des charges pesant sur les actifs (actifs grevés et non grevés).

Liquidity Coverage Ratio (LCR)

Le Liquidity Coverage Ratio (LCR) fixe une norme minimale pour la liquidité des banques. Il a pour objet de s'assurer qu'une banque dispose d'un niveau adéquat d'actifs hautement liquides (High Quality Liquid Assets ou HQLA) non grevés, ces derniers pouvant être convertis en cash afin de lui permettre de faire face à ses besoins de liquidité pendant 30 jours calendaires dans un scénario de stress. Le LCR est ainsi défini comme le ratio des HQLA sur les Sorties nettes de Trésorerie des 30 prochains jours. Les sorties nettes représentent les sorties attendues moins le minimum entre les entrées attendues et 75 % des sorties attendues.

La liquidité de RCI Banque est gérée par la Direction Financements et Trésorerie, qui centralise le refinancement des entités européennes du groupe et supervise la gestion du bilan de l'ensemble des entités à travers le monde.

Pour chaque trimestre, le tableau suivant présente les valeurs moyennes des HQLA, des Entrées de Trésorerie et des Sorties de Trésorerie, calculées comme la moyenne simple des observations à fin de mois sur douze mois précédant chaque fin de trimestre.

Le montant moyen de HQLA détenu au cours de la période de 12 mois s'achevant le 31 décembre 2017 s'élève à 1175 M€, contre 1068 M€ au cours de la période de 12 mois s'achevant le 30 septembre 2017. Ils étaient principalement constitués de dépôts auprès de la Banque Centrale Européenne et de titres

d'états ou supranationaux, la duration moyenne du portefeuille de titres était proche de un an.

En outre, RCI Banque a également investi dans un fonds dont les actifs sont composés de titres de créances émis par des agences européennes, des états et des émetteurs supranationaux. Son exposition moyenne au risque de crédit est de six ans avec une limite à neuf ans. Le fonds vise une exposition nulle au risque de taux avec un maximum de deux ans.

Au cours de la période de 12 mois s'achevant le 31 décembre 2017, les HQLA libellés en EUR, GBP et BRL ont représenté en moyenne respectivement 70 %, 17 % et 4 % du total des HQLA. La proportion représentée par chaque devise dans le total des HQLA est restée stable par rapport à la période de 12 mois s'achevant le 30 septembre 2017 où elle était de 68 % pour l'EUR, 17 % pour le GBP et 4 % pour le BRL.

En raison de la non-convertibilité du BRL et conformément à l'article 8.2d du règlement délégué 2015/61, les HQLA en BRL sont inclus dans le LCR consolidé mais leur montant est plafonné aux sorties nettes de trésorerie dans cette devise.

Les Entrées de Trésorerie de RCI Banque proviennent principalement des actifs commerciaux et financiers, les Sorties de Trésorerie s'expliquant elles majoritairement par les tombées de dette et le facteur d'écoulement des dépôts.

L'exigence de liquidité liée à des opérations de dérivés est limitée et représente des montants non-significatifs.

Le LCR moyen sur la période de 12 mois s'achevant le 31 décembre 2017 s'est élevé à 183 %, comparé à 172 % sur la période de 12 mois s'achevant le 30 septembre 2017.

VIII.1. Ratio de liquidité à court terme (LCR)

En millions d'euros	Valeur non pondérée (moyenne)				Valeur pondérée (moyenne)			
	31/03/2017	30/06/2017	30/09/2017	31/12/2017	31/03/2017	30/06/2017	30/09/2017	31/12/2017
Trimestre terminé le								
Nombre de points de données utilisés dans le calcul des moyennes	12	12	12	12	12	12	12	12
Actifs liquides de haute qualité (HQLA)								
Total des actifs liquides de haute qualité					931	994	1 068	1 175
Sorties de trésorerie								
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises	9 103	9 538	9 966	10 537	953	998	1 042	1 100
- Dépôts stables								
- Dépôts moins stables	9 103	9 538	9 966	10 537	953	998	1 042	1 100
Financement de gros non garantis	813	852	867	850	669	709	718	699
Dépôts opérationnels et dépôts dans les réseaux de banques coopératives								
Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	241	239	248	251	96	95	99	101
Dettes non garanties	573	613	618	598	573	613	618	598
Financement de gros garantis					35	46	55	60
Exigences supplémentaires	102	119	137	141	101	119	137	141
Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	101	119	137	141	101	119	137	141
Sorties associées à une perte de financements sur produits de dette	1							
Facilités de crédit et de liquidité								
Autres obligations de financement contractuelles	1 397	1 431	1 453	1 524	431	426	425	450
Autres obligations de financement conditionnelles	2 182	2 257	2 345	2 429	109	113	117	121
Total des sorties de trésorerie					2 298	2 410	2 494	2 572
Prêts garantis (par ex. prises en pension)								
Entrées liées aux expositions parfaitement productives	4 075	4 160	4 240	4 239	2 331	2 388	2 427	2 431
Autres entrées de trésorerie	848	1 389	1 734	2 057	448	561	627	701
(Différence entre les entrées totales pondérées et les sorties totales pondérées découlant des transactions effectuées dans des pays tiers où il existe des restrictions de transfert ou qui sont libellés en devises non convertibles) (Excédent d'entrées d'un établissement de crédit spécialisé)								
Total entrées de trésorerie (Inflows)	4 923	5 549	5 974	6 296	2 779	2 949	3 054	3 132
Inflows soumis totalement exonérés								
Inflows soumis à un Cap à 90 %								
Inflows soumis soumises à un Cap à 75 %	4 923	5 549	5 974	6 296	2 779	2 949	3 054	3 132
Total des HQLA					931	994	1 068	1 175
Total des sorties nettes de trésorerie					575	603	623	643
Ratio de Liquidité à Court Terme					164 %	165 %	172 %	183 %

Les risques - Pilier III

Actifs (non) grevés

Un actif est considéré comme « grevé » s'il sert de garantie ou est utilisé dans le but de sécuriser, collatéraliser ou réhausser une transaction de laquelle il ne peut pas être séparé. Par opposition, est « non grevé », un actif exempt de toutes limitations d'ordre juridique, réglementaire ou contractuel limitant la capacité de l'établissement à disposer librement de cet actif.

À titre d'exemple, entrent dans la définition des actifs grevés, les types de contrats suivants :

- les actifs cédés aux véhicules de titrisation quand ces actifs n'ont pas été décomptabilisés par l'entreprise. Les actifs sous-jacents aux titrisations auto-souscrites ne sont pas considérés comme grevés, sauf si ces titres sont

utilisés pour nantir ou garantir de quelque manière une autre transaction (financements auprès de la Banque Centrale par exemple),

- le collatéral destiné à réduire le risque de contrepartie sur instruments dérivés enregistrés en chambre de compensation ou négociés en bilatéral,
- les financements sécurisés.

Au 31 décembre 2017, le montant total des actifs grevés sous forme de cession à un véhicule de titrisation ou d'apport en garantie s'élève à 7 831 M€, soit 16 % du total de bilan. Le ratio d'actifs affectés en garantie est encadré par des limites fixées par le Comité des Risques du Conseil d'administration.

VIII.2. Actifs grevés et non grevés

En millions d'euros	Actifs grevés		Actifs non grevés		Actifs grevés		Actifs non grevés	
	Valeur comptable des actifs grevés	dont théoriquement éligibles EHQLA et HALA	Juste valeur des actifs grevés	dont théoriquement éligibles EHQLA et HALA	Valeur comptable des actifs non grevés	dont théoriquement éligibles EHQLA et HALA	Juste valeur des actifs non grevés	dont théoriquement éligibles EHQLA et HALA
Actifs de l'établissement déclarant	7 831				39 169	1 565		1 565
Prêts à vue	492				1 556	781		781
Instrument de capitaux propres					785	151	785	151
Titres de créance	128		128		807	632	807	632
- dont obligations garanties								
- dont titres garantis par des actifs								
- dont émis par des administrations centrales	46		46		570	515	570	515
- dont émis par des entreprises financières	27		27		39		39	
- dont émis par des entreprises non-financières	53		53		69		69	
Prêts et avances autres que prêts à vue	7 135				33 659			
Autres actifs	75				2 362			

VIII.3. Sûretés reçues

En millions d'euros	JV des sûretés grevées reçues ou des propres titres de créance grevés émis	dont théoriquement éligibles EHQLA et HALA	JV des sûretés reçues ou des propres titres de créance émis pouvant être grevés	dont théoriquement éligibles EHQLA et HALA
Sûretés reçues par l'établissement déclarant			866	
Prêts à vue			865	
Instrument de capitaux propres				
Titres de créance				
<i>dont obligations garanties</i>				
<i>dont titres garantis par des actifs</i>				
<i>dont émis par des administrations centrales</i>				
<i>dont émis par des entreprises financières</i>				
<i>dont émis par des entreprises non-financières</i>				
Prêts et avances autres que prêts à vue				
Autres actifs			1	
Titres de créance propres émis hors oblig. garanties / titres propres adossés à des actifs				
Obligations garanties propres et titres garantis par des actifs émis et non encore nantis				
Total actifs, garanties reçues et titres de créance propres émis		7 861		

Les sûretés reçues sont renseignées « à vue », car la garantie peut être exercée aussitôt la défaillance constatée.

VIII.4. Actifs grevés/sûretés reçues et passifs associés

En millions d'euros	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, sûretés reçues et titres de créance émis autres que oblig. garanties grevées et titres adossés à des actifs grevés
Valeurs comptable des passifs financiers sélectionnés	5 217	7 885
Dérivés	26	75
Dépôts	2 499	3 361
Titres de créances émis	2 691	4 448
Autres sources de charges grevant les actifs		

IX - RISQUES OPÉRATIONNELS ET DE NON-CONFORMITÉ

A - GESTION DES RISQUES OPÉRATIONNELS ET DE NON-CONFORMITÉ

RCI Banque est exposé à des risques de pertes découlant soit d'événements extérieurs, soit d'inadéquations et de défaillances de ses processus de son personnel ou de ses systèmes internes. Le risque opérationnel auquel RCI Banque est exposé inclut notamment les risques liés à des événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort impact tel que le risque d'interruption des activités en raison d'indisponibilité de locaux, de collaborateurs ou de systèmes d'information.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels couvre l'ensemble des macro-processus du groupe RCI Banque et comprend les outils suivants :

- La cartographie des risques opérationnels, déployée dans toutes les filiales consolidées du groupe RCI Banque, identifie les risques opérationnels ainsi que les règles de gestion permettant de maîtriser les processus. Elle est actualisée annuellement par les Directions métiers qui s'assurent de sa cohérence avec la cartographie des risques majeurs du Groupe. Les propriétaires de processus contrôlent la conformité des opérations aux règles de gestion décrites dans les procédures, autoévaluent le niveau de maîtrise des risques et définissent des plans d'action le cas échéant.
- La base de collecte des incidents identifie les données relatives aux incidents de risques opérationnels afin de mettre en place les actions correctives et préventives nécessaires et de produire les reportings réglementaires, de pilotage et de gestion. Le dispositif fixe des seuils nécessitant une communication immédiate de certains incidents au Comité exécutif, au Conseil d'administration, au Comité d'éthique et de conformité (CEC) du groupe Renault et à la Joint Supervisory Team de la Banque Centrale Européenne.
- Les indicateurs clés de risques permettent d'anticiper la survenance de certains risques opérationnels critiques. Ces indicateurs sont définis sur les processus « clientèles Entreprises et Grand Public », « crédit Réseaux », « refinancement », « comptabilité » et « informatique ».

Les principaux risques opérationnels concernent l'interruption d'activité, les pertes ou dommages potentiels liés à l'informatique - infrastructure technologique ou utilisation d'une technologie - les fraudes internes et externes, le défaut de protection des données personnelles, l'atteinte à la réputation, l'inadéquation des ressources humaines, la mauvaise gestion des régimes de retraite, ainsi que les non-conformités à la législation, à la réglementation et aux normes en matière juridique, fiscale, comptable de

lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, d'exigence en capital (CRD IV / CRR), de rétablissement et de résolution bancaire (BRRD) et d'émission de titres (obligations, titrisation).

Sont présentées ci-après 4 familles de risques : risques juridiques et contractuels, risques fiscaux, risques informatiques et risques de réputation.

RISQUES JURIDIQUES ET CONTRACTUELS

Facteurs de risques

Toute évolution de la législation impactant la distribution du crédit et de l'assurance sur le lieu de vente comme toutes les évolutions réglementaires concernant l'activité bancaire et d'assurance peuvent influencer l'activité du groupe RCI Banque

Principes et dispositifs de gestion

RCI Banque met en œuvre des analyses juridiques sur les nouveaux produits distribués et un suivi régulier des réglementations auxquelles elle est soumise afin de s'y conformer.

RISQUES FISCAUX

Facteurs de risques

Du fait de son exposition internationale, le groupe RCI Banque est soumis à de nombreuses législations fiscales nationales, susceptibles de modifications et d'incertitudes d'interprétation qui pourraient avoir un effet sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Principes et dispositifs de gestion

Le groupe RCI Banque a mis en place un dispositif de veille visant à recenser et à traiter les sujets fiscaux le concernant.

Les contestations fiscales auxquelles RCI Banque peut être confrontée à l'occasion des contrôles fiscaux font l'objet d'un suivi particulier et, le cas échéant, de provisions destinées à couvrir le risque estimé.

RISQUES INFORMATIQUES

Facteurs de risques

L'activité du groupe RCI Banque dépend en partie du bon fonctionnement de son informatique.

L'informatique RCI Banque contribue par sa gouvernance, sa politique de sécurité, ses architectures techniques et ses

processus à lutter contre les risques informatiques (risques sur les infrastructures, cybercriminalité,...).

Le pilotage des risques SI de RCI Banque prend en compte notamment la bonne maîtrise des risques SI majeurs potentiels : gouvernance, continuité d'activité, sécurité SI, gestion des changements, intégrité des données et sous-traitances.

Principes et dispositifs de gestion

La maîtrise de ces risques est assurée notamment par :

- le niveau de protection du réseau informatique du Groupe Renault,
- l'animation, le suivi et la gestion au quotidien de la « Politique de Maîtrise de l'Information » du Groupe Renault,
- des actions de sensibilisation et formations à la sécurité (e-learning, communications...),
- les actions, le support et les contrôles effectués par le Responsable Sécurité SI RCI, qui s'appuie sur un réseau de Correspondants Sécurité Informatique au niveau de chaque DSI filiale,
- une politique de sécurité SI groupe (PSSI), et une démarche de pilotage global de la sécurité SI (SMSI),
- une politique de tests d'intrusion et de surveillance de plus en plus exigeante,
- des tests de Plan de reprise d'activité (PRA) des filiales RCI.

Focus sur la sécurité informatique

RCI Banque met en œuvre la politique de Sécurité des SI du Groupe Renault, en prenant également en compte les exigences bancaires, et en accordant une place toute particulière à la gestion des accès à ses applications, la protection des données personnelles ou sensibles et la continuité d'activité.

Dans le cadre du Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité du groupe RCI Banque, des plans SI de reprise des activités sont opérationnels sur l'ensemble des applications déployées et locales du groupe RCI Banque. Ils sont testés au minimum une fois par an.

Les utilisateurs du Système d'Information sont assujettis contractuellement à un respect des règles d'usage de l'outil informatique. RCI Banque veille à conserver le même niveau de protection dans le cadre du développement de

nouvelles activités (véhicule électrique, déploiement vers de nouveaux territoires).

L'hébergement de l'essentiel des moyens d'exploitation de l'informatique de l'ensemble des pays sur les centres de données « C2 » (centre principal) et « C3 » (centre de secours) nous permet de garantir le meilleur niveau de protection et disponibilité de nos systèmes et applications.

RISQUES DE RÉPUTATION

Facteurs de risques

RCI Banque est exposé à un risque de dégradation de la perception de ses clients, de ses contreparties, de ses investisseurs ou des superviseurs, pouvant affecter défavorablement le groupe.

Principes et dispositifs de gestion

RCI Banque a mis en place une gouvernance d'entreprise permettant une gestion efficace des risques de conformité. Grâce à l'élaboration d'indicateurs et à leur analyse, le suivi de ce risque permet de mener, le cas échéant, des actions correctrices.

B - MESURE DES RISQUES OPÉRATIONNELS ET DISPOSITIF DE SUIVI

Les comités contrôle interne, risque opérationnel et conformité des entités et du groupe se tiennent tous les trimestres et sont structurés afin de permettre un suivi de l'évolution de la cartographie, des évaluations, des différents niveaux de contrôles, des incidents, des indicateurs clé de risque et des plans d'actions associés.

C - EXPOSITION AU RISQUE ET CALCUL DES EXIGENCES

Le risque opérationnel est traité en méthode standard.

L'exigence en fonds propres est calculée à partir du Produit Net Bancaire moyen observé sur les 3 dernières années, brut des autres charges d'exploitation. L'indicateur est ventilé sur deux lignes d'activité (Banque de détail et Banque commerciale) dont les coefficients réglementaires sont respectivement de 12 % et 15 %. La ligne d'activité "Banque de détail" correspond aux financements aux personnes physiques ainsi qu'aux PME qui entrent dans la définition de l'article 123 du CRR. La ligne d'activité "Banque commerciale" regroupe toutes les autres activités du groupe RCI Banque.

IX.1. Risques Opérationnels

En millions d'euros	Banque commerciale	Banque détail	Total
Moyenne sur 3 ans du PNB Hors autres charges d'exploitation	972	904	1 876
Valeur exposée au risque en méthode standard	1 822	1 356	3 178
Exigence en fonds propres	146	108	254

D - ASSURANCE DES RISQUES OPÉRATIONNELS

DOMMAGES AUX BIENS ET PERTES D'EXPLOITATION

Les sociétés françaises du groupe RCI Banque sont affiliées au programme mondial d'assurance dommages/pertes d'exploitation souscrit par Nissan Motor Co. Ltd et Renault S.A.S.

La politique de prévention des risques se caractérise par :

- la mise en place de systèmes de sécurité performants ;
- la formation du personnel (prise de conscience de son rôle dans cette prévention en matière de dommages aux biens) ;
- l'installation de sauvegardes dans le cas de perte d'exploitation, la production du groupe étant très dépendante du bon fonctionnement des systèmes informatiques.

Dans les filiales étrangères du groupe RCI Banque, les contrats sont négociés avec les assureurs locaux et font l'objet en central d'une surveillance afin de vérifier leur bonne adaptation dans l'appréhension des risques à couvrir.

RESPONSABILITÉ CIVILE

La responsabilité civile d'exploitation (responsabilité de l'entreprise pour les dommages causés à un tiers au cours ou à l'occasion de l'exercice de ses activités, en tous lieux, du fait de la personne assurée, du personnel, des bâtiments et matériels servant à l'activité) des filiales françaises est assurée depuis janvier 2010 par le programme mondial du Groupe Renault.

Seule la responsabilité civile après livraison et/ou professionnelle (dommages résultant d'une mauvaise gestion ou du non-respect d'une obligation contractuelle vis-à-vis des tiers) spécifique aux activités du groupe RCI Banque reste couverte par des contrats propres au groupe RCI Banque :

- un contrat couvre la responsabilité après livraison et/ou professionnelle des filiales Diac et Diac Location en ce qui concerne notamment les prestations de location longue durée et de gestion de parcs automobiles ;
- un contrat couvre les filiales Diac et Diac Location pour assurer les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant leur incomber en leur qualité de propriétaire ou de bailleur de véhicules et matériels automobiles en raison des activités garanties au titre de ce contrat, à savoir le crédit-bail, la location avec option d'achat et la location longue durée, étant précisé que ce contrat est une police d'assurance de second rang qui a vocation à intervenir en cas de défaut d'assurance du preneur ;

• en matière d'intermédiation en assurance (contrats d'assurance proposés en complément aux produits de financement et de location) RCI Banque et les filiales Diac et Diac Location sont assurées par des contrats spécifiques de Responsabilité civile professionnelle assortis d'une Garantie financière conformément aux articles L.512-6, L.512-7, R.512-14 et A.512-4 du Code des Assurances, réglementation résultant de la loi française du 15 décembre 2005 de transposition de la Directive Européenne du 9 décembre 2002.

Pour les filiales et succursales de RCI Banque à l'étranger les contrats de responsabilité civile d'exploitation et professionnelle, y compris la responsabilité professionnelle de l'intermédiaire en assurances, sont négociés avec les assureurs locaux et en conformité avec la réglementation locale résultant de la transposition de la Directive Européenne du 9 décembre 2002 pour des pays Européens, ou d'une autre réglementation équivalente pour les pays hors CEE. La Direction des Assurances et Services pilote la cohérence des programmes avec les polices groupe.

Depuis le 1er janvier 2015, un nouveau programme global Master d'assurance Responsabilité civile professionnelle pour le groupe RCI Banque a été souscrit, en complément des polices locales (à l'exception de la Turquie et de la Russie).

Au titre de ce programme, l'assureur prendra en charge le paiement des conséquences pécuniaires (frais de défense civile) afférent à toute réclamation introduite par un tiers et fondée sur une faute professionnelle commise dans le cadre exclusif des activités assurées, telles que décrites ci-après, mettant en cause la Responsabilité civile professionnelle d'un ou plusieurs assurés (filiales du groupe RCI Banque).

Le programme couvre les deux volets suivants :

- activités dites « règlementées » (celles pour lesquelles une assurance des risques Responsabilité civile professionnelle est légalement obligatoire) : les activités d'intermédiation en assurance et, pour certains pays, en opérations de banque, définies comme « activité consistant à présenter, proposer ou aider à conclure des contrats d'assurance, respectivement, des opérations de banque ou de services de paiement, ou à effectuer tous travaux et conseils préparatoires à leur réalisation » ;
- activités dites « non-règlementées » (celles pour lesquelles aucune obligation de souscrire une assurance des risques Responsabilité civile professionnelle n'est imposée par la réglementation) : les activités dans le domaine bancaire, boursier, financier, immobilier, de l'assurance et de réassurance.

X - LES AUTRES RISQUES

A - RISQUE VALEURS RÉSIDUELLES

La valeur résiduelle correspond à la valeur estimée du véhicule au terme de son financement. L'évolution du marché des véhicules d'occasion peut entraîner un risque pour le porteur de ces valeurs résiduelles, qui s'engage à reprendre les véhicules au terme de leur financement à un prix fixé au départ. Ce risque peut être porté par

RCI Banque, par le constructeur ou par un tiers (en particulier le réseau).

L'évolution du marché des véhicules d'occasion fait l'objet d'un suivi approfondi en lien avec la politique de gamme et de prix du constructeur afin de réduire au mieux ce risque, notamment dans les cas où RCI Banque reprend les véhicules à son propre compte.

X.1. Ventilation du risque sur les valeurs résiduelles portées par le groupe RCI Banque

En millions d'euros	Montant des valeurs résiduelles						Montant de la provision correspondante					
	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Entreprise dont	263	247	123	28	0	3	26	12	4	1	0	0
France	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Union Européenne (hors France)	256	237	117	28	0	3	26	12	4	1	0	0
Europe hors Union Européenne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grand Public dont :	1718	1652	1525	884	569	460	41	24	11	4	2	2
Union Européenne (hors France)	1682	1626	1501	884	569	460	38	22	8	4	2	2
Total risques sur Valeurs résiduelles	1981	1899	1649	912	569	463	67	36	15	6	2	3

X.2. Risques sur valeurs résiduelles non portées par le groupe RCI Banque

En millions d'euros	Montant des valeurs résiduelles				
	2017	2016	2015	2014	2013
Entreprises et Grand Public dont :					
Engagements reçus du Groupe Renault	3 502	2 943	2 343	1 908	1 472
Engagements reçus autres (Réseaux et Clientèle)	2 954	2 128	1 575	1 321	1 720
Total risques sur valeurs résiduelles	6 456	5 071	3 918	3 229	3 192

B - RISQUE ASSURANCE

Les activités d'assurance auprès de la clientèle dont le risque est porté par RCI Banque pourraient subir des pertes si les réserves étaient insuffisantes pour couvrir les sinistres constatés.

Les réserves sont calibrées statistiquement pour faire face aux pertes attendues. Au cours de l'exercice 2017 les variations des provisions techniques de nos compagnies d'assurance vie et non vie représentent 47 M€ pour 325 M€ de primes émises. L'exposition au risque est par ailleurs limitée par la diversification du portefeuille de contrats d'assurance et de réassurance ainsi que celle des zones

géographiques de souscription. Le groupe met en œuvre une sélection stricte des contrats, dispose de guides de souscription et utilise des accords de réassurance.

C - RISQUES RELATIFS AU DÉPLOIEMENT COMMERCIAL

Le groupe RCI Banque est présent dans plusieurs pays. À ce titre, il est soumis à des risques associés aux activités menées à l'échelle internationale. Ces risques incluent notamment une instabilité économique et financière, des changements dans les politiques gouvernementales, sociales et des banques centrales. Les résultats futurs de RCI Banque peuvent être négativement affectés par un de ces facteurs.

Les choix géographiques d'implantations du groupe RCI Banque sont déterminés dans le cadre de sa stratégie de croissance, en accompagnement des constructeurs, et tiennent compte des risques d'instabilité qui sont intégrés dans une approche globale.

Dans un environnement économique complexe, RCI Banque met en place des systèmes et procédures répondant aux obligations légales et réglementaires correspondant à son statut bancaire et permettant d'appréhender globalement l'ensemble des risques associés à ses activités, ses implantations en renforçant ses dispositifs de gestion et de contrôle.

D - RISQUE LIÉ AUX ACTIONS

Les expositions du groupe RCI Banque aux actions, non détenues à des fins de transaction, représentent les titres de participation d'entités commerciales détenues mais non consolidés, évalués au coût historique et pondérés à 100 %. Le montant est de 17 M€ à fin décembre 2017 la hausse de 9 M€ étant imputable à l'acquisition de Class & Co SAS.

TABLE DE CORRESPONDANCES

CRD4	Objet	Concordance
Article 90	Publication du rendement des actifs	Introduction
CRR	Objet	Concordance
Article 431	Portée des exigences de publication d'information	Introduction
Article 432	Informations non significatives, sensibles et confidentielles	Introduction
Article 433	Fréquence de la publication des informations	Introduction
Article 435	Objectifs et politiques de gestion des risques	
1a		Partie I-A
1b		Partie I-B
1c		Partie I-A+C
1d		Partie III-B+G + IV + IX-D
1e		Partie I-A
1f		Partie I-C
2a-d		Partie I-B
2e		Partie I-A+B+C
Article 436	Champ d'application	
a-b		Partie II-A
c		Partie II-B
d		Partie II-A
e		Partie II-B
Article 437	Fonds propres	
1a-e		Partie II-C
1f		NA fonds propres déterminés sur la seule base du CRR
Article 438	Exigences de fonds propres	
a		Partie II-E
b		NA pas de demande du superviseur
c-d		Partie III-D
e		NA pas de fonds propres exigés pour risque de marché
f		Partie II-D
Article 439	Exposition au risque de crédit de contrepartie	
a-d		Partie III-H
e-f		Partie IV

TABLE DE CORRESPONDANCES

g-i		NA couverture par dérivés de crédit non utilisée
Article 440	Coussins de fonds propres	Partie II-B
Article 441	Indicateurs d'importance systémique mondiale	Partie II-B
Article 442	Ajustements pour risque de crédit	Partie III-A
Article 443	Actifs non grevés	Partie VIII-D
Article 444	Recours aux OEEC	Partie III-F
Article 445	Exposition au risque de marché	Partie VI
Article 446	Risque opérationnel	Partie IX-C
Article 447	Expositions sur actions du portefeuille hors négociation	
a-b		Partie X-D
c-e		NA pas d'exposition sur actions cotées
Article 448	Expositions au risque de taux d'intérêt pour des positions du portefeuille hors négociation	Partie VII
Article 449	Exposition aux positions de titrisation	Partie V
Article 450	Politique de rémunération	Partie I-E
Article 451	Levier	
1a-c		Partie II-F
1d-e		Partie II-G
Article 452	Utilisation de l'approche NI pour le risque de crédit	
a		Partie III-E
b. i		Partie III-E (d-iii)
b. ii		Partie III-E (a+f)
b. iii		Partie III-G
b. iv		Partie III-E (g)
c		Partie III-E (d+e)
d-f		Partie III-E (c)
g-h		Partie III-E (e)
i-j		Partie III-E (d+e)
Article 453	Utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit	Partie III-G
Article 454	Utilisation des approches par mesure avancée pour le risque opérationnel	NA Approche par Mesure Avancée non utilisée
Article 455	Utilisation de modèles internes de risque de marché	NA modèles internes non utilisés
Article 492	Publication d'informations sur les fonds propres	Partie II-C

TABLEAUX

PARTIE	RÉF	INTITULÉ TABLEAU
Intro		Chiffres clés et rentabilité
I-B		Mandats exercés par les mandataires sociaux de RCI Banque
II-A	LI1	LI1 - Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires
II-A	LI2	LI2 - Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions
II-A	LI3	LI3 - Aperçu des différences de périmètre de consolidation (entité par entité)
II-B	CCC1	CCC1 - Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul du coussin de fonds propres contracyclique
II-B	CCC2	CC2 - Montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement
II-C		Principales caractéristiques des instruments de fonds propres
II-C	FP1	FP1 - Composition des Fonds Propres prudentiels par catégories
II-D	OV1	OV1 - Aperçu des actifs pondérés des risques (RWA)
II-F	RSum	LRSum - Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier
II-F	LRCom	LRCom - Ratio de Levier
II-F	LRSpl	LRSpl - Ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, SFT et expositions exemptées)
II-F	LRQua	LRQua - Déclaration des éléments qualitatifs
III-A	CR3	CR3 - Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)
III-A	CRB-B	CRB-B - Montants totaux et moyens d'expositions nettes
III-A	CRB-C	CRB-C - Ventilation géographique des expositions
III-A	CRB-D	CRB-D - Concentration des expositions par industrie ou par type de contrepartie
III-A	CRB-E	CRB-E - Maturité des expositions
III-A	CR1-A	CR1-A - Qualité de crédit des expositions par classe d'exposition et par instrument
III-A	CR1-B	CR1-B - Qualité de crédit des expositions par industrie ou type de contrepartie
III-A	CR1-C	CR1-C - Qualité de crédit des expositions par zone géographique
III-A	CR1-D	CR1-D - Age des expositions échues
III-A	CR1-E	CR1-E - Expositions non-performantes et faisant l'objet de mesures de renégociation
III-A	CR2-A	CR2-A - Variations du stock d'ajustements au risque de crédit spécifique et général
III-A	CR2-B	CR2-B - Variations des stocks de prêts et de titres de dette en défaut
III-E-c	CR6	CR6 - Méthode NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et fourchettes de PD
III-E-d		Segmentation des expositions en méthode avancées et PD moyennes par pays

TABLEAUX

PARTIE	RÉF	INTITULÉ TABLEAU
III-E-d		Historique taux de défaut par classe
III-E-d		Backtesting du modèle PD Grand Public Allemagne à fin décembre 2017
III-E-d	CR9	CR9 - Approche IRB - Backtesting des PD par catégories d'exposition
III-E-e		Segmentation des expositions en méthode avancées et LGD moyennes par pays
III-E-g	CR8	CR8 - Etat des flux des expositions de risque de crédit en Notation Interne
III-F	CR4	CR4 - Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC)
III-F	CR5	CR5 - Méthode Standard - Exposition par classe d'actifs et par pondération de risque
III-G	CR7	CR7 - NI - Impact sur les RWA des dérivés de crédit utilisés comme technique de CRM
III-H	CCR1	CCR1 - Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie par approche
III-H	CCR3	CCR3 - Approche standard - Exposition au RCC par portefeuille et pondération du risque
III-H	CCR5-A	CCR5-A - Impact de la compensation et du collatéral affecté aux expositions
III-H	CCR5-B	CCR5-B - Composition du collatéral pour les expositions au risque de crédit de contrepartie
III-H	CCR8	CCR8 - Expositions aux CCP
IV	CCR2	CCR2 - Exigences de fonds propres - Ajustement de l'évaluation de crédit
VII-D	IRRBB1	IRRBB1 - Sensibilité de l'EVE et de la MNI 12 mois de RCI Banque calculée à partir des scénarios prudentiels de choc réglementaires
VIII-D	LIQ1	LIQ1 - Ratio de liquidité à court terme (LCR)
VIII-D	AE1	AE1 - Actifs grevés et non grevés
VIII-D	AE2	AE2 - Sûretés reçues
VIII-D	AE3	AE3 - Actifs grevés/sûretés reçues et passifs associés
IX-C		Risques Opérationnels
X-A		Ventilation du risque sur les valeurs résiduelles portées par le groupe RCI Banque
X-A		Risques sur valeurs résiduelles non portées par le groupe RCI Banque



Rapport sur
**le gouvernement
d'entreprise**

I - ORGANISATION DU GROUPE RCI BANQUE

L'organisation du groupe RCI Banque vise à développer l'action commerciale liée au financement des ventes des constructeurs de l'Alliance et aux services associés, et donne aux fonctions support une vocation plus globale afin d'accompagner le développement international.

En sa qualité d'établissement de crédit, RCI Banque, soumise au contrôle de la Banque Centrale Européenne, a structuré sa gouvernance conformément à la réglementation bancaire et financière.

Le pilotage de cette organisation comprend trois volets :

La ligne hiérarchique

La direction générale de RCI Banque et son comité exécutif déploient la politique et la stratégie de RCI Banque, sous le contrôle du Conseil d'administration ;

Les comités de direction, en central et dans les succursales et filiales contrôlées, assurent le relais de la direction générale et du comité exécutif dans la mise en œuvre des opérations nécessaires à l'atteinte des objectifs.

La ligne fonctionnelle

Elle est exercée par les directions métiers et activités qui jouent un rôle de « père technique » aux fins suivantes :

- définir les politiques spécifiques et les règles de fonctionnement (systèmes d'information, ressources humaines, politique financière, gestion des risques de crédit, etc.) ;
- accompagner les directions opérationnelles et s'assurer de la correcte mise en œuvre par ces dernières des politiques définies. Le groupe dispose par ailleurs d'une cartographie normalisée et standardisée de l'ensemble des processus de l'entreprise.

La surveillance

Le Conseil d'administration, organe de surveillance, s'appuie sur cinq comités en son sein : un comité des risques, un comité d'audit et des comptes, un comité des rémunérations, un comité des nominations et un comité stratégique.

II - LES INSTANCES ET ACTEURS

A. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les principes de fonctionnement et les missions du Conseil d'administration de RCI Banque et de ses comités sont décrits dans son règlement intérieur dont les principaux éléments sont reproduits ci-après.

i. Missions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration dispose notamment des attributions suivantes, conformément aux dispositions du Code de Commerce, du Code Monétaire et Financier et, plus généralement, aux textes réglementaires applicables au secteur bancaire :

- il détermine les orientations de l'activité de la société et contrôle la mise en œuvre, par les Dirigeants effectifs et le Comité exécutif, des dispositifs de surveillance afin de garantir une gestion efficace et prudente ;
- il approuve et revoit régulièrement les stratégies et politiques régissant la prise, la gestion, le suivi et la réduction des risques auxquels la société est ou pourrait être exposée, y compris les risques engendrés par l'environnement économique ; dans ce cadre il s'assure notamment de l'adéquation et de l'efficacité des dispositifs

de gestion des risques du Groupe, contrôle l'exposition au risque de ses activités et approuve le niveau d'appétence aux risques, les limites et seuils d'alerte associés tels que déterminés par le Comité des risques; il s'assure par ailleurs de l'efficacité des mesures correctrices apportées en cas de défaillance ;

- il procède à l'examen du dispositif de gouvernance, évalue périodiquement son efficacité et s'assure que des mesures correctrices pour remédier aux éventuelles défaillances ont été prises ;
- il veille à l'exactitude et la sincérité des comptes sociaux et consolidés et à la qualité de l'information publiée par RCI Banque ;
- il approuve le Rapport de gestion annuel et le Rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- il contrôle le processus de publication et de communication, la qualité et la fiabilité des informations destinées à être publiées et communiquées par la société ;
- il adopte et revoit les principes généraux de la politique de rémunération applicables dans le groupe RCI ;
- il délibère sur la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale entre hommes et femmes ;

- il délibère préalablement sur les modifications des structures de direction de RCI Banque ;
- il prépare et convoque l'Assemblée générale des actionnaires et en fixe l'ordre du jour ;
- il peut déléguer à toute personne de son choix les pouvoirs nécessaires pour réaliser, dans un délai d'un an, l'émission d'obligations et en arrêter les modalités ;
- sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans ce cadre, il consacre au moins une séance annuelle à la revue du dispositif de contrôle interne et valide le Rapport annuel sur le contrôle interne adressé à l'ACPR.

Il a également le pouvoir d'autoriser les opérations sur le capital, les émissions obligataires, la passation ou la dénonciation d'accords avec d'autres entreprises engageant l'avenir de la société, ainsi que les opérations majeures de nature à modifier de manière substantielle le périmètre d'activité ou la structure financière de la société et du groupe qu'elle contrôle.

Pour l'exercice de ses missions, le Conseil d'administration s'appuie notamment sur les travaux de ses différents comités.

ii. Composition du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2017 le Conseil d'administration de RCI Banque est composé de sept administrateurs.

Conseil d'administration au 31 décembre 2017

	Fonction exercée dans la société	Date de nomination ou renouvellement	Echéance	Liste de l'ensemble des mandats exercés dans toute la société	Nombre d'actions détenues	% de capital
Clotilde Delbos	Présidente du Conseil Administrateur indépendant	21/11/2014	mai 2020	France : Renault Venture Capital - Président	0	0
Farid Aractingi	Administrateur indépendant	21/05/2012	mai 2018	<ul style="list-style-type: none"> France : Renault Consulting - Président France : European Confederation of Institutes of Internal Auditing - Président Liban : Fattal - membre du Conseil consultatif Royaume-Uni : Renault Nissan Institute - Administrateur 	0	0
Gianluca De Ficchy	Directeur Général et Administrateur	21/11/2014	mai 2020	<ul style="list-style-type: none"> France : DIAC - Président du Conseil d'Administration France : DIAC Location - Administrateur Corée : RCI Financial Services Korea - Administrateur Pays-Bas : RN SF - Administrateur Russie : RN Bank - Administrateur Turquie : ORFIN - Président du Conseil 	1	0
Thierry Koskas	Administrateur indépendant	01/04/2016	mai 2021	<ul style="list-style-type: none"> Espagne : Renault Espagne - Administrateur Chine : Dongfeng Renault Automobile Company - Administrateur 	0	0
Isabelle Landrot	Administrateur	26/07/2016	mai 2018		0	0
Bernard Loire	Administrateur indépendant	21/05/2012	mai 2018	France : Nissan West Europe - Directeur Général	0	0
Stéphane Stoufflet	Administrateur indépendant	28/05/2015	mai 2021	<ul style="list-style-type: none"> Etats-Unis : Renault USA - Administrateur France : Renault Environnement - Administrateur Russie : SAAR Renault Russie - Administrateur 	0	0

Autre mandataire social au 31 décembre 2017

	Fonction exercée dans la société	Date de nomination ou renouvellement	Echéance	Liste de l'ensemble des mandats exercés dans toute société	Nombre d'actions détenues	% de capital
Patrick Claude	Directeur de la gestion des risques et Directeur Général Délégué	01/10/2014	illimitée	<ul style="list-style-type: none"> • Brésil : Banco RCI Brasil - Administrateur • France : RDIC - Prés. du Cons. de Surveillance • Malte : RCI Services - Administrateur • Malte : RCI Life - Administrateur • Malte : RCI Insurance - Administrateur • Pays-Bas : RG BV - Prés. du Cons. d'Administration • Pays-Bas : BARN BV - Administrateur • Russie : RN Bank - Administrateur • Singapour : Renault Treasury Services - Prés. du Cons. d'Adm • Suisse : Renault Finance Lausanne - Prés. du Cons d'Adm 	0	0

Actionnaire au 31 décembre 2017

Renault S.A.S					999 999	99,99
----------------------	--	--	--	--	---------	-------

Les membres du Conseil d'administration sont désignés par l'Assemblée générale sur recommandation du comité des nominations. La durée de leur mandat est fixée à six ans, sauf cooptation.

Les administrateurs ont été nommés au Conseil d'administration sur la base de leur honorabilité, leurs connaissances de l'activité et des métiers de la société, leurs compétences techniques et générales, ainsi que de leur expérience, issue pour certains, de leur fonction dans les sociétés actionnaires.

Les membres du Conseil d'administration et les Dirigeants effectifs disposent par ailleurs collectivement des connaissances, des compétences et de l'expérience nécessaires à la compréhension de l'ensemble des activités de la société, y compris les principaux risques auxquels elle est exposée, du secteur financement de ventes, ainsi que de l'Alliance Renault-Nissan et du secteur automobile.

Sur recommandation du comité des nominations, le Conseil d'administration a défini la notion d'administrateur indépendant comme suit : « un administrateur RCI est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec le groupe RCI ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Ainsi, par administrateur indépendant, il faut entendre, non pas seulement administrateur non-exécutif c'est-à-dire n'exerçant pas de fonctions de direction au sein du groupe RCI, mais encore dépourvu de liens d'intérêt particulier (actionnaire significatif, salarié, autre) avec ceux-ci. » ; les activités avec l'alliance Renault Nissan ne constituant pas des liens d'intérêt particulier, conformément aux critères de qualification spécifiés.

Sur cette base, il a identifié cinq administrateurs comme indépendants.

Au 31 décembre 2017, le Conseil d'Administration de RCI Banque compte deux femmes et cinq hommes.

Sur recommandation du comité des nominations, et conformément à la loi 2011-103 du 27 janvier 2011, le Conseil d'administration a fixé l'objectif d'atteindre progressivement la proportion de 40 % minimum d'administrateurs de chaque sexe, en privilégiant les candidatures de femmes lors des prochaines nominations.

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de conflit d'intérêts entre les intérêts privés des administrateurs et leurs devoirs à l'égard de la Société. Il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'administration.

Aucune convention n'a été conclue entre un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société et une filiale durant l'exercice écoulé. Par ailleurs, et conformément à l'ordonnance n°2014-863 du 31 juillet 2014, le Conseil d'administration précise que les conventions conclues avec la société mère ou les filiales de la Société détenues directement ou indirectement à 100 % sont exclues du champ d'application du contrôle des conventions réglementées.

À la connaissance de la Société, aucun des membres du Conseil d'administration, ni aucun de ses principaux dirigeants n'a, au cours des cinq dernières années :

- fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ; ou
- été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

iii. Préparation des réunions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an, et aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation du secrétaire des Conseils mandaté par le Président, dans un délai suffisant et par tous moyens, conformément aux dispositions statutaires.

Conformément à l'article L.823-17 du Code de commerce, les commissaires aux comptes sont convoqués à toutes les réunions du Conseil d'administration qui examinent ou arrêtent des comptes annuels ou intermédiaires, et s'il y a lieu à d'autres réunions, en même temps que les administrateurs eux-mêmes.

Tous les documents techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur sont communiqués dans le respect des dispositions légales et statutaires.

Le Président préside les réunions du Conseil d'Administration. Il en fixe le calendrier et l'ordre du jour. Il en organise et dirige les travaux et en rend compte à l'Assemblée générale. Il préside les Assemblées générales des actionnaires.

Le Président veille au bon fonctionnement des organes de la société et à la mise en œuvre des meilleures pratiques de gouvernance, notamment en ce qui concerne les comités créés au sein du Conseil d'administration auxquels il peut assister. Il peut soumettre pour avis des questions à l'examen de ces comités.

Il reçoit toute information utile à ses missions. Il est tenu régulièrement informé par la direction générale des événements significatifs relatifs à la vie du groupe RCI. Il peut demander communication de tout document ou information propre à éclairer le Conseil d'administration. Il peut, à cette même fin, entendre les Commissaires aux comptes et, après en avoir informé le Directeur général, tout cadre de Direction du groupe RCI.

Le Président s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille à leur bonne information.

iv. Activité du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2017

Le Conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises au cours de l'exercice 2017 :

- Le 3 février 2017, le Conseil a notamment examiné le rapport d'activité, arrêté les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2016, et approuvé le budget 2017. Sur recommandation du comité des rémunérations, le Conseil a validé le système de part variable groupe RCI pour l'exercice 2017. Sur recommandation du comité des risques, il a approuvé des déclarations au titre du pilier III, le rapport sur le respect des seuils d'alerte et limites associés au niveau d'appétence aux risques, ainsi que le plan d'actions en cas de dépassement.
- Le 27 avril 2017, le Conseil a autorisé l'augmentation du montant des émissions obligataires autorisées pour 2017, et du plafond du programme EMTN. Il a également examiné le rapport d'activité ainsi que plusieurs projets de développement. Le Conseil a en outre analysé les résultats ICAAP et ILAAP et approuvé le rapport sur le contrôle interne 2016 sur recommandation du comité des risques.

- Le 25 juillet 2017, le Conseil a examiné le rapport d'activité et validé les comptes semestriels consolidés au 30 juin 2017. Il a par ailleurs nommé Madame Isabelle Landrot au poste de Président du Comité des risques.
- Le 8 décembre 2017, le Conseil a notamment analysé les opérations de refinancement réalisées à fin novembre 2017 et le plan de financement prévu pour 2018 ; il a ensuite autorisé des émissions pour l'exercice 2018 et renouvelé les délégations de pouvoirs correspondantes jusqu'au 31 décembre 2018. Le Conseil a également approuvé la mise à jour de la procédure de gouvernance de l'ILAAP et de la note stratégique ICAAP.

Le Conseil a par ailleurs décidé le transfert du siège social vers Paris. Sur recommandation du comité des risques, le Conseil a approuvé, les évolutions apportées au « Risk Appetite Framework » ainsi qu'au plan de redressement. Sur recommandation du comité des rémunérations, il a approuvé la politique de rémunération des preneurs de risques. Sur recommandation du comité des nominations, il a approuvé la définition d'administrateur indépendant, leur identification au sein du Conseil, et adopté pour 2018 un objectif et une politique en matière de représentation équilibrée des administrateurs de chaque sexe au sein du Conseil d'administration.

Le taux de présence des administrateurs à ces réunions, s'est élevé sur l'année à 89 %.

Les réunions du Conseil d'administration se sont tenues au 13-15, Quai Le Gallo, 92512 Boulogne-Billancourt au siège social de Renault S.A.S, société mère de RCI Banque.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration ont été établis par le secrétaire du Conseil, approuvés au cours de la séance suivante, et reportés sur un registre tenu à la disposition des administrateurs au siège social de la société.

v. Les comités spécialisés du Conseil d'administration

Le comité des comptes et de l'audit s'est réuni trois fois en 2017. Il a notamment eu pour mission la présentation et le suivi des états financiers et de leur élaboration, ainsi que le suivi des contrôles légaux des états financiers sociaux et consolidés. Il a également procédé à l'examen du plan d'audit et l'analyse des audits réalisés. Le comité a par ailleurs assuré le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes, et l'approbation de leurs services non audit.

Le comité des risques s'est réuni quatre fois en 2017. Il a notamment eu pour mission l'examen de la cartographie des risques et la validation de la définition des risques, l'analyse et la validation des limites de risque groupe RCI, en adéquation avec l'appétence au risque du Conseil, et en vue d'assister le Conseil en termes de contrôle. Il a également été en charge de l'analyse des plans d'actions en cas de dépassement des limites ou des seuils d'alerte, et de l'examen des systèmes de tarification des produits et services. Sans préjudice des missions du Comité des rémunérations, il a également pour mission l'examen de la compatibilité de la politique de rémunération avec l'exposition aux risques de la société. En vue de conseiller le Conseil d'administration, le comité a par ailleurs approuvé le Rapport sur le contrôle interne, et analysé les dispositifs ICAAP et ILAAP, ainsi que le plan de redressement.

Le comité des rémunérations s'est réuni deux fois en 2017. Il a notamment eu pour mission l'examen de la politique de rémunération et du système de Part Variable du groupe RCI Banque pour 2017. Le comité a également examiné la rémunération des mandataires sociaux et du Directeur de la gestion des risques, ainsi que la politique de rémunération des personnes ayant une incidence sur le risque et la gestion des risques.

Le comité des nominations s'est réuni deux fois en 2017. Il a notamment eu pour mission de recommander des administrateurs au Conseil d'administration. Il a également été en charge de la revue annuelle du Conseil d'administration, notamment sa structure, sa composition, la diversité des connaissances, les compétences et expériences des administrateurs, ainsi que la définition d'administrateur indépendant et les objectifs de représentation équilibrée homme-femme.

Le comité stratégique s'est réuni quatre fois en 2017. Il a notamment eu pour mission l'analyse du déploiement du plan stratégique, ainsi que l'examen et la validation de différents projets stratégiques.

B. LA DIRECTION GÉNÉRALE

i. Mode de Direction générale

Conformément à l'ordonnance d'application de la CRD IV et à l'arrêté du 3 novembre sur le contrôle interne, les fonctions de Président et de Directeur général sont séparées.

La Direction générale et direction effective de la société (au sens de l'article L.511-13 du code Monétaire et financier) sont assumées sous la responsabilité du Directeur général, Monsieur Gianluca De Ficchy, et du Directeur général délégué, Secrétaire Général et Directeur de la Gestion des Risques, Monsieur Patrick Claude.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il est autorisé à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

Toutefois le Directeur général doit obtenir l'autorisation du Conseil d'administration pour acquérir, vendre ou hypothéquer des immeubles, pouvoirs que le Conseil entend se réserver.

Le Directeur général délégué dispose à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

ii. Le Comité exécutif

Le comité exécutif du groupe RCI Banque, organe de direction générale du groupe, oriente la politique et la stratégie de RCI Banque. Au 31 décembre 2017, il est composé des deux dirigeants effectifs du groupe (Gianluca De Ficchy et Patrick Claude), ainsi que du Directeur des Systèmes d'Information (Umberto Marini), du Directeur Comptabilité et Contrôle Performance (Alice Altemaire), du Directeur des Ressources Humaines (Hélène Tavier), du Directeur Commercial (Enrico Rossini), du Directeur Clients et Opérations (Jean-Philippe Vallée), du Directeur Financements et Trésorerie (Jean-Marc Saugier) et du Directeur des Territoires (Dominique Signora jusqu'en novembre 2017).

Le comité exécutif pilote la maîtrise des risques du groupe via ces comités :

- le **comité Financier** qui permet la revue des thèmes suivants : analyses et prévisions économiques, coût de la ressource, risque de liquidité, de taux, de contrepartie sur les différents périmètres et filiales du groupe. L'évolution du bilan et du compte de résultat de RCI Holding sont également analysés pour apporter les ajustements nécessaires aux prix de transfert intra-groupe ;
- le **comité de Crédit** qui valide les engagements au-delà des pouvoirs des filiales et du Directeur des engagements groupe ;
- le **comité Performance**, pour le volet « Risques Clientèles et Réseaux », qui évalue la qualité de la production clientèle et des performances des filiales en matière de recouvrement par rapport aux objectifs. Sur l'activité Réseaux, sont passés en revue l'évolution des encours et les indicateurs de rotation des stocks ainsi que l'évolution de la classification des concessionnaires et des encours ;

- le **comité Réglementaire** qui procède à la revue des évolutions réglementaires majeures de la surveillance prudentielle et des plans d'actions, et valide les modèles de notation interne et le dispositif de gestion associé ;
- le **comité Contrôle Interne, Risques Opérationnels et Conformité** qui pilote l'ensemble du dispositif de contrôle interne du groupe, contrôle sa qualité et ses dispositifs connexes et adapte les moyens, systèmes et procédures. Il définit, pilote et suit les principes de la politique de gestion des risques opérationnels ainsi que les principes du dispositif de contrôle de la conformité ; il suit l'évolution des plans d'actions. Cette instance est déclinée dans les filiales ;
- le **comité de Carrière** qui définit les postes clés du groupe au niveau local et régional et identifie les collaborateurs ayant le potentiel d'occuper ces postes clés ;
- le **comité Capital et Liquidité** qui procède à la revue du ratio de solvabilité réglementaire et des agences de notations, et au suivi des projections d'encours et leurs impacts sur les ratios de solvabilité ; il veille également au respect du Risk Appetite Framework vis-à-vis des ratios de solvabilité et de liquidité, ainsi qu'à la revue du plan de financement.

iii. Modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée générale

Les dispositions des statuts prévoyant les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée générale sont reproduites dans la partie Informations Générales.

III - RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

A - RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs ne perçoivent ni jetons de présence, ni aucune autre rémunération au titre de leurs mandats.

B - RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

I - PRINCIPES ET RÈGLES DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX DE RCI BANQUE

La politique de rémunération globale menée par RCI Banque a pour objectif de garantir l'attraction, l'engagement et la fidélisation sur le long terme des collaborateurs, tout en s'assurant d'une gestion appropriée des risques et du respect de la conformité et en promouvant les valeurs de la Société. Pour le dirigeant mandataire social en particulier, elle vise en outre à reconnaître la mise en œuvre de la stratégie du groupe RCI Banque sur le long terme dans l'intérêt de son actionnaire, de ses clients et de ses collaborateurs.

RCI Banque ayant la qualité d'établissement de crédit, la politique de rémunération du dirigeant mandataire social est établie dans le respect des réglementations applicables au secteur bancaire, et notamment de la Directive européenne 2013/36/UE du 26 juin 2013 (ci-après « CRD IV ») et de sa transposition en France via l'Ordonnance n°2014-158 du 20 février 2014, dans la mesure où les personnes concernées ont également une incidence significative sur le profil de risque de la Société.

Les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux président, directeur général et directeur général délégué, en raison de leur mandat, sont examinés par le Comité des rémunérations, avant d'être soumis par le Conseil d'administration au vote contraignant de l'Assemblée Générale des actionnaires.

À cet égard, il est proposé à l'Assemblée Générale prévue le 22 mai 2018, d'approuver les principes et critères de rémunération, attribuables aux président, directeur général et directeur général délégué, au titre de l'exercice 2018, tels que décrits ci-après ; si l'Assemblée générale devait ne pas approuver la résolution, les principes et critères précédemment approuvés continuent de s'appliquer.

Cette politique de rémunération s'appuyant sur des principes communs (i), prend en compte certaines spécificités liées aux mandats concernés (ii). La rémunération du dirigeant mandataire social en elle-même comprend une part fixe et, le cas échéant, une part variable (iii) déterminée et attribuée selon un référentiel commun à l'ensemble des personnes ayant une incidence significative sur le profil de risque de la Société.

i. Principes communs relatifs à la politique de rémunération du dirigeant mandataire social

Cette politique de rémunération repose sur des principes simples, stables et transparents :

- Un lien étroit avec la stratégie de la Société : la rémunération est étroitement liée à la mise en œuvre et aux résultats de la stratégie.
- Une rétribution de la performance de manière équitable et compétitive :
 - la quote-part variable de la rémunération du dirigeant mandataire social, conforme à la réglementation bancaire, est en cohérence avec les pratiques du marché ;
 - aucune rémunération variable n'est octroyée en cas de sous-performance.
- Une rémunération permettant d'éviter les conflits d'intérêts et favorisant une gestion saine et effective des risques :
 - une rémunération conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts à long terme de la Société ;
 - une appréciation des performances dans un cadre pluriannuel et tenant compte de l'ensemble des risques auxquels l'établissement est exposé ;
 - un équilibre des composantes fixe et variable, et un paiement différé d'une part du variable du dirigeant mandataire social.

ii. Spécificités liées aux mandats sociaux

- Le Président du Conseil d'administration ne perçoit ni jetons de présence, ni aucune autre rémunération au titre de ce mandat.
- Le Directeur Général Délégué ayant actuellement également le mandat de Directeur de la gestion des risques, les critères de performances pris en compte dans le cadre de la politique de sa rémunération sont indépendants vis à vis des domaines d'activités qu'il contrôle. De surcroît, la rémunération attribuée au Directeur Général Délégué au titre de son mandat ne comprend qu'une part fixe.

iii. Composantes de la rémunération du dirigeant mandataire social au titre de l'exercice 2018

- La politique de rémunération du dirigeant mandataire social consiste à décomposer la rémunération en :
 - une part fixe correspondant à une rémunération fixe en numéraire définie en fonction du rôle, du niveau de responsabilité et de l'expérience du dirigeant mandataire social ;
 - une part variable liée à l'atteinte des principaux objectifs opérationnels, et soumise aux principes suivants, applicables à tous les preneurs de risques.

Principes applicables à la part variable

Le montant de la part variable doit être inférieur ou égal à la part fixe.

La part variable doit prendre en compte les performances individuelles, celles de l'unité ainsi que les résultats d'ensemble de l'établissement. À noter que l'évaluation des performances doit s'apprécier dans un cadre pluriannuel et doit tenir compte de l'ensemble des risques auxquels l'établissement est exposé.

Le versement de la part variable de la rémunération s'échelonne sur une période tenant compte de la durée du cycle économique propre à l'établissement de crédit. Au moins 40 % de la part variable est reportée d'au moins 3 ans. Dans tous les cas, le rythme de versement n'est pas plus rapide qu'un prorata temporis.

Au minimum 50 % de la part variable doit être attribuée sous forme d'action ou d'autres instruments susceptibles d'être convertis en instrument de fonds propres de base.

La part variable peut être réduite ou donner lieu à restitution en fonction notamment des agissements ou du comportement de la personne concernée.

Modalités d'application

La part variable considérée est la Part Variable Groupe (PVG). Cette part variable de la rémunération ne dépasse pas 100 % de la part fixe.

La part variable de référence est de 20 %, 30 % ou 75 % de la rémunération fixe selon les postes, à laquelle s'ajoutent des boosters liés à des critères de performance. Au maximum, la part variable peut ainsi atteindre 30,55 %, 51,75 % et 93,75 % respectivement.

- La PVG RCI est composée de trois parties si la Marge Opérationnelle (MOP) seuil est atteinte.
- Part groupe : 30 % ou 40 % de la Marge Acquisée Complète (MAC) groupe.
- Part liée à la fonction ou au pays: 30 % de la MAC pays ou coefficient d'exploitation groupe.
- Part individuelle : 40 % ou 30 % selon poste.

La part variable des collaborateurs éligibles en charge du contrôle prend en compte des indicateurs de performance liés aux risques et à la MOP.

- Si la MOP Groupe seuil n'est pas atteinte, aucune PVG n'est attribuée.

Dans le schéma retenu, le report concerne les montants qui dépassent 50 000 euros. Dans le cas d'un montant dépassant 83 300 euros, 40 % de la part variable sera reportée sur 3 ans.

Les actions de RCI Banque n'étant pas cotées, RCI a mis en place un instrument (compte à terme) subordonné et totalement effaçable en cas de situation dégradée du groupe RCI.

Dans le schéma retenu, ces règles sont mises en œuvre.

II - ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX AU TITRE DE L'EXERCICE 2017

Les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2017, au Directeur Général et Directeur Général Délégué, détaillés dans l'annexe mentionnant les rémunérations des mandataires sociaux relative à l'article L225-37-3 du Code de commerce, sont examinés par le Comité des rémunérations, avant d'être soumis par le Conseil d'administration au vote contraignant de l'Assemblée Générale des actionnaires.

À cet égard, il est proposé à l'Assemblée Générale prévue le 22 mai 2018, d'approuver par résolution distincte, les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2017 au Directeur Général et au Directeur Général Délégué.

Il est précisé que les éléments de rémunération variables ou exceptionnels dus en raison des mandats concernés ne peuvent être versés qu'après cette approbation de la rémunération par Assemblée Générale ; l'approbation de l'Assemblée Générale est par ailleurs requise pour toute modification des éléments rémunération et à chaque renouvellement du mandat exercé par ces personnes.



États
financiers
consolidés

KPMG S.A.

Siège social
Tour EQHO
2, avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

ERNST & YOUNG Audit

1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
France

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2017

À l'attention de l'Assemblée générale de la société RCI Banque S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société RCI Banque S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité des Comptes et de l'Audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Dépréciations individuelles crédit réseau

- Risque identifié

Le groupe RCI Banque constitue des provisions pour couvrir les risques de non-recouvrement des créances de crédits accordés aux réseaux de concessionnaires.

Comme indiqué dans la note 3.E), les provisions pour risque de crédit de l'activité réseau sont calculées sur une base individuelle ou collective selon le type de créances (saine, incidentée, douteuse, compromise).

Les provisions pour créances douteuses sont déterminées de façon unitaire et individuelle en fonction des encours et de la classification attribuée aux contreparties.

Ces dépréciations sur base individuelle comportent une part significative d'appréciation pour notre audit compte tenu du recours important au jugement de la direction et du risque d'incidence matérielle sur les résultats du groupe.

Compte tenu de la complexité des hypothèses utilisées pour l'estimation de ces risques de crédit et des dépréciations qui y sont rattachées et du jugement de la direction qu'elles requièrent, nous avons considéré que la détermination de la valeur recouvrable de ces créances constitue un point clé de l'audit. Les dépréciations sur base individuelle des créances douteuses (y compris les créances compromises) au titre du risque de crédit réseau sont présentées dans la note 6 de l'annexe. Les provisions ainsi constituées s'élèvent au 31 décembre 2017 à 33 millions d'euros pour un encours de crédit de 11 126 millions d'euros.

- Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux sur le provisionnement sur base individuelle ont consisté à :

- prendre connaissance du processus d'évaluation de ces dépréciations au niveau du groupe RCI Banque ainsi que des procédures de contrôle interne portant sur : l'identification des indicateurs de risque de non-recouvrement ; la gouvernance des processus de provisionnement ; le processus de surveillance des dépréciations.
- rapprocher les encours faisant l'objet d'une dépréciation individuelle avec les encours utilisés dans le calcul des dépréciations
- apprécier le bien-fondé des hypothèses de pertes
- réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours et des dépréciations

Dépréciations statistiques crédit clientèle

- Risque identifié

Les créances de crédits à la clientèle représentent 33 349 millions d'euros au bilan consolidé au 31 décembre 2017.

Comme indiqué dans la note 3.E) de l'annexe aux comptes consolidés, les dépréciations pour risque de crédit de l'activité clientèle sont calculées sur une base individuelle et statistique avec des techniques de modélisation. Compte tenu du niveau de complexité des hypothèses utilisées pour l'estimation du risque de crédit pour le provisionnement statistique et des dépréciations qui y sont rattachées, nous avons considéré que ce risque de crédit constitue un point clé de l'audit

Les dépréciations au titre du risque de crédit clientèle sont présentées dans la note 6 de l'annexe aux comptes consolidés et s'élèvent au 31 décembre 2017 à 439 millions d'euros.

- Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux sur le provisionnement statistique ont consisté à :

- prendre connaissance du processus d'évaluation de ces dépréciations ainsi que des procédures de contrôle interne portant sur l'identification des indicateurs de dépréciation et la calibration des modèles statistiques de provisionnement ;
- effectuer une analyse des comportements de paiements observés au regard des paramètres de provisionnement retenus ;
- tester les matrices statistiques de migrations de défaut ;
- examiner le correct déversement dans les comptes des données calculées par les modèles de provisions statistiques des créances clientèle ;
- réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours et des dépréciations.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société RCI Banque S.A. par l'assemblée générale du 22 mai 2014 pour le cabinet KPMG et du 27 juin 1980 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2017, le cabinet KPMG était dans la 4^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la 38^{ème} année, dont respectivement 4 et 38 années depuis la date à laquelle l'entité est entrée dans le périmètre des EIP (Entité d'Intérêt Public) tel que défini par les textes européens.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité des Comptes et de l'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité des Comptes et de l'Audit

Nous remettons un rapport au Comité des Comptes et de l'Audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité des Comptes et de l'Audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité des Comptes et de l'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité des Comptes et de l'Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris La Défense, le 23 février 2018

Les commissaires aux comptes

KPMG S.A.
Valéry Foussé
Associé

ERNST & YOUNG Audit
Bernard Heller
Associé

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF - En millions d'euros	Notes	12/2017	12/2016
Caisse et Banques centrales		1 303	1 040
Instruments dérivés	2	123	238
Actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers	3	1 287	955
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4	1 124	1 024
Prêts et créances sur la clientèle	5 et 6	43 430	37 923
Créances d'impôts courants	7	36	44
Créances d'impôts différés	7	112	106
Créances fiscales hors impôts courants	7	231	316
Comptes de régularisation et actifs divers	7	1 009	748
Participations dans les entreprises associées et coentreprises	8	102	97
Opérations de location opérationnelle	5 et 6	839	715
Immobilisations corporelles et incorporelles	9	29	28
Écarts d'acquisition	10	84	86
TOTAL ACTIF		49 709	43 320

PASSIF - En millions d'euros	Notes	12/2017	12/2016
Banques centrales	11.1	2 500	2 000
Instruments dérivés	2	118	97
Dettes envers les établissements de crédit	11.2	2 444	1 845
Dettes envers la clientèle	11.3	15 844	13 267
Dettes représentées par un titre	11.4	21 339	19 544
Dettes d'impôts courants	13	108	88
Dettes d'impôts différés	13	422	333
Dettes fiscales hors impôts courants	13	28	28
Comptes de régularisation et passifs divers	13	1 632	1 556
Provisions	14	124	147
Provisions techniques des contrats d'assurance	14	418	343
Dettes subordonnées	16	13	12
Capitaux propres		4 719	4 060
- Dont capitaux propres part des actionnaires de la société mère		4 684	4 046
<i>Capital souscrit et réserves liées</i>		814	814
<i>Réserves consolidées et autres</i>		3 421	2 827
<i>Gains ou pertes latents</i>		(272)	(197)
<i>Résultat de l'exercice</i>		721	602
- Dont capitaux propres part des participations ne donnant pas le contrôle		35	14
TOTAL PASSIF		49 709	43 320

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En millions d'euros	Notes	12/2017	12/2016
Intérêts et produits assimilés	24	1 992	1 844
Intérêts et charges assimilées	25	(769)	(761)
Commissions (Produits)	26	492	27
Commissions (Charges)	26	(209)	(17)
Gains (pertes) nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	27	18	9
Gains (pertes) nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres	28	(4)	1
Produits des autres activités	29	808	1 050
Charges des autres activités	29	(700)	(681)
PRODUIT NET BANCAIRE		1 628	1 472
Charges générales d'exploitation	30	(514)	(456)
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(8)	(7)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		1 106	1 009
Coût du risque	31	(44)	(104)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		1 062	905
Part dans le résultat des entreprises associées et coentreprises	8	15	7
Gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés			
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		1 077	912
Impôts sur les bénéfices	32	(329)	(286)
RÉSULTAT NET		748	626
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle		27	24
Dont part des actionnaires de la société mère		721	602
Résultat net par action⁽¹⁾ et en euros		720,85	601,59
Résultat net dilué par action et en euros		720,85	601,59

(1) Résultat net - Part des actionnaires de la société mère rapportée au nombre d'actions

ÉTAT DE RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

En millions d'euros	12/2017	12/2016
RÉSULTAT NET	748	626
Réévaluation du passif net au titre des avantages postérieur à l'emploi	(1)	(8)
<i>Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net</i>	<i>(1)</i>	<i>(8)</i>
Opérations de couverture de flux de trésorerie	(2)	(28)
Variation de JV des actifs disponibles à la vente	1	
Différences de conversion	(78)	(6)
<i>Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net</i>	<i>(79)</i>	<i>(34)</i>
Autres éléments du résultat global	(80)	(42)
RÉSULTAT GLOBAL	668	584
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle	22	13
Dont part des actionnaires de la société mère	646	571

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En millions d'euros	Capital	Réserves liées au capital	Réserves consolidées	Écarts de conversion	Gains ou pertes latents ou différés	Résultat net (Part des actionnaires de la société mère)	Capitaux propres (Part des actionnaires de la société mère)	Capitaux propres (Part des part. ne donnant pas le contrôle)	Total capitaux propres consolidés
	(1)	(2)		(3)	(4)				
Capitaux propres au 31 décembre 2015	100	714	2 295	(168)	2	539	3 482	13	3 495
Affectation du résultat de l'exercice précédent			539			(539)			
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2016	100	714	2 834	(168)	2		3 482	13	3 495
Variations de valeur des instruments financiers (CFH & AFS) affectant les capitaux propres					(16)		(16)	(12)	(28)
Réévaluation du passif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi.					(8)		(8)		(8)
Différences de conversion				(7)			(7)	1	(6)
Résultat de la période avant affectation						602	602	24	626
Résultat global de la période				(7)	(24)	602	571	13	584
Distribution de l'exercice								(14)	(14)
Engagement de rachat des participations ne donnant pas le contrôle			(7)				(7)	2	(5)
Capitaux propres au 31 décembre 2016	100	714	2 827	(175)	(22)	602	4 046	14	4 060
Affectation du résultat de l'exercice précédent			602			(602)			
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2017	100	714	3 429	(175)	(22)		4 046	14	4 060
Variations de valeur des instruments financiers (CFH & AFS) affectant les capitaux propres					2		2	(3)	(1)
Réévaluation du passif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi.					(1)		(1)		(1)
Différences de conversion				(76)			(76)	(2)	(78)
Résultat de la période avant affectation						721	721	27	748
Résultat global de la période				(76)	1	721	646	22	668
Effet des variations de périmètre, stocks options et autres			(2)				(2)	20	18
Distribution de l'exercice								(53)	(53)
Engagement de rachat des participations ne donnant pas le contrôle			(6)				(6)	32	26
Capitaux propres au 31 décembre 2017	100	714	3 421	(251)	(21)	721	4 684	35	4 719

(1) Le capital social de RCI Banque S.A. de 100 millions d'euros est composé de 1 000 000 actions ordinaires de 100 euros entièrement libérées - 999 999 actions ordinaires étant détenues par Renault s.a.s.

(2) Les réserves liées au capital comprennent les primes d'émission de la société mère.

(3) La variation des écarts de conversion constaté au 31 décembre 2017 concerne principalement, l'Argentine, le Brésil, le Royaume-Uni, la Corée du Sud, la Russie et la Turquie. Au 31 décembre 2016, elle concernait principalement l'Argentine, le Brésil, le Royaume-Uni, la Russie, la Turquie et la Corée du Sud

(4) Comprend notamment la juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés en couverture des flux de trésorerie et des titres disponibles à la vente pour -7 M€ et les écarts actuariels IAS 19 pour -14 M€ à fin décembre 2017.

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

En millions d'euros	12/2017	12/2016
Résultat net revenant aux actionnaires de la société mère	721	602
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	7	6
Dotations nettes aux provisions	50	77
Dividendes reçus des entreprises associées et des coentreprises		1
Part dans les résultats des entreprises associées et des coentreprises	(15)	(7)
Produits et charges d'impôts différés	83	34
Pertes et gains nets des activités d'investissement	4	
Résultat net - Part des participations ne donnant pas le contrôle	27	24
Autres (portefeuille d'instruments dérivés en juste valeur par résultat)	(10)	7
Capacité d'autofinancement	867	744
Autres mouvements (créances et dettes rattachées, charges constatées d'avance)	(15)	20
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et autres ajustements	130	162
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	1 155	844
- Encaissements / décaissements liés aux créances sur établissements de crédit	(6)	(14)
- Encaissements / décaissements liés aux dettes sur établissements de crédit	1 161	858
Flux liés aux opérations avec la clientèle	(3 513)	(4 184)
- Encaissements / décaissements liés aux créances sur la clientèle	(6 184)	(6 748)
- Encaissements / décaissements liés aux dettes sur la clientèle	2 671	2 564
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	1 874	1 614
- Encaissements / décaissements liés au portefeuille de titres de placements	(351)	(299)
- Encaissements / décaissements liés aux dettes représentées par des titres ⁽¹⁾	2 211	2 019
- Encaissements / décaissements liés aux valeurs à l'encaissement	14	(106)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	61	279
Diminution / augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(423)	(1 447)
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	428	(683)
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	(23)	(33)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(8)	(6)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (B)	(31)	(39)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	49	(14)
- Dividendes versés	53	(14)
- Augm. (dim.) de trésorerie provenant d'opérations avec les participations ne donnant pas le contrôle	4	
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	(49)	(14)
Effet des var. des taux de change et de périmètre sur la trésorerie et équivalents (D)	(12)	(7)
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie (A+ B+C+D)	336	(743)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture :	1 639	2 382
- Caisse, Banques centrales (actif et passif)	1 040	1 937
- Comptes (actif et passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit	599	445
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture :	1 975	1 639
- Caisse, Banques centrales (actif et passif)	1 303	1 040
- Comptes actif et prêts à vue auprès des établissements de crédit	906	810
- Comptes passif et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(234)	(211)
Variation de la trésorerie nette	336	(743)

(1) Impact de change positif sur l'émission de dette en devise de + 9 millions d'euros

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

RCI Banque S.A., société mère du groupe, est une société anonyme à conseil d'administration, au capital de 100 000 000 euros entièrement libéré, entreprise soumise à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires des établissements de crédit, et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le n° SIREN 306 523 358.

Le siège social de RCI Banque S.A. est situé au 15, rue d'Uzès 75002 Paris.

RCI Banque S.A. a pour principale activité le financement des marques de l'Alliance.

Les états financiers consolidés du groupe RCI Banque S.A. au 31 décembre portent sur la Société et ses filiales, et sur les intérêts du groupe dans les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint.

1. APPROBATION DES COMPTES - DISTRIBUTIONS

Les comptes consolidés du groupe RCI Banque, pour l'année 2017, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 12 février 2018 et seront présentés pour approbation à l'Assemblée Générale du 22 mai 2018.

Pour mémoire, l'Assemblée Générale du 22 mai 2017 a proposé de ne pas distribuer de dividendes sur le résultat 2016.

Les comptes consolidés sont exprimés en millions d'euros, sauf indication contraire.

2. FAITS MARQUANTS

Évolution du périmètre de consolidation en 2017

- Entrée en périmètre de consolidation par intégration globale, en février 2017, de la nouvelle entité RCI Colombia S.A. détenue à hauteur de 51 %. L'activité de cette dernière consiste principalement au financement des ventes clientèle et réseaux en Colombie.

- Nouvelle émission de Fonds communs de titrisation :

- Cars Alliance DFP Germany 2017 a émis en juillet 2017 des titres AAA adossés à des créances concessionnaires indépendants pour une valeur de 675 MEUR.

Filiales étrangères n'ayant pas conclu de convention fiscale avec la France

Conformément à l'arrêté du 6 octobre 2009 portant application de l'article L.511-45 du code monétaire et financier, RCI Banque déclare détenir en Colombie

la Société RCI Servicios Colombia S.A. à hauteur de 95 %. L'activité de cette dernière consiste à percevoir des commissions sur les crédits apportés à un partenaire commercial. Les principaux indicateurs de gestion de cette filiale font l'objet d'un suivi mensuel. Au 31 décembre 2017 son résultat avant impôt s'élève à 1,26 M€.

3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

En application du règlement n°1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les comptes consolidés du groupe RCI Banque de l'exercice 2017 sont préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2017 et tel qu'adopté dans l'Union européenne à la date de clôture des comptes.

A - ÉVOLUTIONS DES PRINCIPES COMPTABLES

Le groupe RCI Banque applique les normes et amendements parus au Journal Officiel de l'Union européenne d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2017.

Nouveaux textes d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2017

Amendement d'IAS 7	Initiative concernant les informations à fournir
Amendement d'IAS 12	Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre des pertes latentes
Améliorations annuelles 2014-2016	Diverses dispositions

À ce jour, aucun de ces textes n'a eu d'impact significatif sur les comptes consolidés à fin décembre 2017.

Par ailleurs, le groupe étudie actuellement la mise en œuvre des nouvelles normes IFRS applicables prochainement.

Nouvelles normes IFRS adoptées par l'Union Européenne

		Date d'application selon l'IASB
IFRS 9	Instruments financiers	1 ^{er} janvier 2018 ⁽¹⁾
IFRS 15	Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	1 ^{er} janvier 2018 ⁽¹⁾

(1) Application par anticipation possible.

IFRS 9 « Instruments financiers » :

La norme IFRS 9 « Instruments financiers » publiée par l'IASB en juillet 2014 en remplacement de la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », regroupe les trois phases suivantes : classification et évaluation, dépréciation et comptabilité de couverture. La macro-couverture fait l'objet d'un projet séparé par l'IASB.

La norme IFRS 9 dont la date d'application obligatoire sera le 1^{er} janvier 2018, a été adoptée par l'Union Européenne. Son impact sur les états financiers de RCI Banque est en cours d'analyse.

Les modifications apportées par IFRS 9 incluent :

- une approche pour la classification et l'évaluation des actifs financiers qui reflète le modèle économique dans le cadre duquel ils sont gérés ainsi que leurs flux de trésorerie contractuels : les prêts et les titres de dette qui ne sont pas considérés comme « basiques » au sens de la norme (Solely Payments of Principal and Interest) seront ainsi mesurés à la juste valeur par résultat tandis que les prêts et titres de dette « basiques » seront mesurés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres en fonction du modèle de gestion de ces actifs. Les modifications relatives aux passifs financiers concernent les passifs évalués à la juste valeur par résultat pour lesquels la variation du risque de crédit propre doit être constatée en capitaux propres,
- un modèle unique de dépréciation du risque de crédit : IFRS 9 permet de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un modèle de provisionnement prospectif, fondé sur les pertes de crédit attendues :
 - Le nouveau modèle de dépréciation imposera de constater les pertes de crédit attendues à 12 mois sur les instruments émis ou acquis, dès leur entrée au bilan.
 - Les pertes de crédit attendues à maturité devront être comptabilisées lorsqu'une augmentation significative du risque de crédit sera constatée depuis la comptabilisation initiale.
- une approche sensiblement réformée de la comptabilité de couverture : le modèle d'IFRS 9 a pour objectif de mieux refléter la gestion des risques, notamment en élargissant les instruments de couverture éligibles. Dans l'attente d'une future norme relative à la macro-couverture, IFRS 9 permet de maintenir les règles actuelles (IAS 39) de la comptabilité de couverture à toutes ses relations de couvertures ou seulement aux relations de macro-couverture.

Cette norme est applicable au 1^{er} janvier 2018 et peut être appliquée par anticipation. Les changements dans les règles comptables résultant de l'adoption d'IFRS 9 vont être appliqués de manière rétrospective dans les comptes de l'exercice 31 décembre 2018, à l'exception des points décrits ci-après :

- les comptes consolidés de l'exercice 2017 présentés en période comparative n'ont pas fait l'objet de retraitements

au titre de l'application de la norme IFRS 9 ; ils reflètent les principes comptables en vigueur au titre de la norme IAS 39 « Instruments Financiers – Comptabilisation et Evaluation » et sont donc identiques aux états financiers publiés en N-1 ;

- les différences de valeur comptable sur les actifs financiers à la date de première application de la norme IFRS 9 ont été enregistrées dans les Capitaux Propres en Réserves ; le tableau - Effets des reclassements des actifs financiers - synthétise ces retraitements ;
- le classement des actifs financiers a été réalisé en fonction du modèle économique que suit le Groupe pour la gestion de ces actifs.

Chez RCI Banque, voici les grandes étapes pour l'application de cette nouvelle norme :

Comment sera réalisée la classification sous IFRS 9 (phase 1) :

a) Critère de business modèle.

En règle générale le business model du groupe RCI Banque est le suivant ; il s'agit :

- de conserver les contrats clientèle afin de collecter des flux de trésorerie contractuels (« collect business model »),
- de détenir des titres afin de collecter des flux de trésorerie et de cession (« collect & sale business model »).

Compte tenu de l'activité de RCI Banque et des mandats de gestion, il n'y a pas ni intention, ni réalisation de trading / de réalisation de plus ou moins-values relatives à un changement de valeur de marché de l'instrument financier considéré qui justifierait une évaluation de l'instrument financier en juste valeur par résultat.

b) Test SPPI

Outre le critère du business model susmentionné, un deuxième test relatif aux flux contractuels de paiement doit être mis en œuvre pour déterminer la méthode d'évaluation des instruments financiers.

Un test SPPI a été décliné de manière homogène et conforme à la norme IFRS 9, un « questionnaire SPPI » a été défini par le service Consolidation & Normes Groupe de RCI Banque.

L'objectif de ce questionnaire est d'identifier les instruments financiers devant être reclassés et ceux pour lesquels des analyses complémentaires pourraient être nécessaires (ou qui nécessiteraient d'être restructurés). Les points d'attention sont : la formule de rémunération (indexation, levier), les clauses de remboursement anticipées, les clauses de step-up.

Il en résulte que :

Les OPCVM évalués en juste valeur OCI (JVOCI) doivent désormais être évalués par juste valeur P&L (JVP&L). Seul ce type d'actif ne passe pas les tests SPPI chez RCI.

En effet, au niveau des autres catégories d'actifs financiers sous IFRS 9, notamment de créances de financements, les tests SPPI sont validés. À noter que le contrat d'affacturage a été modifié afin de passer le test SPPI (retrait de la clause d'indexation).

Pour rappel

La juste valeur OCI (JVOCI) est l'évaluation à la juste valeur dont les variations de valeur sont comptabilisées en réserve de réévaluation directement dans les capitaux propres.

La juste valeur P&L (JVP&L) est l'évaluation à la juste valeur dont les variations de valeur sont comptabilisées directement en résultat.

Présentation des nouvelles catégories IFRS 9

À l'actif :

Les changements à observer sont :

- les OPCVM désormais évalués en JVP&L (sous IAS 39, ils étaient en JVOCI) : ils ne passent pas les tests SPPI,
- les titres de participation non consolidés évalués en JVP&L (sous IAS 39, ils étaient en coût historique) : RCI Banque ne va pas appliquer la méthode alternative. Ce type de titres est donc désormais évalué en JVP&L.

Pour toutes les autres catégories, il n'y a pas de changement de valorisation.

Au passif :

À noter qu'il n'y a aucun reclassement à opérer pour les passifs financiers.

Dégradation significative du risque (définition du bucketting) :

Chaque instrument financier inclus dans le périmètre IFRS 9 devra, en date d'arrêté, être classé dans une catégorie de risque selon qu'il a subi ou non de détérioration significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale. De cette classification dépendra le niveau de la provision pour perte de valeur attendue à comptabiliser pour chaque instrument :

- Bucket 1 : aucune dégradation ou dégradation non significative du risque de crédit depuis l'origine ;
- Bucket 2 : dégradation significative du risque de crédit depuis l'origine ;
- Bucket 3 : détérioration telle que la perte est avérée (catégorie du défaut).

Cette segmentation des opérations par niveau de risque, induite par la norme, devra être intégrée dans les processus de suivi et de gestion des risques de crédit des entités du groupe et implémentée dans les systèmes opérationnels.

Dans la mesure où la détermination de la dégradation significative du risque se fait par rapport à l'octroi, il convient de définir la date d'origine.

La date d'origine est définie au niveau de chaque instrument financier et non pas au niveau de la contrepartie (e.g. date d'entrée en relation). La date d'origine est définie comme suit :

- pour les engagements de financement irrévocables, la date d'origine est la date de signature de l'engagement ou pour les engagements de financement Réseau la date de dernière revue des limites,
- pour les encours de crédit classique, de location financière ou opérationnelle, la date d'origine est la date de son passage en gestion, i.e. date à laquelle l'engagement de financement est extourné et la créance enregistrée au bilan,
- pour les encours « comptes uniques » de crédit Réseau, la date d'origine correspondra à la date de dernier passage en solde débiteur,
- pour les titres, la date d'origine correspond à la date d'achat.

Indicateurs pour l'identification de la dégradation significative du risque depuis l'origine.

Le groupe RCI Banque a mené une analyse de la pertinence, de la disponibilité de ces indicateurs et de l'adéquation d'un point de vue de la gestion du risque sur l'ensemble de ces portefeuilles.

En ligne avec le principe de proportionnalité, cette analyse a permis de distinguer plusieurs grandes familles de portefeuilles selon les critères suivants :

- Géographique : il conviendra de distinguer les pays disposant d'un dispositif de notations internes sur la majeure partie de leurs encours, s'appuyant sur des scores comportementaux permettant de suivre la qualité des facilités en portefeuille. Ces pays sont dits pays G7. Les autres pays disposent de score d'octroi mais ne disposent pas de systèmes de notations internes mises à jour au cours de la vie des créances.
- Produit : il conviendra de distinguer les prêts, à la clientèle ou au Réseau, qui font l'objet d'une surveillance avancée par le biais d'indicateurs de risque spécifiques des autres typologies de produits plus « marginaux » dans l'activité du groupe tels que l'affacturage, le portefeuille de titres ou la location opérationnelle.
- Clientèle : il conviendra de distinguer la clientèle considérée telles que le Grand Public, le Réseau, les Très Grandes Entreprises ou encore les banques et états (pour les titres).

Sur la base des travaux et analyses menés, le dispositif défini au sein du groupe RCI Banque tient compte des caractéristiques de segmentation évoquées ci-dessus. Sur cette base, l'approche du suivi de la dégradation

significative du risque pour les facilités non douteuses s'appuie sur les indicateurs suivants :

1. Pour les portefeuilles couverts par un système de notations internes, la notation interne doit être retenue ;
2. Pour les portefeuilles ne disposant pas de notation interne et disposant de ratings externes, le rating externe doit être considéré si l'information est disponible dans des contraintes de coût ou de délai raisonnable ;
3. Pour tous les portefeuilles la dégradation significative du risque s'appuiera en outre sur l'indicateur du nombre de jours d'impayés ;
4. Pour tous les portefeuilles l'indicateur de forbearance doit être considéré comme un indicateur « qualitatif » de déclassement en bucket 2.

Dans le cas où l'indicateur retenu est un rating, interne ou externe, la dégradation significative sera mesurée en comparant le rating de la contrepartie à la date de reporting avec le rating de la contrepartie à la date d'origination de la facilité.

Il n'y a pas de principe de contagion en IFRS 9 sur les facilités non douteuses, une entité peut avoir différents contrats avec une même contrepartie qui se trouvent dans des buckets différents le risque de crédit étant apprécié par rapport à l'origination du contrat.

Par ailleurs pour les entités ne disposant pas de système de notations internes sur leurs prêts à la clientèle, le groupe RCI Banque a décidé d'introduire un effet mémoire quant à l'existence d'un impayé passé conduisant à maintenir temporairement une facilité en bucket 2 après la régularisation d'un impayé.

Présomption réfutable de dégradation significative à 30 jours d'impayés

La norme introduit une présomption réfutable relative aux paiements en souffrance depuis plus de 30 jours §5.5.11. Elle autorise un usage de cette présomption comme filet de sécurité en sus d'autres indicateurs, plus précoces, d'une augmentation importante du risque de crédit.

Cette présomption est alignée avec les pratiques de surveillance et de gestion du risque au sein du groupe RCI Banque. Par conséquent, le groupe a décidé de ne pas réfuter cette hypothèse et de considérer en bucket 2 toutes facilités ayant plus de 30 jours de retard de paiement.

Présomption réfutable de dégradation significative à 90 jours d'impayés

La norme IFRS 9 indique une présomption réfutable selon laquelle le moment où la défaillance survient ne peut se situer plus de 90 jours après celui où l'actif financier devient en souffrance, à moins que l'entité ne dispose d'informations raisonnables et justifiables pour démontrer qu'un critère de défaillance tardif convient davantage.

Cette présomption est alignée avec la définition actuelle du défaut au sein du groupe RCI Banque telle que

présentée ci-dessus. Par conséquent, le groupe a décidé de ne pas réfuter cette hypothèse et de considérer en bucket 3 toutes facilités ayant plus de 90 jours de retard de paiement.

Cette présomption pourra cependant être réfutée pour certains portefeuilles ciblés (e.g. prêts aux grandes entreprises) avec l'accord du département risque Corporate concerné. À chaque date d'arrêté les facilités qui auront fait l'objet d'une réfutation de cette présomption seront recensées et la raison sera dûment documentée.

• La politique d'abandons incluant notamment les facteurs permettant de conclure qu'il n'y a pas d'attente raisonnable de récupération

Le traitement des write-offs est précisé dans la norme IFRS 9 §5.4.4 : la valeur brute comptable d'un actif financier est réduite lorsqu'il n'y a pas d'attente raisonnable de rétablissement. La norme précise qu'une définition du déclassement est nécessaire pour représenter fidèlement la valeur brute comptable. Un déclassement constitue un événement de décomptabilisation d'un actif financier ou une partie de celui-ci.

La norme groupe actuelle du passage en créances irrécouvrables est conforme à la définition donnée par la norme IFRS 9. En effet les filiales doivent sortir du bilan les encours par la contrepartie d'un compte de perte, lorsque le caractère irrécouvrable des créances est confirmé et donc au plus tard lorsque ses droits en tant que créancier sont éteints.

En particulier, les créances deviennent irrécouvrables et donc sorties du bilan s'il s'agit :

- de créances ayant fait l'objet d'abandons de créances négociés avec le client notamment dans le cadre d'un plan de redressement,
- de créances prescrites,
- des créances ayant fait l'objet d'un jugement légal défavorable (résultat négatif des poursuites engagées ou de l'action d'un contentieux),
- des créances envers un client disparu.

Définition du défaut utilisée chez RCI Banque

La définition du risque de défaillance sous IAS 39 n'est pas remise en cause par IFRS 9. RCI va donc conserver ces définitions de douteux et de compromis pour constituer son bucketting B3.

Par ailleurs, il est important de noter qu'il existe au niveau du groupe RCI Banque une concordance forte entre la notion de douteux comptable et de défaut bâlois.

Il a été choisi de se baser sur la notion de douteux comptable existante sous IAS 39 pour identifier les actifs en B3 pour les raisons suivantes :

États financiers consolidés

- Ecart peu significatifs entre les 2 notions.
- Continuité sur l'assiette de douteux entre IAS 39 et IFRS 9.

Pour rappel sur la Clientèle, la créance est considérée comme douteuse dès que :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis 3 mois au moins,
- ou la situation financière dégradée de la contrepartie se traduit par un risque de non recouvrement.
En particulier, en cas de procédures de surendettement, de redressement judiciaire, règlement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de bien, ainsi que les assignations devant un tribunal international,
- ou il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Sur le périmètre Réseau, la définition du défaut, fait l'objet d'une procédure dédiée s'appuyant sur :

- l'existence d'un impayé depuis plus de 3 mois (ou premier impayé sur un prêt restructuré),
- l'existence d'une procédure collective,
- la présence d'indicateurs qui permettent de traduire l'incertitude sur le paiement futur de type fin de contrat financier, fraude avérée...

Pour rappel : Les encours douteux/compromis sont des encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquels un passage en perte à terme est envisagé.

L'identification des encours douteux/compromis intervient à l'échéance du terme ou, en matière de crédit-bail à la résiliation du contrat et en tout état de cause au plus tard un an après la classification en encours douteux.

Lorsqu'après un retour en encours sain, le débiteur ne respecte pas les échéances fixées, les encours sont immédiatement déclassés en encours douteux/compromis.

Les Purchased or originated credit impaired loans (POCI), ces actifs financiers dépréciés dès leur création (prêts à un concessionnaire douteux par exemple) sont traités différemment car ils sont dépréciés dès leur comptabilisation initiale. Ces opérations sont classées en Bucket 3 dès la comptabilisation initiale.

Au sein du groupe RCI Banque, cette catégorie concerne principalement la clientèle Réseau qui peut continuer de faire l'objet de financements même lorsque le concessionnaire a été classé en défaut. Cette catégorie d'encours doit être limitée et faire l'objet d'un accord au niveau du Comité des Risques.

L'acquisition de créances (douteuses ou saines) ne fait pas partie du business model du groupe RCI Banque.

Sont exclus des créances en défaut :

- les créances litigieuses: créances faisant l'objet d'un refus de paiement de la part du client suite à contestation de l'interprétation des clauses du contrat (si la situation financière du client n'apparaît pas compromise),
- les clients à conditions de paiement négociables si et seulement si, il n'y a aucun doute sur le recouvrement,
- les créances sur lesquelles ne pèse qu'un risque pays : une créance ne doit pas être considérée comme douteuse du seul fait de l'existence d'un risque pays.

Calculs d'ECL (phase 2) :

Selon la norme IFRS 9, il n'est plus nécessaire qu'un fait générateur intervienne pour constater une dépréciation comme c'était le cas sous IAS 39 (« incurred loss »). Ainsi, tous les instruments financiers entrant dans le champ de la norme se voient affecter une dépréciation pour pertes attendues dès l'origine :

- À l'origine, l'instrument est affecté d'une perte de valeur représentant les pertes attendues à 12 mois (Bucket 1).
- En cas de détérioration significative du risque de crédit depuis l'origine, l'instrument est alors affecté d'une perte de valeur représentant les pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

Le modèle de provisionnement couvre les actifs évalués au Coût Amorti ou en Juste Valeur par OCI (selon la classification issue de la Phase 1) et doit correspondre au suivi de la dégradation du risque de crédit.

Contrairement à l'approche réglementaire, aucune marge de prudence ne doit être retenue afin de prendre en compte le risque lié à un ralentissement économique.

Contrairement à l'environnement prudentiel, la norme IFRS 9 n'impose pas de calibrer une probabilité de défaut à 12 mois. Néanmoins dans la mesure où le groupe RCI Banque va capitaliser sur les dispositifs bâlois pour calculer ses paramètres IFRS 9, il conviendra de prévoir un ajustement méthodologique ou de calibration pour les facilités dont la maturité résiduelle en date de reporting est inférieure à un an.

La norme n'est pas prescriptive en termes de calibrage des probabilités de défaut à retenir pour le calcul de la lifetime expected loss, par conséquent le groupe RCI Banque est libre de retenir l'approche qui lui convient pour le calibrage de ce paramètre (term structure, matrices de transition,...) sous réserve de démontrer la pertinence de l'approche retenue.

La PD réglementaire est calibrée sur une moyenne long-terme (TTC- through the cycle) alors que l'environnement comptable doit présenter la vision à date de reporting tenant compte des conditions macro-économiques actuelles et anticipées. Pour ce faire, RCI Bank & Services a décidé de s'appuyer sur son dispositif de stress tests afin d'ajuster les PD futures en fonction des variables macro-économiques futures, et aider les experts à prendre leurs décisions.

La norme IFRS 9 ne comporte aucune mention spécifique concernant la période d'observation et de collecte de données historiques utilisées pour le calcul des paramètres LGD. Il est par conséquent possible, pour les pays concernés, d'utiliser les estimations de LGD telles que déterminées dans l'environnement prudentiel en approche IRB comme point de départ et d'effectuer les ajustements nécessaires afin de les rendre conformes à la norme.

Comme indiqué précédemment la norme exige de tenir compte d'informations prospectives aussi bien pour la dégradation significative du risque que pour la détermination des ECL.

L'intégration de perspectives prospectives ne doit pas être comprise comme un stress-test et n'a pas pour objectif de déterminer une marge de prudence sur le montant des provisions. Il s'agit essentiellement de tenir compte du fait que les observations passées ne reflètent pas nécessairement les anticipations futures et par conséquent des ajustements sont nécessaires par rapport à un montant de provision déterminé sur base de paramètres calibrés exclusivement sur base historique.

Cet ajustement du montant de provision peut se faire à la hausse comme à la baisse sous réserve d'être adéquatement documenté aussi bien sur les aspects d'hypothèses / de projections des paramètres macro-économiques que sur leur impact sur les paramètres du calcul.

La phase 2 de la norme IFRS 9 concerne chez RCI Banque les créances clientèles (y compris location financière et opérationnelle) et interbancaires, les engagements de financement hors bilan et les titres de dettes à l'actif qui font l'objet d'une comptabilisation en coût amorti ou JVOCI selon la nouvelle classification IFRS 9.

Par conséquent au sein du groupe RCI Banque, il s'agit de la majorité des actifs financiers au bilan. En effet seuls les instruments financiers évalués à la juste valeur par résultats ne font pas l'objet d'un calcul de dépréciation puisque leur variation de juste valeur impacte directement le résultat du groupe, et conformément à la section précédente ceux-ci sont limités essentiellement aux OPCVM et titres de participation non consolidés.

D'un point de vue opérationnel, cela signifie que les produits suivants font partis du périmètre d'application du volet dépréciation de la norme IFRS 9 :

Encours crédit classique

- Retail.
- Corporate pour les crédits accordés aux concessionnaires.
- Corporate pour l'affacturage.

Encours de location financière (comptabilisation selon la norme IAS 17)

- Leasing (Retail).
- Location longue durée avec engagements de reprise hors groupe RCI Banque (Corporate).

Créances échues de location opérationnelle (comptabilisation selon la norme IAS 17)

- Location de batteries de véhicules électriques (Retail).
- Location avec risque porté par la filiale (Retail).
- Financement courte durée de véhicules de services Renault (Corporate).

Engagements hors bilan

- Les garanties financières accordées.
- Les engagements de financement qui créent une obligation juridique d'octroi de crédit actuel.

Titres à l'actif

Bons du trésor et EMTN éligibles ou pas aux HQLA du ratio de liquidité court terme LCR classés actuellement en AFS et qui seront valorisés en JVOCI en IFRS 9.

NB : les OPCVM, titres non consolidé étant valorisés à la juste valeur par P&L en IFRS 9, ils ne font pas partie du périmètre de la phase 2.

Le calcul des ECL sera en fonction des portefeuilles identifiés dans le périmètre IFRS 9 de RCI Banque à savoir :

Lot 1 : crédit et financement location financière à la clientèle, y compris engagement de financements irrévocables et garanties financières données filiales G7*.

Lot 2 : crédit au réseau (cessionnaires et constructeur), y compris engagement de financements irrévocables et garanties financières données filiales G6**.

Lot 3 : crédit et financement location financière à la clientèle filiales non G7.

Lot 4 : crédit au réseau (cessionnaires et constructeur) filiales non G6.

Prêts interbancaires et titres : Basé sur des standards de marché ou estimés à partir d'une méthodologie simplifiée : PD via la courbe des CDS et LGD à 60 % ou 80 % selon le type de dette.

Lot 5 : autres actifs financiers.

*Filiales en France, Allemagne, Espagne, Italie, Corée, Royaume-Uni, Brésil.

**Filiales en France, Allemagne, Espagne, Italie, Brésil, Royaume-Uni.

Afin d'avoir une cohérence entre son dispositif prudentiel de gestion des risques et son dispositif comptable d'évaluation des provisions, le groupe RCI Banque, conformément aux recommandations du comité de Bâle et de l'EBA, va s'appuyer dans la mesure du possible sur le dispositif bâlois existant pour générer les paramètres IFRS 9 nécessaires au calcul. Les portefeuilles couverts par l'approche IRB (méthode avancée) devront néanmoins faire l'objet d'ajustements quant au calibrage des paramètres pour s'assurer de leur conformité avec la norme IFRS 9 et notamment considérer les conditions et les prévisions économiques et les évolutions récentes qui ne sont pas pris en compte de façon adéquate à la date de clôture (par opposition à une notion de bas de cycle ou de moyenne historique long-terme dans l'environnement prudentiel).

Ainsi, une approche avancée basée sur les modèles de risque de crédit balois est implementée sur les lots 1 et 2. Ces lots représentent plus de 85 % des actifs financiers dans le périmètre d'IFRS 9. Pour les autres lots, il s'agira d'une approche standard. En effet, la norme IFRS 9 n'impose pas de développer des méthodologies sophistiqués de calcul d'ECL, ce qui permet d'utiliser une approche standard pour les portefeuilles moins significatifs.

Lot 1 : Basé sur méthodologie avancée incluant de nouveaux paramètres spécifiques IFRS 9 : CCF, TRA, PD PIT, ELBE IFRS 9.

Lot 2 : Basé sur méthodologie avancée incluant de nouveaux paramètres spécifiques IFRS 9 : PD, ELBE IFRS 9.

Lot 3 : Basé sur méthodologie simplifiée se basant sur des matrices de transition roll rate.

Lot 4 : Basé sur méthodologie simplifiée se basant sur des matrices de transition roll rate.

Prêts interbancaires et titres : Basé sur des standards de marché ou estimés à partir d'une méthodologie simplifiée: PD via la courbe des CDS et LGD à 60 % ou 80 % selon le type de dette.

Lot 5 : méthode simplifiée de provisionnement.

Comptabilité de couverture (phase 3)

Les possibilités offertes par IFRS 9 en termes de comptabilité de couverture ne remettent pas en cause le traitement fait jusqu'à présent. RCI Banque conservera sa méthode de comptabilité de couverture (cf P-Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture).

IFRS 15 « Produits des activités ordinaires provenant de contrats avec les clients » :

Le 29 octobre 2016, l'Union Européenne a publié au Journal Officiel la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires provenant de contrats avec les clients ». Cette norme remplacera les normes IAS 11 et IAS 18 et les interprétations IFRIC et SIC associées. Elle propose une nouvelle approche de reconnaissance des revenus décrite en cinq étapes. Celle-ci pourrait avoir notamment des impacts sur les modalités de reconnaissance des revenus relatifs aux contrats contenant plusieurs obligations de performance avec des prix de transaction ayant une composante variable ainsi que sur les contrats comprenant une composante de financement. IFRS 15 présente également une nouvelle approche du traitement comptable de la garantie en distinguant la garantie de type assurance et la garantie de type service.

Les travaux d'analyse actuellement en cours ne conduisent pas à identifier des changements majeurs dans la reconnaissance des revenus.

Cette norme est applicable au 1^{er} janvier 2018 et peut être appliquée par anticipation. Le groupe envisage d'appliquer cette nouvelle norme à compter du 1^{er} janvier 2018 selon la méthode rétrospective.

IFRS 16 « Contrats de location » :

Par ailleurs, le groupe étudie la nouvelle norme IFRS 16 « Contrats de location » dont l'adoption par l'Union Européenne est prévue courant 2017.

Nouvelles normes IFRS non adoptées par l'Union Européenne

Date d'application selon l'IASB

IFRS 16	Contrats de location	1 ^{er} janvier 2019

Le 16 janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16 « Contrats de location » qui remplacera la norme IAS 17 et les interprétations IFRIC et SIC associées et viendra supprimer, côté preneur, la distinction précédemment faite entre les contrats de location simple et les contrats de location financement. Selon IFRS 16, un preneur comptabilise un actif lié au droit d'utilisation et une dette financière représentative de l'obligation locative. L'actif lié au droit d'utilisation est amorti et l'obligation locative est évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements locatifs sur la durée de location, actualisée au taux implicite

du contrat de location s'il peut être facilement déterminé ou au taux d'emprunt marginal sinon.

Cette norme est en revanche très proche de la norme existante pour le traitement des contrats de location côté bailleur. Les travaux d'analyse actuellement en cours ne conduisent pas à identifier des changements majeurs.

Cette norme est applicable au 1^{er} janvier 2019 et peut être appliquée par anticipation. Le groupe n'envisage pas d'appliquer cette norme par anticipation.

IFRS 17 « contrats d'assurance » :

Nouvelles normes IFRS non adoptées par l'Union Européenne	Date d'application selon l'IASB
---	---------------------------------

IFRS 17	Contrats d'assurance	1 ^{er} janvier 2021
---------	----------------------	------------------------------

La norme IFRS 17 sur les contrats d'assurance a été publiée le 18 mai 2017 par l'IASB. Sous réserve d'adoption par l'Union Européenne, elle entrera en vigueur en 2021, en lieu et place de l'actuelle norme IFRS 4.

Le groupe n'envisage pas, à ce stade, d'appliquer cette norme par anticipation.

B- PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Périmètre et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés intègrent les comptes des sociétés contrôlées au sens d'IFRS 10 (entreprises associées ou contrôle conjoint – co-entreprises), directement ou indirectement, par le groupe (filiales et succursales).

Les entreprises associées et co-entreprises sont comptabilisées par mise en équivalence (IFRS 11).

Les actifs titrisés de Diac S.A., de RCI FS Ltd, de Banco RCI Brasil S.A., des succursales italienne et allemande ainsi que les prêts consentis à Renault Retail Groupe, pour lesquels le groupe RCI Banque a conservé la majorité des risques et avantages, sont maintenus à l'actif du bilan.

Les transactions significatives entre les sociétés consolidées, ainsi que les profits internes non réalisés sont éliminés.

Les sociétés consolidées par RCI Banque sont principalement les sociétés de financement des ventes de véhicules Renault, Nissan, Dacia, Samsung et Datsun ainsi que les sociétés de service associées.

Coût d'acquisition des titres et écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont évalués, à la date d'acquisition, comme étant l'excédent entre :

- Le total de la contrepartie transférée évaluée à la juste valeur ainsi que le montant éventuel d'une participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise.

Et

- Le solde net des montants des actifs identifiables acquis et des passifs.

Les frais connexes à l'acquisition comme les commissions d'apporteurs d'affaires, les honoraires de conseil, juridiques, comptables, de valorisation et autres honoraires professionnels ou de conseil, sont enregistrés en charges pour les périodes au cours desquelles les coûts sont encourus et les services reçus.

Les coûts d'émission de titres d'emprunt ou de capitaux propres sont eux comptabilisés selon IAS 32 et IAS 39.

Si le regroupement d'entreprises génère un écart d'acquisition négatif, celui-ci est enregistré immédiatement en résultat.

Un test de dépréciation est effectué, au minimum une fois par an et dès que survient un indice de perte de valeur, en comparant la valeur comptable des actifs à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée entre la juste valeur (diminuée du coût de cession) et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est fondée sur une approche de marché, elle est déterminée par l'utilisation de multiples pour chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie, constituées d'entités juridiques ou de regroupement d'entités juridiques dans un même pays. Un taux d'actualisation unique est utilisé pour l'ensemble des UGT testées, composé du taux sans risque à 10 ans augmenté de la prime de risque moyenne du secteur dans lequel ces dernières évoluent.

L'horizon des données prévisionnelles relatives au résultat est de 1 an.

Les écarts d'acquisition sont donc évalués à leur coût diminué du cumul des pertes de valeur éventuelles. Le cas échéant, cette dépréciation est inscrite au compte de résultat.

Les transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle (achats/cessions) sont comptabilisées comme des transactions en capital. La différence entre la rémunération reçue ou versée et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle cédées ou rachetées est reconnue directement en capitaux propres.

Participations ne donnant pas le contrôle

Le groupe a consenti des engagements de rachat de participations sur les filiales consolidées par intégration globale détenues par des actionnaires minoritaires. Ces engagements de rachat correspondent pour le groupe à des engagements optionnels (ventes d'options de vente). Le prix d'exercice de ces options est établi en estimant le prix de rachat éventuel que le groupe RCI Banque aurait à payer aux participations ne donnant pas le contrôle si ces dernières étaient exercées, en tenant compte notamment des résultats futurs du portefeuille de financement existant à la date de clôture et en référence aux dispositions définies dans les contrats de coopération.

Conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 32, le groupe a enregistré un passif au titre des options de vente vendues aux participations ne donnant pas le contrôle des entités contrôlées de manière exclusive, pour un montant total de 154 millions d'euros au 31 décembre 2017, contre 203 millions d'euros au 31 décembre 2016. Ce passif est comptabilisé initialement pour la valeur actualisée du prix d'exercice estimé des options de vente.

La contrepartie de ce passif est enregistrée en diminution des participations ne donnant pas le contrôle sous-jacent aux options et pour le solde en diminution des capitaux propres - part des actionnaires de la société mère. L'obligation d'enregistrer un passif alors même que les options de vente ne sont pas exercées conduit, par cohérence, à retenir initialement le même traitement comptable que celui appliqué aux augmentations de pourcentage d'intérêts dans les sociétés contrôlées.

À l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, les écritures antérieurement comptabilisées sont extournées; si le rachat est effectué, le montant constaté en passif est annulé en contrepartie du décaissement de trésorerie lié au rachat de la participation ne donnant pas le contrôle.

C - PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états de synthèse sont établis sur la base du format proposé par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) dans sa recommandation n° 2013-04 du 7 novembre 2013 relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire établis selon les normes comptables internationales.

Le résultat d'exploitation inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles, comme les coûts de restructuration.

D - ESTIMATIONS ET JUGEMENTS

Pour établir ses comptes, RCI Banque doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. RCI Banque revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles. La valeur recouvrable des créances sur la clientèle et les provisions sont les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et jugements.

Ces estimations sont prises en compte dans chacune des notes correspondantes.

E - PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE ET CONTRATS DE « LOCATION FINANCEMENT »

Principe d'évaluation (hors dépréciation) et de présentation des prêts et créances sur la clientèle

Les créances de financement des ventes à la clientèle finale et de financement du réseau appartiennent à la catégorie des « prêts et créances émis par l'entreprise ». À ce titre, elles sont enregistrées initialement à la juste valeur et comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux de rendement interne jusqu'à l'échéance ou, pour les créances à taux révisable, jusqu'à la date la plus proche de refixation du taux. L'amortissement actuariel de toute différence entre le montant initial de la créance et son montant à l'échéance est calculé selon la méthode du TIE.

Le coût amorti des créances de financement des ventes comprend, outre la part contractuelle de la créance, les bonifications d'intérêt reçues du constructeur ou du réseau dans le cadre de campagnes promotionnelles, les frais de dossiers payés par les clients et les rémunérations versées aux apporteurs d'affaires. Ces différents éléments, qui concourent au rendement de la créance, sont présentés en minoration ou majoration du montant de la créance. Leur constatation au compte de résultat fait l'objet d'un étalement actuariel au TIE des créances auxquelles ils sont rattachés.

Les contrats de « Location Financement » identifiés selon les règles décrites au point E sont comptabilisés en substance comme des créances de financement des ventes.

Les résultats des opérations de revente de véhicules à l'issue des contrats de location financière sont classés parmi les « Produits (et charges) net(te)s des autres activités ».

Ainsi, les plus et moins-values sur revente de véhicules relatives aux contrats sains, les flux de provisions pour risques sur valeurs résiduelles ainsi que les plus et moins-values sur véhicules dégagées à l'occasion de sinistres et les indemnités d'assurance correspondantes sont classés dans les « Autres produits d'exploitation bancaire » et « Autres charges d'exploitation bancaire ».

Identification du risque de crédit

Différents systèmes de notation interne sont actuellement utilisés dans le groupe RCI Banque :

- Une notation groupe pour les emprunteurs « Réseau », utilisée aux différentes phases de la relation avec l'emprunteur (acceptation initiale, suivi du risque, provisionnement).
- Une notation groupe pour les contreparties bancaires, établie à partir des ratings externes et du niveau de fonds propres de chaque contrepartie.

États financiers consolidés

- Pour les emprunteurs « Clientèle », différents systèmes de score d'acceptation sont utilisés en fonction des filiales et des types de financement concernés.

Toute créance présentant un risque avéré de non recouvrement partiel ou total est classée parmi l'une des deux catégories suivantes :

- Encours douteux : le classement en créance douteuse intervient au plus tard lorsqu'une échéance est impayée depuis plus de trois mois. Le classement en douteux d'une créance entraîne le transfert en créance douteuse de l'intégralité des encours sur le client concerné.
- Encours douteux compromis : l'identification des encours compromis intervient lorsque la déchéance du terme (crédit) ou la résiliation du contrat (location) est prononcée en raison de la situation financière dégradée de la contrepartie. En l'absence de déchéance du terme ou résiliation, elle intervient un an au plus tard après le classement en encours douteux.

Compte tenu de l'incidence de pratiques de gestion locales différenciées, la déchéance du terme ou la résiliation n'ont pas lieu au même âge dans les différents pays où s'exerce l'activité du groupe RCI Banque. Toutefois, on constate une certaine convergence des pratiques par grandes zones géographiques :

- Europe du Nord : la déchéance du terme ou la résiliation a généralement lieu dans les 3 à 4 mois qui suivent le premier impayé.
- Europe du Sud : la déchéance du terme ou la résiliation a généralement lieu dans les 6 à 8 mois qui suivent le premier impayé.
- Amérique du Sud : la déchéance du terme ou la résiliation intervient généralement dans les 6 à 8 mois qui suivent le premier impayé.

Le retour d'un encours douteux vers l'encours sain intervient lorsque les arriérés ont été apurés.

Encours restructurés

Le groupe RCI Banque applique, pour l'identification des encours restructurés, la définition de l'European Banking Authority (EBA) donnée dans son ITS (Implementing Technical Standards) 2013/03 rev1 du 24.07.2014.

La restructuration de crédit (ou Forbearance) consiste dans la mise en place de concessions envers un client emprunteur qui rencontre ou est sur le point de rencontrer des difficultés financières pour honorer ses engagements.

Elle désigne ainsi les cas :

- de modification des clauses et des conditions d'un contrat afin de redonner au client en difficulté financière la possibilité d'honorer ses engagements (exemple : changement du nombre d'échéances, report de la date d'échéance, changement du montant des échéances, changement du taux client),

- de refinancement total ou partiel d'un engagement d'une contrepartie en difficulté (au lieu de le résilier), qui n'aurait pas eu lieu si le client n'avait pas connu de difficultés financières.

La classification d'un contrat en encours restructuré est indépendante du provisionnement (par exemple un contrat qui sera restructuré et retournera en encours sain n'aura pas de provision et sera pourtant qualifié d'encours restructuré durant la période probatoire).

Sont exclues des créances restructurées, les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas de difficultés financières.

L'encours restructuré se définit au niveau du contrat (« facility ») qui est restructuré, et non au niveau du tiers (pas de principe de contagion).

Les difficultés financières s'appréhendent en revanche au niveau du client.

Les conditions de sortie d'un contrat des encours restructurés sont cumulatives et sont les suivantes :

- Le contrat est considéré comme performant (sain ou incidenté) et l'analyse de la situation du client confirme qu'il a recouvré sa solvabilité et sa capacité à honorer ses engagements.
- Un minimum de 2 ans de période probatoire s'est écoulé depuis que le contrat restructuré est revenu en encours performant.
- Des remboursements réguliers et significatifs ont été effectués par le client au cours, à minima, de la moitié de la période probatoire.
- Aucune des expositions du client ne présente d'impayés de plus de 30 jours à la fin de la période probatoire.

Si un contrat sorti des encours restructurés bénéficie à nouveau de mesures de restructuration (extension de durée, etc.) ou s'il présente des impayés de plus de 30 jours, il doit être reclassé en encours restructuré.

Dépréciation pour risque de crédit

Des dépréciations pour risque de crédit avéré sont constituées pour couvrir les risques de non - recouvrement des créances. Ces dépréciations sont déterminées sur base individuelle (selon le cas, de manière unitaire ou à partir d'une approche statistique des risques) ou sur base collective et classées au bilan en déduction des postes d'actif auxquels elles se rattachent.

Activité Clientèle

L'approche statistique sur base individuelle est appliquée à l'activité Clientèle. Elle vise à estimer la perte finale sur l'encours douteux, l'encours compromis, l'encours compromis étant entendu comme l'encours douteux de plus de 360 jours, et l'encours avec incident de paiement. Les créances « Clientèle » sont dépréciées par groupes de

risque représentatifs des types de financement et des biens financés.

Les flux prévisionnels utilisés dans le cadre de la dépréciation statistique sont déterminés par l'application au montant des créances lors du défaut, d'un taux de récupération périodique en fonction de l'âge au douteux. Les flux de récupération sont projetés sur une durée de plusieurs années à l'issue de laquelle le dernier flux représente un forfait des récupérations au-delà de cette durée. Les taux de récupération utilisés résultent de l'observation des récupérations réelles, lissées sur une période de 12 mois.

La dépréciation sur encours douteux est calculée en comparant la valeur recouvrable estimée, constituée des flux de récupération prévisionnels actualisés, avec la valeur comptable des créances concernées. Étant donné le caractère statistique de la méthode permettant de mesurer les flux de récupération prévisionnels, le calcul de la valeur recouvrable estimée est effectué non pas individuellement pour chaque créance, mais collectivement par génération de contrats.

L'encours incidenté non douteux est déprécié en tenant compte de la probabilité de passage en douteux et sur la base d'un taux de récupération au moment du passage en douteux. Il s'agit « d'incurved loss », le fait avéré étant constitué par un défaut de paiement inférieur à 3 mois.

Les créances incidentées et douteuses font l'objet d'un suivi unitaire. Dans le cas où l'approche sur base individuelle n'est pas pertinente, la dépréciation est alors déterminée statistiquement en fonction d'une classification des entreprises et des phases de recouvrement ou de procédure engagées.

Dès qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêt ultérieurs sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur.

Activité Réseau

Les dépréciations pour risques de crédit de l'activité réseau sont calculées selon 3 types de créances : incidentée, douteuse et saine, les créances compromises étant entendues comme l'encours douteux de plus de 360 jours, dont les faits générateurs et le principe de calcul sont décrits ci-après.

Les créances non douteuses (incidentées ou saines) font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle soit selon une base statistique (historique des trois dernières années) soit selon l'expertise interne validée par le Comité des Experts Risques Réseau Groupe présidé des membres du Comité Exécutif. Le classement dans la catégorie des créances incidentées est généré par des faits tels que : dégradation de la structure financière, perte de rentabilité, irrégularité de paiement, anomalie des contrôles de stock.

Les dépréciations pour créances douteuses sont déterminées de façon unitaire et individuelle en fonction des encours produits (véhicule neuf, véhicule d'occasion, pièces de rechange, cash,...) et selon une classification des contreparties en état de pré-alerte ou en état d'alerte et après une dégradation continue et critique des indicateurs cités ci-dessus par les opérationnels du groupe RCI Banque.

Quant aux encours non douteux et non incidentés qui sont ainsi classés sains, ils sont dépréciés de façon collective selon les risques de crédit et systémiques de chaque pays apprécié. Les montants dépréciés sont déterminés en fonction des taux techniques et sectoriels du sain et sont spécifiques à chaque pays. Les dépréciations des actifs sains du financement réseau constituées ou libérées au titre des risques systémiques sont regroupées au compte de résultat consolidé dans le poste coût du risque réseau des filiales concernées.

Risque Pays (clientèle)

Les dépréciations pour risques pays sont constituées en fonction du risque de crédit auquel sont exposés les débiteurs d'un pays dont la situation économique se dégrade de façon continue et persistante.

Les pays dont la notation pays selon Standard et Poor's est inférieure à BBB+ et qui sont situés hors de la zone Euro font l'objet de ces dépréciations d'actifs. Au regard du portefeuille actuel du groupe RCI Banque sont concernés : l'Argentine, le Brésil, le Maroc et la Roumanie.

Le calcul consiste à appliquer aux actifs de financement non dépréciés sur base individuelle et par pays un taux de défaut prévisionnel et un taux de perte en cas de défaut et ce, sur les encours de l'activité Clientèle seulement. En effet, les actifs de financement Réseau ont déjà été intégrés dans les dépréciations de l'activité réseau sur une base de calcul similaire.

Le taux de défaut prévisionnel (PD) utilisé est fonction de la durée résiduelle du portefeuille, de la notation du pays et de la zone géographique (Pays émergents, Europe, Amérique du Nord). Ce taux de défaut indique la probabilité de défaillance des entreprises du pays concerné. Le groupe RCI Banque utilise les taux publiés par S&P sur les pays émergents et estimés sur une base historique comprise entre 1996 et 2016. Par ailleurs, le taux de perte en cas de défaut (LGD) se réfère à celui du Brésil et il est calculé sur une moyenne de 12 mois par expertise interne en fonction de la tendance observée sur les pays concernés. S'il s'avère nécessaire de tenir compte de la situation particulière d'un ou plusieurs pays, il est alors fait recours au jugement expert préalablement validé en interne.

Au bilan, les dépréciations au titre du risque pays sont classées en déduction des prêts et créances de la clientèle. Ces dépréciations constituées ou libérées au titre des risques systémiques sont regroupées au compte de résultat consolidé dans le poste coût du risque de RCI Banque S.A.

Règles de passage en pertes

Lorsqu'une créance présente un risque avéré depuis trois ans et qu'aucun élément ne permet d'envisager le recouvrement, le montant de la dépréciation est repris et l'encours brut est passé en pertes sur créances irrécouvrables.

Dépréciation des valeurs résiduelles

Le groupe RCI Banque assure un suivi systématique et régulier des valeurs de revente des véhicules d'occasion afin notamment d'optimiser la tarification des opérations de financement.

La détermination des valeurs résiduelles des contrats se fait dans la plupart des cas par l'utilisation de grilles de cotation qui fournissent pour chaque catégorie de véhicules une valeur résiduelle caractéristique du couple durée / kilométrage.

Pour les contrats dans lesquels la valeur de reprise des véhicules n'est pas garantie au terme contractuel par un tiers externe, une dépréciation est constituée en comparant

- a) la valeur économique du contrat : à savoir, la somme des flux futurs contractuels et de la valeur résiduelle réestimés aux conditions de marché à la date d'évaluation et actualisés au taux du contrat,
- b) la valeur comptable inscrite au bilan au moment de la valorisation.

La valeur de revente prévisionnelle est estimée en prenant notamment en compte l'évolution récente et connue du marché des véhicules d'occasion, qui peut être influencée par des facteurs externes (situation économique, fiscalité) ou internes (évolution de la gamme, baisse des tarifs du constructeur).

La dépréciation est calculée sans compensation avec les profits éventuels.

F - LES CONTRATS DE « LOCATION OPÉRATIONNELLE » (IAS 17)

En application de la norme IAS 17, le groupe RCI Banque opère une distinction entre les contrats de « location financement » et les contrats de « location opérationnelle ».

Le principe général conduisant le groupe RCI Banque à qualifier ses contrats de location en « location opérationnelle » est celui du « non-transfert » des risques et avantages inhérents à la propriété. Ainsi, les contrats qui prévoient que le véhicule loué soit repris en fin de contrat par une entité du groupe RCI Banque sont qualifiés de contrat de « location opérationnelle », la majorité des risques et avantages n'étant pas transféré à un tiers extérieur au groupe. La qualification de location opérationnelle des contrats comportant un engagement de reprise par le groupe RCI Banque tient également compte de la durée estimée de ces contrats. Celle-ci est

très inférieure à la durée de vie économique des véhicules, estimée par le Groupe Renault à sept ou huit ans selon le type de véhicule, ce qui conduit l'ensemble des contrats assortis de cet engagement à être considérés comme des contrats de location opérationnelle.

La qualification en location opérationnelle des locations de batteries de véhicules électriques se justifie par la conservation par le groupe RCI Banque des risques et avantages commerciaux inhérents à la propriété tout au long de la durée de vie automobile des batteries fixée de 8 à 10 ans, durée bien plus longue que les contrats de location.

Les contrats de « location opérationnelle » sont comptabilisés en immobilisations données en location et font apparaître au bilan les immobilisations en valeur brute, desquelles sont déduits les amortissements et auxquelles s'ajoutent les créances de loyer et les coûts de transactions restant à étaler. Les loyers et les amortissements sont comptabilisés de manière distincte au compte de résultat dans les produits (et charges) net(te)s des autres activités. Les amortissements s'effectuent hors valeur résiduelle et sont rapportés au résultat de manière linéaire comme les coûts de transactions. L'évaluation du risque de contrepartie et l'appréciation du risque sur les valeurs résiduelles ne sont pas remises en cause par cette classification.

Les résultats des opérations de revente de véhicules à l'issue des contrats de location opérationnelle sont classés parmi les « Produits (et charges) net(te)s des autres activités ».

G - OPÉRATIONS ENTRE LE GROUPE RCI BANQUE ET L'ALLIANCE RENAULT - NISSAN

Les transactions entre parties liées sont réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale si ces modalités peuvent être démontrées.

Le groupe RCI Banque contribue à conquérir et fidéliser les clients des marques de l'alliance Renault-Nissan en apportant une offre de financements et de services intégrée à leur politique commerciale.

Les principaux indicateurs et flux entre les deux entités sont les suivants :

L'aide à la vente

Au 31 décembre 2017, le groupe RCI Banque a assuré 20 655 millions d'euros de nouveaux financements (cartes incluses) contre 17 984 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Relations avec le réseau de concessionnaires

Le groupe RCI Banque agit en partenaire financier afin de garantir et maintenir la bonne santé financière des réseaux de distribution de l'alliance Renault-Nissan.

Au 31 décembre 2017, les financements réseaux nets de dépréciations s'élèvent à 10 948 millions d'euros contre 10 067 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Au 31 décembre 2017, 937 millions d'euros sont des financements directement consentis à des filiales ou succursales du Groupe Renault contre 747 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Au 31 décembre 2017, le réseau de concessionnaires a perçu, en tant qu'apporteur d'affaires, une rémunération de 757 millions d'euros contre 645 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Relations avec les constructeurs

Le groupe RCI Banque règle les véhicules livrés aux concessionnaires dont il assure le financement. À l'inverse, en fin de contrat, le groupe RCI Banque est réglé par le Groupe Renault du montant des engagements de reprise des véhicules dont ce dernier s'est porté garant. Ces opérations génèrent d'importants flux de trésorerie entre les deux groupes.

Au titre de leur politique commerciale et dans le cadre de campagnes promotionnelles, les constructeurs participent à la bonification des financements octroyés à la clientèle par le groupe RCI Banque. Au 31 décembre 2017, cette participation s'élève à 599 millions d'euros contre 474 millions d'euros au 31 décembre 2016.

H - COMPTABILISATION ET ÉVALUATION DU PORTEFEUILLE DE TITRES (IAS 39)

Le portefeuille de titres de RCI Banque est classé suivant les catégories d'actifs financiers fixées par la norme IAS 39.

Titres détenus à des fins de transaction

Ce sont les titres destinés à être cédés à une très brève échéance ou détenus afin de réaliser des plus-values.

L'évaluation de ces titres se fait à la juste valeur (coupons courus inclus), les variations de valeur étant comptabilisées au compte de résultat.

Titres disponibles à la vente

Catégorie par « défaut », elle regroupe les titres qui ne sont ni destinés à être détenus jusqu'à l'échéance, ni détenus à des fins de transaction.

- Les instruments de dettes :

L'évaluation de ces titres se fait à la juste valeur (intérêts courus inclus), les variations de valeur (hors intérêts courus) sont comptabilisées en réserve de réévaluation directement dans les capitaux propres. Les intérêts courus

sont comptabilisés au compte de résultat. S'il existe une indication objective de la dépréciation de ces titres telle que défaut de paiement ou la probabilité croissante de faillite de l'emprunteur, la perte cumulée qui a été comptabilisée directement en capitaux propres doit être sortie des capitaux propres et comptabilisée en résultat.

- Les titres de sociétés ni contrôlées ni sous influence notable :

Les titres de sociétés ni contrôlées ni sous influence notable sont qualifiés d'actifs « disponibles à la vente ». La juste valeur de ces actifs financiers est déterminée en priorité par référence au prix de marché, ou, à défaut, sur la base de méthodes de valorisation non basées sur des données de marché.

Les variations de juste valeur des actifs « disponibles à la vente » sont comptabilisées en autres éléments du résultat global. En cas de diminution significative ou prolongée de la juste valeur en dessous de leur prix d'acquisition, une dépréciation est enregistrée en résultat net. Une diminution est considérée significative ou prolongée si elle excède 40 % pour les montants ou quatre publications successives en perte pour la durée.

I - IMMOBILISATIONS (IAS 16 / IAS 36)

Les immobilisations sont comptabilisées et amorties selon l'approche par composants. Les éléments d'un ensemble plus ou moins complexe sont séparés en fonction de leurs caractéristiques et de leurs durées de vie ou de leur capacité à procurer des avantages économiques sur des rythmes différents.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur le cas échéant.

Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont généralement amorties linéairement sur les durées estimées d'utilisation suivantes :

- Constructions	15 à 30 ans
- Autres immobilisations corporelles	4 à 8 ans

J - IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS (IAS 12)

Les retraitements apportés aux comptes annuels des sociétés consolidées afin de les mettre en harmonie avec les normes IAS, ainsi que les reports d'imposition dans le temps qui existent dans les comptes sociaux, dégagent des différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat comptable. Une différence temporaire est également constatée dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale.

Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés. Selon la méthode du report variable retenue par le groupe RCI Banque, les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux

d'impôt voté à la date de clôture et applicable à la période de reversement des différences temporaires.

Au sein d'une même entité fiscale (société juridique, établissement ou groupe d'entités redevable de l'impôt auprès de l'administration fiscale), les impôts différés actifs et passifs sont présentés de manière compensée, dès lors que celle-ci a le droit de compenser ses actifs et passifs d'impôts exigibles. Les actifs d'impôts différés sont dépréciés lorsque leur réalisation n'est pas probable.

Pour les sociétés intégrées globalement, un passif d'impôt différé est reconnu à hauteur des impôts de distribution dont le versement est anticipé par le groupe.

K - ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILÉS (IAS 19)

Présentation des régimes

Le groupe RCI Banque a recours à différents types de régimes de retraite et avantages assimilés :

• Régimes à prestations définies :

Ces régimes donnent lieu à la constitution de provisions et concernent :

- les indemnités de fin de carrière (France),
- les compléments de retraites : les principaux pays ayant recours à ce type de régime sont le Royaume-Uni, les Pays-Bas et la Suisse,
- les régimes légaux d'épargne : c'est le cas de l'Italie.

Les régimes à prestations définies sont parfois couverts par des fonds. Ces derniers font périodiquement l'objet d'une évaluation actuarielle par des actuaires indépendants. La valeur de ces fonds, lorsqu'ils existent, est déduite du passif.

Les filiales du groupe RCI Banque qui ont recours à des fonds de pension externes sont RCI Financial Services Ltd, RCI Financial Services BV et RCI Finance SA.

• Régimes à cotisations définies :

Le groupe verse, selon les lois et usages de chaque pays, des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux ou privés chargés des régimes de retraite et de prévoyance.

Ces régimes libèrent l'employeur de toutes obligations ultérieures, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. Les paiements du groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils se rapportent.

Méthode d'évaluation des passifs relatifs aux régimes à prestations définies

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations

sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âges de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie et d'une durée correspondant à la durée moyenne estimée du régime évalué.

Les écarts actuariels résultant de révisions des hypothèses de calcul et des ajustements liés à l'expérience sont enregistrés en autres éléments du résultat global.

La charge nette de l'exercice, correspondant au coût des services rendus éventuellement majorée du coût des services passés, au coût lié à la désactualisation des provisions diminuée de la rentabilité des actifs du régime est constatée en résultat dans les charges de personnel.

Les détails par pays sont présentés dans les notes au bilan.

L - CONVERSION DES COMPTES DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

La monnaie de présentation du groupe est l'euro.

La monnaie fonctionnelle des sociétés étrangères est généralement leur monnaie locale. Dans les cas où la majorité des transactions est effectuée dans une monnaie différente de la monnaie locale, c'est cette monnaie qui est retenue.

Pour déterminer si un pays est en hyperinflation, le groupe se réfère à la liste publiée par l'International Task Force de l'AICPA (American Institute of Certified Public Accountants). Aucun pays dans lequel RCI Banque exerce une activité significative ne figure sur cette liste.

Les comptes des sociétés étrangères du groupe sont établis dans leur monnaie fonctionnelle, leurs comptes étant ensuite convertis dans la monnaie de présentation du groupe de la manière suivante :

- les postes du bilan, à l'exception des capitaux propres, qui sont maintenus au taux historique, sont convertis au taux de clôture,
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de la période ; ce taux étant utilisé comme une valeur approchée du cours applicable aux transactions sous-jacentes, sauf cas de fluctuations significatives,
- l'écart de conversion est inclus dans les capitaux propres consolidés et n'affecte pas le résultat.

Les écarts d'évaluation dégagés lors d'un regroupement avec une société étrangère sont traités comme des actifs et des passifs de l'entité acquise.

Lors de la cession d'une société étrangère, les différences de conversion sur ses actifs et passifs, constatées précédemment en capitaux propres, sont reconnues en résultat.

M - CONVERSION DES TRANSACTIONS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les opérations libellées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité qui les réalise sont initialement converties et comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle au cours en vigueur à la date de ces transactions.

À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires exprimés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité sont convertis au cours de change à cette même date. Les différences de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées dans le compte de résultat.

N - LES PASSIFS FINANCIERS (IAS 39)

Le groupe RCI Banque enregistre un passif financier constitué d'emprunts obligataires et assimilés, de titres de créances négociables, de titres émis dans le cadre des opérations de titrisation ainsi que de dettes auprès des établissements de crédit et de dépôts Epargne auprès de la clientèle.

Les éventuels frais d'émission et primes qui y sont rattachés sont étalés actuariellement selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de l'émission.

Lors de leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont mesurés à la juste valeur nette des coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur émission.

À chaque clôture, en dehors des modalités spécifiques liées à la comptabilité de couverture, les passifs financiers sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges financières ainsi calculées prennent en compte les frais d'émission et les primes d'émission ou de remboursement.

Les passifs faisant l'objet d'une couverture de juste valeur sont comptabilisés selon les principes exposés dans les règles et méthodes comptables au point : Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (IAS 39).

Les programmes d'émission du groupe à moyen et long terme ne présentent pas de clause qui pourrait conduire à une exigibilité anticipée de la dette.

O - ÉMISSIONS STRUCTURÉES ET DÉRIVÉS INCORPORÉS (IAS 39)

Les émissions structurées sont présentes en faible nombre. Elles sont adossées à des instruments dérivés qui viennent neutraliser le dérivé sous-jacent de façon à obtenir un passif synthétique à taux révisable.

Les seuls dérivés incorporés identifiés dans le groupe RCI Banque correspondent à des sous-jacents contenus dans des émissions structurées. Lorsque les dérivés incorporés ne sont pas étroitement liés au contrat hôte, ils sont évalués et comptabilisés séparément à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont alors comptabilisées en compte de résultat. Après extraction du dérivé, l'émission structurée (contrat hôte) est évaluée et comptabilisée au coût amorti.

Les émissions structurées sont ainsi associées à des swaps dont la branche active présente des caractéristiques strictement identiques à celles du dérivé incorporé, assurant sur le plan économique une couverture efficace. Néanmoins, la couverture d'un dérivé par un autre dérivé étant interdite par l'IAS 39, les dérivés incorporés séparés du contrat hôte et les swaps associés aux émissions structurées sont comptablement réputés détenus à des fins de transaction.

P - INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE (IAS 39)

Risques

La gestion des risques financiers par le groupe RCI Banque (risque de taux, risque de change, risque de contrepartie et liquidité) est exposée au chapitre « Les risques financiers » annexé au présent document.

Les instruments financiers dérivés sont contractés par le groupe RCI Banque dans le cadre de sa politique de gestion des risques de change et de taux. La comptabilisation des instruments financiers en tant qu'instruments de couverture dépend ensuite de leur éligibilité ou non à la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers utilisés par RCI Banque peuvent être qualifiés de couverture de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie. Une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre les variations de juste valeur des actifs et passifs couverts. Une couverture de flux futurs permet de se prémunir contre les variations de valeur des flux de trésorerie associés à des actifs ou des passifs existants ou futurs.

Évaluation

Les dérivés sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Par la suite, à chaque clôture, la juste valeur des dérivés est réestimée.

Celle-ci correspond, en application de la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur », au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation. Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif (valeur de sortie).

- La juste valeur des contrats de change à terme et des swaps de devises est déterminée par actualisation des flux financiers, en utilisant les taux (change et intérêt) du marché à la date de clôture. Elle intègre par ailleurs la valorisation des effets « de base » des swaps de taux et change.
- Celle des dérivés de taux représente ce que le groupe recevrait (ou paierait) pour dénouer à la date de clôture les contrats en cours, en prenant en compte les plus ou moins-values latentes déterminées à partir des taux d'intérêts courants à la date de clôture.

Ajustement de crédit

Un ajustement comptable est constaté sur la valorisation des portefeuilles de dérivés de gré à gré à l'exclusion de ceux compensés en chambre au titre du risque de crédit des contreparties (ou CVA, Credit Valuation Adjustment) et du risque de crédit propre (ou DVA, Debt Valuation Adjustment).

L'exposition (EAD - Exposure At Default) est approximée par la valeur de marché (MTM) incrémentée ou diminuée d'un add-on, représentant le risque potentiel futur et en tenant compte des accords de compensation avec chaque contrepartie. Ce risque potentiel futur est estimé par utilisation de la méthode standard proposée par la réglementation bancaire française (règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 26 juin 2013 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, article 274).

La perte en cas de défaut (LGD - Loss Given Default) est estimée par défaut à 60 %.

La probabilité de défaut (PD) correspond à la probabilité de défaut associée aux CDS (Credit Default Swap) de chaque contrepartie. Dans certains pays, lorsque l'information n'est pas disponible, la probabilité de défaut est approchée avec celle du pays de la contrepartie.

Couverture de juste valeur

RCI Banque a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture de juste valeur (« fair value hedge ») dans les cas suivants :

- Couverture du risque de taux d'un passif à taux fixe par un swap ou cross currency swap receveur fixe / payeur variable.
- Couverture du risque de change d'un actif ou passif en devises par un cross currency swap.

Cette comptabilité de couverture est appliquée sur la base d'une documentation de la relation de couverture à la date de mise en place et des résultats des tests d'efficacité des couvertures de juste valeur qui sont réalisés à chaque arrêté.

Les variations de valeurs des dérivés de couverture de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

Pour les passifs financiers couverts en juste valeur, seule la composante couverte est évaluée et comptabilisée à la juste valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 39. Les variations de valeur de la composante couverte sont comptabilisées en résultat. La fraction non couverte de ces passifs est évaluée et comptabilisée au coût amorti.

En cas d'arrêt anticipé de la relation de couverture, le dérivé de couverture est qualifié d'actif ou de passif détenu à des fins de transaction et l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti pour un montant égal à sa dernière évaluation en juste valeur.

Couverture de flux de trésorerie

RCI Banque a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture de flux de trésorerie (« cash-flow hedge ») dans les cas suivants :

- Couverture du risque de taux sur des passifs à taux variable par un swap receveur variable / payeur fixe ; permettant ainsi de les adosser aux actifs à taux fixe (sur le plan économique, il s'agit de la macro-couverture).
- Couverture de flux futurs ou probables en devises.

Des tests d'efficacité des couvertures de flux de trésorerie sont réalisés à chaque arrêté pour s'assurer de l'éligibilité des opérations concernées à la comptabilité de couverture. En ce qui concerne le deuxième type de couverture, le test pratiqué consiste à s'assurer que l'exposition au risque de taux liée aux actifs financiers non dérivés est bien réduite par les flux liés aux instruments dérivés utilisés en couverture.

Les variations de valeur de la part efficace des dérivés de couverture de flux de trésorerie sont comptabilisées en capitaux propres, dans un compte spécifique de réserve de réévaluation.

Opérations de transaction

On retrouve dans ce poste les opérations non éligibles au sens d'IAS 39 à la comptabilité de couverture et les opérations de couverture de change pour lesquelles le groupe RCI Banque n'a pas souhaité appliquer la comptabilité de couverture.

Les variations de valeur de ces dérivés sont comptabilisées en compte de résultat.

Il s'agit essentiellement :

- des opérations de change dont la durée initiale est inférieure à 1 an,
- des dérivés incorporés identifiés dans le cadre des émissions structurées du groupe et des swaps qui leurs sont associés,
- des swaps contractés dans le cadre des opérations de titrisation,
- des swaps de taux variables/variables sur une même devise couvrant le risque de taux d'émissions à taux variable.

Q - SECTEURS OPÉRATIONNELS (IFRS 8)

Les informations sectorielles sont présentées dans les états financiers annuels, selon la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels ».

RCI Banque a pour mission d'apporter une gamme complète de financements et services à ses deux marchés de référence : la clientèle finale (Grand Public et Entreprises) et le Réseau de concessionnaires des marques Renault, Nissan, Dacia, Samsung et Datsun. Ces deux clientèles ont des attentes différentes qui nécessitent une approche spécifique en termes de marketing de l'offre, de processus de gestion, de ressources informatiques, de méthodes commerciales et de communication. L'organisation du groupe a été aménagée pour être en parfaite cohérence avec ces deux clientèles, pour renforcer son rôle de pilotage et de support, ainsi que pour accroître l'intégration avec Renault et Nissan, notamment dans les aspects marketing et commerciaux.

Conformément à la norme IFRS 8, la répartition par marché a donc été adoptée en tant que segmentation opérationnelle. Elle correspond à l'axe stratégique développé par l'entreprise. Les informations présentées sont établies sur la base des reportings internes communiqués au Comité Exécutif Groupe, identifié comme le « principal décideur opérationnel » au sens de la norme IFRS 8.

Les contributions par marché sont ainsi analysées, pour les différentes périodes présentées, sur les principaux agrégats du compte de résultat ainsi que sur l'encours moyen productif.

Le comité exécutif ayant décidé depuis le 1^{er} janvier 2009 de suivre les précédentes activités Grand Public et Entreprises de manière consolidée (marché « Clientèle »), la répartition des secteurs opérationnels demandée par IFRS 8 a suivi la même segmentation.

L'activité Réseau recouvre les financements octroyés au Réseau de concessionnaires de l'alliance Renault-Nissan. L'activité Clientèle recouvre l'ensemble des financements et services associés, autres que ceux du Réseau. Les résultats de chacun de ces deux segments de marché sont présentés séparément. Les activités de refinancement et de holding sont regroupées au sein des « Autres activités ».

Les activités de financements des ventes Renault, Nissan, Dacia, Samsung et Datsun sont regroupées.

Activité	Clientèle	Réseaux
Crédit	✓	✓
Location Financière	✓	NA
Location Opérationnelle	✓	NA
Services	✓	NA

R - ASSURANCE

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance émis par les sociétés d'assurance consolidées sont établis conformément à la norme IFRS 4.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidé.

Passifs techniques relatifs aux contrats d'assurance :

- Provisions pour primes non acquises (assurance non vie) : Les provisions techniques pour primes non acquises correspondent à la part des primes qui se rapportent à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance du contrat. Elles sont calculées par contrat au prorata temporis journalier.
- Provisions mathématiques (assurance vie) : Elles sont destinées à couvrir les obligations futures (ou flux d'indemnisation) correspondant aux engagements donnés, ainsi que les coûts de gestion de ces contrats. Elles sont calculées par contrat au prorata temporis journalier.
- Provisions pour sinistres à payer : Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation, nette des recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres déclarés non réglés à la clôture de l'exercice. Ces provisions sont calculées sur la base d'un fichier de sinistre reposant sur des règles de recouvrement.
- Provisions IBNR (Incurred But Not Reported) : Il s'agit des provisions relatives aux sinistres non encore déclarés, estimées sur une base statistique. Elles sont calculées selon une méthode actuarielle (méthode de Chain Ladder) dans laquelle le coût d'un sinistre est estimé en fonction d'une analyse statistique de l'historique des remboursements des précédents sinistres. L'historique de donnée est effectué avec une méthode de Best Estimate, auquel s'y ajoute une marge prudentielle calibrée. Ainsi, les provisions IBNR sont toujours suffisantes même en cas de scénario très défavorable.

Les garanties proposées couvrent le risque décès, l'invalidité, l'incapacité et la perte d'emploi dans le cadre

d'une assurance emprunteur. Ces types de risques sont contrôlés par l'utilisation de tables de mortalité appropriées, par un contrôle statistique de la sinistralité sur les populations assurées et par un programme de réassurance.

Test de suffisance des passifs : Un test d'adéquation des passifs visant à s'assurer que les passifs d'assurance sont suffisants au regard des estimations actuelles de flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance est réalisé à chaque arrêté comptable. Les flux de trésorerie futurs résultant des contrats prennent en compte les garanties et options qui y sont attachées. En cas d'insuffisance, les pertes potentielles sont comptabilisées en intégralité en contrepartie du résultat.

Compte de résultat :

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le groupe sont présentés au compte de résultat sous les rubriques « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

4. ADAPTATION À L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

Dans un environnement économique contrasté, RCI Banque maintient une politique financière prudente et renforce son dispositif de gestion et de contrôle de la liquidité.

Liquidité

RCI Banque porte une grande attention à la diversification de ses sources d'accès à la liquidité. Depuis le déclenchement de la crise financière, l'entreprise a largement diversifié ses sources de financement. Au-delà de la base historique d'investisseurs obligataires en euros, de nouvelles zones de distribution ont été exploitées avec succès.

L'extension à huit ans des maturités maximales émises en Euro a permis de toucher de nouveaux investisseurs à la recherche de duration. Par ailleurs le groupe s'est présenté sur les marchés obligataires dans des devises multiples (USD, GBP, CHF, PLN, BRL, ARS, KRW, MAD, etc.), que ce soit pour financer les actifs européens ou pour accompagner le développement hors Europe.

Le recours au financement par titrisation, de format privé ou public, permet également d'élargir la base d'investisseurs.

Enfin, l'activité de collecte de dépôts, lancée en février 2012 et désormais déployée dans quatre pays, vient compléter cette diversification et permet à l'entreprise de s'adapter aux exigences de liquidité résultant des normes Bâle 3.

Le pilotage du risque de liquidité de RCI Banque prend en compte les recommandations de l'EBA relatives à l'Internal Liquidity Adequacy Assessment Process (ILAAP) et repose sur les éléments suivants :

- **Appétit pour le risque** : Cet élément est défini par le Comité des Risques du Conseil d'Administration.

- **Refinancement** : Le plan de financement est construit dans une optique de diversification d'accès à la liquidité, par produit, par devise et par maturité. Les besoins de financements font l'objet de recadrages réguliers qui permettent d'ajuster le plan de financement.

- **Réserve de liquidité** : L'entreprise vise à disposer en permanence d'une réserve de liquidité en adéquation avec l'appétit pour le risque de liquidité. La réserve de liquidité est constituée de lignes bancaires confirmées non tirées, de collatéral éligible aux opérations de politique monétaire de la BCE, d'actifs hautement liquides (HQLA) et d'actifs financiers. Elle est revue chaque mois par le Comité Financier.

- **Prix de transfert** : Le refinancement des entités européennes du Groupe est principalement assuré par la Trésorerie Groupe qui centralise la gestion de la liquidité et mutualise les coûts. Les coûts de liquidité internes sont revus périodiquement par le Comité Financier et sont utilisés par les filiales commerciales pour la construction de leur tarification.

- **Scénarios de stress** : Le Comité Financier est informé chaque mois de l'horizon pendant lequel l'entreprise peut assurer la continuité de son activité en utilisant sa réserve de liquidité dans divers scénarios de stress. Les scénarios de stress comprennent des hypothèses de fuite des dépôts, de perte d'accès à de nouveaux financements, d'indisponibilité partielle de certains éléments de la réserve de liquidité ainsi que des prévisions de production de nouveaux crédits. Les hypothèses de fuite des dépôts stressées sont très conservatrices et font l'objet de backtestings réguliers.

- **Plan d'urgence** : Un plan d'urgence établi permet d'identifier les actions à mener en cas de stress sur la situation de liquidité.

Risque au titre de l'activité de crédit

Le pilotage de la nouvelle production par la probabilité de défaut issue des systèmes de score a permis de maintenir la qualité du portefeuille sur tous les grands marchés.

Les perspectives économiques restant incertaines, le pilotage centralisé de la politique d'acceptation mise en place au début de la crise a été maintenu. Le réglage des systèmes d'acceptation est ajusté en fonction de stress tests mis à jour trimestriellement sur les principaux pays par marché (particuliers, entreprises). Au final, la qualité de la production est en ligne avec les objectifs.

Dans un environnement en évolution permanente, RCI Banque a pour objectif de maintenir le risque de crédit global à un niveau compatible avec les attentes de la communauté financière et les cibles de rentabilité.

Rentabilité

RCI Banque revoit régulièrement les coûts de liquidité internes utilisés pour la tarification des opérations clientèle,

permettant ainsi de maintenir une marge sur la production de nouveaux crédits en ligne avec les cibles budgétaires. De façon similaire, la tarification des financements accordés aux concessionnaires est indexée sur un taux de base interne reflétant le coût des fonds empruntés et des coussins de liquidité nécessaires à la continuité d'activité. Cette méthode permet de maintenir constante la rentabilité de cette activité.

Gouvernance

Le suivi des indicateurs de liquidité fait l'objet d'un point spécifique à chacun des comités financiers mensuels.

Les comités de gestion pays suivent également systématiquement les indicateurs de risque et de marge instantanée prévisionnelle, qui complètent les analyses habituelles de la rentabilité des filiales.

Exposition au risque de crédit non commercial

Le risque de contrepartie bancaire résulte du placement des excédents de trésorerie, investis sous forme de dépôts à court terme, et des opérations de couverture du risque de taux ou de change par des produits dérivés.

Ces opérations sont réalisées auprès d'établissements bancaires de premier ordre préalablement autorisés par le Comité de Contrepartie. RCI Banque porte par ailleurs une attention particulière à la diversification des contreparties.

De plus, pour satisfaire aux exigences règlementaires résultant de la mise en application du ratio de liquidité à 30 jours Liquidity Coverage Ratio (LCR), RCI Banque investit dans des actifs liquides tels que définis dans l'Acte Délégué de la Commission Européenne. Ces actifs liquides sont principalement constitués de dépôts auprès de la Banque Centrale Européenne et de titres d'états ou supranationaux. La duration moyenne du portefeuille de titres est d'environ 12 mois.

En outre, RCI Banque a également investi dans un fonds dont les actifs sont constitués de titres de créances émis par des agences européennes, des états et des émetteurs supranationaux. Son exposition moyenne au risque de crédit est de six ans avec une limite à neuf ans. Le fonds vise une exposition nulle au risque de taux avec un maximum de deux ans.

Environnement macroéconomique

La Banque Centrale Européenne a maintenu sa politique monétaire inchangée tout au long de l'année 2017 et annoncé l'extension de son programme d'achat de titres jusqu'à septembre 2018, tout en en réduisant l'ampleur de 60 à 30 Md€ par mois. Elle a également signalé que la politique actuelle de taux bas serait maintenue au-delà de la période d'assouplissement quantitatif.

En parallèle, la Réserve Fédérale américaine a entamé la réduction de la taille de son bilan et remonté ses taux à trois

reprises, portant ainsi la cible des Fed Funds à 1,25-1,50 %, une hausse de 75 bp par rapport à 2016.

Pour faire face à la poussée d'inflation résultant de la dépréciation de la Livre, La Banque d'Angleterre a également relevé ses taux directeurs de 25 bp, à 0,50 %.

La courbe des taux de swap en Euro a connu une légère pentification au cours de l'année. À fin 2017, le swap 5 ans s'établissait ainsi autour de 0,30 %, un niveau proche du point haut atteint au cours de l'été et en hausse d'environ 20 bp sur l'année.

Après un léger élargissement en début d'année, les spreads de crédit ont connu un resserrement important après les élections françaises.

5. REFINANCEMENT

Pour accompagner la croissance de son activité commerciale, le groupe a émis l'équivalent de 6 Md€ sous format obligataire public et allongé la maturité de sa dette et émettant pour la première fois à 8 ans. Six émissions en Euro, alternant coupons fixes et variables, ont été complétées par une émission en Franc Suisse et une transaction en Livre Sterling. L'entreprise a inauguré et utilisé à deux reprises un format double tranche, combinant émission à taux fixe et émission à taux variable, et a étendu sa courbe de crédit à taux variable en lançant sa première émission à 7 ans sous ce format. En parallèle, quelques émissions sous format privé ont également été réalisées pour un montant de 365 M€.

Par ailleurs, la titrisation privée de prêts automobiles au Royaume-Uni a vu sa période revolving étendue pour une année supplémentaire et son montant porté à 1,1 MdGBP, en hausse de 200 MGBP.

Cette alternance de maturités, de types de coupons et de formats d'émission, s'inscrit dans la stratégie de diversification des sources de financement poursuivie depuis plusieurs années par le groupe et permet de toucher le plus grand nombre d'investisseurs.

En complément, les entités du groupe au Brésil, en Corée du Sud, au Maroc, en Argentine et pour la première fois en Pologne ont également réalisé des emprunts obligataires sur leurs marchés domestiques.

Les dépôts de la clientèle particulière progressent de 2,4 Md€ depuis décembre 2016 et atteignent 15,0 Md€ au 31 décembre 2017, représentant 34 % des actifs, ce qui correspond à l'objectif de l'entreprise de disposer de dépôts clientèle représentant environ un tiers des financements accordés à ses clients.

Ces ressources, auxquelles s'ajoutent, sur le périmètre Europe, 4,4 Md€ de lignes bancaires confirmées non tirées, 3,6 Md€ de collatéral éligible aux opérations de politique monétaire de la BCE, 1,8 Md€ d'actifs hautement liquides (HQLA) ainsi qu'un montant d'actifs financiers de 0,4 Md€, permettent à RCI Banque d'assurer le maintien des

financements accordés à ses clients pendant près de 12 mois sans accès à la liquidité extérieure.

6. EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français la Directive 2013/36/UE concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CRD IV) et le règlement (UE) 575/2013, le groupe RCI Banque est soumis au respect

du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan (ratio de levier).

Les ratios calculés en 2017 ne mettent pas en évidence un non-respect des exigences réglementaires.

7. NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1 : SECTEURS OPÉRATIONNELS

1.1. SEGMENTATION PAR MARCHÉ

En millions d'euros	Clientèle	Réseaux	Autres	Total 12/2017
Encours productif moyen	29 161	9 738		38 899
Produit net bancaire	1 230	240	158	1 628
Résultat brut d'exploitation	843	190	73	1 106
Résultat d'exploitation	784	205	73	1 062
Résultat avant impôts	786	204	87	1 077

En millions d'euros	Clientèle	Réseaux	Autres	Total 12/2016
Encours productif moyen	24 629	8 077		32 706
Produit net bancaire	1 108	227	137	1 472
Résultat brut d'exploitation	759	185	65	1 009
Résultat d'exploitation	672	168	65	905
Résultat avant impôts	672	168	72	912

Les contributions par marché sont analysées, pour les différentes périodes présentées, sur les principaux agrégats du compte de résultat ainsi que sur l'encours moyen productif.

Au niveau du Produit Net Bancaire, étant donné que la majorité des produits sectoriels du groupe RCI Banque provient d'intérêts, ces derniers sont présentés nets des charges d'intérêts.

La détermination des résultats par secteur d'activité repose sur des conventions analytiques internes de refacturation ou de valorisation des moyens affectés. Les fonds propres alloués à chacun des pôles d'activité sont ceux effectivement mis à la disposition des filiales et succursales, répartis ensuite entre activités en fonction de règles analytiques internes.

L'Encours Productif Moyen est l'indicateur opérationnel utilisé pour le suivi des encours. Cet indicateur représentant

une moyenne arithmétique des encours, sa valeur est par conséquent différente des encours figurant à l'actif du groupe RCI Banque tels que présentés aux notes 5 et 6 des Annexes : Opérations avec la clientèle et assimilées / Ventilation des opérations avec la clientèle par segment d'activité.

L'Actifs Productifs Moyens est un autre indicateur utilisée pour le suivi des encours. Il correspond aux encours productifs moyens auxquels sont ajoutés les actifs liés aux activités de location opérationnelle.

Pour la clientèle, il s'agit de la moyenne des actifs productifs à fin. Pour le réseau il s'agit de la moyenne des actifs productifs journaliers.

1.2. SEGMENTATION GÉOGRAPHIQUE

En millions d'euros	Année	Encours net à fin ⁽¹⁾	dont Encours Clientèle net à fin	dont Encours Réseaux net à fin
Europe	2017	39 028	28 785	10 243
	2016	33 934	24 408	9 526
dont Allemagne	2017	6 808	5 333	1 475
	2016	5 871	4 402	1 469
dont Espagne	2017	4 207	3 279	928
	2016	3 426	2 656	770
dont France	2017	13 315	9 606	3 709
	2016	11 632	8 253	3 379
dont Italie	2017	5 264	3 960	1 304
	2016	4 251	3 156	1 095
dont Royaume-Uni	2017	4 787	3 897	890
	2016	4 548	3 635	913
dont Autres pays ⁽²⁾	2017	4 647	2 710	1 937
	2016	4 206	2 306	1 900
Asie Pacifique - Corée du Sud	2017	1 561	1 541	20
	2016	1 400	1 389	11
Amérique	2017	2 637	2 049	588
	2016	2 377	1 925	452
dont Argentine	2017	499	344	155
	2016	379	289	90
dont Brésil	2017	1 880	1 498	382
	2016	1 998	1 636	362
dont Colombie	2017	258	207	51
	2016			
Afrique, Moyen-Orient, Inde	2017	416	331	85
	2016	389	321	68
Eurasie	2017	191	179	12
	2016	159	149	10
Total groupe RCI Banque	2017	43 833	32 885	10 948
	2016	38 259	28 192	10 067

(1) Y compris opérations de location opérationnelle.

(2) Belgique, Pays-Bas, Suisse, Autriche, Pays Nordiques, Pologne, République Tchèque, Hongrie, Slovénie, Irlande, Portugal.

Les produits provenant des clients externes sont affectés aux différents pays en fonction du pays d'appartenance de chacune des entités. En effet, chaque entité n'enregistre que des produits provenant de clients résidents dans le même pays que l'entité.

NOTE 2 : INSTRUMENTS DÉRIVÉS

En millions d'euros	12/2017		12/2016	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés dans la catégorie des dérivés détenus à des fins de transaction	37	32	48	39
Instruments dérivés de taux	3	1	2	
Instruments dérivés de change	34	31	46	37
Autres instruments dérivés				2
Juste valeur des actifs et passifs financiers désignés en couverture	86	86	190	58
Instruments dérivés de taux et de change : couverture de juste valeur	80	28	179	14
Instruments dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie futurs	6	58	11	44
Total des instruments dérivés*	123	118	238	97
(*) Dont entreprises liées	7		10	

Les « Autres instruments dérivés » intègrent l'ajustement au titre du risque de crédit de - 0,3 M€ au 31 décembre 2017 se décomposant en un produit de + 0,1 M€ au titre de la DVA et une charge de - 0,4 M€ au titre de la CVA.

Ces postes comprennent essentiellement des instruments dérivés contractés sur les marchés de gré à gré par le groupe RCI Banque dans le cadre de sa politique de couverture de l'exposition aux risques de change et de taux d'intérêt.

Les opérations ayant donné lieu à une comptabilisation dans ce poste sont décrites dans les règles et méthodes comptables aux points : « Les passifs financiers (IAS 39) » et « Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (IAS 39) ».

Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers de couvertures de flux de trésorerie

En millions d'euros	Couvertures de flux de trésorerie	Echéancier de transfert en résultat de la réserve de couverture de flux de trésorerie		
		< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans
Solde au 31 décembre 2015	6	3	3	
Variation de juste valeur en capitaux propres	(27)			
Transfert en résultat net d'impôt sur les sociétés	11			
Solde au 31 décembre 2016	(10)	(6)	(4)	
Variation de juste valeur en capitaux propres	4			
Transfert en résultat net d'impôt sur les sociétés	(3)			
Solde au 31 décembre 2017	(9)	(4)	(5)	

Le tableau ci-dessus indique pour les couvertures de flux de trésorerie, les périodes au cours desquelles RCI Banque s'attend à ce que les flux de trésorerie interviennent et influent sur le résultat.

La variation de la réserve de couverture de flux de trésorerie résulte d'une part de la variation de la juste valeur des instruments de couverture portée en capitaux propres, ainsi que du transfert en résultat de la période selon le même rythme que l'élément couvert.

Ventilation des nominaux d'instruments dérivés par durée résiduelle et par intention de gestion

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2017	Dt entreprises liées
Couverture du risque de change					
<i>• Opérations de change à terme</i>					
Ventes	1 889			1 889	
Achats	1 886			1 886	
<i>• Opérations de swap de devises</i>					
Prêts	691	331		1 022	82
Emprunts	664	319		983	80
Couverture du risque de taux					
<i>• Opérations de swap de taux</i>					
Prêteurs	6 211	9 373	2 350	17 934	
Emprunteurs	6 211	9 373	2 350	17 934	
En millions d'euros					
	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2016	Dt entreprises liées
Couverture du risque de change					
<i>• Opérations de change à terme</i>					
Ventes	1 557			1 557	
Achats	1 559			1 559	
<i>• Opérations de change au comptant</i>					
Prêts	1			1	
Emprunts	1			1	
<i>• Opérations de swap de devises</i>					
Prêts	343	823		1 166	221
Emprunts	333	717		1 050	210
Couverture du risque de taux					
<i>• Opérations de swap de taux</i>					
Prêteurs	5 710	6 535	1 650	13 895	
Emprunteurs	5 710	6 535	1 650	13 895	

NOTE 3 : ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

En millions d'euros	12/2017	12/2016
Actifs financiers disponibles à la vente	1 260	929
Effets publics et valeurs assimilées	741	521
Titres à revenus variables	179	109
Obligations et autres titres à revenus fixes	340	299
Autres actifs financiers	27	26
Participations dans les sociétés non consolidées	27	26
Total des actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers^(*)	1 287	955
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>27</i>	<i>26</i>

NOTE 4 : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En millions d'euros	12/2017	12/2016
Créances à vue sur les établissements de crédit	906	810
Comptes ordinaires débiteurs	895	773
Prêts au jour le jour	11	36
Créances rattachées		1
Créances à terme sur les établissements de crédit	218	214
Comptes et prêts à terme	218	214
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit^(*)	1 124	1 024
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>150</i>	<i>210</i>

Les créances à vue sont un élément constitutif du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant dans le tableau de flux de trésorerie.

Les comptes courants bancaires détenus par les fonds commun de titrisation contribuent pour partie au rehaussement de crédit des fonds. Ils s'élèvent à

506 millions d'euros à fin 2017 et sont classés parmi les comptes ordinaires débiteurs.

Les opérations de prêt au jour le jour avec la Banque Centrale figurent dans la rubrique « Caisse, Banques Centrales ».

NOTE 5 : OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE ET ASSIMILÉES

En millions d'euros	12/2017	12/2016
Prêts et créances sur la clientèle	43 430	37 923
Opérations avec la clientèle	32 993	29 248
Opérations de location financière	10 437	8 675
Opérations de location opérationnelle	839	715
Total opérations avec la clientèle et assimilées	44 269	38 638

La valeur brute des encours restructurés, suite à l'ensemble des mesures et de concessions envers les clients emprunteurs qui rencontrent (ou sont susceptibles à l'avenir de rencontrer) des difficultés financières, s'élève à

127 millions d'euros et est dépréciée à hauteur de 41 millions d'euros au 31 décembre 2017.

5.1. OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

En millions d'euros	12/2017	12/2016
Créances sur la clientèle	33 226	29 614
Affacturage	655	491
Autres créances commerciales	3	2
Autres crédits à la clientèle	31 783	28 379
Comptes ordinaires débiteurs	351	272
Créances douteuses et compromises	434	470
Créances rattachées sur clientèle	53	79
Autres crédits à la clientèle	41	40
Comptes ordinaires débiteurs	7	31
Créances douteuses et compromises	5	8
Éléments intégrés au coût amorti sur créances clientèle	228	114
Étalement des frais de dossiers et divers	(39)	(27)
Étalement de la participation reçue du constructeur ou du réseau	(526)	(495)
Étalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	793	636
Dépréciation des créances sur la clientèle	(514)	(559)
Dépréciation sur créances incidentées ou à risque	(192)	(226)
Dépréciation des créances douteuses et compromises	(252)	(290)
Dépréciation de la valeur résiduelle	(70)	(43)
Total net des créances sur la clientèle	32 993	29 248

Les opérations de titrisation n'ont pas eu pour conséquence de déconsolider l'encours cédé. Les créances cédées, les intérêts courus qui y sont rattachés ainsi que les provisions afférentes figurent toujours à l'actif du bilan du groupe.

Les créances d'affacturage résultent de l'acquisition par le groupe de créances commerciales cédées par l'alliance Renault-Nissan.

La dépréciation de la Valeur résiduelle concerne le crédit (en risque porté et non porté).

5.2. OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCIÈRE

En millions d'euros	12/2017	12/2016
Créances sur opérations de location financière	10 541	8 756
Crédit-bail et location longue durée	10 418	8 642
Créances douteuses et compromises	123	114
Créances rattachées sur opérations de location financière	7	7
Crédit-bail et location longue durée	6	5
Créances douteuses et compromises	1	2
Éléments intégrés au coût amorti sur opérations de location financière	(16)	4
Étalement des frais de dossiers et divers	(7)	(15)
Étalement de la participation reçue du constructeur ou du réseau	(174)	(110)
Étalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	165	129
Dépréciation des créances sur opérations de location financière	(95)	(92)
Dépréciation sur créances incidentées ou à risque	(17)	(16)
Dépréciation des créances douteuses et compromises	(77)	(75)
Dépréciation de la valeur résiduelle	(1)	(1)
Total net des créances sur opérations de location financière	10 437	8 675

Rapportement entre l'investissement brut dans les contrats de location financière à la date de clôture et la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2017
Location financière - Investissement net	4 470	6 052	10	10 532
Location financière - Intérêts futurs à recevoir	355	348		703
Location financière - Investissement brut	4 825	6 400	10	11 235
Valeur résiduelle garantie revenant au groupe RCI Banque	2 546	3 285		5 831
<i>Dont valeur résiduelle garantie par les parties liées</i>	<i>1 741</i>	<i>1 681</i>		<i>3 422</i>
Paiements minimaux à recevoir au titre de la location (hors montants garantis par les parties liées en application d'IAS 17)	3 084	4 719	10	7 813

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2016
Location financière - Investissement net	3 830	4 928	9	8 767
Location financière - Intérêts futurs à recevoir	225	194	1	420
Location financière - Investissement brut	4 055	5 122	10	9 187
Valeur résiduelle garantie revenant au groupe RCI Banque	2 153	2 544	1	4 698
<i>Dont valeur résiduelle garantie par les parties liées</i>	<i>1 562</i>	<i>1 380</i>	<i>1</i>	<i>2 943</i>
Paiements minimaux à recevoir au titre de la location (hors montants garantis par les parties liées en application d'IAS 17)	2 493	3 742	9	6 244

5.3. OPÉRATIONS DE LOCATION OPÉRATIONNELLE

En millions d'euros	12/2017	12/2016
Immobilisations données en location	866	729
Valeur brute des immobilisations données en location	1 094	885
Amortissements sur immobilisations données en location	(228)	(156)
Créances sur opérations de location opérationnelle	6	4
Créances rattachées		1
Créances saines	6	5
Créances douteuses et compromises	3	2
Produits et charges restant à étaler	(3)	(4)
Dépréciation des opérations de location opérationnelle	(33)	(18)
Dépréciation de la valeur résiduelle	(33)	(18)
Total net des opérations de location opérationnelle(*)	839	715
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>(1)</i>	

Montant des paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats de location opérationnelle non résiliables

En millions d'euros	12/2017	12/2016
Inférieur à 1 an	71	60
De 1 an à 5 ans	119	168
Supérieur à 5 ans		1
Total	190	229

5.4. EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT ET INDICATION SUR LA QUALITÉ DES CRÉANCES JUGÉES SAINES PAR LE GROUPE RCI BANQUE

L'exposition consolidée maximale au risque de crédit s'établit à 50 758 millions d'euros au 31 décembre 2017. Cette exposition comprend principalement les encours nets de financement des ventes, débiteurs divers et

produits dérivés actifs ainsi que les engagements de financement irrévocables présents au hors bilan consolidé de RCI Banque (cf. note 22 Engagements reçus).

Montant des créances échues

En millions d'euros	12/2017	dont non dépréciées ⁽¹⁾	12/2016	dont non dépréciées ⁽¹⁾
Depuis 0 à 3 mois	574	522	433	387
Depuis 3 à 6 mois	51		45	
Depuis 6 mois à 1 an	20		24	
Depuis plus de 1 an	252		259	
Total des créances échues	897	522	761	387

(1) Ne comprend que les créances de financement des ventes non dépréciées, soit totalement, soit partiellement sur une base individuelle.

Les risques sur la qualité des crédits de la clientèle font l'objet d'une évaluation (par système de score) et d'un suivi par type d'activité (Clientèle et Réseau). À la date de clôture des comptes, aucun élément ne remet en cause la qualité de crédit des créances de financement des ventes non échues et non dépréciées.

Par ailleurs, il n'existe pas de concentration de risques significative au sein de la clientèle du Financement des ventes au regard des dispositions réglementaires.

Le montant des garanties détenues sur les créances douteuses ou incidentées est de 660 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 593 millions d'euros au 31 décembre 2016.

5.5. VALEURS RÉSIDUELLES EN RISQUE PORTÉ PAR RCI BANQUE

Le montant total des risques sur valeurs résiduelles porté en propre par RCI Banque s'élève à 1 981 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 1 899 millions d'euros au 31 décembre 2016. Il est provisionné à hauteur de 67 millions d'euros au 31 décembre 2017 pour la provision valeur résiduelle risque portée (concerne pour l'essentiel le Royaume-Uni).

NOTE 6 : VENTILATION DES OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE PAR SEGMENT D'ACTIVITÉ

En millions d'euros	Clientèle	Réseaux	Autres	Total 12/2017
Valeur brute	33 349	11 126	436	44 911
Créances saines	32 894	11 019	432	44 345
Créances douteuses	165	90	3	258
Créances compromises	290	17	1	308
<i>des créances douteuses et compromises sur le total des créances</i>	<i>1,36 %</i>	<i>0,96 %</i>	<i>0,92 %</i>	<i>1,26 %</i>
Dépréciation sur base individuelle	(439)	(87)		(526)
Dépréciation créances saines	(143)	(54)		(197)
Dépréciation créances douteuses	(88)	(18)		(106)
Dépréciation créances compromises	(208)	(15)		(223)
Dépréciation collective sectorielle	(25)	(91)		(116)
Dépréciation des créances	(18)	(91)		(109)
Risque pays	(7)			(7)
Total des valeurs nettes^(*)	32 885	10 948	436	44 269
<i>(*) Dont entreprises liées (Hors participations reçues et rémunérations versées)</i>	<i>21</i>	<i>937</i>	<i>309</i>	<i>1 267</i>

En millions d'euros	Clientèle	Réseaux	Autres	Total 12/2016
Valeur brute	28 656	10 272	379	39 307
Créances saines	28 209	10 126	376	38 711
Créances douteuses	164	124	2	290
Créances compromises	283	22	1	306
<i>% des créances douteuses et compromises sur le total des créances</i>	<i>1,56 %</i>	<i>1,42 %</i>	<i>0,79 %</i>	<i>1,52 %</i>
Dépréciation sur base individuelle	(424)	(103)		(527)
Dépréciation créances saines	(100)	(62)		(162)
Dépréciation créances douteuses	(101)	(19)		(120)
Dépréciation créances compromises	(223)	(22)		(245)
Dépréciation collective sectorielle	(40)	(102)		(142)
Dépréciation des créances	(13)	(102)		(115)
Risque pays	(27)			(27)
Total des valeurs nettes^(*)	28 192	10 067	379	38 638
<i>(*) Dont entreprises liées (Hors participations reçues et rémunérations versées)</i>	<i>54</i>	<i>747</i>	<i>222</i>	<i>1 023</i>

La classification « Autres » regroupe principalement les comptes acheteurs et ordinaires avec les concessionnaires et le groupe Renault.

La provision pour risque pays concerne essentiellement le Brésil, l'Argentine et dans une moindre mesure le Maroc et la Roumanie.

NOTE 7 : COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

En millions d'euros	12/2017	12/2016
Créances d'impôts et taxes fiscales	379	466
Créances d'impôts courants	36	44
Créances d'impôts différés	112	106
Créances fiscales hors impôts courants	231	316
Comptes de régularisation et actifs divers	1 009	748
Autres débiteurs divers	337	259
Comptes de régularisation actif	49	45
Valeurs reçues à l'encaissement	426	282
Part des réassureurs dans les provisions techniques	197	162
Total des comptes de régularisation et actifs divers^(*)	1 388	1 214
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>138</i>	<i>99</i>

Les actifs d'impôts différés sont analysés en Note 32.

La variation de la part des réassureurs dans les provisions techniques s'analyse ainsi :

Variation de la part des réassureurs dans les provisions techniques

En millions d'euros	12/2017	12/2016
Part des réassureurs dans les provisions techniques au début de la période	162	136
Augmentation des provisions techniques à la charge des réassureurs	45	34
Sinistres mis à la charge des réassureurs	(10)	(8)
Part des réassureurs dans les provisions techniques à la fin de la période	197	162

NOTE 8 : PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES

En millions d'euros	12/2017		12/2016	
	Valeur bilan des SME	Résultat	Valeur bilan des SME	Résultat
Orfin Finansman Anonim Sirketi	24	4	25	2
RN SF B.V.	48	9	41	4
Nissan Renault Financial Services India Private Limited	30	2	31	1
Total des participations dans les entreprises associées et coentreprises	102	15	97	7

NOTE 9 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

En millions d'euros	12/2017	12/2016
Valeur nette des immobilisations incorporelles	6	6
Valeur brute	36	38
Amortissements et provisions	(30)	(32)
Valeur nette des immobilisations corporelles	23	22
Valeur brute	101	111
Amortissements et provisions	(78)	(89)
Total net des immobilisations corporelles et incorporelles	29	28

NOTE 10 : ÉCARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros	12/2017	12/2016
Argentine	2	2
Royaume-Uni	35	37
Allemagne	12	12
Italie	9	9
Corée du Sud	20	20
République tchèque	6	6
Total des écarts d'acquisition ventilés par pays	84	86

L'ensemble de ces écarts d'acquisition a fait l'objet de tests de dépréciation (selon les méthodes et hypothèses décrites en note B). Ces tests n'ont pas fait apparaître de risque de dépréciation au 31 décembre 2017.

NOTE 11 : DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE OU REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

11.1. BANQUES CENTRALES

En millions d'euros	12/2017	12/2016
Comptes et emprunts à terme	2 500	2 000
Total Banques centrales	2 500	2 000

La valeur comptable du collatéral présenté à la Banque de France (3G) s'élève au 31 décembre 2017 à 6 950 M€, soit

5 676 M€ en titres de véhicules de titrisations, 168 M€ en titres obligataires éligibles et 1 106 M€ en créances privées.

11.2. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En millions d'euros	12/2017	12/2016
Dettes à vue envers les établissements de crédit	234	211
Comptes ordinaires créditeurs	29	12
Emprunts au jour le jour	1	9
Autres sommes dues	204	190
Dettes à terme envers les établissements de crédit	2 210	1 634
Comptes et emprunts à terme	2 165	1 567
Dettes rattachées	45	67
Total des dettes envers les établissements de crédit(*)	2 444	1 845
(*) Dont entreprises liées	1	

Les dettes à vue sont un élément constitutif du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant dans le tableau de flux de trésorerie.

11.3. DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

En millions d'euros	12/2017	12/2016
Comptes créditeurs de la clientèle	15 768	13 214
Comptes ordinaires créditeurs	109	93
Comptes créditeurs à terme	744	566
Comptes d'épargne - Livrets ordinaires	11 456	9 011
Dépôts à terme de la clientèle	3 459	3 544
Autres sommes dues à la clientèle et dettes rattachées	76	53
Autres sommes dues à la clientèle	28	22
Dettes rattachées sur comptes créditeurs à vue	28	10
Dettes rattachées sur comptes créditeurs à terme	1	
Dettes rattachées sur comptes d'épargne - Livrets ordinaires	14	16
Dettes rattachées sur dépôts à terme de la clientèle	5	5
Total des dettes envers la clientèle^(*)	15 844	13 267
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	788	606

Les comptes créditeurs à terme tiennent compte d'une convention de gage espèces accordée à RCI Banque par le constructeur Renault pour un montant de 700 millions d'euros couvrant sans distinction géographique les risques de défaillance du groupe Renault Retail Groupe.

RCI Banque a lancé son activité d'épargne en février 2012 en France, en février 2013 en Allemagne, en avril 2014 en Autriche, et au Royaume-Uni en juin 2015 en commercialisant des comptes sur livrets ainsi que des dépôts à terme.

11.4. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

En millions d'euros	12/2017	12/2016
Titres de créances négociables⁽¹⁾	1 182	1 822
Certificats de dépôt	1 018	1 389
Billets de trésorerie, Papiers commerciaux et assimilés	69	355
BMTN et assimilés	70	43
Dettes rattachées sur titres de créances négociables	25	35
Autres dettes représentées par un titre⁽²⁾	2 272	3 064
Autres dettes représentées par un titre	2 271	3 062
Dettes rattachées sur autres dettes représentées par un titre	1	2
Emprunts obligataires et assimilés	17 885	14 658
Emprunts obligataires	17 771	14 521
Dettes rattachées sur emprunts obligataires	114	137
Total des dettes représentées par un titre^(*)	21 339	19 544
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	97	137

(1) Les certificats de dépôts, les billets de trésorerie et les papiers commerciaux sont émis par RCI Banque S.A., Banco RCI Brasil S.A. et Diac S.A.

(2) Les autres dettes représentées par un titre correspondent principalement aux titres émis par les véhicules de titrisation créés pour les besoins des opérations de titrisation allemande (RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland) britannique (RCI Financial Services Ltd), brésilienne (Banco RCI Brasil S.A.), française (Diac S.A.) et italienne (RCI Banque Succursale Italiana).

11.5. VENTILATION DES DETTES PAR MÉTHODE D'ÉVALUATION

En millions d'euros	12/2017	12/2016
Dettes évaluées au coût amorti - Hors couverture juste valeur	34 741	30 755
Banques centrales	2 500	2 000
Dettes envers les établissements de crédit	2 444	1 845
Dettes envers la clientèle	15 844	13 267
Dettes représentées par un titre	13 953	13 643
Dettes évaluées au coût amorti - Couverture juste valeur	7 386	5 901
Dettes représentées par un titre	7 386	5 901
Total des dettes financières	42 127	36 656

11.6. VENTILATION DE L'ENDETTEMENT PAR TAUX AVANT DÉRIVÉS

En millions d'euros	Variable	Fixe	12/2017
Banques centrales		2 500	2 500
Dettes sur les établissements de crédit	941	1 503	2 444
Dettes envers la clientèle	12 235	3 609	15 844
Titres de créances négociables	340	842	1 182
Autres dettes représentées par un titre	2 272		2 272
Emprunts obligataires	5 915	11 970	17 885
Total de l'endettement par taux	21 703	20 424	42 127

En millions d'euros	Variable	Fixe	12/2016
Banques centrales		2 000	2 000
Dettes sur les établissements de crédit	852	993	1 845
Dettes envers la clientèle	9 789	3 478	13 267
Titres de créances négociables	333	1 489	1 822
Autres dettes représentées par un titre	3 064		3 064
Emprunts obligataires	4 761	9 897	14 658
Total de l'endettement par taux	18 799	17 857	36 656

11.7. VENTILATION DE L'ENDETTEMENT PAR DURÉE RESTANT À COURIR

La ventilation des dettes par échéance est exposée en Note 17.

NOTE 12 : TITRISATION

TITRISATION - OPÉRATIONS PUBLIQUES

Pays	France	France	France	Italie	Allemagne	Allemagne	Allemagne	Allemagne	Brésil
Entités cédantes	DIAC S.A.	DIAC S.A.	DIAC S.A.	RCI Banque Succursale Italiana	RCI Bank Niederlassung	RCI Bank Niederlassung	RCI Bank Niederlassung	RCI Bank Niederlassung	Banco RCI Brazil S.A.
Collatéral concerné	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Créances concessionnaires indépendants	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Créances concessionnaires indépendants	Crédits automobiles à la clientèle
Véhicule d'émission	CARS Alliance Auto Loans France FCT Master	CARS Alliance Auto Loans France V 2014-1	FCT Cars Alliance DFP France	Cars Alliance Auto Loans Italy 2015 s.r.l.	CARS Alliance Auto Loans Germany Master	CARS Alliance Auto Loans Germany V2013-1	CARS Alliance Auto Loans Germany V2016-1	Cars Alliance DFP Germany 2017	Fundo de Investimento em Direitos Creditórios RCI Brasil I
Date de début	mai 2012	octobre 2014	juillet 2013	juillet 2015	mars 2014	décembre 2013	mai 2016	juillet 2017	mai 2015
Maturité légale des fonds	août 2030	janvier 2026	juillet 2023	décembre 2031	mars 2031	décembre 2024	mai 2027	juin 2026	avril 2021
Montant des créances cédées à l'origine	715 M€	700 M€	1 020 M€	1 234 M€	674 M€	977 M€	822 M€	852 M€	n.a.
Réhaussement de crédit à la date initiale	Cash reserve pour 1 % Sur-collatéralisation en créances de 15,1 %	Cash reserve pour 1 % Sur-collatéralisation en créances de 11,5 %	Cash reserve pour 1 % Sur-collatéralisation en créances de 20,35 %	Cash reserve pour 1 % Sur-collatéralisation en créances de 22,6 %	Cash reserve pour 1 % Sur-collatéralisation en créances de 8 %	Cash reserve pour 1 % Sur-collatéralisation en créances de 12 %	Cash reserve pour 1 % Sur-collatéralisation en créances de 8 %	Cash reserve pour 1 % Sur-collatéralisation en créances de 20,75 %	Cash reserve pour 1 % Sur-collatéralisation en créances de 11 %
Créances cédées au 31 décembre 2017	1 312 M€	114 M€	1 021 M€	1 210 M€	2 366 M€	137 M€	641 M€	818 M€	79 M€
Titres émis au 31 décembre 2017 (y compris parts éventuellement souscrites par le groupe RCI Banque)	Class A Notation : AAA 1 134 M€	Class A Notation : AAA 42 M€	Class A Notation : AAA 750 M€	Class A Notation : AAA 955 M€	Class A Notation : AAA 1 998 M€	Class A Notation : AAA 27 M€	Class A Notation : AAA 563 M€	Class A Notation : AAA 675 M€	Class A Notation : AAA 67 M€
		Class B Notation : A+ 44 M€				Class B Notation : A 57 M€	Class B Notation : AA 23 M€		
	Class B Non noté 181 M€	Class C Non noté 34 M€		Class J Non noté 292 M€	Class B Non noté 174 M€	Class C Non noté 52 M€	Class C Non noté 38 M€		Class B Non noté 9 M€
Période	Revolving	Amortissement	Revolving	Revolving	Revolving	Amortissement	Amortissement	Revolving	Amortissement
Nature de l'opération	auto-souscrite	Marché	Auto-souscrite	Auto-souscrite	Auto-souscrite	Marché	Marché	Auto-souscrite	Marché

En 2017, le groupe RCI Banque a procédé à une opération de titrisation publique en Allemagne par l'intermédiaire d'un véhicule ad hoc.

En complément et dans le cadre de la diversification du refinancement, une opération a été assurée par conduit. Cette opération étant privée, ses modalités ne sont pas détaillées dans le tableau ci-dessus.

Au 31 décembre 2017, le montant total des financements obtenus à travers les titrisations privées est de 1 682 M€, le montant des financements obtenus par les titrisations publiques placées sur les marchés est de 765 M€.

Toutes les opérations de titrisation du groupe répondent à l'exigence de rétention de 5 % du capital économique mentionné à l'article 405 de la directive européenne n° 575/2013. Ces opérations n'ont pas eu pour conséquence

États financiers consolidés

la décomptabilisation des créances cédées, le montant des créances de financement des ventes ainsi maintenues au bilan s'élève à 10 391 M€ au 31 décembre 2017 (9 768 M€ au 31 décembre 2016), soit :

- pour les titrisations placées sur le marché : 971 M€
- pour les titrisations auto-souscrites : 6 727 M€
- pour les titrisations privées : 2 693 M€

La juste valeur de ces créances est de 10 344 M€ au 31 décembre 2017.

Un passif de 2 272 M€ a été comptabilisé en « Autres dettes représentées par un titre » correspondant aux titres émis

lors des opérations de titrisation, la juste valeur de ce passif est de 2 326 M€ au 31 décembre 2017.

La différence entre le montant des créances cédées et le montant du passif cité précédemment correspond au rehaussement de crédit nécessaire à ces opérations ainsi qu'à la quote-part des titres conservés par le groupe RCI Banque, constituant une réserve de liquidité.

NOTE 13 : COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

En millions d'euros	12/2017	12/2016
Dettes d'impôts et taxes fiscales	558	449
Dettes d'impôts courants	108	88
Dettes d'impôts différés	422	333
Dettes fiscales hors impôts courants	28	28
Comptes de régularisation et passifs divers	1 632	1 556
Dettes sociales	51	42
Autres créditeurs divers	659	648
Comptes de régularisation passif	377	300
Dettes rattachées sur autres créditeurs divers	542	558
Comptes d'encaissement	3	8
Total des comptes de régularisation et passifs divers^(*)	2 190	2 005
	286	321

(*) Dont entreprises liées

Les passifs d'impôts sont analysés en Note 32.

Les autres créditeurs divers et les dettes rattachées sur créditeurs divers concernent essentiellement les factures non parvenues, les provisions des commissions d'apporteurs d'affaires à payer, les commissions d'assurance à payer par les entités maltaises et la valorisation des puts sur minoritaires.

NOTE 14 : PROVISIONS

En millions d'euros	12/2016	Dotations	Reprises		Autres(*) variations	12/2017
			Utilisées	Non Utilisées		
Provisions sur opérations bancaires	376	284	(24)	(185)	(9)	442
Provisions pour risques de litiges	12	4		(2)	(3)	11
Provisions techniques des contrats d'assurance	343	270	(23)	(172)		418
Autres provisions	21	10	(1)	(11)	(6)	13
Provisions sur opérations non bancaires	114	14	(16)	(8)	(4)	100
Provisions pour engagements de retraite et ass.	50	6	(5)			51
Provisions pour restructurations	1		(1)			
Provisions pour risques fiscaux et litiges	60	7	(10)	(5)	(7)	45
Autres provisions	3	1		(3)	3	4
Total des provisions	490	298	(40)	(193)	(13)	542

(*) Autres variations = Reclassement, effet des variations de change, effet de la variation du périmètre

Chacun des litiges connus dans lesquels RCI Banque ou des sociétés du groupe sont impliqués fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes. Après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires sont, le cas échéant, constituées pour couvrir les risques estimés.

Les sociétés du groupe font périodiquement l'objet de contrôles fiscaux dans les pays où elles sont implantées. Les rappels d'impôts et taxes acceptés sont comptabilisés par voie de provisions. Les rappels contestés sont pris en compte, au cas par cas, selon des estimations intégrant le risque que le bien-fondé des actions et recours engagés puisse ne pas prévaloir.

Les autres provisions sur opérations bancaires sont principalement constituées de la provision technique d'assurance correspondant aux engagements des captives d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats. La provision technique d'assurance s'élève à 418 M€ à fin décembre 2017.

Les provisions pour litiges sur opérations bancaires comprennent notamment celle de la succursale allemande (RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland) qui s'élève à 3,5 M€ à fin décembre 2017 au titre des frais de dossiers abusifs. Les provisions restantes concernent les frais des dossiers facturés aux sociétés commerciales.

Risque d'assurance

Le risque principal encouru par le groupe du fait des contrats d'assurance et de réassurance souscrits consiste en ce que le montant réel des sinistres et des indemnités et/ou la cadence de paiement de ceux-ci peuvent différer des estimations. La fréquence des sinistres, leur gravité, l'évaluation des indemnités versées, la nature des sinistres dont certains sont à développement long, ont une influence sur le risque principal encouru par le groupe. Le groupe veille à ce que ses provisions disponibles soient suffisantes pour couvrir ses engagements.

Provisions pour engagements de retraite et assimilés

En millions d'euros	12/2017	12/2016
Montant de la provision sociétés françaises	32	33
Montant de la provision sociétés étrangères	19	17
Total de la provision pour engagements de retraite	51	50

Filiales sans fond de pension

Principales hypothèses actuarielles retenues	France	
	12/2017	12/2016
Age de départ à la retraite	67 ans	67 ans
Evolution des salaires	1,52 %	1,72 %
Taux d'actualisation financière	1,90 %	1,73 %
Taux de départ	6,25 %	4,55 %

L'exposition au risque est limitée par la diversification du portefeuille de contrats d'assurance et de réassurance ainsi que celle des zones géographiques de souscription. La volatilité des risques est également réduite par une sélection stricte des contrats, le respect des guides de souscription et le recours à des accords de réassurance.

Afin de limiter ses risques, le groupe a recours à la réassurance. Les contrats cédés en réassurance sont conclus sur une base proportionnelle. Les traités de réassurance en quote-part sont conclus afin de réduire les expositions globales du groupe pour toutes les activités et dans tous les pays. Les montants recouvrables auprès des réassureurs sont évalués conformément à la provision pour sinistres et conformément aux traités de réassurance. La réassurance ne décharge cependant pas la cédante de ses engagements face aux assurés. Dans la mesure où le réassureur ne serait pas en mesure de respecter ses obligations, le groupe est exposé à un risque de crédit sur les contrats cédés. Les traités de réassurance sont conclus avec une contrepartie de notation A. Le groupe surveille de manière active la notation du réassureur. Le groupe a évalué les risques couverts par les contrats de réassurance et est d'avis qu'aucune rétrocession n'est nécessaire.

Hypothèse clés

La principale hypothèse sous-jacente aux estimations de passif est que l'évolution des sinistres futurs suivra un modèle identique à l'évolution des sinistres passés du groupe.

Le groupe a donc considéré un taux de perte ultime afin d'estimer le coût total des sinistres et de ses provisions (IBNR). Compte tenu des traités de réassurance conclus, une dégradation ou une amélioration de ce taux de perte n'aura pas un impact significatif sur les résultats de l'année.

Filiales avec un fond de pension

Principales hypothèses actuarielles retenues	Royaume-Uni		Suisse		Pays Bas	
	12/2017	12/2016	12/2017	12/2016	12/2017	12/2016
Duration moyenne	25 ans	26 ans	18 ans	18 ans	12 ans	12 ans
Taux d'indexation des salaires	3,10 %	3,15 %	1,00 %	1,00 %	1,25 %	1,25 %
Taux d'actualisation	2,50 %	2,70 %	0,75 %	0,70 %	2,00 %	1,80 %
Taux de rendement réel des actifs de couverture	8,80 %	16,30 %	1,22 %	1,47 %	2,00 %	1,80 %

Variation des provisions pour engagements de retraite au cours de l'exercice

En millions d'euros	Valeur actuarielle de l'obligation	Juste valeur des actifs du régime	Plafonnement de l'actif	Passif (actif) net au titre de prestations définies
	(A)	(B)	(C)	(A)-(B)-(C)
Solde à l'ouverture de la période	91	41		50
Coût des services rendus de la période	4			4
Intérêt net sur le passif (actif) net	2	1		1
Charge (produit) au compte de résultat	6	1		5
Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des changements d'hypothèses démographiques	2			2
Rendement des actifs du régime (hors partie en intérêts nets)		1		(1)
Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des effets d'expérience	(1)			(1)
Réévaluation du passif (actif) net en Autres éléments du résultat global	1	1		
Contributions versées au régime		2		(2)
Prestations payées au titre du régime	(3)	(1)		(2)
Effet des variations de cours de change	(2)	(1)		(1)
Solde à la clôture de l'exercice	93	43		50

Nature des fonds investis

En millions d'euros	Côtés sur un marché actif	Non cotés sur un marché actif	Côtés sur un marché actif	Non cotés sur un marché actif
	12/2017		12/2016	
Actions	11		10	
Obligations	27		26	
Autres	5		5	
Total	43		41	

NOTE 15 : DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS CONSTITUÉES EN COUVERTURE D'UN RISQUE DE CONTREPARTIE

En millions d'euros	12/2016	Dotations	Reprises		Autres(*) variations	12/2017
			Utilisées	Non Utilisées		
Dépréciations sur opérations bancaires	670	324	(171)	(162)	(14)	647
Opérations avec la clientèle (sur base individuelle)	527	287	(167)	(110)	(11)	526
Opérations avec la clientèle (sur base collective)	142	32	(4)	(52)	(2)	116
Opérations sur titres	1	5			(1)	5
Provisions sur opérations non bancaires	7	2	(1)	(5)	(1)	2
Autres couvertures d'un risque de contrepartie	7	2	(1)	(5)	(1)	2
Provisions sur opérations bancaires	12	4		(2)	(3)	11
Provisions pour risques de litiges	12	4		(2)	(3)	11
Total couverture des risques de contreparties	689	330	(172)	(169)	(18)	660

(*) Autres variations = Reclassement, effet des variations de change, effet de la variation du périmètre

La ventilation par marché des dépréciations de l'actif liées aux opérations avec la clientèle est présentée en note 6.

NOTE 16 : DETTES SUBORDONNÉES

En millions d'euros	12/2017	12/2016
Titres participatifs	13	12
Total des dettes subordonnées	13	12

La rémunération des titres participatifs émis en 1985 par Diac S.A. comprend une partie fixe égale au TAM (Taux annuel monétaire) et une partie variable obtenue en appliquant à 40 % du TAM le taux de progression du résultat net consolidé du sous-groupe Diac de l'exercice par rapport à celui de l'exercice précédent.

La rémunération annuelle est comprise entre 100 % et 130 % du TAM, et est assortie d'un taux plancher de 6,5 %.

NOTE 17 : VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS PAR DURÉE RESTANT À COURIR

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2017
Actifs financiers	12 101	14 614	19 971	581	47 267
Caisse et Banques centrales	1 303				1 303
Instruments dérivés	13	38	72		123
Actifs financiers disponibles à la vente et autres	385	190	506	206	1 287
Prêts et créances sur les établissements de crédit	974	70	80		1 124
Prêts et créances sur la clientèle	9 426	14 316	19 313	375	43 430
Passifs financiers	14 665	5 616	18 180	3 797	42 258
Banques centrales			2 500		2 500
Instruments dérivés	25	28	46	19	118
Dettes envers les établissements de crédit	690	726	1 028		2 444
Dettes envers la clientèle	12 459	1 354	1 331	700	15 844
Dettes représentées par un titre	1 491	3 508	13 275	3 065	21 339
Dettes subordonnées				13	13

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2016
Actifs financiers	11 098	12 855	16 805	422	41 180
Caisse et Banques centrales	1 040				1 040
Instruments dérivés	18	33	171	16	238
Actifs financiers disponibles à la vente et autres	247	301	272	135	955
Prêts et créances sur les établissements de crédit	814	60	150		1 024
Prêts et créances sur la clientèle	8 979	12 461	16 212	271	37 923
Passifs financiers	12 693	5 644	15 753	2 675	36 765
Banques centrales			2 000		2 000
Instruments dérivés	4	40	41	12	97
Dettes envers les établissements de crédit	593	481	771		1 845
Dettes envers la clientèle	9 857	1 299	1 561	550	13 267
Dettes représentées par un titre	2 239	3 824	11 380	2 101	19 544
Dettes subordonnées				12	12

Les emprunts Banque Centrale correspondent aux opérations de financement à Long terme (TLTRO) qui ont été introduites fin 2014 et progressivement utilisées par RCI Banque.

NOTE 18 : VENTILATION DES FLUX FUTURS CONTRACTUELS PAR ÉCHÉANCE

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2017
Passifs financiers	14 701	5 749	18 845	3 882	43 177
Banques centrales			2 500		2 500
Instruments dérivés	5	12	63	29	109
Dettes envers les établissements de crédit	679	693	1 028		2 400
Dettes envers la clientèle	12 415	1 351	1 331	700	15 797
Dettes représentées par un titre	1 458	3 432	13 273	3 065	21 228
Dettes subordonnées				10	10
Intérêts futurs à payer	144	261	650	78	1 133
Engagements de financements et garanties donnés	2 250	46		7	2 303
Total flux futurs contractuels par échéance	16 951	5 795	18 845	3 889	45 480

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2016
Passifs financiers	12 606	5 817	16 283	2 701	37 407
Banques centrales			2 000		2 000
Instruments dérivés	6	37	48	11	102
Dettes envers les établissements de crédit	578	427	771		1 776
Dettes envers la clientèle	9 830	1 295	1 561	550	13 236
Dettes représentées par un titre	2 063	3 721	11 376	2 101	19 261
Dettes subordonnées				10	10
Intérêts futurs à payer	129	337	527	29	1 022
Engagements de financements et garanties donnés	1 998	49		5	2 052
Total flux futurs contractuels par échéance	14 604	5 866	16 283	2 706	39 459

La somme des flux futurs contractuels n'est pas égale aux valeurs bilancielle notamment en raison de la prise en compte des intérêts futurs contractuels et des coupons de swaps non actualisés.

Pour les dérivés passifs, les flux contractuels correspondent aux montants à décaisser.

Pour les autres passifs financiers non dérivés, les flux contractuels correspondent au remboursement du nominal et au paiement des intérêts.

Pour les instruments financiers à taux variable, les intérêts ont été estimés sur la base du taux d'intérêt en vigueur au 31 décembre 2017.

NOTE 19 : JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS (EN APPLICATION D'IFRS 7 ET D'IFRS 13) ET DÉCOMPOSITION PAR NIVEAU DES ACTIFS ET DES PASSIFS À LA JUSTE VALEUR

En millions d'euros 31/12/2017	Valeur Comptable	Fair Value			JV ^(*)	Ecart ^(*)
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3		
Actifs financiers	47 267	1 260	2 550	43 317	47 127	(140)
Caisse et Banques centrales	1 303		1 303		1 303	
Instruments dérivés	123		123		123	
Actifs financiers disponibles à la vente et autres	1 287	1 260		27	1 287	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 124		1 124		1 124	
Prêts et créances sur la clientèle	43 430			43 290	43 290	(140)
Passifs financiers	42 258	13	42 494		42 507	(249)
Banques centrales	2 500		2 500		2 500	
Instruments dérivés	118		118		118	
Dettes envers les établissements de crédit	2 444		2 445		2 445	(1)
Dettes envers la clientèle	15 844		15 844		15 844	
Dettes représentées par un titre	21 339		21 587		21 587	(248)
Dettes subordonnées	13	13			13	

(*) JV : Juste valeur - Ecart : Gains ou pertes latents

Les actifs financiers disponibles à la vente classés en niveau 3 correspondent à des titres de participation de sociétés non consolidées

En millions d'euros 31/12/2016	Valeur Comptable	Fair Value			JV ^(*)	Ecart ^(*)
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3		
Actifs financiers	41 180	929	2 302	37 993	41 224	44
Caisse et Banques centrales	1 040		1 040		1 040	
Instruments dérivés	238		238		238	
Actifs financiers disponibles à la vente et autres	955	929		26	955	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 024		1 024		1 024	
Prêts et créances sur la clientèle	37 923			37 967	37 967	44
Passifs financiers	36 765	12	36 835		36 847	(82)
Banques centrales	2 000		2 000		2 000	
Instruments dérivés	97		97		97	
Dettes envers les établissements de crédit	1 845		1 793		1 793	52
Dettes envers la clientèle	13 267		13 267		13 267	
Dettes représentées par un titre	19 544		19 678		19 678	(134)
Dettes subordonnées	12	12			12	

(*) JV : Juste valeur - Ecart : Gains ou pertes latents

Hypothèses et méthodes retenues

La hiérarchie à 3 niveaux des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan, telle que demandée par la norme IFRS 7 est la suivante :

- **Niveau 1** : évaluations basées sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers identiques.
- **Niveau 2** : évaluations basées sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers similaires ou évaluations pour lesquelles toutes les données significatives sont basées sur des données de marché observables.
- **Niveau 3** : techniques d'évaluation pour lesquelles des données significatives ne sont pas basées sur des données de marché observables.

Les justes valeurs estimées ont été déterminées en utilisant les informations disponibles sur les marchés et les méthodes d'évaluation appropriées selon les types d'instruments.

Toutefois, les méthodes et hypothèses retenues sont par nature théoriques, et une part importante de jugement intervient dans l'interprétation des données du marché. L'utilisation d'hypothèses différentes et/ou de méthodes d'évaluation différentes pourrait avoir un effet significatif sur les valeurs estimées.

Les justes valeurs ont été déterminées sur la base des informations disponibles à la date de clôture de chaque exercice, et ne prennent donc pas en compte l'effet des variations ultérieures.

En règle générale, quand l'instrument financier est coté sur un marché actif et liquide, le dernier cours coté est utilisé pour calculer la valeur de marché. Pour les instruments non cotés, la valeur de marché est déterminée à partir de modèles de valorisation reconnus qui utilisent des paramètres de marché observables. Si RCI Banque ne dispose pas des outils de valorisation, notamment pour les produits complexes, les valorisations sont obtenues auprès d'établissements financiers de premier plan.

Les principales hypothèses et méthodes d'évaluation retenues sont :

• *Actifs financiers*

Les prêts à taux fixe ont été estimés en actualisant les flux futurs aux taux proposés par RCI Banque au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2017 pour des prêts de conditions et échéances similaires.

Les titres en niveau 3 correspondent aux titres de participations non consolidés pour lesquels il n'existe pas de cotation.

• *Prêts et créances à la clientèle*

Les créances de financement des ventes ont été estimées en actualisant les flux futurs au taux auquel des prêts similaires (conditions, échéance et qualité du débiteur) seraient accordés au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2017.

Les créances à la clientèle qui ont une durée de vie inférieure à un an ne sont pas actualisées, leur juste valeur ne présentant pas d'écart significatif avec la valeur nette comptable.

• *Passifs financiers*

La juste valeur des passifs financiers a été déterminée par l'actualisation des flux futurs aux taux proposés à RCI Banque au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2017 pour des emprunts de conditions et échéances similaires. Les flux prévisionnels sont donc actualisés selon une courbe de taux zéro-coupon, incluant le spread de RCI Banque des émissions sur le marché secondaire contre 3 mois.

NOTE 20 : ACCORDS DE COMPENSATION ET AUTRES ENGAGEMENTS SIMILAIRES

Convention cadre relative aux opérations sur instruments financiers à terme et accords similaires

Le groupe RCI Banque négocie ses contrats d'instruments dérivés à terme sous les conventions-cadre de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) et de la FBF (Fédération Bancaire Française).

La survenance d'un cas de défaut donne à la partie non défaillante le droit de suspendre l'exécution de ses obligations de paiement et au paiement ou à la réception d'un solde de résiliation pour l'ensemble des transactions résiliées.

Les conventions-cadre ISDA et FBF ne répondent pas aux critères de compensation dans les états financiers. Le groupe RCI Banque ne dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés uniquement en cas de défaut ou d'évènement de crédit.

Tableau de synthèse des compensations des actifs et passifs financiers

En millions d'euros 31/12/2017	Valeur Brute comptable avant compensation	Montants bruts compensés	Montant net au bilan	Montants non compensés			Exposition nette
				Instruments financiers au passif	Garantie au Passif	Garantie hors bilan	
Actifs	1 342		1 342	41	864		437
Dérivés	123		123	41			82
Créances de financements Réseau ⁽¹⁾	1 219		1 219		864		355
Passifs	118		118	41			77
Dérivés	118		118	41			77

(1) La valeur brute comptable des créances de financement réseau correspondent pour 826 M€ à celles du groupe Renault Retail Groupe, dont les expositions sont couvertes à hauteur de 695 M€ par un gage espèces accordé par le constructeur Renault (cf note 11.3) et pour 393 M€ aux concessionnaires financés par Banco RCI Brasil S.A., dont les expositions sont couvertes à hauteur de 169 M€ par nantissement des letras de cambio souscrites par les concessionnaires.

En millions d'euros 31/12/2016	Valeur Brute comptable avant compensation	Montants bruts compensés	Montant net au bilan	Montants non compensés			Exposition nette
				Instruments financiers au passif	Garantie au Passif	Garantie hors bilan	
Actifs	1 236		1 236	58	713		465
Dérivés	238		238	58			180
Créances de financements Réseau ⁽¹⁾	998		998		713		285
Passifs	97		97	58			39
Dérivés	97		97	58			39

(1) La valeur brute comptable des créances de financement réseau correspondent pour 621 M€ à celles du groupe Renault Retail Groupe, dont les expositions sont couvertes à hauteur de 544 M€ par un gage espèces accordé par le constructeur Renault (cf note 11.3) et pour 377 M€ aux concessionnaires financés par Banco RCI Brasil S.A., dont les expositions sont couvertes à hauteur de 169 M€ par nantissement des letras de cambio souscrites par les concessionnaires.

NOTE 21 : ENGAGEMENTS DONNÉS

En millions d'euros	12/2017	12/2016
Engagements de financement	2 314	2 066
Engagements en faveur de la clientèle	2 314	2 066
Engagements de garantie	81	72
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	74	67
Engagements d'ordre de la clientèle	7	5
Autres engagements donnés	28	22
Engagements sur locations mobilières et immobilières	28	22
Total des engagements donnés^(*)	2 423	2 160
(*) Dont entreprises liées	12	8

NOTE 22 : ENGAGEMENTS REÇUS

En millions d'euros	Total 12/2017	12/2016
Engagements de financement	4 939	4 642
Engagements reçus d'établissements de crédit	4 939	4 642
Engagements de garantie	12 609	10 357
Engagements reçus d'établissements de crédit	234	211
Engagements reçus de la clientèle	5 919	5 075
Engagements de reprise reçus	6 456	5 071
Total des engagements reçus^(*)	17 548	14 999
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	4 235	3 493

RCI Banque dispose au 31 décembre 2017 de 4 934 M€ de lignes de sécurité confirmées non utilisées, d'une diversification importante de ses programmes d'émissions à court et moyen termes et de 3 580 M€ de titres de créances éligibles et mobilisables auprès de la Banque Centrale Européenne (après prise en compte des décotes, hors titres et créances mobilisées à la date de clôture).

La majeure partie des engagements reçus des parties liées concerne les engagements de reprise convenus avec les constructeurs dans le cadre de la location financière.

Garanties et collatéraux

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de pertes dû à l'insolvabilité du débiteur (hypothèques, nantisements, lettres d'intention, garanties bancaires à la première demande pour l'octroi de prêts aux concessionnaires et à la clientèle particulière dans certains cas). Les garants font l'objet d'une notation interne ou externe actualisée au moins annuellement.

Dans le but de réduire sa prise de risques, le groupe RCI Banque mène donc une gestion active et rigoureuse de ses suretés notamment en les diversifiant : assurance-crédit, garanties personnelles et autres.

NOTE 23 : EXPOSITION AU RISQUE DE CHANGE

En millions d'euros 12/2017	Bilan		Hors Bilan		Total	Position Nette	
	Position longue	Position courte	Position longue	Position courte		Dt Monétaire	Dt Structurelle
Position en USD		(568)	569		1	1	
Position en GBP		(342)	469		127		127
Position en CHF	517			(514)	3		3
Position en CZK	88			(70)	18	1	17
Position en ARS	7				7	1	6
Position en BRL	151				151		151
Position en PLN	398			(385)	13		13
Position en HUF	6				6		6
Position en RON	6			(6)			
Position en KRW	167				167		167
Position en MAD	28				28	2	26
Position en DKK	151			(148)	3	3	
Position en TRY	17				17		17
Position en SEK	122			(122)			
Position en NOK	1				1	1	
Position en RUB	3				3	3	
Position en SGD		(30)	30				
Position en INR	28				28		28
Position en COP	21				21		21
Expositions totales	1 711	(940)	1 068	(1 245)	594	12	582

États financiers consolidés

En millions d'euros 12/2016	Bilan		Hors Bilan		Position Nette		
	Position longue	Position courte	Position longue	Position courte	Total	Dt Monétaire	Dt Structurelle
Position en USD		(760)	763		3	3	
Position en GBP	105		13		118		118
Position en CHF	681			(677)	4		4
Position en CZK	145			(127)	18		18
Position en ARS	9				9	1	8
Position en BRL	175				175		175
Position en PLN	366			(353)	13		13
Position en HUF	6				6		6
Position en RON		(1)			(1)	(1)	
Position en KRW	169				169		169
Position en MAD	29				29	2	27
Position en DKK	116			(111)	5	5	
Position en TRY	21				21		21
Position en SEK	90			(90)			
Position en NOK	1				1	1	
Position en RUB	1				1	1	
Position en SGD		(32)	32				
Position en COP	19				19		19
Expositions totales	1 933	(793)	808	(1 358)	590	12	578

La position de change structurelle correspond à la valeur des titres de participations en devises détenus par RCI Banque S.A.

NOTE 24 : INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS

En millions d'euros	12/2017	12/2016
Intérêts et produits assimilés	2 540	2 289
Opérations avec les établissements de crédit	25	27
Opérations avec la clientèle	1 934	1 714
Opérations de location financière	510	466
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	60	70
Intérêts courus et échus des instruments financiers disponibles à la vente	11	12
Étalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	(548)	(445)
Opérations avec la clientèle	(450)	(363)
Opérations de location financière	(98)	(82)
Total des intérêts et produits assimilés^(*)	1 992	1 844
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	645	580

La titrisation des créances n'ayant pas fait l'objet d'une déconsolidation, les intérêts relatifs aux créances cédées au travers de ces opérations figurent toujours en intérêts et produits sur opérations avec la clientèle.

NOTE 25 : INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES

En millions d'euros	12/2017	12/2016
Opérations avec les établissements de crédit	(184)	(154)
Opérations avec la clientèle	(126)	(143)
Opérations de location financière	(1)	(1)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(54)	(19)
Charges sur dettes représentées par un titre	(387)	(431)
Autres intérêts et charges assimilés	(17)	(13)
Total des intérêts et charges assimilés^(*)	(769)	(761)
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	(12)	(24)

NOTE 26 : COMMISSIONS

En millions d'euros	12/2017	12/2016	Proforma 12/2016
Produits sur commissions	492	27	419
Commissions	13	10	10
Frais de dossiers	20	17	17
Commissions accessoires aux contrats de financement	332		286
Commissions sur activités de services	62		61
Commissions de courtage d'assurance	65		45
Charges sur commissions	(209)	(17)	(189)
Commissions	(19)	(17)	(17)
Commissions sur prestations accessoires aux contrats de financement	(142)		(127)
Commissions sur les activités de services	(48)		(45)
Total des commissions nettes^(*)	283	10	230
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	6	8	

Pour des raisons de meilleure lisibilité des états financiers, un reclassement de présentation a été réalisé pour les commissions tirées des contrats de financement, activités de services et courtage en assurance, des autres produits et charges d'activité.

Les prestations et les coûts des prestations accessoires aux contrats de financement ainsi que les produits et les coûts des activités de services se rapportent principalement à des prestations d'assurance et d'entretien.

NOTE 27 : GAINS (PERTES) NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS DISPONIBLES À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

En millions d'euros	12/2017	12/2016
Gains et pertes nets sur opérations de change	7	16
Gains et pertes nets sur les instruments dérivés classés en opé. de transaction	(2)	(10)
Gains et pertes nets sur titres participatifs évalués à la juste valeur	(1)	
Couvertures de juste valeur : variation instruments de couverture	(113)	(78)
Couvertures de juste valeur : variation éléments couverts	127	81
Total gains (pertes) nets actifs financiers disponibles à la vente et autres^(*)	18	9
<i>(*) Dont entreprises liées</i>		

NOTE 28 : GAINS (PERTES) NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE ET AUTRES

En millions d'euros	12/2017	12/2016
Actifs financiers disponibles à la vente	(4)	
Plus et moins values de cession	(4)	
Autres actifs financiers		1
Dividendes reçus des titres de participation non consolidés	5	2
Variation des provisions pour dépréciation	(5)	(1)
Total gains (pertes) nets actifs financiers disponibles à la vente et autres^(*)	(4)	1
<i>(*) Dont entreprises liées</i>		1

NOTE 29 : PRODUITS ET CHARGES NETS DES AUTRES ACTIVITÉS

En millions d'euros	12/2017	12/2016	Proforma 12/2016
Autres produits d'exploitation bancaire	786	1 029	637
Prestations accessoires aux contrats de financement		286	
Produits des activités de services	423	461	355
Produits liés aux fins de contrats de location non-douteux	156	115	115
<i>dont reprise de dépréciation des valeurs résiduelles</i>	15	12	
Opérations de location opérationnelle	173	139	139
Autres produits d'exploitation bancaire	34	28	28
<i>dont reprise de provisions pour risques bancaires</i>	14	11	
Autres charges d'exploitation bancaire	(682)	(665)	(493)
Coûts des prestations accessoires aux contrats de financement		(127)	
Coûts des activités de services	(197)	(209)	(164)
Charges liées aux fins de contrats de location non-douteux	(198)	(137)	(137)
<i>dont dotation de dépréciation valeurs résiduelles</i>	(60)	(38)	
Coûts de distribution non assimilables à des intérêts	(139)	(85)	(85)
Opérations de location opérationnelle	(118)	(92)	(92)
Autres charges d'exploitation bancaire	(30)	(15)	(15)
<i>dont dotation aux provisions pour risques bancaires</i>	(14)	(5)	
Autres produits et charges d'exploitation	4	5	5
Autres produits d'exploitation	22	21	21
Autres charges d'exploitation	(18)	(16)	(16)
Total des produits et charges nets des autres activités^(*)	108	369	149
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	(49)	(4)	

Les prestations et les coûts des prestations accessoires aux contrats de financement ainsi que les produits et les coûts des activités de services sont présentés en note 26.

Les produits et les coûts des activités de services comprennent les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par les captives d'assurance du groupe.

Produits nets de l'activité d'assurance en risque propre

En millions d'euros	12/2017	12/2016	Proforma 12/2016
Primes brutes émises	326	273	273
Variation des provisions techniques	(75)	(58)	(58)
Sinistres payés	(23)	(22)	(22)
Autres charges des prestations des contrats	(1)	(1)	(1)
Sinistres mis à la charge des réassureurs	10	8	8
Charges et produits nets de cessions en réassurance	(8)	(8)	(8)
Total des produits nets de l'activité d'assurance	229	192	192

NOTE 30 : CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION ET DES EFFECTIFS

En millions d'euros	12/2017	12/2016
Frais de personnel	(268)	(240)
Rémunération du personnel	(182)	(161)
Charges de retraites et assimilées	(16)	(15)
Autres charges sociales	(67)	(55)
Autres charges de personnel	(3)	(9)
Autres frais administratifs	(246)	(216)
Impôts et taxes hors IS	(39)	(35)
Loyers	(11)	(9)
Autres frais administratifs	(196)	(172)
Total des charges générales d'exploitation(*)	(514)	(456)
(*) Dont entreprises liées		(6)

Les honoraires des commissaires aux comptes sont analysés dans le paragraphe E - honoraires des commissaires aux comptes et de leur réseau, dans la partie informations générales.

De plus, les services autres que la certification des comptes fournis par KPMG Audit au cours de l'exercice à RCI et aux entités qu'elle contrôle concernent essentiellement (i) des lettres de confort dans le cadre d'émissions obligataires,

(ii) des missions d'attestation portant notamment sur des informations RSE, et (iii) des procédures convenues réalisées principalement pour des raisons de réglementation locale. Les services autres que la certification des comptes fournis par Ernst & Young Audit au cours de l'exercice à RCI et aux entités qu'elle contrôle concernent (i) des lettres de confort dans le cadre d'émissions obligataires, (ii) des procédures convenues réalisées principalement pour des raisons de réglementation locale.

Effectif moyen en nombre	12/2017	12/2016
Financements et services en France	1 461	1 393
Financements et services à l'étranger	1 821	1 661
Total groupe RCI Banque	3 282	3 054

Les autres charges de personnel comprennent les flux relatifs aux provisions pour restructuration et pour risques liés au personnel.

NOTE 31 : COÛT DU RISQUE PAR CATÉGORIE DE CLIENTÈLE

En millions d'euros	12/2017	12/2016
Coût du risque sur financement clientèle	(58)	(83)
Dotations pour dépréciation	(202)	(175)
Reprises de dépréciation	234	196
Pertes sur créances irrécouvrables	(120)	(138)
Récupérations sur créances amorties	30	34
Coût du risque sur financement des Réseaux	15	(17)
Dotations pour dépréciation	(50)	(92)
Reprises de dépréciation	76	90
Pertes sur créances irrécouvrables	(12)	(16)
Récupérations sur créances amorties	1	1
Coût du risque sur autres activités	(1)	(4)
Variation des dépréciations des autres créances	(1)	(4)
Total du coût du risque	(44)	(104)

Ce poste comprend le montant net des dotations (reprises) pour dépréciation, les pertes sur créances irrécouvrables, ainsi que les récupérations sur créances amorties.

NOTE 32 : IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

En millions d'euros	12/2017	12/2016
Impôts exigibles	(246)	(252)
Impôts courants sur les bénéfices	(246)	(252)
Impôts différés	(83)	(34)
Impôts différés	(83)	(34)
Total de la charge d'impôts sur les bénéfices	(329)	(286)

Le montant de la CVAE classé en impôts courants sur les bénéfices s'élève à - 3 M€.

La charge d'impôt courant est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

Certaines différences entre les résultats fiscaux des sociétés et les résultats inclus en consolidation donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Ces différences résultent principalement des règles retenues pour la comptabilisation des opérations de crédit-bail et de location longue durée, et des dépréciations des créances douteuses.

Ventilation du solde net bilantiel des impôts différés

En millions d'euros	12/2017	12/2016
ID sur provisions	30	58
ID sur provisions et autres charges déductibles lors de leur paiement	8	11
ID sur déficits reportables	66	55
ID sur autres actifs et passifs	82	55
ID sur opérations de location	(489)	(396)
ID sur immobilisations	(1)	(4)
Provisions sur impôts différés actif	(6)	(6)
Total des impôts différés nets au bilan	(310)	(227)

Rapprochement entre la charge réelle d'impôts comptabilisée et la charge théorique

En %	12/2017	12/2016
Taux d'impôt sur les bénéfices en vigueur en France	34,43 %	34,43 %
Différentiel de taux d'imposition des entités françaises	2,97 %	1,22 %
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	-5,04 %	-6,66 %
Variation des provisions sur impôts différés actifs et pertes sur déficits fiscaux	0,01 %	0,03 %
Effet des entreprises associées et des coentreprises	-0,42 %	-0,24 %
Autres impacts	-1,36 %	2,62 %
Taux effectif d'impôt	30,59 %	31,40 %

Impôts différés constatés sur les autres éléments du résultat global

En millions d'euros	Var. 2017 des capitaux propres			Var. 2016 des capitaux propres		
	Avant IS	IS	Net	Avant IS	IS	Net
Opérations de couverture de flux de trésorerie	(2)		(2)	(51)	23	(28)
Variation de JV des actifs disponibles à la vente	1		1			
Écarts actuariels sur engagements de retraite	(1)		(1)	(10)	2	(8)
Différences de conversion	(78)		(78)	(6)		(6)

NOTE 33 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement postérieur à la clôture et susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes du 31 décembre 2017 n'est intervenu entre la date de clôture et le 12 février 2018, date à laquelle le Conseil a arrêté les comptes.

8. FILIALES ET SUCCURSALES DU GROUPE

A) LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES ET DES SUCCURSALES À L'ÉTRANGER

	Pays	Participation directe de RCI	Participation indirecte de RCI		Pourcentage d'intérêt	
			%	Détenue par	2017	2016
SOCIÉTÉ-MÈRE : RCI BANQUE S.A.						
Succursales de RCI Banque :						
RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland	Allemagne					
RCI Banque Sucursal Argentina	Argentine					
RCI Banque S.A. Niederlassung Osterreich	Autriche					
RCI Banque S.A. Sucursal en Espana	Espagne					
RCI Banque Sucursal Portugal	Portugal					
RCI Banque S.A. Bancna Podruznicna Ljubljana	Slovénie					
RCI Banque Succursale Italiana	Italie					
RCI Banque Branch Ireland	Irlande					
Renault Finance Nordic, Bankfilial till RCI Banque S.A. Frankrike	Suède					
RCI Banque Spółka Akcyjna Oddział w Polsce	Pologne					
RCI Bank UK	Royaume-Uni					
SOCIÉTÉS INTÉGRÉES GLOBALEMENT						
RCI Versicherungs Service GmbH	Allemagne	100				100
Rombo Compania Financiera S.A.	Argentine	60				60
Courtage S.A.	Argentine	95				95
RCI Financial Services S.A.	Belgique	100				100
AUTOFIN	Belgique	100				100
Administradora De Consorcio RCI Brasil Ltda.	Brésil	99,92				99,92
Banco RCI Brasil S.A. (ex Companhia de Arrendamento Mercantil RCI Brasil)	Brésil	60,11	-			60,11
Corretora de Seguros RCI Brasil S.A.	Brésil	100				100
RCI Colombia S.A. Compania De Financiamiento*	Colombie	51				51
RCI Financial Services Korea Co, Ltd	Corée du sud	100				100
Overlease S.A.	Espagne	100				100
Diac S.A.	France	100				100
Diac Location S.A.	France	-	100	Diac S.A.		100
RCI ZRT	Hongrie	100				100
ES Mobility SRL	Italie	100				100
RCI Services Ltd	Malte	100				100
RCI Insurance Ltd	Malte	-	100	RCI Services Ltd		100
RCI Life Ltd	Malte	-	100	RCI Services Ltd		100
RCI Finance Maroc	Maroc	100				100

	Pays	Participation directe de RCI	Participation indirecte de RCI		Pourcentage d'intérêt	
			%	Détenue par	2017	2016
RDFM	Maroc	-	100	RCI Finance Maroc	100	100
RCI Financial Services B.V.	Pays-Bas	100			100	100
RCI Leasing Polska	Pologne	100			100	100
RCI COM S.A.**	Portugal	100			100	100
RCI GEST SEGUROS – Mediadores de Seguros, Lda	Portugal		100	RCI COM S.A.	100	100
RCI Finance CZ s.r.o.	R. Tchègue	100			100	100
RCI Financial Services s.r.o.	R. Tchègue	50			50	50
RCI Finantare Romania	Roumanie	100			100	100
RCI Broker De Asigurare S.R.L.	Roumanie		100	RCI Finantare Romania	100	100
RCI Leasing Romania IFN S.A.	Roumanie	100			100	100
RCI Financial Services Ltd	Royaume-Uni	100			100	100
OOO RN FINANCE RUS	Russie	100			100	100
RCI Finance S.A.	Suisse	100			100	100

SPV

CARS Alliance Auto Loans Germany Master	Allemagne		(cf note 12)	RCI Banque Niederlassung Niederlassung		
CARS Alliance Auto Loans Germany V2013-1	Allemagne		(cf note 12)	RCI Banque Niederlassung Niederlassung		
CARS Alliance Auto Loans Germany V2016-1**	Allemagne		(cf note 12)	RCI Banque Niederlassung Niederlassung		
CARS Alliance Auto Leases Germany	Allemagne			RCI Banque Niederlassung Niederlassung		
CARS Alliance DFP Germany 2017*	Allemagne		(cf note 12)	RCI Banque Niederlassung Niederlassung		
CARS Alliance Auto Loans France V 2014-1	France		(cf note 12)	Diac S.A.		
FCT Cars Alliance DFP France	France		(cf note 12)	Diac S.A.		
CARS Alliance Auto Loans France FCT Master	France		(cf note 12)	Diac S.A.		
Cars Alliance Auto Loans Italy 2015 SRL	Italie		(cf note 12)	RCI Banque Succursale Italiana		
Cars Alliance Auto UK 2015 Limited	Royaume-Uni			RCI Financial Services Ltd		
Fundo de Investimento em Direitos Creditórios RCI Brasil I	Brésil		(cf note 12)	Banco RCI Brasil S.A.		
Fundo de Investimento em Direitos Creditórios RN Brasil	Brésil			Banco RCI Brasil S.A.		

SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

RN SF B.V.	Pays-Bas	50			50	50
BARN B.V.	Pays-Bas		60	RN SF B.V.	30	30
RN Bank	Russie		100	BARN B.V.	30	30
Orfin Finansman Anonim Sirketi	Turquie	50			50	50
Renault Crédit Car	Belgique		50,10	AUTOFIN	50,10	50,10
Nissan Renault Financial Services India Private Ltd**	Inde	30			30	30

* Entités entrées dans le périmètre en 2017.

** Entités entrées dans le périmètre en 2016.

États financiers consolidés

B) FILIALES DANS LESQUELLES LES PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE SONT SIGNIFICATIVES

En millions d'euros - 31/12/2017 Avant élimination des opérations intra groupe	Rombo Compania Financiera S.A.	Banco RCI Brasil S.A.
Pays d'implantation	Argentine	Brésil
Pourcentage d'intérêts détenu par les participations ne donnant pas le contrôle	40,00 %	39,89 %
Pourcentage des droits de vote par les participations ne donnant pas le contrôle	40,00 %	39,89 %
Nature	Filiale	Filiale
Méthode de consolidation	Intégration globale	Intégration globale
Résultat Net - Part des participations ne donnant pas le contrôle	4	19
Capitaux propres - Part des participations ne donnant pas le contrôle		(1)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle (actionnaires minoritaires)		51
Prêts et créances aux établissements de crédit	5	92
Encours nets de crédit et de location financière	344	1 876
Autres Actifs	5	163
Total Actif	354	2 131
Dettes sur établissement de crédit & clientèle et dettes représentées par un titre	301	1 780
Autres Passifs	7	88
Situation nette	46	263
Total Passif	354	2 131
Produit Net Bancaire	24	125
Résultat net	9	49
Autres éléments du résultat global		(18)
Résultat global	9	31
Flux de trésorerie des opérations d'exploitation	3	236
Flux de trésorerie liés aux financements		(216)
Flux de trésorerie liés aux investissements		
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	3	20

Les pourcentages de droits de vote sont identiques.

Le montant de la dette au titre des puts sur minoritaires pour l'entité brésilienne, Banco RCI Brasil S.A. est classé en « Autres dettes » pour un montant de 129 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 178 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Le montant de la dette au titre des puts sur minoritaires pour ROMBO Compania Financiera est classé en « Autres dettes » pour un montant de 25 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 25 millions d'euros au 31 décembre 2016.

En millions d'euros - 31/12/2016
Avant élimination des opérations intra groupe

**Rombo Compania
Financiera S.A.**

**Banco
RCI Brasil S.A.**

Pays d'implantation	Argentine	Brésil
Pourcentage d'intérêts détenu par les participations ne donnant pas le contrôle	40,00%	39,89%
Pourcentage des droits de vote par les participations ne donnant pas le contrôle	40,00%	39,89%
Nature	Filiale	Filiale
Méthode de consolidation	Intégration globale	Intégration globale
Résultat Net - Part des participations ne donnant pas le contrôle	5	17
Capitaux propres - Part des participations ne donnant pas le contrôle		1
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle (actionnaires minoritaires)	6	6
Prêts et créances aux établissements de crédit	3	102
Encours nets de crédit et de location financière	289	2 000
Autres Actifs	4	200
Total Actif	296	2 302
Dettes sur établissement de crédit & clientèle et dettes représentées par un titre	233	1 831
Autres Passifs	10	77
Situation nette	53	394
Total Passif	296	2 302
Produit Net Bancaire	29	125
Résultat net	12	42
Autres éléments du résultat global		(15)
Résultat global	12	27
Flux de trésorerie des opérations d'exploitation	19	117
Flux de trésorerie liés aux financements	(26)	(25)
Flux de trésorerie liés aux investissements		
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(7)	92

États financiers consolidés

C) ENTREPRISES ASSOCIÉES ET CO-ENTREPRISES SIGNIFICATIVES

En millions d'euros - 31/12/2017 Avant élimination des opérations intra groupe	RN Bank	ORFIN Finansman Anonim Sirketi	Nissan Renault Financial Services India Private Ltd
Pays d'implantation	Russie	Turquie	Inde
Pourcentage d'intérêts détenu	30,00 %	50,00 %	30,00 %
Nature	Entreprise associée	Co-entreprise	Entreprise associée
Méthode de consolidation	Mise en équivalence	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Part dans le résultat des entreprises associées et co-entreprises	9	4	2
Participations dans les entreprises associées et co-entreprises	48	24	30
Dividendes reçus de l'entreprises associées et co-entreprises			
Prêts et créances aux établissements de crédit	114	67	2
Encours nets de crédit et de location financière	963	600	305
Autres Actifs	35	7	26
Total Actif	1 112	674	333
Dettes sur établissement de crédit & clientèle et dettes représentées par un titre	908	610	45
Autres Passifs	52	16	187
Situation nette	152	48	101
Total Passif	1 112	674	333
Produit Net Bancaire	70	21	17
Résultat net	32	8	6
Autres éléments du résultat global	(1)		
Résultat global	31	8	6
Flux de trésorerie des opérations d'exploitation	47	13	(110)
Flux de trésorerie liés aux financements			
Flux de trésorerie liés aux investissements			
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	47	13	(110)

En millions d'euros - 31/12/2016
Avant élimination des opérations intra groupe

	RN Bank	ORFIN Finansman Anonim Sirketi	Nissan Renault Financial Services India Private Ltd
Pays d'implantation	Russie	Turquie	Inde
Pourcentage d'intérêts détenu	30,00%	50,00%	30,00%
Nature	Entreprise associée	Co-entreprise	Entreprise associée
Méthode de consolidation	Mise en équivalence	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Part dans le résultat des entreprises associées et co-entreprises	4	2	1
Participations dans les entreprises associées et co-entreprises	41	25	31
Dividendes reçus de l'entreprises associées et co-entreprises			
Prêts et créances aux établissements de crédit	72	66	1
Encours nets de crédit et de location financière	827	468	196
Autres Actifs	32	7	20
Total Actif	931	541	217
Dettes sur établissement de crédit & clientèle et dettes représentées par un titre	720	478	38
Autres Passifs	81	12	77
Situation nette	130	51	102
Total Passif	931	541	217
Produit Net Bancaire	45	19	10
Résultat net	14	5	2
Autres éléments du résultat global	(3)		
Résultat global	11	5	2
Flux de trésorerie des opérations d'exploitation	3	(40)	(59)
Flux de trésorerie liés aux financements	(6)	17	21
Flux de trésorerie liés aux investissements			
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(3)	(23)	(38)

D) RESTRICTIONS IMPORTANTES

Le groupe n'a pas de restrictions importantes sur sa capacité à accéder ou utiliser ses actifs et régler ses passifs autres que celles résultant du cadre réglementaire dans lequel les filiales opèrent.

Les autorités de supervision locales peuvent exiger des filiales bancaires de garder un certain niveau de capital et de liquidités, de limiter leur exposition à d'autres parties du groupe et de se conformer à d'autres ratios.

ANNEXE 1 : INFORMATIONS SUR LES IMPLANTATIONS ET ACTIVITÉS

En millions d'euros - 31/12/2017

Pays	Nom des implantations	Nature d'activité	Effectifs (fin de période)	Produit net bancaire	Résultat avant impôt	Impôts exigibles	Impôts différés	Subv. publiques reçues
France	RCI Banque S.A.	Holding	396	162,1	97,9	(40,9)	6,2	
Allemagne	RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland	Financement	344	214,1	145,7	(36,5)	(9,5)	
	RCI Versicherungs-Service GmbH	Service						
Argentine	RCI Banque Sucursal Argentina	Financement	59	59,4	42,6	(15,1)	0,6	
	Rombo Compania Financiera S.A.	Financement						
	Courtage S.A.	Service						
Autriche	RCI Banque S.A. Niederlassung Österreich	Financement	52	20,4	10,6	(2,3)	(0,3)	
Belgique	RCI Financial Services S.A.	Financement	30	14,3	10,1	(3,3)	(0,2)	
	Autofin S.A.	Financement						
	Renault Crédit Car S.A.	Financement						
Brésil	Administradora de Consórcio RCI Brasil Ltda	Financement	137	138,7	93,9	(39,8)	4,0	
	Banco RCI Brasil S.A.	Financement						
	Corretora de Seguros RCI Brasil S.A.	Service						
Colombie	RCI Colombia S.A. Compania de Financiamiento	Financement	49	13,9	4,4	(0,4)	(1,7)	
Corée du Sud	RCI Financial Services Korea Co. Ltd	Financement	111	63,5	42,6	(9,0)	(0,6)	
Espagne	RCI Banque S.A. Sucursal En España	Financement	188	115,5	83,3	(10,3)	(14,3)	
	Overlease S.A.	Financement						
France	Diac S.A.	Financement	1 023	331,9	191,8	(2,3)	(80,0)	
	Diac Location S.A.	Financement						
Hongrie	RCI Zrt	Financement	5	2,5	2,0			
Inde	Nissan Renault Financial Services India Private Limited	Financement	172		1,7			
Irlande	RCI Banque, Branch Ireland	Financement	27	15,1	11,2	(1,4)		
Italie	RCI Banque S.A. Succursale Italiana	Financement	201	110,8	66,0	(20,9)	(1,5)	
	ES Mobility S.R.L.	Financement						

En millions d'euros - 31/12/2017

Pays	Nom des implantations	Nature d'activité	Effectifs (fin de période)	Produit net bancaire	Résultat avant impôt	Impôts exigibles	Impôts différés	Subv. publiques reçues
Malte	RCI Services Ltd	Holding	26	113,0	108,5	(18,8)	5,8	
	RCI Insurance Ltd	Service						
	RCI Life Ltd	Service						
Maroc	RCI Finance Maroc S.A.	Financement	40	23,4	13,3	(5,3)	0,6	
	RDFM S.A.R.L	Service						
Pays-Bas	RCI Financial Services B.V.	Financement	41	17,2	12,0	(3,1)	0,3	
Pologne	RCI Banque Spółka Akcyjna Oddział w Polsce	Financement	59	25,1	15,8	(10,4)	4,2	
	RCI Leasing Polska Sp. z o.o.	Financement						
Portugal	RCI Banque S.A. Sucursal Portugal	Financement	42	19,0	12,1	(4,0)	0,4	
	RCI Gest Seguros - Mediadores de Seguros Lda	Service						
Rep. Tchèque	RCI Finance C.Z., S.r.o.	Financement	22	11,0	8,1	(1,8)	0,1	
	RCI Financial Services, S.r.o.	Financement						
Roumanie	RCI Finantare Romania S.r.l.	Financement	68	14,5	10,3	(1,6)	(0,1)	
	RCI Broker de asigurare S.R.L.	Service						
	RCI Leasing Romania IFN S.A.	Financement						
Royaume-Uni	RCI Financial Services Ltd	Financement	282	99,8	57,4	(14,6)	3,4	
	RCI Bank UK	Financement						
Russie	OOO RN Finance Rus	Financement	186	0,4	9,6	(0,1)		
	Sous groupe RNSF BV, BARN BV et RN Bank	Financement						
Slovénie	RCI Banque S.A. Bančna podružnica Ljubljana	Financement	30	7,9	3,4	(0,8)		
Suède	Renault Finance Nordic Bankfilial till RCI Banque S.A., Frankrike	Financement	15	9,2	5,8	(0,9)	(0,4)	
Suisse	RCI Finance S.A.	Financement	45	24,8	13,2	(2,4)		
Turquie	ORFIN Finansman Anonim Sirketi	Financement	61		3,8			
TOTAL			3 711	1 628	1 077	(246)	(83)	

ANNEXE 2 : LES RISQUES FINANCIERS

Refinancement et gestion de bilan

La Direction Financements et Trésorerie assure le refinancement des entités du groupe éligibles au refinancement centralisé. Elle emprunte les ressources nécessaires à la continuité de l'activité commerciale (émission d'obligations et de titres de créances négociables, titrisations, emprunts interbancaires...), procède aux équilibres actif-passif et aux ajustements de trésorerie des sociétés du groupe, tout en gérant et minimisant l'exposition aux risques financiers par l'utilisation des swaps de taux d'intérêt et de change ainsi que d'opérations de change au comptant et à terme.

Les principes de politique financière s'étendent à l'ensemble des filiales consolidées du groupe RCI Banque et sont adaptés et déclinés au sein des filiales dont le refinancement n'est pas centralisé.

Le refinancement des filiales situées dans un pays hors zone euro dont le risque de transfert et convertibilité est jugé matériel par RCI Banque est généralement réalisé localement afin de limiter tout risque « transfrontière ». Les procédures Groupe prévoient néanmoins la possibilité pour la centrale de refinancement d'accorder ponctuellement des financements cross border aux filiales situées dans ces pays pour des montants limités, ou dans le cas où une police d'assurance couvre le risque de non convertibilité et de non transfert.

Ces filiales sont également soumises aux mêmes exigences de suivi des risques financiers que les autres filiales du groupe : respect des limites de risque de taux et de change, suivi du risque de liquidité, limitation du risque de contrepartie et suivi spécifique par le biais d'un comité financier dédié et d'un *reporting ad hoc*.

Les opérations sur instruments financiers réalisées par la holding RCI Banque sont, pour l'essentiel, liées à sa fonction de centrale de refinancement du groupe.

L'ORGANISATION DU CONTRÔLE DES RISQUES DE MARCHÉ

Le dispositif spécifique de contrôle des risques de marché s'inscrit dans le cadre du dispositif global de contrôle interne du groupe RCI Banque, selon des normes validées par l'actionnaire Renault. La gestion des risques de marché (risque global de taux, de liquidité et de change) et le respect des limites qui s'y rapportent sont assurés, pour l'ensemble du périmètre groupe RCI Banque, par la Direction Financements et Trésorerie de RCI Banque. Le système des limites qui encadre le dispositif est validé par l'actionnaire et périodiquement actualisé. Le Service des

Risques Financiers, rattaché au Département Contrôle Permanent (Secrétariat Général et Direction de la Gestion des Risques), assure la production d'un reporting quotidien et la surveillance de l'exposition du groupe aux risques financiers.

Une liste des produits autorisés, validée par le comité financier de RCI Banque, précise les instruments de change et de taux ainsi que la nature des devises susceptibles d'être utilisés au titre de la gestion des risques de marché.

LA GESTION DES RISQUES GLOBAUX DE TAUX D'INTÉRÊT, DE CHANGE, DE CONTREPARTIE ET DE LIQUIDITÉ

RISQUE DE TAUX

Le risque global de taux d'intérêt représente l'impact d'une variation des taux sur la marge brute financière future.

L'objectif du groupe RCI Banque est de limiter au maximum ce risque afin de protéger sa marge commerciale.

Pour tenir compte de la difficulté à ajuster exactement la structure des emprunts avec celle des prêts, une souplesse limitée est admise dans la couverture du risque de taux par chaque filiale.

Cette souplesse se traduit par l'attribution d'une limite en sensibilité pour chaque filiale validée par le comité financier, déclinaison individuelle de la limite globale définie par le Conseil d'Administration de RCI Banque.

Limite centrale de refinancement :	32 M€
Limite des filiales de financement des ventes :	11,9 M€
Non Alloués :	6,1 M€
Total limite de sensibilité en M€ accordé par Renault à RCI Banque :	50 M€

L'indicateur suivi en interne, la sensibilité actualisée (economic value - EV), consiste à mesurer à un instant t l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur la valeur de marché des flux du bilan d'une entité. La valeur de marché est déterminée par l'actualisation des flux futurs aux taux de marché à l'instant t. Cette mesure sert à fixer les limites applicables aux entités de gestion du groupe.

Conformément aux évolutions réglementaires (EBA/GL/2015/08), RCI Banque mesure également la sensibilité de la marge nette d'intérêts (MNI) et la sensibilité de la valeur économique des Fonds Propres (EVE).

Les calculs sont basés sur des échéanciers (gap) actif et passif moyens mensuels qui intègrent les opérations à taux fixe et les opérations à taux variable jusqu'à leur prochaine date de révision.

Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (remboursements anticipés, etc.), complétés d'hypothèses sur certains agrégats (fonds propres, etc.).

Le calcul de sensibilité est effectué quotidiennement par devise et par entité de gestion (centrale de refinancement, filiales de financement des ventes françaises et étrangères) et permet une gestion globale du risque de taux sur le périmètre consolidé groupe RCI Banque. Le suivi est réalisé par le Service des Risques Financiers, qui est rattaché au Département Contrôle Permanent (Secrétariat Général & Direction de la Gestion des Risques).

La situation de chaque entité au regard de sa limite est vérifiée chaque jour, et des directives de couverture immédiate sont données aux filiales si la situation l'impose.

Le résultat des contrôles fait l'objet d'un reporting mensuel au comité financier qui vérifie la conformité des positions avec la stratégie financière du groupe ainsi qu'avec les notes de procédure en vigueur.

Sur l'année 2017, la sensibilité globale au risque de taux de RCI Banque s'est maintenue en dessous de la limite fixée par le groupe (50 M€).

Au 31 décembre 2017, la sensibilité à la MNI suite à une hausse des taux de 100 points aurait un impact de :

- + 4,7 M€ en EUR,
- + 0,4 M€ en KRW,
- + 0,2 M€ en MAD,
- 2,9 M€ en GBP,
- 0,7 M€ en CHF,
- 0,4 M€ en BRL,
- 0,2 M€ en PLN.

La somme des valeurs absolues des sensibilités dans chaque devise s'élève à 10,1 M€.

L'ANALYSE DU RISQUE STRUCTUREL DE TAUX FAIT RESSORTIR LES POINTS SUIVANTS

FILIALES DE FINANCEMENT DE VENTES

La quasi-totalité des prêts accordés à la clientèle par les filiales de financement des ventes est effectuée à taux fixe pour des durées comprises entre un et soixante-douze mois.

Ces prêts sont couverts par des ressources à taux fixe de même structure. Ils sont adossés en macro-couverture et ne génèrent qu'un risque de taux résiduel.

Dans les filiales où la ressource est à taux variable, le risque de taux est couvert grâce à des swaps de taux d'intérêt de macro-couverture.

CENTRALE DE REFINANCEMENT

L'activité principale de RCI Holding est d'assurer le refinancement des filiales commerciales du groupe.

Les encours des filiales de financement des ventes sont adossés à des ressources à taux fixe, pour certaines micro-couvertes par des swaps de taux d'intérêt, et à des ressources à taux variables.

Des opérations de macro-couverture réalisées sous la forme de swaps de taux d'intérêt, permettent de maintenir la sensibilité du holding de refinancement sous la limite définie par le Groupe (32 M€).

Ces swaps ainsi que les titres disponibles à la vente sont valorisés en juste valeur par les réserves conformément aux normes IFRS.

Des tests sont réalisés mensuellement afin de vérifier :

- l'efficacité de la couverture des ressources à taux fixes par les swaps d'intérêts les micro-couvrant ;
- la pertinence des opérations de macro-couverture, en confrontant celles-ci aux ressources à taux variable.

Ces données sont calculées sur la base de scénarios simplifiés, en partant de l'hypothèse que toutes les positions courent jusqu'à leur maturité et qu'elles ne sont pas réajustées pour tenir compte des nouvelles conditions de marché.

La sensibilité des réserves à une variation des taux d'intérêts exposée ci-dessus ne saurait aucunement être représentative d'un impact sur les résultats futurs.

LE RISQUE DE LIQUIDITÉ

RCI Banque porte une grande attention à la diversification de ses sources d'accès à la liquidité.

À cette fin, RCI Banque s'impose des normes internes strictes.

Le pilotage du risque de liquidité de RCI Banque repose sur les éléments suivants :

La liquidité statique

Cet indicateur mesure l'écart entre le passif et l'actif à une date donnée sans hypothèses de renouvellement de passif ou d'actif. Il matérialise des impasses ou « gaps » de liquidité statique. La politique du groupe est de refinancer ses actifs par des passifs d'une durée supérieure, maintenant ainsi des gaps de liquidité statique positifs sur l'ensemble des pôles du bilan.

La réserve de liquidité

La réserve de liquidité correspond aux sources de liquidité d'urgence utilisables par RCI Banque en cas de besoin. Elle se compose d'actifs hautement liquides, High Quality Liquid Assets (HQLA) tels que définis par le comité de Bâle pour le calcul du ratio de liquidité LCR, d'actifs financiers à court terme non reconnus comme HQLA par le comité de Bâle, de lignes bancaires bilatérales confirmées et de collatéral mobilisable auprès de la Banque Centrale Européenne (BCE) et non déjà compté en HQLA ou actifs financiers à court terme. Au sein du périmètre de refinancement centralisé et pour les entités en refinancement local matérielles, des niveaux minimum et adéquat de réserve de liquidité sont définis semestriellement.

SCÉNARIOS DE STRESS

Le Comité Financier est informé chaque mois de l'horizon pendant lequel l'entreprise peut assurer la continuité de son activité en utilisant sa réserve de liquidité dans divers scénarios de stress. Les scénarios de stress comprennent des hypothèses de fuite des dépôts, de perte d'accès à de nouveaux financements, d'indisponibilité partielle de certains éléments de la réserve de liquidité ainsi que des prévisions de production de nouveaux crédits. Les hypothèses de fuite des dépôts stressées sont très conservatrices et font l'objet de backtestings réguliers.

LE RISQUE DE CHANGE

Depuis mai 2009, RCI Banque a été autorisée par l'ACPR à exclure les actifs durables et structurels de sa position de change compte tenu du respect des conditions de l'article 331 de l'arrêté du 20 février 2007.

En conséquence, la position de change se situant en dessous du seuil de 2 % des fonds propres défini à l'article 293-2 de l'arrêté du 20 février 2007, RCI Banque ne calcule plus d'exigences en fonds propres au titre du risque de change.

CENTRALE DE REFINANCEMENT

Très faible historiquement, la position de change de RCI Banque S.A., centrale de refinancement, s'est maintenue en dessous de 3 M€ tout au long de l'année.

Aucune position n'est admise dans le cadre de la gestion du refinancement : la salle des marchés assure à cet égard, la couverture systématique de la totalité des flux concernés.

Des positions résiduelles et temporaires en devises, liées aux décalages de flux inhérents à la gestion d'une trésorerie multidevises, peuvent toutefois subsister. Ces positions éventuelles font l'objet d'un suivi quotidien et obéissent au même souci de couverture.

Toute autre opération de change (notamment au titre de l'anticipation de la couverture des dividendes prévisionnels) ne peut être initiée que sur décision du directeur de la Direction Financements et Trésorerie.

FILIALES DE FINANCEMENT DE VENTES

Les filiales de financement des ventes ont l'obligation de se refinancer dans leur propre devise et ne sont donc pas exposées.

Par exception, des limites sont allouées aux filiales ou les activités de financement des ventes ou le refinancement sont multidevises, ainsi qu'à celles étant autorisées à placer une partie de leurs excédents de trésorerie dans une devise autre que leur devise patrimoniale.

La limite globale du groupe RCI Banque accordée par l'actionnaire Renault est de 17 M€.

Au 31 décembre 2017, la position de change consolidée du groupe RCI Banque est à 8,3 M€.

LE RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie bancaire chez RCI Banque résulte de diverses opérations de marché réalisées par les entités du groupe dans le cadre de leurs activités quotidiennes (placements des excédents de trésorerie, opérations de couverture de taux ou de change, investissements en actifs liquides...).

Les opérations sont réalisées auprès d'établissements bancaires de premier ordre et dont le risque est encadré par des limites définies par RCI Banque, puis validées par Renault dans le cadre de la consolidation des risques de contrepartie au niveau du groupe.

La calibration des limites s'appuie sur une méthode interne basée sur le niveau des fonds propres, la notation « long terme » par les agences de notation et l'appréciation qualitative de la contrepartie.

Ces limites sont suivies quotidiennement. L'ensemble des résultats des contrôles est communiqué mensuellement au comité financier RCI Banque et intégré au suivi consolidé du risque de contrepartie du Groupe Renault.

De plus, pour satisfaire aux exigences réglementaires résultant de la mise en application du ratio de liquidité à 30 jours « Liquidity Coverage Ratio » (LCR), RCI a constitué un portefeuille d'investissements en actifs liquides. Ces derniers sont encadrés par des limites en montant et en durée définies pour chaque émetteur.

RCI a également investi dans des fonds monétaires, des titres de dettes d'entreprises et un fonds composé de titres de créances émises par des agences européennes, des états et des émetteurs supranationaux. Chacun de ces investissements fait l'objet d'une limite spécifique validée en comité financier et revue au moins une fois par an.

Des accords ponctuels sont aussi donnés aux filiales de financement des ventes afin qu'elles puissent investir dans des bons du Trésor ou de la Banque Centrale des pays dans lesquelles elles résident.

Ces limites font également l'objet d'un suivi quotidien et sont remontées mensuellement au comité financier RCI Banque.

S'agissant des entités financières, le risque prend en compte l'exposition cash (dépôts et intérêts courus) ainsi que l'exposition sur instruments dérivés calculée par la méthode forfaitaire interne telle que présentée ci-après lorsqu'il n'existe pas de dispositif de mitigation du risque par échange de collatéral.

Méthode forfaitaire :

L'exposition au risque de contrepartie est mesurée en utilisant des coefficients de pondération qui dépendent du type d'instruments et de la durée de l'opération.

Durée résiduelle	Coefficient Taux (en % du nominal)	Durée initiale	Coefficient Change (en % du nominal)
Entre 0 et 1 an	2 %	Entre 0 et 1 an	6 %
Entre 1 et 2 ans	5 %	Entre 1 et 2 ans	18 %
Entre 2 et 3 ans	8 %	Entre 2 et 3 ans	22 %
Entre 3 et 4 ans	11 %	Entre 3 et 4 ans	26 %
Entre 4 et 5 ans	14 %	Entre 4 et 5 ans	30 %
Entre 5 et 6 ans	17 %	Entre 5 et 6 ans	34 %
Entre 6 et 7 ans	20 %	Entre 6 et 7 ans	38 %
Entre 7 et 8 ans	23 %	Entre 7 et 8 ans	42 %
Entre 8 et 9 ans	26 %	Entre 8 et 9 ans	46 %
Entre 9 et 10 ans	29 %	Entre 9 et 10 ans	50 %

Ces coefficients sont volontairement plus élevés que ceux prévus par la réglementation sur l'adéquation des fonds propres, ce qui correspond à une approche délibérément prudente et conservatrice dans les conditions actuelles du marché. Il n'est pas fait de compensation entre les risques liés aux positions se neutralisant avec une même contrepartie.

Pour s'assurer du caractère conservateur de cette méthode, l'exposition sur dérivé est recalculée périodiquement selon la méthode réglementaire « mark to market positif + add-on » présentée ci-dessous :

Méthode « mark to market positif + add-on » :

Cette méthode est basée sur la méthode réglementaire dite des grands risques. L'exposition sur produits dérivés (taux et change), est calculée comme la somme des pertes potentielles, calculées sur la base de la valeur de remplacement des contrats réalisés avec la contrepartie sans compensation avec les gains potentiels, augmentée d'un « add-on » représentant le risque potentiel futur. Ce risque potentiel futur est déterminé par la réglementation bancaire française (règlement (UE) n° 575/2013 du parlement européen et du conseil du 26 juin 2013 article 274) comme suit :

Durée résiduelle	Contrats sur taux d'intérêts (en % du nominal)	Contrats sur taux de change et sur l'or (en % du nominal)
<= 1 an	0 %	1 %
1 an < durée <= 5 ans	0,50 %	5 %
> 5 ans	1,50 %	7,50 %

Selon la méthode « mark to market positif + add on », l'équivalent risque de contrepartie s'élève à 117 millions d'euros au 31 décembre 2017, contre 328 millions d'euros au 31 décembre 2016. Selon la méthode forfaitaire, il s'élève à 775 millions d'euros au 31 décembre 2017, contre 1 002 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Ces montants ne concernent que des établissements de crédit. Ils ont été déterminés sans prendre en compte les accords de compensation conformément à la méthodologie décrite ci-dessus.

Les garanties bancaires reçues font l'objet d'un suivi spécifique.



Informations
**sociales et
sociétales**

Sociétal	Sommaire	Commentaires
EMPLOI		
L'effectif total et la répartition des salariés par sexe et par zone géographique	Chiffres-clés p. 223	
Les embauches et les licenciements	Chiffres-clés p. 223	
Les rémunérations et leur évolution	§ 1.2 - p. 224	
ORGANISATION DU TRAVAIL		
L'organisation du temps de travail	Chiffres-clés p. 223 - 224 et § 1.4 - 228	Sur la base, notamment, d'accords cadre (ex.: France, Espagne), l'organisation du temps de travail est définie au plus près du terrain.
L'absentéisme	Chiffres-clés p. 223 - 224	
RELATIONS SOCIALES		
L'organisation du dialogue social	§ 1.5 - p. 229	
Le bilan des accords collectifs	§ 1.5 - p. 229	
SANTÉ ET SÉCURITÉ		
Les conditions de santé et de sécurité au travail	§ 1.4 - p. 228	
Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales	§ 2.1 p. 230 - 234	
Les accidents du travail (Tf, Tg) et les maladies professionnelles	-	Cet indicateur est peu pertinent pour le groupe RCI Banque en raison de la nature de ses activités.
FORMATION		
Les politiques mises en œuvre	§ 1.1 - p. 224	
Le nombre total d'heures de formation	§ 1.1 - p. 224	
DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES / ÉGALITÉ DE TRAITEMENT		
Mesures mises en œuvre pour l'égalité homme/femme	§ 1.5 - p. 229	
Mesures en faveur de l'emploi et de l'insertion de personnes handicapées	§ 1.4 - p. 228	
Mesures prises en faveur de la lutte contre les discriminations	§ 1.4 et § 1.5 p. 228 - 229	

PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT) RELATIVES

Élimination des discriminations en matière d'emploi	-	
Liberté d'association et droit de négociation collective	-	Le groupe RCI Banque affirme son fort attachement aux quatre principes fondamentaux énoncés ci-contre. De surcroît, il s'agit fondamentalement d'une obligation légale dans les pays où RCI Banque opère.
Élimination du travail forcé	-	
Abolition du travail des enfants	-	

IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIÉTAL DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

En matière d'emploi et de développement régional	Chiffres-clés p. 230 - 234
Sur les populations riveraines ou locales	§ 2.2 p. 235 - 236

RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU ORGANISATIONS INTÉRESSÉES PAR L'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE

Les conditions de dialogue avec ces personnes ou organisations	§ 2.3 - p. 236	Outre son activité commerciale à destination de ses divers clients, le groupe RCI Banque entretient des relations avec son tissu local.
Les actions de partenariat ou de mécénat	§ 2.2 p. 235 - 236	

SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS

La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	-	Cet indicateur est peu pertinent pour le groupe RCI Banque en raison de la nature de ses activités qui consistent essentiellement à emprunter de l'argent pour prêter aux clients.
L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leurs responsabilités sociale et environnementale	-	Cet indicateur est peu pertinent pour le groupe RCI Banque en raison de la nature de ses activités. Le recours à la sous-traitance se concentre sur de la prestation informatique, de la prestation intellectuelle et la prestation liée à la gestion des services à l'entreprise.

LOYAUTÉ DES PRATIQUES

Les actions engagées pour prévenir la corruption	§ 2.2 p. 235 - 236
Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	§ 2.3 - p. 236

AUTRES ACTIONS ENGAGÉES EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME

Actions engagées en faveur des droits de l'homme	-	Le respect des droits de l'homme est un incontournable de la culture et des actions menées par RCI Banque.
--	---	--

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant de la société RCI Banque S.A., accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049⁽¹⁾, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017 présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au Référentiel utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de six personnes et se sont déroulés entre janvier 2018 et février 2018 sur une durée totale d'intervention d'environ deux semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission ainsi qu'à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000⁽²⁾.

⁽¹⁾ Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

⁽²⁾ ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical information

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe « I- Note méthodologique » du rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes⁽³⁾ :

- au niveau de l'entité consolidante et de ses entités, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées⁽⁴⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 44% des effectifs considérés comme grandeur caractéristique du volet social.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris-La Défense, le 23 février 2018

L'Organisme Tiers Indépendant KPMG S.A.

Anne Garans
Associée

Laurent des Places
Associé

⁽³⁾ **Indicateurs sociaux** : Effectif total et répartition par genre, âge et région, Nombre d'embauches en CDI, Nombre de licenciements, Taux d'absentéisme, Nombre total d'heures de formation, Nombre de salariés déclarés en situation de handicap.

Informations qualitatives : Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées, L'organisation du dialogue social notamment les procédures d'information, de consultation du personnel et de négociations avec celui-ci, Les actions engagées pour prévenir la corruption.

⁽⁴⁾ DIAC S.A. (France).

I - DIMENSION SOCIALE

3 375 salariés, femmes et hommes (en CDI et CDD), constituent le capital humain de RCI Banque en 2017, et travaillent dans 38 entités présentes dans 24 pays.

Ils contribuent à la croissance du groupe par leurs compétences, leur motivation et parce qu'ils reflètent au mieux la diversité des clients du groupe.

Ils conduisent leurs missions dans le cadre du Renault Way : orientés clients et désireux d'apprendre en permanence, les collaborateurs du groupe RCI Banque délivrent de la performance, en apportant leur contribution individuelle dans le cadre d'une démarche collaborative privilégiant les solutions innovantes et simples.

En tant que financière des marques de l'Alliance, RCI Banque a pour mission de proposer aux clients des marques, des solutions de financements et de services afin de faciliter leur accès à l'automobile.

C'est également une banque tournée vers les services qui facilitent le quotidien de ses clients en leur proposant des solutions d'auto-mobilité adaptées à leurs besoins.

Qu'est-ce que l'auto-mobilité ? C'est la combinaison de solutions intuitives et digitales qui permettent de se déplacer de manière toujours plus simple, en toute liberté.

Notre ambition est ainsi d'être reconnue par nos clients comme l'un des référents du marché de la mobilité automobile, une entreprise capable de se réinventer et de placer le client au cœur de sa stratégie.

Dans ce cadre, RCI Banque a besoin de talents pour tour à tour créer, financer, garantir, gérer et commercialiser nos services.

Grâce à l'extension continue de nos activités au niveau mondial, nous sommes fiers de pouvoir contribuer à faciliter l'accès à l'automobile et aux services de « l'auto-mobilité » au plus grand nombre.

Nous le faisons en valorisant l'esprit d'innovation et de conquête. Parce que nos clients sont divers et multiples, nous intégrons des femmes et des hommes passionnés, à l'écoute, venus de tous horizons, ayant à cœur l'envie de créer de la performance dans l'exécution de leurs missions et de la qualité dans le service rendu aux clients.

Nous les accompagnerons dans leur carrière et leur évolution grâce à une politique de formation volontariste qui privilégie la montée en compétences et la polyvalence au sein d'une entreprise apprenante, à taille humaine, privilégiant le partage et l'esprit d'équipe.

RCI Banque a toujours placé l'humain au cœur de l'entreprise, avec la profonde conviction que les femmes et les hommes du groupe constituent sa première richesse. Ce sont les collaborateurs du groupe qui délivrent la performance mais ce sont également eux qui vont impulser l'innovation nécessaire à la préparation des enjeux de demain.

Engagé dans une croissance durable, RCI déploie une politique RH en cohérence avec celle de Renault, globale, équitable et compétitive.

Pour soutenir la performance du groupe, RCI met en œuvre cette politique RH centrée sur 6 priorités :

- Mettre à disposition du business des équipes compétentes
- Ancrer la culture de la performance.
- Renforcer le développement des collaborateurs et promouvoir la diversité.
- Accompagner la transformation par l'innovation RH.
- Développer un management responsabilisant.
- Procurer un environnement de travail stimulant et motivant.

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Depuis 2013, les indicateurs de reporting sociaux sont vérifiés par un Organisme Tiers Indépendant pour se conformer à l'évolution de la réglementation et en particulier aux dispositions de l'article 225 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 (dite loi Grenelle II) et à son décret d'application.

PÉRIODE DE REPORTING

La période de reporting s'étend du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 pour l'ensemble des indicateurs publiés.

PÉRIMÈTRE DE REPORTING

Le périmètre de reporting social est constitué des filiales du groupe consolidées par intégration globale.

Différents périmètres sont utilisés dans le présent chapitre :

- périmètre global, couvrant 100 % des effectifs du Groupe,
- périmètre des 17 principaux pays, dont l'effectif est supérieur à 30 collaborateurs en CDI ou CDD (Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Colombie, Corée du Sud, Espagne, France, Italie, Maroc, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni et Suisse), représentant 92 % des effectifs du Groupe.

COLLECTE DES DONNÉES

Le recueil des données sociales s'appuie sur deux méthodes :

- le système d'information RH permet d'assurer la collecte d'une partie des données sur l'ensemble du périmètre ;
- pour les données ne figurant pas dans ce système, un questionnaire est adressé aux pays. Ce questionnaire comprend quatre indicateurs : taux d'absentéisme, nombre de licenciements, nombre total d'heures de formation et nombre de salariés déclarés handicapés. À chaque indicateur correspondent une définition et une méthode de calcul précis et partagés avec chacun des pays.

DÉFINITIONS OU MODES DE CALCUL DE CERTAINS INDICATEURS

Effectif total fin de mois (inscrits à fin de mois) : ensemble des personnes titulaires d'un contrat de travail avec l'entité (à durée indéterminée ou déterminée) à la fin du mois. Ce contrat doit être en cours de validité au dernier jour du mois considéré. Chaque inscrit est pris en compte pour « un », quelle que soit la durée contractuelle de travail (ou coefficient d'activité).

Effectif moyen en activité : l'effectif moyen en activité est égal à l'effectif total duquel on déduit les « hors activité ». L'effectif en activité est mesuré à chaque fin de mois. L'effectif moyen en activité est calculé en effectuant la moyenne des 12 mois.

« Hors activité » : personnes inscrites dans les effectifs de l'entité mais physiquement absentes de l'entité pour une longue durée et n'étant que partiellement ou pas du tout rémunérées. Sont principalement compris dans cette catégorie : préavis non travaillé, congé sans solde pour différents motifs y compris congé parental longue durée, congé conversion, congé fin de carrière professionnelle y compris dispense d'activité en France, congé pour création d'entreprise, congé parental d'éducation, absence pour longue maladie ou accident, après épuisement du crédit de jours d'absence indemnisés par l'entreprise (crédit lié à l'arrêt en cours), service national.

Ne sont pas considérées hors activité les personnes en arrêt maladie (hors longue durée) et les personnes en congé maternité.

Nombre de licenciements Groupe : rupture du contrat de travail à durée indéterminée ou du contrat à durée déterminée, à l'initiative de l'employeur pour un ou plusieurs motifs non inhérent(s) à la personne du salarié, ou inhérent à la personne du salarié, et pouvant être soit collectif, soit individuel.

Ne sont pas considérés les ruptures conventionnelles, les plans de départ au volontariat et les abandons de poste.

Nombre de personnes déclarées handicapées : nombre de salariés déclarés handicapés au 31 décembre. À noter qu'il est toutefois difficile d'établir une statistique représentant la réalité de l'emploi des personnes handicapées compte tenu de la diversité des réglementations et de l'absence de contraintes légales de reporting dans certains pays.

Absentéisme (absence pour motif non prévu) : le calcul du taux d'absentéisme, exprimé en pourcentage, se fait sur la base de l'effectif moyen en activité (CDI + CDD ; hors détachés et expatriés) et d'un nombre de journées ouvrées ou travaillées théorique annuel.

Le nombre de jours d'absence est exprimé en jours ouvrés, excluant les journées de chômage partiel, de mise à pied, de grève et de congés (y compris maternité).

La formule : nombre de jours d'absence annuel / (effectif en activité x nombre de journées théoriques annuel) x 100. Le choix des hypothèses pour le calcul des jours théoriques est laissé à l'appréciation des établissements compte tenu des spécificités locales, ce qui peut conduire à des hétérogénéités mineures.

LES RESSOURCES HUMAINES DE RCI BANQUE

CHIFFRES-CLÉS

Les effectifs

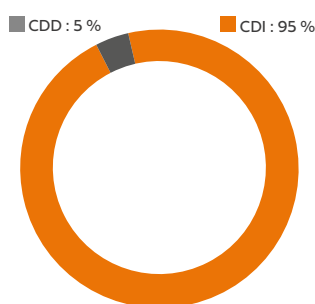
Les effectifs du groupe consolidé sont présents dans 24 pays (contre 23 pays en 2016 suite à la consolidation des activités en Colombie en 2017), regroupés en cinq régions :

Effectifs par région	Déc-16	Poids %	Déc-17	Poids %
Europe	2 762	89 %	2 944	87 %
<i>Dont France</i>	<i>1 413</i>	<i>45 %</i>	<i>1 500</i>	<i>44 %</i>
Asie-Pacifique	93	3 %	96	3 %
Amériques	152	5 %	224	7 %
Afrique -Moyen Orient- Inde	34	1 %	37	1 %
Eurasie	68	2 %	74	2 %
Total	3 109	100 %	3 375	100 %

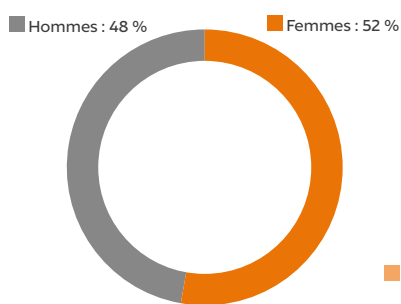
Répartition des effectifs

L'effectif total de RCI se répartit en 3 102 CDI et 173 CDD.

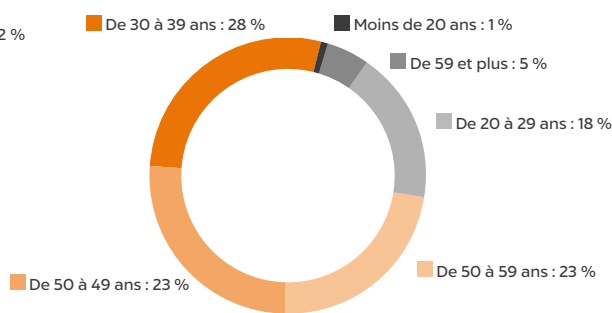
CDI + CDD



CDI + CDD par sexe



CDI + CDD par âge



Au cours de l'année 2017, RCI Banque a recruté 418 (Vs 258 en 2016) collaborateurs en contrat à durée indéterminée, ce qui correspond à 12,4 % des effectifs totaux du périmètre.

Répartition des départs

Au cours de l'année 2017, 217 (Vs. 154 en 2016) départs de collaborateurs en contrat à durée indéterminée ont été enregistrés, dont 52 (Vs. 49 en 2016) licenciements au sein du groupe RCI Banque.

L'absentéisme

Répartition du taux d'absentéisme dans les principaux pays (pays dont l'effectif est supérieur à 30).

Ce taux comprend les absences pour maladie, accidents du travail (hors congés annuels, événements familiaux, congés sans solde).

Informations sociales et sociétales

Pays	% Absentéisme 2017
Allemagne	6,19 %
Argentine	1,06 %
Autriche	6,75 %
Belgique	3,69 %
Brésil	0,06 %
Colombie	1,31 %
Corée	0,00 %
Espagne	1,29 %
France	2,81 %
Italie	1,92 %
Maroc	0,96 %
Pays-Bas	4,30 %
Pologne	3,78 %
Portugal	0,44 %
Roumanie	0,72 %
Suisse	1,52 %
UK	1,61 %

Le taux d'absentéisme global du groupe RCI est de 2,69 % en 2017.

Pays	Durée Travail hebdomadaire
Allemagne	39
Argentine	45
Autriche	38,5
Belgique	39
Brésil	40
Colombie	42,5
Corée	40
Espagne	36
France	38,75
Pays-Bas	38
Italie	39
Maroc	42,5
Pologne	40
Portugal	37,5
Roumanie	40
Suisse	41
UK	37,5

1.1. LA GOUVERNANCE

Avant de préciser les réalisations sociales qui ont caractérisé le groupe RCI Banque en 2017, il convient de rappeler que sa gouvernance a été sensiblement modifiée à compter du 1^{er} octobre 2014, en vertu de la nouvelle réglementation bancaire européenne, CRD IV, sa transposition dans le Code Monétaire et Financier français et les évolutions subséquentes des règlements du Comité de la réglementation bancaire et financière.

Le groupe RCI Banque compte depuis cette date un Président et un Directeur Général distincts. Les instances de gouvernance du groupe ont également été adaptées en conséquence avec la création et/ou l'ajustement du conseil d'administration et des instances de gouvernance suivantes : comité des Comptes et de l'Audit, comité des Risques, comité des Nominations, comité des Rémunérations.

L'année 2017 a donné lieu à la tenue de deux comités des Nominations et de deux comités des Rémunérations en présence d'une représentation des Administrateurs du groupe RCI Banque.

1.2. LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET DES TALENTS

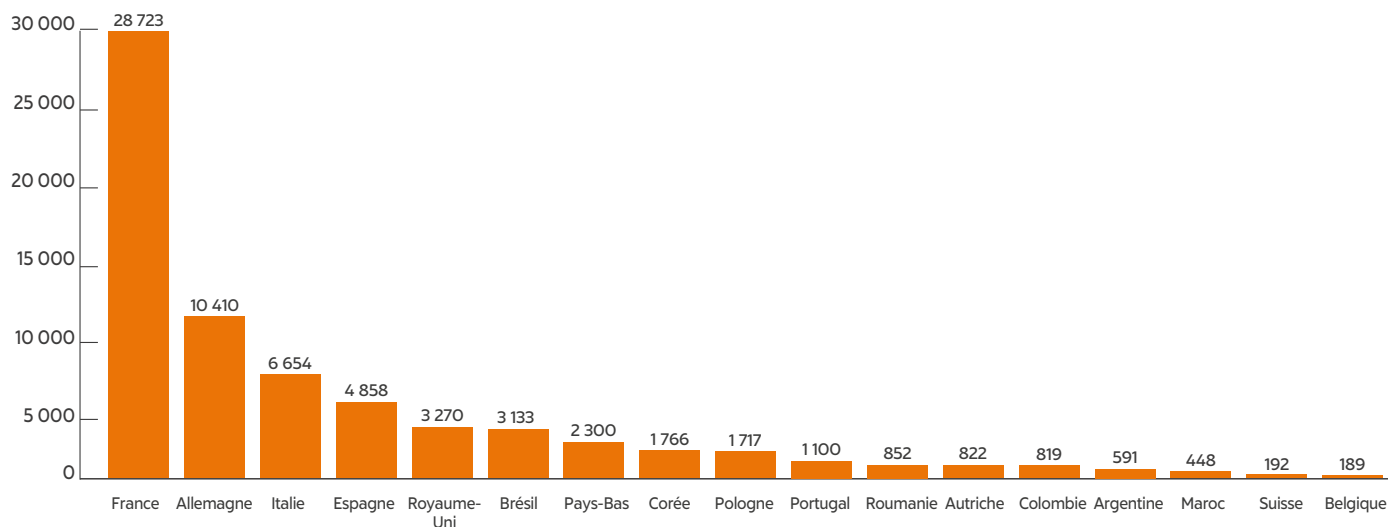
La formation

RCI Banque s'attache à former l'ensemble de ses collaborateurs quels que soient leur âge, leur statut ou le poste occupé dans le groupe.

À cette fin, l'offre du groupe couvre tous les domaines de la formation professionnelle : des actions dédiées à chaque métier de l'entreprise, aux actions plus individuelles destinées au développement personnel ou à l'acquisition de compétences linguistiques ou transversales. Les formations sont dispensées en présentiel, en webinar ou par e-learning.

Le nombre total d'heures de formation dispensées et rémunérées s'est élevé à près de 70 669 heures dont 67 844 heures dans les 17 principaux pays.

Heures de formation rémunérées par pays en 2017



En 2017, RCI France a déployé un module de formation « Sens du Service » sur l'ensemble des collaborateurs en cohérence avec la stratégie du groupe RCI Banque, centrée sur le client.

L'évaluation à travers l'entretien individuel

L'entretien individuel constitue chez RCI Banque un moment privilégié de dialogue entre le collaborateur et son manager direct. Il est l'occasion d'établir un bilan de la performance de l'année écoulée, de fixer les objectifs de l'année à venir et d'expliquer leur contribution à la performance de l'entreprise. C'est également lors de cet entretien que le collaborateur formalise ses demandes de formation et échange de façon approfondie avec son manager sur ses perspectives d'évolution professionnelle.

À ce sujet, un nouveau système d'information consacré au développement des talents (Talent@Renault) a été mis en place chez RCI Banque. Le premier module, qui permet de réaliser en ligne l'entretien individuel, a été déployé dans 5 pays en 2013 puis progressivement étendu à l'ensemble des entités du groupe RCI Banque.

Talent@Renault sert également de support à l'appréciation collégiale par les managers, d'une part, de la façon dont les collaborateurs maîtrisent leur poste et, d'autre part, de leur potentiel d'évolution professionnelle.

Ce processus d'évaluation, appelé « people review », est réalisé en amont de la campagne des entretiens ; par son caractère collégial, il contribue à objectiver les appréciations portées par les managers sur les collaborateurs au cours des entretiens individuels. Cet outil apprécié par le management est devenu aujourd'hui une pratique courante au sein de RCI Banque. Il permet également de procéder, si nécessaire, à des comparaisons avec d'autres entités du Groupe Renault où il est pratiqué.

Le développement des carrières et la mobilité

Un nouveau module de Talent@Renault a été déployé. Il concerne la gestion des mobilités et permet, depuis février 2016, l'accès à de nouveaux outils pour :

- documenter les entretiens de carrière entre managers et collaborateurs ;
- publier les offres de poste en interne ;
- postuler directement aux offres en interne, y compris les offres au sein du Groupe Renault.

Cette évolution va favoriser les pourvois de postes et les mobilités internes dans le cadre de la meilleure adéquation entre les besoins de l'entreprise et les souhaits des collaborateurs.

Pour dynamiser encore davantage la mobilité interne, une « matrice des passerelles métiers » a été élaborée en 2015.

Elle constitue un guide à l'intention du management qui répond à plusieurs objectifs :

- offrir de la visibilité sur les parcours possibles ;
- favoriser et faciliter la mobilité, y compris transverse, entre les métiers ;
- assurer le succès de mobilités internes.

La matrice des passerelles métiers rassemble, en l'état actuel des choses, les fonctions Corporate et France ainsi que celles représentées au sein des comités de direction des filiales.

Elle est fondée sur le job grading (Cf. infra) et comporte l'ensemble des postes évalués à ce titre (soit, en France, les postes de statut cadre). Ceux-ci sont disposés respectivement en ligne et en colonne dans la matrice.

Ainsi, la matrice permet de déterminer aisément :

- à partir d'un poste source (c'est-à-dire le poste actuel d'un collaborateur), les postes auxquels le collaborateur peut prétendre ;
- à partir d'un poste cible (c'est-à-dire le poste visé par un collaborateur), les postes qui permettent d'y accéder ;
- au-delà, la combinaison de ces deux méthodes permet de construire un ou plusieurs parcours de carrière en identifiant les postes intermédiaires entre le poste actuel et le poste cible.

Ces passerelles sont identifiées selon leur difficulté :

- évolution possible moyennant une formation/adaptation très légère et comportant une brève période d'adaptation (évolution logique) ;
- évolution possible moyennant une formation/adaptation d'une durée inférieure à 2 ans ;
- évolution difficile (formation/adaptation longue) ;
- aucune passerelle envisageable ou évolution non pertinente.

Plus de 800 passerelles ont, d'ores et déjà, été identifiées par la fonction RH et validées par les experts métiers du groupe RCI Banque. Leur révélation a reçu un excellent accueil tant de la part des organisations syndicales que du Management.

La matrice a principalement pour vocation d'être utilisée lors des *people reviews*, de la préparation des entretiens individuels et des comités de carrière.

La gestion individuelle des talents

Le groupe RCI Banque a identifié environ 210 postes, soit environ 6 % des postes, comme postes clé.

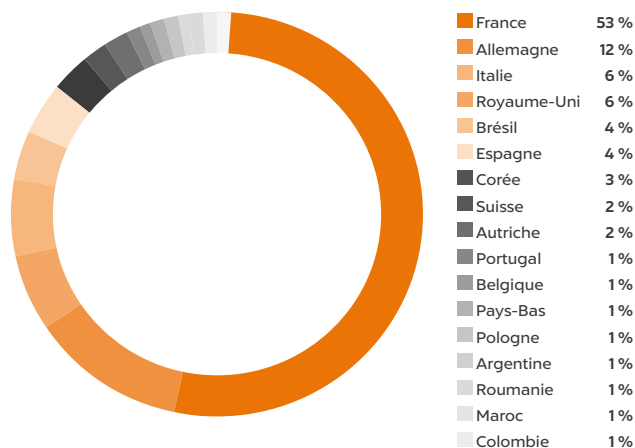
Afin d'assurer le pourvoi de ces postes géré en comités de carrière, l'entreprise procède à une identification des hauts potentiels selon des critères clairement définis.

Les candidatures sont proposées par les directeurs et responsables RH des directions Corporate et des filiales et validées par le Comité Exécutif du groupe réuni en comité de carrière.

Les collaborateurs retenus pour faire partie de la liste des hauts potentiels font l'objet d'un suivi très attentif et de mesures spécifiques en ce qui concerne, en particulier, leur parcours de carrière et l'évolution de leur rémunération.

1.3. LA GESTION DE LA MASSE SALARIALE ET LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

En 2017, le total des frais de personnel représente 261,5 M€, dont 254,9 M€ soit 97,5 % pour les 17 principaux pays.



Chaque année, le groupe RCI Banque définit pour chaque pays une enveloppe de dérive salariale annuelle.

Dans ce cadre, le pays construit sa politique salariale. Il peut ainsi décider d'attribuer, selon les catégories (ex. : non-managers/managers) et la législation nationale, des augmentations générales de salaire (collectives) et/ou des augmentations individuelles, ainsi que des primes. En France, plus particulièrement, la politique salariale donne lieu à une négociation annuelle obligatoire (NAO) en vertu de la législation.

Le groupe RCI Banque, en lien avec le Groupe Renault, a construit en 2014 un « référentiel des niveaux de responsabilité ».

Il consiste en un classement de l'ensemble des emplois de RCI Banque selon les « poids » de leurs responsabilités (« job grading »). Il peut se résumer en une cartographie des niveaux des postes. L'élaboration du référentiel a reposé sur la méthodologie Hay Group, organisme particulièrement reconnu en ce domaine.

Ce référentiel, déjà largement utilisé par de nombreuses grandes entreprises dans le monde, présente de sérieux atouts, en particulier :

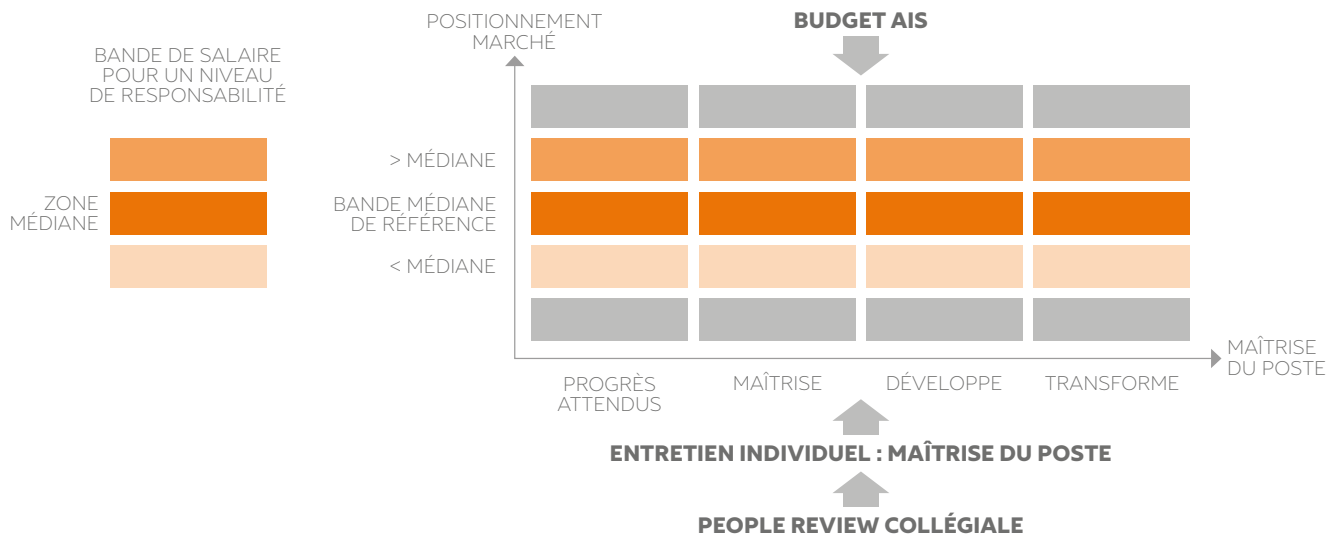
- 1 - davantage de clarté et de cohérence dans l'organisation ;
- 2 - une facilitation des parcours professionnels, en fournissant à chacun des éléments de réflexion sur le développement de carrière et la mobilité ;
- 3 - une clarification du lien entre responsabilité, performance et reconnaissance, et donc davantage de transparence et d'équité en ce qui concerne la rémunération des collaborateurs.

Ainsi, à chaque niveau de responsabilité correspond, pour un pays considéré, une bande de salaire de référence observée sur le marché. Le positionnement marché permet donc de comparer la rémunération des postes de même niveau de responsabilité par rapport aux rémunérations pratiquées localement.

À ce titre, dans les pays où le référentiel des niveaux de responsabilité est déployé, tels que la France pour ce qui concerne les collaborateurs de statut cadre, les révisions salariales, qui ont constitué le « plan de promotion » en 2016 et en 2017, se sont appuyées sur ce dispositif.

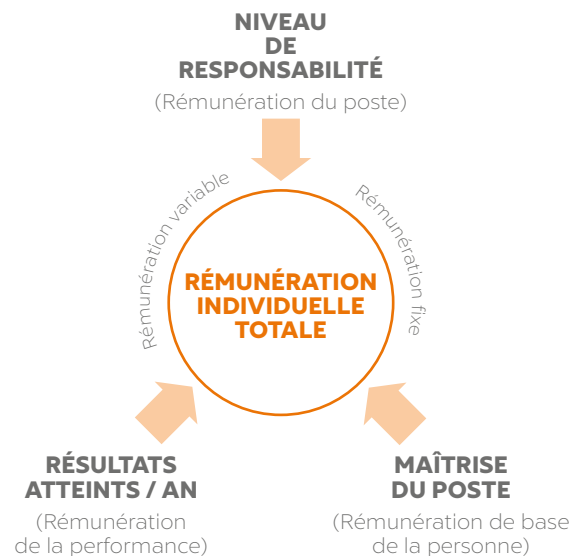
Les managers ont ainsi disposé, à cet effet, d'un outil d'aide à la décision qui leur a permis d'attribuer des révisions de salaire individuelles pertinentes en fonction, d'une part, du budget d'augmentation (AIS) alloué par l'entreprise, d'autre part, du positionnement de la rémunération du collaborateur dans la bande de salaire de référence correspondant à son niveau de responsabilité, enfin, du niveau de maîtrise de son poste par le collaborateur. Cet outil est confirmé pour les prochaines années.

Le schéma, ci-dessous, synthétise cette démarche :



En conclusion, au moyen des nouveaux processus et outils RH d'évaluation et de rémunération déployés au sein du groupe RCI Banque, l'entreprise se dote d'un système de reconnaissance plus performant :

- Le niveau de responsabilité détermine la rémunération du poste ;
- la maîtrise du poste détermine la rémunération de base de la personne ;
- les résultats atteints au regard des objectifs fixés annuellement déterminent la rémunération de la performance ;
- l'ensemble constituant la rémunération individuelle totale.



En 2017, la généralisation de ce dispositif sur l'ensemble des filiales de RCI Banque a progressé de manière importante. Elle devrait être achevée en 2018.

L'épargne salariale

Le Plan d'épargne entreprise de RCI Banque en France (DIAC) est destiné à favoriser la constitution d'une épargne collective en ouvrant aux salariés la possibilité de se constituer, avec l'aide de l'entreprise, un portefeuille de valeurs mobilières.

Le Plan d'épargne entreprise (PEE) comporte, au choix des collaborateurs, quatre fonds communs de placement.

Voici la gamme de fonds du PEE en place en plus du Compte-Courant Bloqué :

- Amundi Label Monétaire F.
- Amundi Label Equilibre Solidaire F (fonds ISR).
- CPR ES Croissance.
- Amundi Label Dynamique F.

Les versements volontaires peuvent représenter jusqu'à 25 % de la rémunération annuelle du collaborateur. Ils bénéficient d'un abondement de l'entreprise dans la limite de 1 210 € bruts par an, ce plafond étant atteint pour un versement annuel de 4 400 €.

1.4. L'ANIMATION DE LA QUALITÉ DU MANAGEMENT

La charte de Management « *Renault Management Way* » en vigueur au sein du Groupe Renault a aujourd'hui plus de 10 ans. L'industrie automobile connaît par ailleurs des mutations majeures, aussi bien en matière de produits que de services ; d'ici 2030, les véhicules électriques représenteront 25 % des ventes de voitures neuves en zone urbaine et pratiquement tous les véhicules seront connectés à internet. Le véhicule de demain sera donc électrique, connecté et autonome.

Pour soutenir les priorités business de l'Entreprise, les collaborateurs du Groupe Renault doivent donc faire évoluer leur manière de travailler en s'appuyant sur des principes partagés par tous. Un projet d'évolution du **Renault Management Way** a donc été conduit par Renault et ce projet a débouché sur un Renault Way revisité qui permet d'être plus simple, plus pragmatique et centré sur le client. Il est inspiré par ce qui rassemble les collaborateurs du Groupe : la passion, les produits et services, le client, la performance, l'Alliance et la fierté d'appartenance.

Les principes de ce Renault Way revisité ont donc été définis et révélés par Renault début 2017. Depuis le mois de juillet, ils sont déployés chez RCI Banque à l'aide d'un kit digital afin que les managers de RCI Banque se les approprient et les fassent vivre au quotidien dans leurs modes de management et avec leurs collaborateurs.

Ce Renault Way est structuré en **5 principes d'action** s'adressant à toute l'entreprise, managers et collaborateurs :

Au sein du Groupe Renault, nous sommes unis par une passion : offrir à nos clients des produits et services attractifs et innovants. Nous mettons tout en œuvre pour satisfaire durablement les clients et atteindre un haut niveau de résultats. Nous cherchons tous les jours à tirer parti des synergies de l'Alliance.

Nous sommes fiers de faire partie du Groupe Renault et de travailler au sein de l'Alliance.

Nous partageons cinq principes d'action. C'est le « Renault Way » :

Garder toujours le client à l'esprit

Nous partageons une culture de l'excellence et nous collaborons, dans toute l'entreprise, pour satisfaire les clients. Nos managers fédèrent et accompagnent leurs équipes au service des clients.

Apporter sa contribution

Nous sommes centrés sur la performance pour une croissance durable et rentable. Chacun est responsable de sa contribution personnelle et de la réussite collective. Nos managers donnent aux équipes autonomie d'action et de décision, en ligne avec la stratégie de l'entreprise. Ils encouragent la prise d'initiative et l'innovation.

Parler vrai

Nous échangeons à partir de faits et de données objectives.

Nous sommes ouverts aux différentes opinions, c'est un facteur de confiance et de performance.

Nos managers créent les conditions d'une écoute respectueuse et de débats productifs, favorisant la prise de décision transparente et rapide.

Apprendre au quotidien

Nous valorisons la diversité, source de richesse pour les équipes. Nous saisissons toutes les opportunités pour enrichir nos compétences.

Nos managers encouragent le développement des collaborateurs et des équipes. Ils inspirent, motivent et partagent des feedback réguliers et constructifs.

Faire simple

Ensemble, nous recherchons la simplicité et l'efficacité. Nous évitons de créer de la complication pour les autres. Dans un environnement complexe, nos managers guident leurs équipes vers plus d'agilité et les décisions sont prises au bon niveau opérationnel.

1.5. LE RENFORCEMENT DE LA MOTIVATION ET DE L'ENGAGEMENT DE TOUS

Le groupe RCI Banque porte une attention toute particulière à la motivation et à l'engagement de ses salariés.

L'entreprise participe donc chaque année à l'enquête Engagement des salariés du Groupe Renault.

Dans ce cadre, Renault a invité l'ensemble des salariés du Groupe à s'exprimer en novembre 2017.

Comme les années précédentes, cette enquête a été confiée à un cabinet indépendant.

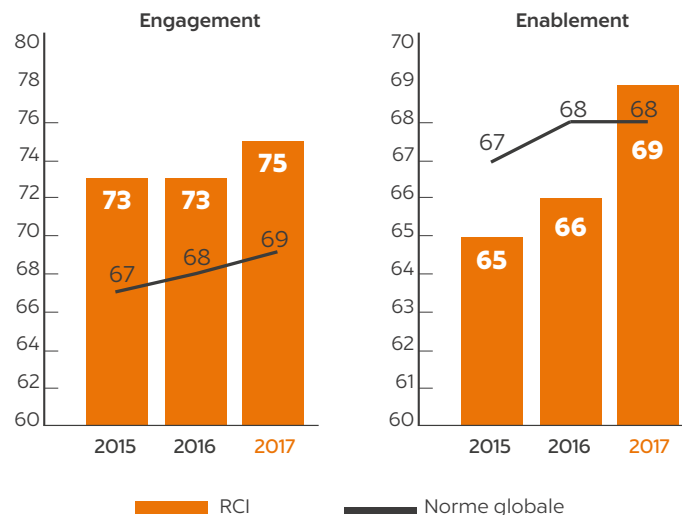
Cette enquête annuelle permet de suivre l'évolution d'indicateurs clés et de comparer les résultats de RCI Banque avec la moyenne des autres entreprises du panel (« norme globale »).

L'enquête mesure l'évolution de deux indicateurs principaux : l'engagement et l'enablement (conditions pour réussir).

L'entreprise dispose ainsi de la perception des salariés à un instant donné et donc d'un indicateur de progrès.

2 963 salariés de RCI Banque ont répondu à cette enquête soit un taux de participation de 91 % ce qui représente un taux très élevé au regard de la moyenne des entreprises du panel du cabinet indépendant (80 %) et confirme la forte mobilisation des salariés.

Résultats de l'enquête 2017



L'engagement est la capacité du groupe RCI Banque à stimuler l'enthousiasme des salariés, à donner envie aux salariés de venir travailler chez RCI Banque et à donner le meilleur d'eux-mêmes. Il atteint 75 % en 2017 alors que le niveau la norme globale (ensemble des entreprises du panel) est à 69 %. Les principaux facteurs d'engagement demeurent solides :

- 83 % des salariés sont fiers de travailler pour RCI Banque soit 4 points de plus que la norme globale ;
- 83 % des salariés déclarent aller au-delà de ce qui leur est demandé pour assurer le succès de l'entreprise soit + 11 points par rapport à la norme globale.

Le deuxième indicateur, l'enablement (conditions pour réussir) est la capacité de l'entreprise, telle qu'elle est perçue par les collaborateurs, à créer les conditions nécessaires et suffisantes pour permettre au salarié d'assurer au mieux ses missions. Il atteint 69 % en 2017 soit 3 points de plus que 2016 et 1 point de plus que la norme globale :

- 78 % des salariés considèrent que leur travail leur permet de bien utiliser leurs aptitudes et leurs compétences.
- 74 % estiment que leur travail leur offre la possibilité de faire des choses intéressantes et motivantes.

L'enquête annuelle est un véritable outil de progrès et de dialogue pour les managers pour développer l'engagement des salariés du Groupe.

Au-delà de mesurer l'évolution de l'engagement des salariés du Groupe, les résultats de l'enquête permettent d'ajuster les plans d'action mis en place chaque année.

II - DIMENSION SOCIÉTALE

2.1. ACTIONS AU TITRE DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE

Le groupe RCI Banque a mené en 2017 un ensemble d'actions au titre de la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE).

DIVERSITE

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Dans son plan stratégique 2017-2022, RCI Banque s'est fixé un objectif de 25 % de femmes sur les postes clés de l'entreprise.

RCI Banque sponsorise StartHer, une communauté dédiée à l'entrepreneuriat tech au féminin dont l'objectif est d'agir pour construire une tech plus inclusive.

StartHer c'est à la fois l'action, par la promotion de parcours de femmes entrepreneurs et l'évangélisation, par l'éducation des hommes et des femmes dès le plus jeune âge.

Dans ce cadre, RCI Banque a participé le 19 octobre 2017 aux Start'Her Awards, la plus grande compétition européenne dédiée aux femmes entrepreneures. Cet événement phare a lieu chaque année pour donner un coup de projecteur aux femmes entrepreneurs partout en Europe ; il avait lieu cette année à la Station F, le plus grand campus de startups au monde.

En septembre 2017, **RCI Banque Argentine** a signé, en même temps que 15 autres entreprises, son engagement sur les principes des Nations Unies pour l'autonomisation des femmes, dans le cadre de la diversité et de l'inclusion. Cette signature a eu lieu au Conseil économique et social de la ville de Buenos Aires.

RCI Banque Corée a développé en 2017 une politique de mentoring pour les femmes. Cette politique s'est amorcée par l'organisation de sessions de 3 heures avec des leaders féminines de Renault Samsung Motors pour des échanges sur les parcours de carrières, l'équilibre vie professionnelle vie privée, etc.

Des femmes managers ont également participé à des conférences organisées par le groupe WIN (Women in Innovation), composé de femmes cadres supérieurs issus de diverses industries. Les participantes ont ainsi pu bénéficier de programmes de mentorat dirigés par des femmes chefs d'entreprise renommées en tant que mentors.

En France, l'accord de 2011 relatif à « l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et à la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle », conclu avec l'ensemble des organisations syndicales, a vu ses effets

renforcés au fur et à mesure de son application. Concernant l'égalité professionnelle, il comporte notamment le repositionnement des rémunérations de collaboratrices, ainsi que l'objectif de rééquilibrage des populations hommes / femmes dans les différentes catégories, par le biais du recrutement.

Conclu initialement pour une période de 3 ans, cet accord a donné lieu à une renégociation fin 2014. La Direction et les organisations syndicales ont alors réaffirmé leur volonté d'œuvrer activement en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et de la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle. Le nouvel accord a été conclu le 19 mars 2015 entre la Direction et les organisations syndicales CFDT et SNB, avec des moyens et des ambitions accrues par rapport à l'accord de 2011. Arrivant à son échéance de 3 ans, cet accord du 19 mars 2015 sera renouvelé dans les premiers mois de 2018.

Dans le cadre de ces deux accords, les collaboratrices ayant bénéficié d'un repositionnement de rémunération sont au nombre de 10 en 2012, 12 en 2013, 14 en 2014, 23 en 2015, 30 en 2016 et 26 en 2017. En termes de rééquilibrage des populations hommes / femmes, l'action menée a fait passer la répartition hommes / femmes :

- Chez les techniciens : de 23,6 % / 76,4 % en décembre 2014 à 27,4 % / 72,6 % en décembre 2017.
- Chez les cadres : de 63,4 % / 36,6 % en décembre 2014 à 61,4 % / 38,6 % en décembre 2017.

L'insertion des travailleurs handicapés

Tableau récapitulatif du nombre de personnes déclarées handicapées employées dans le groupe RCI Banque :

Effectifs par région	Nombre de personnes déclarées handicapées 2016	Nombre de personnes déclarées handicapées 2017
Allemagne	9	10
Brésil	-	3
Corée	-	2
Espagne	2	2
France	29	33
Italie	8	9
Malte	1	1
Pays-Bas	1	1
Royaume-Uni	-	1
TOTAL groupe RCI Banque	50	62

En France, l'article 10 de l'accord d'entreprise du 25 janvier 2017 prévoit des réductions d'horaires journaliers pour les travailleurs handicapés après avis du service médical.

Par ailleurs, une majoration de 1 jour ouvré est prévue pour les travailleurs qui auraient fait l'objet d'une reconnaissance de travailleur handicapé.

RCI Banque Royaume-Uni s'est installé dans des nouveaux locaux qui répondent parfaitement aux exigences d'accès pour les salariés handicapés.

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Environnement de travail

Depuis juin 2017, plusieurs filiales de RCI Banque mènent des travaux de rénovation ou déménagent leurs locaux. Rapprochement avec les constructeurs, recherche d'espaces favorisant le bien-être au travail et de nouvelles formes de travail collaboratif, ces changements s'inscrivent dans la transformation de notre entreprise.

En juillet 2017, tous les collaborateurs de **RCI Banque Royaume-Uni** ont emménagé dans leur nouveau siège. Situé dans le quartier de Maple Cross près de Londres, ce nouvel espace de travail aux couleurs de RCI Banque est localisé sur le même site que Renault Royaume-Uni et Nissan Motor Grande-Bretagne. Il vise ainsi à favoriser les synergies avec les constructeurs tout en proposant un nouveau lieu de travail collaboratif et convivial. Pour incarner les valeurs et véhiculer l'image de notre marque, le siège de RCI Banque au Royaume-Uni a été habillé des éléments visuels fondateurs de notre identité (logo, couleurs, pictogrammes, images). De plus, sa conception valorise les espaces de travail innovants, collaboratifs et

conviviaux : cafétéria, espace « lounge », salle d'innovation pour brainstormer, salle de repos ainsi que de nombreuses salles de réunion aux noms des villes des filiales de RCI Banque.

Le 24 juillet 2017, les collaborateurs de **RCI Banque Espagne** ont également emménagé dans leur nouveau siège social. L'objectif premier est de proposer à tous de travailler dans un espace fonctionnel et confortable, propice à la collaboration entre les équipes. De plus, dans sa conception, ces nouveaux locaux offrent la possibilité aux membres de la filiale d'évoluer dans un environnement plus digital et enclin à l'innovation : bureaux en « open-space », nombreuses salles de travail équipées de technologies modernes, salles de réunion informelles. Enfin, l'espace lounge « Desconnecta », la cafétéria et la terrasse invitent les collaborateurs à partager des moments de convivialité.

RCI Banque Allemagne a, pour sa part, réalisé des travaux significatifs de rénovation de ses bureaux : protection contre le bruit, climatisation, espace lounge, installation de bureaux réglables en hauteur.

Enfin, **RCI Banque Brésil** est rentré dès sa première année de participation, à la 24^{ème} place des entreprises où il fait bon travailler au Brésil. Au total, 82 % des salariés de notre filiale ont répondu sur la base du volontariat à l'enquête menée par l'Institut Great Place to Work⁽¹⁾. Cette dernière a permis aux collaborateurs de plus de 2 000 organisations d'évaluer leur entreprise sur des critères de confiance, de projets RH, d'avantages sociaux ou encore de communication.

(1) L'Institut Great Place to Work est une société internationale d'étude, de conseil et de formation qui aide les organisations à identifier, créer et maintenir un cadre de travail où il fait bon travailler, et ce via le développement de cultures d'entreprise où règne la confiance.

LA SANTÉ

Considérant le domaine de la santé comme un enjeu de société majeur, le groupe RCI Banque a développé plusieurs initiatives en 2017.

En juin dernier, **RCI Royaume-Uni** a organisé une journée d'information à destination des salariés afin de leur apprendre comment protéger leur peau des rayons nocifs du soleil et du cancer de la peau. Cette journée a également été l'occasion de donner la possibilité à ceux qui le souhaitaient de faire examiner leur peau.

La filiale a également participé à un événement pour l'Alzheimer's Society, organisme de bienfaisance de recherche et de soins pour les personnes atteintes de démence et leurs aidants.

Le montant de la vente de l'ancien mobilier de la filiale a été reversée à l'Alzheimer's Society et à des associations caritatives contre le cancer.

Concernant **RCI Allemagne**, les salariés bénéficient d'une vaccination gratuite contre la grippe.

Par ailleurs 77 collaborateurs de RCI Banque Allemagne ont participé à la campagne de typage de cellules souche organisée par l'association Diagnose Leucémie et subventionnée par RCI Banque. Les données récoltées ont été sauvegardées dans une banque de données et peuvent ainsi être comparées aux données de patients souffrant de leucémie. En cas de compatibilité, les collaborateurs seront sollicités pour donner leurs cellules aux malades compatibles.

RCI Banque Pays-Bas a mis en place un examen médical périodique pour les salariés de plus de 40 ans.

Cette année encore, **RN Bank Russie**, a utilisé l'argent destiné aux cadeaux pour les partenaires, afin d'en faire don à l'association BELA Butterfly Children, qui aide les enfants atteints d'une maladie incurable. Ces derniers créent des dessins qui sont ensuite utilisés pour fabriquer des cartes de vœux pour les clients et les fournisseurs.

Comme chaque année, les salariés de la **Diac** étaient présents à l'édition 2017 d'Odyssée, événement sportif, festif et caritatif en faveur de la recherche contre le cancer du sein. Les salariés de la région de Bordeaux ont quant à eux relevé le challenge du Ruban Rose en faveur de la même cause.

Soucieuse de la santé de ses collaborateurs, la **Diac** s'est également associée en novembre 2017 à la campagne de lutte contre le tabagisme engagée par les pouvoirs publics.

Elle a ainsi encouragé les salariés à télécharger l'application « mois sans tabac ».

Le médecin du travail s'est également proposé, en complément du suivi par le médecin traitant, de venir en soutien des collaborateurs qui souhaitent arrêter de fumer.

RCI Banque Italie a régulièrement organisé des événements pour soutenir des actions pour la santé : don du sang, don à

l'Hôpital Bambin Gesù, dons pour soutenir des associations luttant contre certaines maladies (leucémie, maladies rares, fibroses kystiques,...).

En France, avant toute obligation législative, la DIAC a mis en place en janvier 2012 une couverture santé complémentaire obligatoire avec contribution financière de l'entreprise. En janvier 2016, cette contribution a été rehaussée. En complément, l'entreprise et les organisations syndicales ont décidé d'un commun accord d'étudier le nouvel accord de complémentaire santé mis en place entretemps par le Groupe Renault. Après un examen approfondi, l'entreprise et la totalité des organisations syndicales ont signé en octobre 2016 un accord d'adhésion à l'accord de complémentaire santé du Groupe Renault, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2017. Ainsi, après avoir précédé la législation au bénéfice de la santé de ses salariés, la DIAC et ses organisations syndicales ont fait fin 2016 le choix de s'adosser au Groupe Renault. L'effet de volume qui en résulte permet aux salariés DIAC de bénéficier d'une couverture santé améliorée avec des tarifs plus attractifs qu'auparavant.

Enfin, l'arrivée début 2016 d'un médecin du travail à temps plein (contre un temps partiel 70 % auparavant) a permis fin 2016 d'élargir le périmètre de responsabilité du Service de Santé au Travail aux sites de Lyon et Bordeaux, ce qui permet à ces sites de bénéficier d'un suivi médical de meilleure qualité.

Prévention des risques psychosociaux

RCI Banque accorde une importance particulière, notamment en France, à la prévention des risques psychosociaux.

Différentes enquêtes destinées à mesurer les facteurs de stress ainsi que leur impact sur les collaborateurs ont ainsi été réalisées sur tous les sites français auprès de l'ensemble des collaborateurs.

L'enquête de mesure du stress professionnel, réalisée en 2010 puis renouvelée en 2012 et confiée à un cabinet spécialisé, a montré un taux de « sur-stress » dans des limites raisonnables et inférieur à la moyenne du secteur d'appartenance.

Sur cette base, la DIAC a élaboré son plan d'action de prévention du stress professionnel. Celui-ci a été approuvé par l'ensemble des organisations syndicales.

Il comporte trois niveaux de prévention :

- primaire : réduire voire supprimer les sources du stress professionnel ;
- secondaire : corriger les effets du stress ;
- tertiaire : prendre en charge les personnes particulièrement concernées.

Dans ce cadre, plusieurs natures d'actions ont été mises en place :

- l'Observatoire médical du stress, de l'anxiété et de la dépression (OMSAD) : il s'agit d'un questionnaire

d'évaluation proposé à chaque collaborateur lors de la visite médicale et analyse individuellement avec le médecin du travail ;

- la réalisation d'ateliers de relaxation dispensés par les infirmières.

En 2013, le plan de prévention des risques psychosociaux a connu un nouveau développement avec la proposition, sous la responsabilité du médecin du travail, de soutiens psychologiques par des spécialistes au bénéfice des personnes éventuellement en souffrance. Ce dispositif est aujourd'hui pérennisé.

Ce plan de prévention des risques psychosociaux fait régulièrement l'objet d'une évaluation et, en corollaire, d'une actualisation en relation avec les partenaires sociaux. Ainsi, il a fait l'objet de nombreuses améliorations en mars 2016, discutées avec les organisations syndicales et formellement approuvées par celles-ci en avril 2016. Il est examiné chaque année dans le cadre de l'actualisation du Document Unique des Risques de l'entreprise.

En 2017, il a trouvé son écho dans le plan DIAC+ annoncé fin 2016, dans lequel sont affichés le rôle de coach de chaque manager et la volonté de tendre vers des équipes plus nombreuses et de taille réduite sur les plateformes téléphoniques.

Par ailleurs, RCI a le souci d'améliorer constamment les locaux mis à disposition des collaborateurs en favorisant les lieux de co-working ou de détente. C'est le cas par exemple de RCI Italie, qui a mis en place un nouvel espace détente et a aménagé des salles de réunion.

Equilibre entre la vie professionnelle et la vie privée

En France, plusieurs accords d'entreprise ont contribué à améliorer l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée au cours des dernières années :

- dans le cadre de l'accord du 25 janvier 2017, l'horaire variable a été étendu en septembre 2017 aux sites de Bordeaux et Lyon, qui n'en disposaient pas auparavant,
- l'accord sur le télétravail conclu fin 2013 permet à une petite centaine de collaborateurs de travailler à distance de manière régulière, 1 jour ou 2 jours par semaine,
- l'accord de 2011 relatif à « l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et à la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle » a conduit depuis janvier 2012 au co-financement par l'entreprise de places au sein d'un réseau national de crèches d'entreprises ; ce dispositif, particulièrement apprécié par les collaborateurs, permet aux jeunes parents qui en font la demande de bénéficier de places en crèche au prix des crèches communales (quinze « berceaux » ont été proposés et occupés),
- en complément, depuis son renouvellement en mars 2015, cet accord prévoit également la possibilité pour les collaborateurs de faire un « don de jours de repos » au bénéfice de collègues assumant la charge d'un enfant atteint d'une maladie, d'un handicap ou d'un accident

d'une particulière gravité rendant indispensable une présence soutenue et des soins contraignants ; dans un esprit de solidarité, les jours de repos que reçoit le collaborateur de la part de ses collègues donnent lieu à un abondement de la part de l'entreprise.

Après un test concluant en 2016, **RCI Banque Italie** a mis en place un dispositif de « smartworking » donnant la possibilité de travailler à domicile 1 jour par semaine à la maison sur la base du volontariat. Près de 45 % des salariés ont demandé à bénéficier de ce dispositif.

RCI Banque Belgique a également introduit le télétravail au sein de la filiale et 10 % des salariés sont en télétravail 1 jour par semaine.

Après un test concluant en 2016, **RCI Banque Corée** a introduit un système d'horaires flexibles au sein de la filiale. À ce jour, 25 % des salariés bénéficient de ces nouvelles plages horaires.

Afin d'améliorer l'implication de ses salariés et leur qualité de vie au travail, **RCI Banque Pays-Bas** propose à ses salariés une palette de mesures et formations personnalisées en fonction des grandes étapes de leur vie professionnelle, de l'embauche à la fin de carrière : rythmes et horaires de travail, télétravail, congés pour proches aidants, utilisation des compétences des séniors,...

RCI Banque Espagne promeut également le télétravail. À ce stade 10 % des salariés sont en télétravail 1 jour par semaine.

Notre filiale espagnole détient par ailleurs depuis 2014 le label décerné par la fondation MasFamilia et l'AENOR (Association Espagnole de Certification et Normalisation).

Le dialogue social actif

Comme en témoignent les accords d'entreprise déjà mentionnés dans le présent document (cf. supra), le dialogue avec les partenaires sociaux constitue une forte tradition au sein du groupe RCI Banque.

C'est ainsi qu'un processus a été engagé par la Direction de DIAC en 2015 visant à renouveler l'Accord d'entreprise conclu en 1983. Cet accord réunit les dispositions sociales qui régissent l'entreprise en matière, notamment, de rémunération, de congés, d'avantages sociaux ou de conditions générales de travail.

Le renouvellement de l'accord d'entreprise est apparu nécessaire pour les principales raisons suivantes : d'une part, avec le temps, un ensemble de mesures étaient devenues obsolètes ; d'autre part, la Direction avait la volonté d'engager l'entreprise dans une démarche de modernisation et de renforcement de la culture de la performance.

À la suite de réunions paritaires n'ayant pas permis de trouver un consensus, cet accord a fait l'objet en novembre 2015 d'une dénonciation par l'entreprise. En 2016, des négociations approfondies ont été menées durant 9 mois et ont permis d'aboutir à un accord de substitution, qui a

été signé par l'ensemble des organisations syndicales le 25 janvier 2017.

Cet accord s'inscrit dans une démarche continue d'amélioration de la qualité de vie au travail. Il permet aussi de préserver la compétitivité de l'entreprise dans un contexte économique en mutation ainsi que l'amélioration de la performance collective et individuelle des salariés. Les dispositions de cet accord seront enrichies par la négociation d'accords collectifs dédiés à des thèmes spécifiques.

En 2017 ont également été signés :

- En février 2017 un accord salarial dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires.
- En juin 2017 un avenant à l'accord sur le Plan d'Épargne d'Entreprise, destiné à favoriser l'épargne pour les salariés aux revenus les moins élevés, ainsi qu'un avenant à l'accord de participation, destiné à ajuster la formule dérogatoire de participation.
- En novembre 2017 un accord sur les mesures d'accompagnement dans le cadre du déménagement en janvier 2018 de plus de 300 collaborateurs du site de Noisy Le Grand vers les nouveaux locaux de la rue d'Uzès, à Paris.

ÉDUCATION

Notre secteur est en constante transformation et attire de nouveaux acteurs. Comment sortir de notre zone de confort en tant que groupe international ? Nous sommes convaincus qu'une entreprise doit s'enrichir d'idées extérieures dans tous les domaines. C'est pourquoi, nous avons fait de la coopération avec le milieu universitaire un des axes RH du plan de transformation de l'entreprise.

Afin de participer au développement culturel et professionnel des pays où il est présent, le groupe RCI Banque poursuit son investissement dans le domaine de l'éducation.

En mars 2017, RCI Banque a choisi de faire concourir 100 étudiants de l'ESCP des campus de Berlin, Londres, Madrid et Paris, sur un thème clé pour notre entreprise : la mobilité des moins de 30 ans.

Le 13 juin 2017, au terme des présentations des projets des quatre équipes finalistes lors de la grande finale, deux équipes sont sorties gagnantes : Londres, élue par le Comité Exécutif de RCI Banque et Paris, le prix « Coup de cœur » du public.

Cette compétition a tenu toutes ses promesses : qualité des recommandations des élèves, apport d'idées novatrices pour conquérir les moins de 30 ans, identification de talents, mais aussi véritable expérience de consultants pour les étudiants.

En France, la DIAC continue de développer sa « Politique jeunes » en accueillant des étudiants en contrats d'alternance et de stagiaires. Ainsi, au cours de l'année 2017, 64 jeunes ont bénéficié d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de professionnalisation au sein de RCI Banque. Ils sont 91 à fin

2017. De plus, 27 jeunes d'un niveau de Bac + 2 à Bac + 5 y ont effectué un stage dans le cadre de leurs études.

L'ASSISTANCE HUMANITAIRE

La direction de la **Diac** et le comité d'entreprise ont organisé conjointement une collecte de nourriture au profit de l'association « Les Restos du Cœur » qui vient en aide aux sans-abris. Cette opération de solidarité, à l'initiative d'un collaborateur, a permis de collecter un volume de 360 kg de produits alimentaires (non périssables) et d'hygiène (l'équivalent de 20 cartons).

RCI Banque Pologne collecte régulièrement des jouets, vêtements et livres pour les enfants des orphelinats.

En 2017 la Pologne a également participé à une collecte de bouchons de bouteilles en plastique permettant aux fondations d'aide sociale d'acheter des fauteuils roulants pour les personnes handicapés.

En 2017 **RCI Banque Royaume-Uni** a mené différentes actions caritatives en particulier collecte pour les sans-abri à Noël et vente de gâteaux au profit de l'association Charity.

Pour la 3^{ème} année consécutive, **RN Bank Russie** fait un don au BELA Butterfly Charity Fund et soutient diverses actions caritatives pour aider les orphelins et les pauvres.

RCI Banque Italie a également recueilli des dons pour les victimes du tremblement de terre en Italie.

L'association Borda Viva est le principal partenaire social de Renault au Brésil. L'objectif de ce partenariat qui a débuté il y a plus de 10 ans, est de contribuer au développement social de la région. Chaque année, environ 7 000 personnes en bénéficient. **RCI Banque Brésil** soutient cette association en organisant des collectes de vêtements, de matériel scolaire, d'aliments ainsi que des dons de sang.

Pour le lancement de Private Lease, **RCI Banque Pays-Bas** a acheté des bouteilles d'eau en guise de « goodies ». Pour une bouteille achetée, une bouteille était offerte à des pays qui en avaient besoin.

Des bouteilles ont été distribuées à chaque vendeur du réseau Renault pendant la formation Private Lease. Ceci a permis de distribuer des bouteilles d'eau aux étudiants des pays pauvres. 10 000 bouteilles ont ainsi été expédiées en Afrique.

RCI Pays-Bas soutient la Fondation Kolewa. Le but de cette fondation est de favoriser un meilleur avenir pour les familles avec un enfant ou une personne âgée souffrant d'un handicap.

2.2. DISPOSITIONS LIÉES SPÉCIFIQUEMENT À L'ACTIVITÉ CLIENTÈLE DU GROUPE RCI BANQUE

La conformité réglementaire

RCI Banque est soumise, comme tout établissement de crédit, à des règles strictes concernant l'information de ses clients préalablement à la souscription d'un crédit, ainsi que le traitement de leurs données personnelles. Ces règles résultent de la transposition de directives communautaires ou sont à l'initiative du législateur local. Le dispositif de conformité de RCI Banque repose sur les principes organisationnels ci-après :

- chaque filiale ou succursale identifie un responsable de la veille réglementaire qui s'appuie sur les lettres d'information de cabinets juridiques et de commissariats aux comptes, l'adhésion aux associations professionnelles, la lecture des textes réglementaires,
- les opérationnels concernés sont ainsi informés de façon permanente de toute évolution réglementaire, charge à eux de mettre en œuvre les évolutions de processus ou de systèmes nécessaires,
- un comité de conformité, constitué des membres du comité de direction, se réunit trimestriellement dans chaque filiale ou succursale pour valider s'il y a lieu les modalités de mise en œuvre des nouvelles exigences réglementaires et s'assurer de l'avancement des plans d'action requis.

Les évolutions les plus significatives (Directives Européennes notamment), de même que les incidents de conformité ou le résultat des contrôles tant internes qu'externes, sont revues en comité de conformité Groupe.

La politique d'acceptation

Dans le cadre de sa mission vis-à-vis de son actionnaire, RCI Banque veille à faciliter l'accès au financement et à l'achat automobile tout en veillant à ne pas exposer ses clients à un endettement excessif et à maintenir le risque de crédit à un niveau maîtrisé et compatible avec les objectifs de rentabilité.

Dans ce cadre, RCI Banque veille à respecter toute réglementation en vigueur encadrant la vérification de la solvabilité d'un client potentiel : collecte d'informations et de justificatifs, consultation de fichiers, recours à des scores d'aide à la décision, dialogue avec le client si nécessaire. Les processus, outils et formations du personnel et des vendeurs en concession font l'objet d'une amélioration continue.

La tarification

La tarification doit permettre de couvrir le coût de refinancement, les coûts de distribution, les frais de fonctionnement et le coût du risque, tout en assurant la rentabilité des fonds propres demandée par l'actionnaire

et les investisseurs et qui est nécessaire au respect des ratios prudentiels. Elle doit également être compétitive par rapport à celle des établissements concurrents.

Les produits de financement et services proposés peuvent faire l'objet de bonification de la part du constructeur ou du réseau dans le cadre de campagnes promotionnelles qui permettent aux clients de bénéficier de conditions de financement particulièrement attractives en termes de taux ou de services associés.

Les assurances et services associés

Le groupe RCI Banque propose également une offre complète d'assurances couvrant les risques emprunteur et automobile ainsi que de services accompagnant l'usage automobile.

En synthèse, ces dispositions concernant l'offre, la gestion des risques et la tarification montrent la capacité du groupe RCI Banque à faciliter l'accès à l'usage automobile en réalisant un taux d'intervention financement élevé sur les ventes des marques (de l'ordre de 40 %) tout en maintenant un coût du risque faible (0,3 % des encours productifs moyens Clientèle en 2017) dans son intérêt et celui de ses clients.

Lutte contre la corruption

RCI Banque s'interdit formellement, conformément à la loi Sapin II, toute forme de pratique de corruption. La Charte Ethique du Groupe Renault, appliquée par RCI Banque, réaffirme cet engagement collectif solide et durable. En 2017, le Guide de Prévention de la Corruption et du Trafic d'Influence, qui présente l'approche globale et proactive pour prévenir la corruption, a été annexé au Règlement Intérieur. Chaque collaborateur se voit rappeler l'importance de ce guide dans le cadre de l'entretien individuel qu'il réalise annuellement avec son supérieur hiérarchique.

Dès 2018, RCI Banque va déployer au sein de l'ensemble de ses entités de nouveaux outils afin de renforcer notamment ses dispositifs d'alerte professionnelle et de « Third Integrity Management » portant sur les partenaires, fournisseurs et principaux clients.

Protection des droits et données des clients RCI Banque

Depuis toujours soucieux du respect et de la protection des droits et données de ses clients et collaborateurs, RCI Banque a mis en place une politique de protection des données personnelles prenant l'engagement de maintenir la confidentialité des données personnelles obtenues dans le cadre de la conduite de ses activités commerciales et de se conformer aux lois et réglementations applicables au traitement de ces données.

Ceci comprend notamment la Loi informatique et libertés française n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, la Directive (UE) 95/46/CE sur la Protection des Données et le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« Règlement général sur la Protection des Données » ou « RGPD ») devant entrer en vigueur le 25 mai 2018.

RCI Banque déploie un dispositif de mesures appropriées d'un point de vue technique et organisationnel pour lutter contre le traitement non autorisé et illicite de Données Personnelles et contre toute perte, destruction accidentelle, ou détérioration de ces Données Personnelles, afin de veiller à ce qu'elles soient dûment protégées.

Ont été pris en compte, dans ce cadre, le renforcement des droits des clients et des personnels RCI lié à leurs données personnelles tel que prévu dans « RGPD » ainsi que les principes suivants :

- Le renforcement des principes de licéité des traitements des données personnelles.
- Le renforcement des droits des personnes (consentement, information, ...).
- Le principe d'« Accountability » (obligation de mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour s'assurer que les traitements des données à caractère personnel sont effectués conformément au RGPD, et être en mesure de le démontrer).
- Le principe de protection des données dès la conception et par défaut (Privacy by Design and by Default).
- L'obligation, dans les cas concernés, d'établir une étude d'impact relative à la protection des données (Privacy Impact Assessment).
- L'obligation de notification des violations de données à caractère personnel.
- L'obligation de désigner un Délégué à la Protection des Données (Data Protection Officer ou DPO).

Pour ce dernier point RCI Banque a nommé dès septembre 2017 un DPO en charge de la mise en conformité au regard du RGPD.

Toute question ayant trait à la législation applicable et/ou aux processus comportant la collecte ou l'utilisation de catégories spécifiques de Données Personnelles peut être soumise au « Responsable Groupe de la Protection des Données » ou « RPDG » (DPO - Data Protection Officer) chargé de la supervision globale de la Politique de Protection des Données par le biais d'un réseau de Responsables-Délégués à la Protection des Données et de Correspondants chargés de la Protection des Données, selon le cas.

Afin de sensibiliser les collaborateurs une charte sera prochainement diffusée en France et dans chaque filiale européenne. Un site intranet dédié est également en cours de construction.

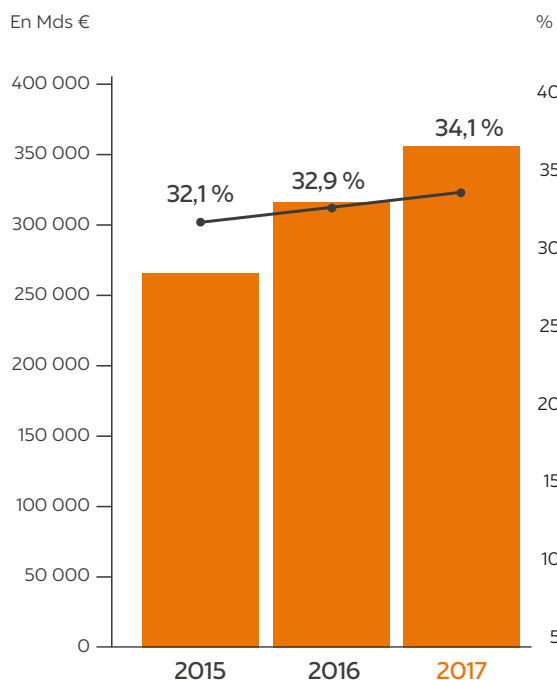
2.3. DISPOSITIONS LIÉES SPÉCIFIQUEMENT À L'ACTIVITÉ ÉPARGNE

Première financière d'un constructeur automobile français à lancer un livret d'épargne en France en février 2012, cette activité a été déployée en Allemagne un an plus tard, en Autriche en 2014 et au Royaume-Uni en 2015. Dans ces quatre pays, l'offre est constituée d'un compte à vue et d'un ou plusieurs comptes à terme.

Avec plus de 14,9 milliards d'euros d'encours de dépôts à fin décembre 2017, le montant net d'épargne collectée par RCI Banque est en hausse de près de 18,8 % par rapport à décembre 2016 et représente environ 34 % des actifs nets à fin 2017 de RCI Banque.

En s'engageant à réinvestir les fonds collectés dans son activité de crédits automobiles pour les marques de l'Alliance Renault-Nissan et en proposant une offre de produits d'épargne simple, performante et sûre, RCI Banque a su attirer près de 368 000 clients dans les quatre pays où l'activité est déployée.

Évolution de l'activité épargne



2.4. DISPOSITIONS LIÉES SPÉCIFIQUEMENT À LA MOBILITÉ INNOVANTE

RCI Banque s'inscrit pleinement dans l'ambition du Groupe Renault de devenir une référence dans l'univers des services de mobilité en proposant un panel d'offres innovantes et accessibles à tous.

Ceci s'illustre notamment au travers de deux activités : le programme véhicule électrique des constructeurs de l'Alliance et le déploiement de nouvelles offres de mobilité privilégiant l'usage à la propriété.

RCI Banque est partie prenante dans la définition du modèle économique du véhicule électrique en finançant les batteries des véhicules pour qu'ils soient commercialisés de manière compétitive par rapport au reste de la gamme.

Cette offre de location porte aujourd'hui sur 6 véhicules électriques commercialisés par l'Alliance. En 2017, RCI Banque a ainsi financé 45 069 nouveaux contrats de batteries en progression de 34 % par rapport à 2016 portant le nombre de batteries gérées à 126 326 unités.

Pour rappel en juillet 2015, RCI Banque a créé RCI Mobility, filiale à 100 %, destinée à développer les services d'auto-partage B2B mais aussi tout autre service de mobilité ayant un lien avec l'automobile en France et à l'international.

RCI Mobility se positionne comme opérateur des services de mobilité pour les marques de l'Alliance en s'appuyant sur les compétences automobiles des constructeurs et sur l'expertise financière de RCI Banque.

RCI Mobility accompagne la Direction Commerciale France Renault dans le déploiement de son programme Renault Mobility, Nissan dans son programme Nissan Get & Go et poursuit son déploiement à l'international.

En janvier 2017, RCI Banque a pris une participation majoritaire dans Flit Technologies Ltd, la société qui a remporté l'offre de reprise de la start-up Karhoo, première plateforme de comparaison d'offres de sociétés de taxis et de VTC. En août 2017 RCI Banque a également fait l'acquisition de Class & Co, société mère de Class and Co Software commercialisant Yusofleet, une solution automatisée de gestion des flottes pour les taxis, VTC et services de livraison, et de Marcel, plateforme de réservation de VTC en Ile-de-France.

Yusofleet est une technologie de Dispatch Management System (DMS). Cette technologie vient renforcer l'offre de Karhoo et pourra également être utilisée dans le cadre des activités liées aux Nouvelles Mobilités de RCI Banque pour les marques de l'Alliance Renault-Nissan.

Marcel est une plateforme accessible 24h/24 et 7J/7, sur laquelle ses clients peuvent réserver, à l'avance ou dans l'immédiat, un VTC en Ile-de-France.

Ces acquisitions réaffirment la volonté de RCI Banque de concevoir des solutions simples, attractives et personnalisées afin de faciliter l'« auto-mobilité » de ses clients particuliers et professionnels.

III - DIMENSION ENVIRONNEMENTALE

Les informations environnementales requises par la loi Grenelle 2 sont considérées comme non pertinentes pour l'activité de RCI Banque. En effet l'activité de RCI Banque reposant sur la vente de financements et services ne génèrent pas d'impact majeur direct sur l'environnement. Les impacts en propre de RCI Banque sont liés à ses bureaux dans le monde, et à ses salariés. Au niveau groupe, il n'y a pas de reporting en place à date permettant d'estimer les impacts suivants : énergie, eau, papier, déchets...

Cependant, l'entreprise entend mener une politique socialement responsable, active et participative. Consciente qu'une bonne gestion du tri des déchets améliore à la fois l'image de notre Groupe et la cohésion interne des équipes, la Diac rappelle donc régulièrement aux salariés le dispositif de tri des déchets sur son site de Noisy-le-Grand.

Pour les fêtes de fin d'année, le budget cartes de voeux de **RCI Pays-Bas** a été dédié à l'achat de 2018 arbres, pour

soutenir l'association Trees for All dans le cadre de leur projet aux Philippines (à Mount Malindang, Mindanao). Pour chaque don d'arbre qui profite à la forêt aux Pays-Bas, Trees for all attribue également un arbre dans leur projet. Trees for All crée plus d'arbres et de forêts dans le monde entier et investit ainsi dans l'avenir de notre planète. C'est la seule fondation aux Pays-Bas certifiée CBF (Centraal Bureau Fondsenwerving) où une compensation est possible dans les projets forestiers durables.

Enfin, Marcel, la plateforme de réservation de VTC en Ile-de-France acquise par RCI Banque en 2017, adopte une politique de compensation carbone volontaire et encourage l'éco-conduite auprès de ses chauffeurs ainsi que l'utilisation de véhicules green2.

IV- POLITIQUE ET PRATIQUE DE RÉMUNÉRATION POUR LES CATÉGORIES DE PERSONNEL DONT LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ONT UN IMPACT SIGNIFICATIF SUR LE PROFIL DE RISQUE AU SEIN DU GROUPE RCI BANQUE

La politique de rémunération des personnes dont les activités professionnelles ont un impact significatif sur le profil de risque de RCI Banque est présentée et validée en Comité des rémunérations et en Conseil d'administration.

Le Comité des rémunérations est composé au 31 décembre 2017 de C. Delbos, T. Koskas et S. Stoufflet. Le Comité des rémunérations s'est réuni deux fois au cours de l'année 2017.

La composante fixe de la rémunération traduit le niveau de responsabilité du poste occupé.

La composante variable de la rémunération a vocation à récompenser les résultats atteints. Cette rémunération variable dépend fortement de l'atteinte de résultats financiers et commerciaux consolidés du groupe RCI Banque. La rémunération variable est plafonnée à un pourcentage du salaire fixe. Ce pourcentage est systématiquement inférieur à 100 %, RCI Banque respecte donc la réglementation sur les rémunérations variables.

Les critères utilisés pour mesurer la performance sont le montant de la marge opérationnelle consolidée groupe, le montant de la marge commerciale sur les nouveaux contrats de financement et services, mesurée par pays et en consolidé, le coefficient d'exploitation ainsi que la contribution individuelle évaluée par le supérieur hiérarchique. La marge opérationnelle, qui est influencée par les risques auxquels RCI Banque est exposé, est un élément clef dans le dispositif de rémunération variable. En effet, si l'objectif de marge opérationnelle n'est pas atteint, le plafond de rémunération variable se voit matériellement restreint.

Si au contraire cet objectif est atteint, la performance commerciale est intégrée. Les paramètres ci-dessus ont été choisis d'une part pour récompenser l'atteinte d'un objectif commercial et d'autre part pour prendre en considération le résultat financier qui intègre l'ensemble des coûts supportés par l'entreprise et notamment ceux afférents aux risques pris.

Sur l'exercice 2017, les personnes ayant un impact significatif sur le profil de risque sont au nombre de 80. Leur rémunération fixe 2017 représente un total de 9 519 558 euros. Leur rémunération variable 2017 représente un total de 2 561 332 euros, soit 26,90 % du total de leur rémunération fixe, ou encore 21,20 % du grand total de leur rémunération fixe + variable.

Les activités de RCI Banque portant exclusivement sur le financement et les services automobile, il n'y a pas lieu de ventiler ces montants par domaine d'activité.

Aucun salarié ne perçoit de rémunération annuelle supérieure à 1 000 000 euros.

RCI Banque n'attribue pas d'action, ni de stock option.

Une partie de la rémunération variable des personnes dont les activités professionnelles ont un impact significatif sur le profil de risque de RCI Banque fait l'objet d'un différé sur une durée de trois ans au-delà du premier versement, qui lui-même intervient à l'issue de l'exercice de référence.

Cette politique d'étalement des rémunérations variables a été mise en place par RCI Banque à compter de l'exercice 2016, avec une première application à l'issue de cet exercice, début 2017.



Informations **générales**

I - RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

A - PRÉSENTATION GÉNÉRALE

DÉNOMINATION ET SIÈGE SOCIAL

Dénomination sociale : RCI Banque S.A.
Nom commercial : RCI Bank and services
Nationalité : française
Siège social au 1^{er} janvier 2018 : 15, rue d'Uzès 75002 Paris
Tel. : + 33 1 49 32 80 00

FORME JURIDIQUE

Société anonyme à Conseil d'administration.

LÉGISLATION

La société est régie par les dispositions du Code de commerce.

Depuis son agrément bancaire, accordé par la Banque de France le 7 mars 1991, RCI Banque est également soumise à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires s'appliquant aux établissements de crédit, en particulier celles reprises dans le Code monétaire et financier.

DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE

La société a été créée le 9 avril 1974, et enregistrée au Tribunal de Commerce de Paris le 4 juin 1974, avec un début d'exploitation le 21 août 1974, pour une durée de 99 ans, soit jusqu'en août 2073.

OBJET SOCIAL

La société anonyme RCI Banque a pour objet, tant en France qu'à l'étranger, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers :

- les opérations de crédit ou de banque, sous toutes leurs formes, destinées ou non au financement de l'acquisition de biens ou de services, et en particulier les opérations de crédit permanent ainsi que l'émission ou la gestion de moyens de paiement liés à ces opérations ;
- l'étude de tous projets relatifs à la création, à l'extension et à la transformation d'entreprises industrielles, commerciales, financières et de services ;
- toutes études complètes ou partielles, toutes activités de conseil et de négociations dans les domaines économiques, financiers, commerciaux et de gestion ;

- toutes recherches de conception et d'amélioration de systèmes de gestion, d'organisation et de financement ;
- la réalisation des projets issus des études sus-énoncées ou la contribution à leur réalisation par tous moyens appropriés, y compris par prise de participation ou d'intérêts dans toutes entreprises existantes ou à créer ;
- le financement des entreprises, en particulier sous forme de participation à leur capital, de souscription à des emprunts, au moyen de ressources provenant des fonds propres de la société ou des emprunts contractés par elle ;
- la prestation de services d'investissement au sens de la Loi de Modernisation des activités financières n° 96-597 du 2 juillet 1996 ;
- la gestion du portefeuille de valeurs mobilières résultant de cette activité, et notamment la réalisation de toutes opérations d'achat, de vente, d'échange de souscription, d'apport de toutes valeurs mobilières ;
- l'intermédiation en assurances, au sens de la loi française du 15 décembre 2005, de transposition de la directive européenne du 9 décembre 2002, toute activité de mandataire, de commissionnaire ou de courtier ;
- d'une manière générale, la réalisation de toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes et pouvant être utiles à l'objet social ou en faciliter la réalisation et le développement.

REGISTRE ET NUMÉRO D'IDENTIFICATION

La société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° SIREN 306 523 358, n° SIRET : 306 523 358 00076, n° inscription ORIAS : 07023704, Code APE 6419Z.

LIEU DE CONSULTATION DES DOCUMENTS JURIDIQUES

Les documents juridiques relatifs à l'émetteur peuvent être consultés au siège social de la société.

EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se clôture le 31 décembre de chaque année.

B - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES DES STATUTS

RÉPARTITION STATUTAIRE DES BÉNÉFICES

(article 36 - fixation des dividendes)

Le bénéfice est constitué par les produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges sociales, ainsi que de tous amortissements et provisions. Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est fait d'abord un prélèvement de 5 % au moins pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours dans le cas où, pour une cause quelconque, cette réserve descendrait au-dessous de ce dixième. Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures, du prélèvement décrit précédemment et de tous autres prélèvements institués par les dispositions légales en vigueur, et augmenté des reports bénéficiaires. Sur ce bénéfice, l'assemblée générale ordinaire peut prélever des dividendes. Ces dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice. Sur l'excédent disponible, l'assemblée générale ordinaire peut effectuer le prélèvement de toutes les sommes qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserve généraux ou spéciaux, dont elle détermine l'affectation ou l'emploi.

ASSEMBLÉES

(articles 27 à 33 des statuts)

Nature des assemblées générales

Les actionnaires se réunissent chaque année en assemblée générale ordinaire dans les cinq mois de la clôture de l'exercice.

Des assemblées générales qualifiées d'ordinaires réunies extraordinairement, ou d'extraordinaires lorsqu'elles se rapportent à une modification quelconque à introduire dans les statuts, sauf exception prévue par la loi, peuvent également être tenues.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Ses délibérations, prises conformément à la loi et aux statuts, obligent tous les actionnaires, même absents, incapables ou dissidents.

Pour le calcul du quorum des différentes assemblées, il n'est pas tenu compte des actions détenues par la société.

Deux membres du comité d'entreprise, désignés par le comité et appartenant l'un à la catégorie des cadres

techniciens et agents de maîtrise, l'autre à la catégorie des employés et ouvriers, peuvent assister aux assemblées générales.

Le conseil d'administration peut décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales.

Convocations

Le conseil d'administration convoque les actionnaires en assemblées générales en indiquant dans la convocation le jour, l'heure et le lieu de la réunion.

À défaut, elle peut être également convoquée :

- par les commissaires aux comptes ;
- par un mandataire, désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé, à la demande, soit de tout intéressé, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins 5 % du capital social ;
- par les liquidateurs.

Quorum - Majorité

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires statuent dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions légales ; elles exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

Composition des assemblées

Dans les assemblées générales, tout actionnaire, quel que soit le nombre de ses actions, peut faire partie de l'assemblée et prendre part aux délibérations et aux votes. Les titulaires d'actions nominatives, ayant demandé leur inscription sur les registres de la société depuis au moins cinq jours avant l'assemblée, sont admis sur simple justification de leur identité. Les actionnaires peuvent se faire représenter par un autre actionnaire ou par leur conjoint. Les pouvoirs établis conformément à la loi doivent être déposés au siège social cinq jours au moins avant la réunion.

Dans les assemblées générales extraordinaires, tout actionnaire, quel que soit le nombre de ses actions, peut faire partie de l'assemblée, prendre part aux délibérations et aux votes. Le droit de vote attache à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-proprétaire dans les assemblées générales extraordinaires. À compter de la convocation de l'assemblée, un formulaire de vote par correspondance et ses annexes sont remis ou adressés, aux frais de la société, à tout actionnaire qui en ferait la demande par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

La société doit faire droit à toute demande déposée ou reçue au siège social au plus tard six jours avant la date de réunion.

Informations générales

Le formulaire de vote par correspondance doit comporter certaines indications fixées par les articles R 225-76 et suivants du Code de commerce. Il doit informer l'actionnaire de manière très apparente que toute abstention exprimée dans le formulaire ou résultant de l'absence d'indication de vote sera assimilée à un vote défavorable à l'adoption de la résolution.

Le formulaire peut, le cas échéant, figurer sur le même document que la formule de procuration. Dans ce cas, ce sont les dispositions de l'article R 225-78 du Code de commerce qui sont applicables. Sont annexés au formulaire de vote par correspondance les documents prévus à l'article R 225-76 susvisé.

Le formulaire de vote par correspondance adressé à la société pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Les formulaires de vote par correspondance doivent être reçus par la société trois jours avant la réunion. En cas de retour de la formule de procuration et du formulaire de vote par correspondance, la formule de procuration est prise en considération sous réserve des votes exprimés dans le formulaire de vote par correspondance.

Bureau - Feuille de présence

L'assemblée générale est présidée par le président du Conseil d'administration ou, à défaut, par le vice-président, s'il en a été nommé un, ou par un administrateur désigné par le conseil.

Au cas où l'assemblée serait convoquée par les commissaires aux comptes ou par un mandataire de justice ou par les liquidateurs, c'est un de ceux-ci qui présidera l'assemblée. Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux plus forts porteurs d'actions, tant en leur nom personnel que comme mandataires ou, sur leur refus, par ceux qui viennent après, jusqu'à acceptation. Le bureau ainsi constitué désigne le secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des membres de l'assemblée. Il est tenu une feuille de présence aux assemblées d'actionnaires, qui contient toutes les mentions exigées par les textes réglementaires. Le bureau de l'assemblée peut annexer à la feuille de présence la procuration ou le formulaire de vote par correspondance portant les nom, prénom usuel et domicile de chaque actionnaire mandant ou votant par correspondance, le nombre d'actions dont il est titulaire et le nombre de voix attaché à ces actions. Dans ce cas, le bureau de l'assemblée indique le nombre des pouvoirs et des formulaires de vote par correspondance annexés à ladite feuille ainsi que le nombre des actions et des droits de vote correspondant aux procurations et aux formulaires.

Les pouvoirs et les formulaires de vote par correspondance devront être communiqués en même temps et dans les mêmes conditions que la feuille de présence. La feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires, est certifiée exacte par le bureau de l'assemblée.

Les fonctions du bureau se rapportent exclusivement à la tenue de l'assemblée et à son fonctionnement régulier ; les décisions du bureau ne sont jamais que provisoires et restent

toujours soumises à un vote de l'assemblée elle-même, vote que tout intéressé peut provoquer.

Ordre du jour

L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'administration ou par la personne qui effectue la convocation de l'assemblée ; toutefois, un ou plusieurs actionnaires peuvent, dans les conditions prévues par la loi, requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolution ne concernant pas la présentation de candidats au Conseil d'administration.

Procès-verbaux

Les délibérations des assemblées générales sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial, coté et paraphé, et signé par les membres composant le bureau. Ils peuvent être établis sur des feuilles mobiles numérotées sans discontinuité et paraphées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont valablement certifiés, soit par le président du Conseil d'administration ou un administrateur exerçant les fonctions de directeur général, soit par le secrétaire de l'assemblée. Ils sont valables à l'égard des tiers sous la seule condition de la validité des dites signatures.

C - RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

C.1 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Capital social

Le capital social, qui était à l'origine de 2 000 000 de francs, a fait l'objet d'opérations ultérieures d'augmentation et de conversion en euros, en conséquence desquelles il se trouve fixé à la somme de 100 000 000 € depuis le 22 novembre 2000. Il est divisé en 1 000 000 d'actions, de 100 € chacune, entièrement libérées.

C.2 - RÉPARTITION ACTUELLE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Actionnariat

Au 31 décembre 2017, la totalité des actions était détenue par Renault S.A.S. (hormis une action octroyée au Directeur Général).

Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois dernières années

Suite à la modification des statuts décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2015, le nombre d'actionnaires de la société a été réduit à sept actionnaires.

Suite à la modification de l'article L.225-1 du Code du commerce par la loi du 10 mai 2016, le nombre

d'actionnaires de la société a été réduit à son minimum : deux actionnaires.

Personne physique ou morale exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur RCI Banque

Renault S.A.S. détient 99,99 % du capital de RCI Banque.

Organigramme – place de l'émetteur dans un groupe

Le Groupe Renault est composé de deux branches distinctes :

- la branche automobile ;
- la branche financement des ventes, constituée par le groupe RCI Banque. Grace à son statut bancaire, à son accès indépendant aux marchés financiers et à son intégration au marketing du constructeur, RCI Banque assure une offre compétitive de produits de financement automobile et de services liés aux réseaux de distribution de marques du Groupe Nissan et du Groupe Renault dans le monde.

C.3 - MARCHÉS DES TITRES DE L'EMETTEUR

Les titres de capital ne sont pas cotés en Bourse.

Cotation des titres

Les emprunts cotés du groupe RCI Banque sont listés aux Bourses de Luxembourg et Paris.

D - SCHÉMA DE PARTICIPATION DU PERSONNEL

Un accord de participation a été conclu le 2 juin 2003, en application des articles L.442-1 et suivants du Code du travail.

La RSP (réserve spéciale de participation) est répartie entre les salariés du groupe proportionnellement au salaire brut perçu par chaque ayant droit, au cours de l'exercice considéré, dans la limite des plafonds fixés par la loi. Chaque salarié bénéficiaire peut choisir d'affecter cette somme, soit :

- à un compte courant nominatif ouvert dans les livres de l'entreprise ;
- à la souscription de parts d'un fonds commun de placement.

Il n'existe pas de plan d'option sur l'action RCI Banque en faveur du personnel et des dirigeants du groupe RCI Banque.

	2017	2016	2015	2014	2013
Participation (en M€)	9,1	8,4	7,5	7,5	7,5
Bénéficiaires	1 601	1 499	1 447	1 393	1 407

E - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE LEUR RÉSEAU

En milliers d'euros	Réseau CAC ERNST & YOUNG				Réseau CAC KPMG				Réseau CAC AUTRES			
	2017		2016		2017		2016		2017		2016	
	HT	%	HT	%	HT	%	HT	%	HT	%	HT	%
Audit légal stricto sensu	1 024	96	980	91	1 593	95	1 108	97	22	96	92	84
Services nécessairement rendus en raison d'une réglementation locale	3	0	60	6	39	2	13	1	1	4	18	16
Services habituellement fournis par les commissaires aux comptes	38	4	33	3	43	3	26	2	-	-	-	-
Audit légal et prestations assimilées	1 065	100	1 073	100	1 675	100	1 147	100	23	100	110	100
Conseil fiscal, juridique et social	-	-	-	-	5	17	5	15	-	-	-	-
Conseil en organisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres prestations de conseil	-	-	10	100	25	83	25	85	-	-	-	-
Prestations de service autorisées hors audit légal ayant nécessité une approbation	0	-	10	-	30	100	30	-	0	-	-	-
TOTAL DES HONORAIRES	1 065		1 083		1 705		1 177		23		110	

F - RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

KPMG S.A.

Tour Egho, 2 Avenue Gambetta
92066 Paris La Défense cedex
S.A. enregistrée au R.C.S de Nanterre n° 775 726 417
Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale de Versailles
Durée du mandat : six exercices
Date de fin de mandat : exercice comptable 2019
Représenté au 31 décembre 2016 par M. Valery Fousse

ERNST & YOUNG AUDIT

Tour First, 1/2 Place des Saisons TSA 14444
92037 Paris La Défense cedex
S.A.S. à capital variable enregistrée au R.C.S de Nanterre n° 344 366 315
Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale de Versailles
Durée du mandat : six exercices
Date de fin de mandat : exercice comptable 2021
Représenté au 31 décembre 2016 par M. Bernard Heller

II - HISTORIQUE

RCI Banque est issue du rapprochement, opéré le 1^{er} janvier 1990, entre :

- Diac, créée en 1924 pour financer les ventes de Renault en France ;
- Renault Crédit International, fondée en 1974 pour assurer le financement des ventes de Renault en Europe. Dans le cadre de l'accord signé le 27 mars 1999 entre Renault et Nissan, le groupe RCI Banque a acquis les filiales de financement des ventes de Nissan dans cinq pays d'Europe.
- Celles-ci sont intégrées au groupe RCI Banque depuis le 1^{er} juillet 1999. Au 31 décembre 2002, la totalité des actions était détenue par la Compagnie Financière Renault, elle-même intégralement détenue par Renault S.A. La Compagnie Financière Renault regroupait les sociétés à caractère financier du Groupe Renault. À compter du 20 juin 2003 et du fait de sa fusion avec Renault S.A.S, la Compagnie Financière Renault n'est plus administrateur ni actionnaire de RCI Banque, le capital est désormais détenu à hauteur de 99,99 % par Renault S.A.S.

A - SITUATION DE DÉPENDANCE

RCI Banque finance les clients et les concessionnaires du Groupe Renault et de Nissan. RCI Banque n'est soumise à aucune dépendance à l'égard de brevets et de licences, de contrats d'approvisionnements industriels, de contrats commerciaux ou financiers ou à l'égard de procédés nouveaux de fabrication.

B - POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS

Principaux investissements réalisés au cours des cinq derniers exercices.

Années	Cessions – dissolutions – fusions	Acquisitions	Créations
2017	<p>Italie : Cession de la participation dans OVERLEASE IN LIQUIDAZIONE S.R.L. (49 %)</p>	<p>France : acquisition de CLASS&CO S.A.S., MARCEL S.A.S., CLASS&CO SOFTWARE S.A.S. (Yuso)</p> <p>Royaume-Uni : acquisition de FLIT TECHNOLOGIES Ltd (Karhoo)</p>	<p>États-Uni (Delaware) : création de KARHOO AMERICAS inc</p> <p>Royaume-Uni : création de KARHOO EUROPE (UK) Ltd et COMO URBAN MOBILITY Ltd</p>
2016	<p>Brésil : fusion absorption de COMPANHIA DE CREDITO E INVESTIMENTO RCI BRASIL par BANCO RCI BRASIL S.A.</p> <p>Portugal : fusion absorption de RCI GEST INSTITUICAO DE CREDITO S.A. par RCI BANQUE S.A.</p>	<p>Royaume-Uni : prise de participation de RCI BANQUE S.A. dans BULB SOFTWARE LTD à hauteur de 24,96 %</p>	<p>Portugal : création de RCICOM S.A.</p> <p>Colombie : création de RCI COLOMBIA S.A. COMPANIA DE FINANCIAMIENTO</p>
2015	<p>Belgique : dissolution de RCI FINANCIAL SERVICES LUXEMBOURG, succursale de RCI FINANCIAL SERVICES S.A.</p>		<p>France : création de RCI MOBILITY S.A.S.</p> <p>Royaume-Uni : ouverture de la succursale RCI BANK UK</p>
2014	<p>France : fusion absorption de SOGESMA S.A.R.L par DIAC S.A.</p>		
2013	<p>France : fusion absorption de COGERA S.A. par DIAC S.A.</p> <p>Royaume-Uni : dissolution de R.F.S et de RENAULT ACCEPTANCE LTD</p> <p>Italie : dissolution d'OVERLEASE S.R.L</p> <p>Mexique : cession à NISSAN de la participation de 15 % dans NRFINANCE MEXICO S.A.</p> <p>Pologne : fusion/absorption de RCI BANK POLSKA par RCI BANQUE S.A.</p> <p>Turquie : cession de 50 % de RCI PAZARLAMA VE DANISMANLIK HIZMETLERI LTD SIRKETI qui devient ORF KIRALAMA PAZARLAMA DANISMANLIGI ANOMIM SIRKETI</p>		<p>Corée du Sud : création RCI INSURANCE SERVICE KOREA</p> <p>Inde : création de NISSAN RENAULT SERVICES FINANCIAL SERVICES INDIA PRIVATE LIMITED</p> <p>Pays-Bas : création de RNSF B.V. et BARN B.V. dans le cadre du partenariat avec NISSAN & UNICREDIT pour la création de RN BANK en RUSSIE.</p> <p>Russie : création de RN BANK</p> <p>Pologne : ouverture de la succursale RCI Banque SPOLKA AKCYJNA ODDZIAL W POLSCE</p>

III - ATTESTATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport annuel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité, ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée, présentent une image fidèle de l'évolution et des résultats du groupe, et donnent une description des principaux risques auxquels il peut être confronté.

J'atteste que les états financiers établis conformément aux normes comptables applicables donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière, des profits ou des pertes du groupe.

Le 12 février 2018

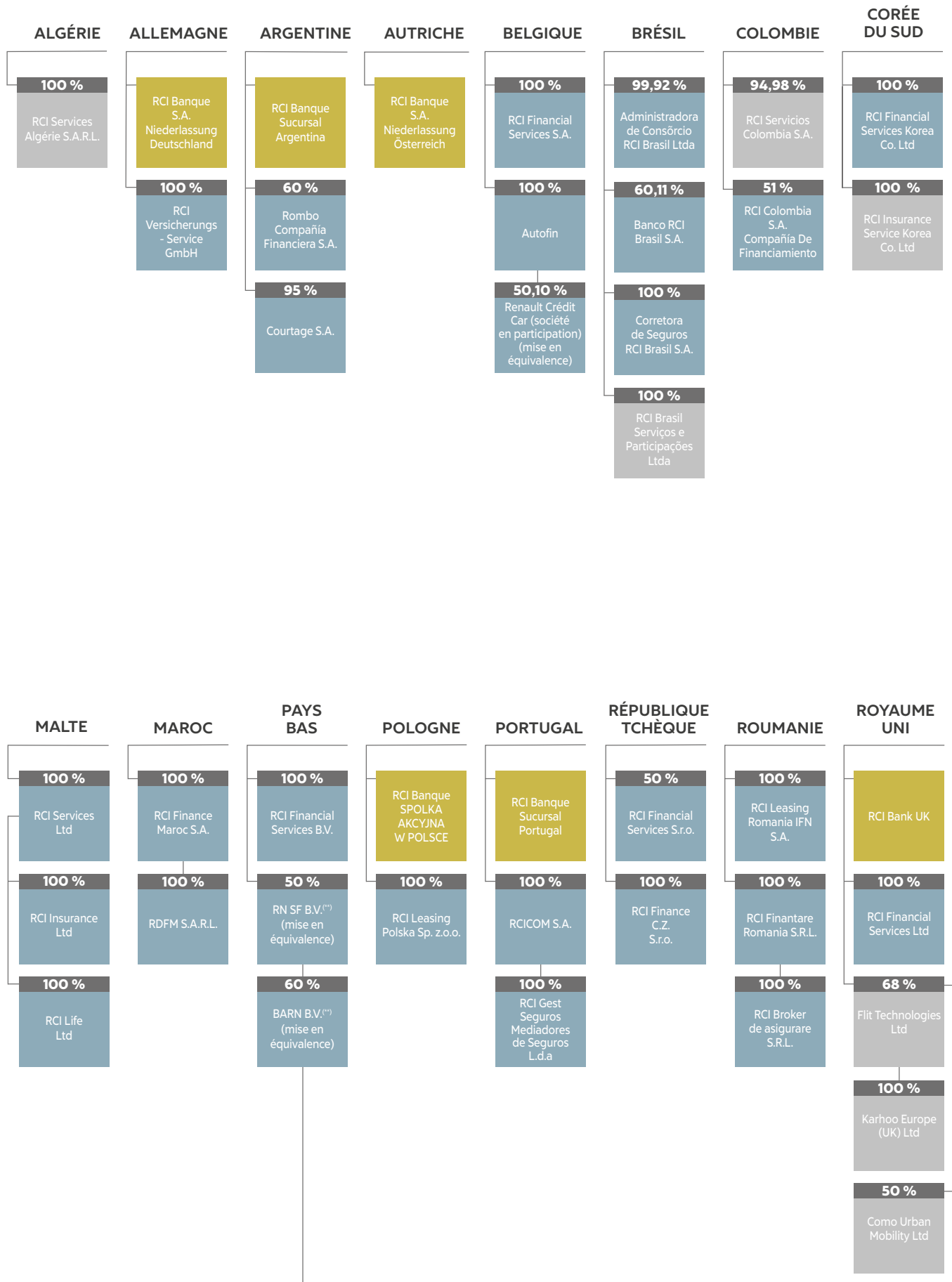
Le Président du Conseil d'administration

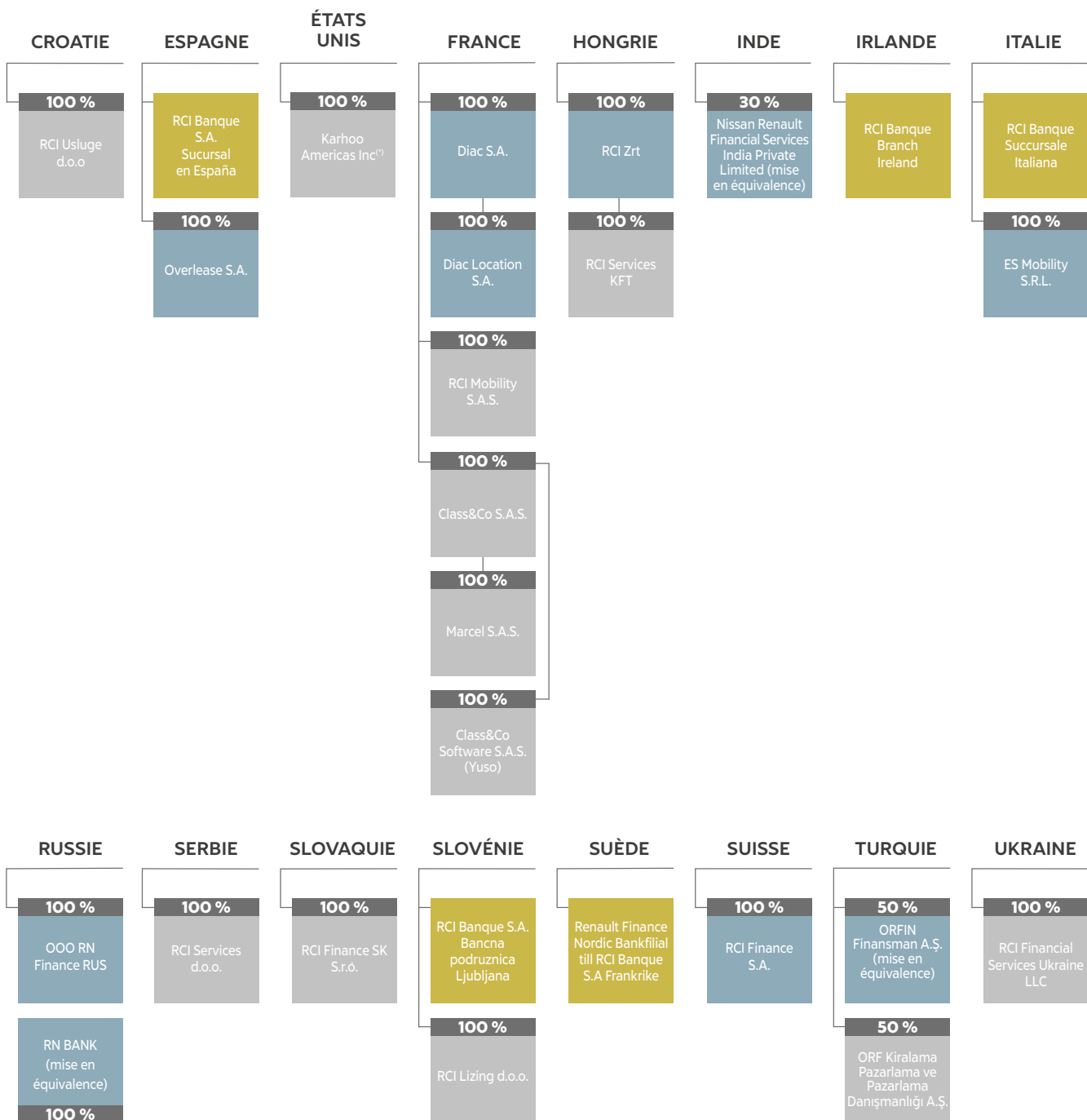
Clotilde DELBOS



ORGANIGRAMME RCI BANQUE 2017

RENAULT S.A.S. > **100 %** RCI BANQUE S.A.





■ Filiale ■ Succursale ■ Filiale non consolidée

(*) Karhoo Americas Inc est détenue à 100 % par Flit Technologies Ltd (Royaume-Uni).

(**) Organisation de l'activité en Russie.

ÉVOLUTIONS 2017

États-unis : Création de Karhoo Americas Inc

France : Acquisition de Class&Co S.A.S., Marcel S.A.S., Class&Co Software S.A.S. (Yuso)

Royaume-Uni : Acquisition de Flit Technologies Ltd (karhoo)

Création de Karhoo Europe (UK) Ltd et Como Urban Mobility ILtd

Italie : Cession de la participation dans Overlease in liquidazione S.R.L (49%)

Crédit Photo – Couverture : Getty Images/Pixelfit – Pivetal Nicolas - Page 3 : Designory EU for Nissan Europe - Renault/Yannick Brossard - Getty Images/Gerber86 – Getty Images/FS Productions – p 4-5 : Thinkstock/Zhudifeng – Page 6-7 : Renault/Martin-Gambier Olivier – p 8-9 : Renault/Esser Markus/Prodigious Production – p 10-11 : Shutterstock/Vectorfusionart – p 18-19 : konoske, Briani/Prodigious Production – Getty Images/Westend61 –Brossard Yannick/Prodigious Production – Renault/Brossard Yannick – Nissan Micra produced by TBWA/G1 – Ludes Jeff/ Prodigious Production - Nissan produced by TBWA/G1 – Esser Markus/Prodigious Production – Van Endert Jan/Prodigious Production – Wandler Markus /Prodigious Production – p 20 : Eric Flogny – Page 22 : Thibaut Breton/Agence quatre – p 24 : Eric Flogny – p 26-27 : Eric Flogny – p 28-29 : Jahn Steffen/Prodigious Production – Istock/Eva-Katalin - Thinkstock/LDProd – Renault/Barshon Paul – Getty Images/Geber86 – Getty Images/JGI/Tom Grill - Nissan produced by Designory EU / Infinity Q70 brochure image (16) – Shutterstock/Robert Kneschke – p 32-33 Shutterstock/Bojan Milinkov – Motta Thomas/Prodigious Production – p 34-35 : Eric Flogny – p 37 : Shutterstock/Monkey Business Images – Shutterstock/Blackzheep – p 38-39 : Shutterstock/Andrey Mertsalov – p 40-41 : Thinkstock/AndreyKrav – Thinkstock/Farbregas_Hareluya – Thinkstock/JGregorySF – p 43 : Getty Images/svetikd – p 44 : Getty Images/HerolImages – p 49 : Getty Images/Milton Brown – p 52 : Eric Flogny - p 54-55 : Renault/Bernier Anthony – Nissan produced by TBWA/G1 for Nissan Europe – Matheron Eric/Prodigious Production / Samsung Motors – Curtet Patrick/Publicis Events France – Brossard Yannick/Prodigious Production – Nissan produced by Designory EU for Nissan Europe – Nissan produced by CLM BBDO for Nissan Europe – p 57 : Motta Thomas/Prodigious Production – p 58-59 : Renault/Brossard Yannick – Renault/Adonis Salt & Sugar Communication inc. - p 62 : Thinkstock/g-stockstudio – Istock/Pinkypills – Higginson John/Prodigious Production – Offset/Cavan Image.

DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Ce document est disponible sur le site www.rcibs.com.

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le groupe RCI Banque peut, sans engagement, demander les documents :

RCI Banque
Direction Financements et Trésorerie
API LPN 45
14 avenue du Pavé Neuf
93168 Noisy-le-Grand Cedex - France



RCI Banque S.A. au capital de 100 000 000 €
Siège social : 14 avenue du Pavé Neuf – 93168 Noisy-le-Grand Cedex
Siren 306 523 358 RCS Bobigny
www.rcibs.com